

Rapport du Conseil de sécurité

1^{er} août 2012-31 juillet 2013



Nations Unies • New York, 2013



Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Introduction	11
Partie I	
Travaux se rapportant à toutes les questions examinées par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales	
I. Résolutions adoptées par le Conseil de sécurité entre le 1 ^{er} août 2012 et le 31 juillet 2013 . . .	75
II. Déclarations prononcées ou publiées par le Président du Conseil de sécurité entre le 1 ^{er} août 2012 et le 31 juillet 2013	78
III. Communiqués officiels publiés par le Conseil de sécurité entre le 1 ^{er} août 2012 et le 31 juillet 2013	79
IV. Séances du Conseil de sécurité tenues entre le 1 ^{er} août 2012 et le 31 juillet 2013	82
V. Rencontres entre le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police tenues entre le 1 ^{er} août 2012 et le 31 juillet 2013	104
VI. Séances tenues par les organes subsidiaires du Conseil de sécurité entre le 1 ^{er} août 2012 et le 31 juillet 2013	105
VII. Rapports annuels des organes subsidiaires du Conseil de sécurité publiés entre le 1 ^{er} août 2012 et le 31 juillet 2013	108
A. Rapports annuels des comités	108
B. Rapports annuels des groupes de travail	108
VIII. Rapports des groupes d'étude et instances de surveillance publiés entre le 1 ^{er} août 2012 et le 31 juillet 2013	109
IX. Rapports sur les missions du Conseil de sécurité publiés entre le 1 ^{er} août 2012 et le 31 juillet 2013	110
X. Opérations de maintien de la paix en cours, ayant été créées ou ayant pris fin pendant la période du 1 ^{er} août 2012 au 31 juillet 2013	111
XI. Missions d'assistance et bureaux créés, en activité ou dont le mandat a pris fin pendant la période du 1 ^{er} août 2012 au 31 juillet 2013	113
XII. Rapports du Secrétaire général publiés entre le 1 ^{er} août 2012 et le 31 juillet 2013	114
XIII. Exposés succincts du Secrétaire général sur les questions dont le Conseil de sécurité était saisi entre le 1 ^{er} août 2012 et le 31 juillet 2013	119
XIV. Notes du Président du Conseil de sécurité publiées entre le 1 ^{er} août 2012 et le 31 juillet 2013	120

XV. Récapitulatifs mensuels des travaux du Conseil de sécurité établis par ceux qui en ont assuré la présidence entre le 1 ^{er} août 2012 et le 31 juillet 2013.	121
--	-----

Partie II

Questions examinées par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales

1. Questions concernant la situation au Moyen-Orient.	123
A. La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.	123
B. La situation au Moyen-Orient.	128
1. Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement.	128
2. Force intérimaire des Nations Unies au Liban et résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité.	130
3. Résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité.	133
4. La situation au Moyen-Orient.	134
5. Autres questions concernant la situation au Moyen-Orient.	134
a) République arabe syrienne.	134
b) Yémen.	141
2. La situation à Chypre.	143
3. La situation concernant le Sahara occidental.	145
4. La situation au Timor-Leste.	146
5. Opérations de maintien de la paix des Nations Unies.	147
6. La situation entre l'Iraq et le Koweït.	148
7. La situation au Libéria.	150
8. La La situation en Somalie.	152
9. Questions concernant la situation dans l'ex-Yougoslavie.	155
A. La situation en Bosnie-Herzégovine.	155
B. Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité.	155
C. Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991.	156
10. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994.	158

11. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994	159
12. La question concernant Haïti	160
13. La situation au Burundi	161
14. La situation en Afghanistan	162
15. La situation en Sierra Leone	163
16. La situation dans la région des Grands Lacs	164
17. La situation concernant la République démocratique du Congo	165
18. La situation en République centrafricaine	168
19. Le sort des enfants en temps de conflit armé	170
20. La situation en Guinée-Bissau	171
21. Protection des civils en période de conflit armé	172
22. Les femmes et la paix et la sécurité	173
23. Exposé du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe	173
24. Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)	174
A. Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre	174
B. Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement	174
C. Force intérimaire des Nations Unies au Liban	174
D. Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental	174
E. Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo	175
F. Mission des Nations Unies au Libéria	175
G. Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire	175
H. Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti	175
I. Mission des Nations Unies au Soudan du Sud	176
J. Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour	176
K. Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne	176
25. Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme	177
26. Exposés des présidents des organes subsidiaires du Conseil de sécurité	180

27. La situation en Côte d'Ivoire	181
28. Mission du Conseil de sécurité.	183
29. Promotion et renforcement de l'état de droit dans le cadre des activités de maintien de la paix et de la sécurité internationales.	184
30. Région de l'Afrique centrale	185
31. Rapports du Secrétaire général sur le Soudan.	186
32. Consolidation de la paix après les conflits	191
33. La situation concernant l'Iraq.	192
34. Non-prolifération.	193
35. Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest	194
A. Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest.	194
B. La piraterie dans le golfe de Guinée	194
36. Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée	195
37. Maintien de la paix et de la sécurité internationales.	197
A. Piraterie	197
B. Prévention des conflits et ressources naturelles	197
38. Paix et sécurité en Afrique	198
39. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales	200
40. La situation en Libye.	201
41. La situation au Mali	203

Partie III

Autres questions examinées par le Conseil de sécurité

1. Rapport annuel du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale.	207
2. Documentation, méthodes de travail et procédure du Conseil de sécurité	207
A. Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité parue sous la cote S/2010/507	207
B. Questions générales	208

Partie IV

Comité d'état-major

Travaux du Comité d'état-major.	209
---	-----

Partie V

Questions portées à l'attention du Conseil de sécurité mais que celui-ci n'a pas examinées en séance au cours de la période considérée

1. Communications concernant la question des îles de la Grande-Tumb, de la Petite-Tumb et d'Abou Moussa	211
--	-----

2. Communications concernant la situation dans le Haut-Karabakh et les relations entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan	211
3. Communications concernant la situation en Géorgie	213
4. Communications concernant les relations entre le Cameroun et le Nigéria	214
5. Non-prolifération des armes de destruction massive	214
6. Communications concernant la non-prolifération des armes de destruction massive	214
7. Communications concernant les menaces contre la paix et la sécurité internationales	215
8. Communications concernant la réforme du secteur de la sécurité.	215
9. Communication concernant la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme dans le contexte de la fourniture d'appui par l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes	215
10. Communications concernant la responsabilité de protéger	215
11. Communications concernant la Cour pénale internationale.	216
12. Communications concernant le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale	216
13. Communications concernant l'Organisation du Traité de sécurité collective.	216
14. Communication concernant la Ligue des États arabes	216
15. Communication concernant le Mouvement des pays non alignés	217
16. Communication concernant l'Organisation de la coopération islamique	217
17. Communication concernant le Forum de coopération russo-arabe	217
18. Communications concernant les relations entre l'Argentine et le Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord	217
19. Communications concernant les relations entre l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Hongrie	217
20. Communications concernant les relations entre les États-Unis d'Amérique et la République populaire démocratique de Corée.	218
21. Communications concernant les relations entre El Salvador et le Honduras	218
22. Communications concernant les relations entre El Salvador, le Honduras et le Nicaragua.	218
23. Communications concernant les relations entre Israël et la République islamique d'Iran	218
24. Communication concernant les relations entre les États-Unis d'Amérique et la République islamique d'Iran.	219
25. Communications concernant les relations entre Israël et le Soudan	219
26. Communication du Pakistan.	219

Partie VI

Travaux des organes subsidiaires du Conseil de sécurité

1. Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies	221
2. Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée	222
3. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991	223
4. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994	225
5. Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaïda et les personnes et entités qui lui sont associées	227
6. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste	228
7. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1518 (2003)	230
8. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria	230
9. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo	231
10. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)	232
11. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire	233
12. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan	234
13. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1636 (2005)	235
14. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006)	235
15. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)	237
16. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye	238
17. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011)	239
18. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2048 (2012) concernant la Guinée-Bissau	240
19. Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix	241
20. Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique	244
21. Groupe de travail créé par la résolution 1566 (2004)	244
22. Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé	245
23. Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure	245
24. Groupe de travail informel sur les tribunaux internationaux	246

Appendices

I.	Liste des membres du Conseil de sécurité en 2012 et 2013	248
II.	Nom des représentants, représentants adjoints, suppléants et chargés d'affaires accrédités auprès du Conseil de sécurité	249
III.	Présidents du Conseil de sécurité	263
IV.	Communications du Président du Conseil de sécurité ou du Secrétaire général reçues entre le 1 ^{er} août 2012 et le 31 juillet 2013	264

Introduction

Conscient de la responsabilité principale qui lui incombe en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité a continué d'appliquer un vaste programme de travail, guidé par les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Pendant la période considérée, il a tenu 195 séances officielles, dont 174 publiques. Il a adopté 51 résolutions, 22 déclarations du Président et publié 26 déclarations à la presse. Il a également mené deux missions, la première au Timor-Leste, du 3 au 6 novembre 2012, et la seconde au Yémen, le 27 janvier 2013.

Le Conseil a eu les yeux rivés sur la crise en République arabe syrienne. Il a consacré 28 séances à la question et publié quatre déclarations à la presse, mais de vastes désaccords ont subsisté entre ses membres, s'agissant de plusieurs aspects de la crise. Le mandat de la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne, chargée de superviser et d'appuyer la proposition en six points de l'Envoyé spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes en Syrie, est par ailleurs venu à expiration le 19 août 2012, la violence empêchant la Mission d'exécuter son mandat. La crise humanitaire en République arabe syrienne a également été au cœur des travaux du Conseil, et une attention particulière a été consacrée aux répercussions qu'elle avait sur les pays voisins, notamment l'Iraq, la Jordanie, le Liban et la Turquie.

D'autres faits nouveaux survenus au Moyen-Orient et en Afrique du Nord ont également figuré au rang des priorités du Conseil, pendant la période considérée, y compris la situation au Liban, en Libye et au Yémen et la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement. Le Conseil s'est félicité des succès enregistrés dans la normalisation des relations entre l'Iraq et le Koweït et a continué de tenir des séances mensuelles, consacrées à la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Le Conseil a consacré la majeure partie de ses travaux du Conseil à l'Afrique : il a notamment consacré des séances aux situations de conflit, comme au Mali, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et en Somalie. Au Mali, à la suite de la rébellion dans la partie septentrionale du pays et le renversement du Président par la junte militaire, le Conseil a autorisé le déploiement de la

Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine pour appuyer les efforts de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et de l'Union africaine afin de trouver une solution globale à la crise. À la suite de l'intervention des forces françaises au Mali en janvier 2013, à la demande des autorités maliennes de transition, le Conseil a établi en avril la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali pour appuyer le processus politique et mener des activités de stabilisation liées à la sécurité. En République démocratique du Congo, le Conseil a avalisé l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, signé à Addis-Abeba le 24 février 2013. Il a également autorisé le déploiement d'une brigade d'intervention pour renforcer le mandat global de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo en vue de protéger les civils et de stabiliser la partie orientale du pays. En Somalie, par sa résolution [2102 \(2013\)](#) le Conseil a créé la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie, dont le mandat consiste à offrir de bons offices à l'appui du Gouvernement somalien sous forme d'orientations et de conseils stratégiques en matière de consolidation de la paix et d'édification de la paix. Le Soudan et le Soudan du Sud et tout particulièrement les zones frontalières et Abyei continuent également de faire régulièrement l'objet de séances.

En Asie, le Conseil a continué de surveiller l'évolution de la situation en Afghanistan. Au Timor-Leste, il a salué les progrès accomplis dans le pays tandis que la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste achevait son mandat, le 31 décembre 2012.

En Europe, le Conseil a continué de suivre la situation en Bosnie-Herzégovine, à Chypre et au Kosovo.

Les questions thématiques, générales et transversales ont continué d'être une priorité du Conseil, y compris la non-prolifération; les menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme; la protection des civils en période de conflit armé; le sort des enfants en temps de conflit armé; les femmes et la paix et la sécurité; le maintien de la paix et la consolidation de la paix après

les conflits; les sanctions; la lutte contre le trafic et la circulation illicite; la piraterie; la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales; la paix et la sécurité en Afrique; et l'état de droit. Les travaux du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et du Tribunal pénal international pour le Rwanda ont également fait l'objet de débats au Conseil à maintes occasions.

On trouvera de plus amples informations sur les travaux du Conseil et des comptes rendus plus détaillés des séances mentionnées ci-après dans les récapitulatifs établis chaque mois, disponibles à l'adresse suivante : <http://www.un.org/fr/sc/programme/assessments.shtml>.

Afrique

Burundi

Le 24 janvier 2013, le Conseil a tenu un débat et des consultations sur le rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB). Le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Burundi et chef du BNUB, Parfait Onanga-Anyanga, a fait un exposé sur la situation au Burundi. Le Président de la configuration Burundi à la Commission de consolidation de la paix et Représentant permanent de la Suisse, Peter Seger, est également intervenu.

Au cours des consultations qui ont suivi, les membres du Conseil en général se sont dits favorables à la reconduction du mandat du BNUB pour 12 mois. Ils ont également demandé au Gouvernement burundais de se mettre en rapport avec l'opposition extraparlamentaire avant les élections de 2015 et de mener des enquêtes sur les exécutions extrajudiciaires et les violations des droits de l'homme signalées.

Le 13 février, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution **2090 (2013)**, par laquelle il a prorogé le mandat du BNUB d'un an, jusqu'au 15 février 2014. Après le vote, le Représentant permanent du Burundi, Herménégilde Niyonzima, a fait une déclaration et a de nouveau demandé la transformation progressive du BNUB en équipe de pays.

Le 22 juillet, le Représentant spécial et le Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix ont fait un exposé au Conseil.

Le Représentant permanent du Burundi a également fait une déclaration.

Lors des consultations à huis clos qui ont suivi, les membres du Conseil ont, comme l'avait fait le Représentant spécial, encouragé l'ouverture de l'espace politique au Burundi, mais ils se sont dits très préoccupés par la persistance des atteintes aux droits de l'homme, l'impunité de leurs auteurs et les différends fonciers qui subsistaient.

Région de l'Afrique centrale

Dans une lettre datée du 21 août 2012 (**S/2012/657**), le Président du Conseil, répondant à une lettre du Secrétaire général en date du 13 août (**S/2012/656**) concernant le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC), a indiqué que le Conseil avait pris note de la proposition du Secrétaire général de proroger de 18 mois, jusqu'au 28 février 2014, le mandat du Bureau.

Le 18 décembre, le Conseil a tenu un débat, au cours duquel le Représentant spécial du Secrétaire général et chef du BRENUAC, Abou Moussa, a fait état de la situation dans la région de l'Afrique centrale et de l'action menée pour combattre l'Armée de résistance du Seigneur (LRA).

Le 19 décembre, le Conseil a adopté une déclaration du Président (**S/PRST/2012/28**) dans laquelle il a condamné vigoureusement les attaques auxquelles se livrait la LRA dans la région de l'Afrique centrale et réaffirmé son soutien à la stratégie régionale des Nations Unies visant à contrer la menace que représente la LRA et à remédier aux effets de ses activités, tout en demandant que lui soit présenté un plan de priorités indiquant l'ordre d'exécution des tâches nécessaires à la mise en œuvre de cette stratégie.

Le 29 mai 2013, le Conseil a tenu une séance publique où il a examiné le rapport du Secrétaire général sur les activités du BRENUAC et les secteurs touchés par la LRA. Ce rapport a été présenté par le Représentant spécial. À la fin de la séance, le Conseil a adopté une déclaration du Président (**S/PRST/2013/6**) dans laquelle il a accueilli avec satisfaction les conclusions du Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé concernant la situation des enfants touchés par la LRA et demandé qu'elles soient intégralement appliquées.

République centrafricaine

Le 19 décembre 2012, le Conseil a tenu des consultations plénières sur la situation en République centrafricaine. Le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Tayé-Brook Zerihoun, a fait un exposé aux membres du Conseil sur l'évolution de la situation sur le terrain et sur les attaques commises par les rebelles depuis le 10 décembre. Les membres du Conseil ont souligné que ceux qui compromettaient la consolidation de la paix, la sécurité et la stabilité en République centrafricaine devraient répondre de leurs actes.

Dans une déclaration à la presse publiée après la séance, le Conseil a condamné les attaques de rebelles et les atteintes aux droits de l'homme qui y étaient associées, et demandé la cessation des hostilités, le respect de l'Accord de paix global de Libreville et l'amélioration du dialogue politique.

Dans une deuxième déclaration à la presse publiée le 27 décembre, le Conseil a de nouveau condamné les attaques de la coalition Séléka de groupes armés et exigé qu'elle se retire des villes prises et qu'elle mette fin à sa marche sur Bangui. Il a accueilli avec satisfaction les efforts de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et demandé aux parties de respecter les décisions prises au sommet de la Communauté tenu à N'Djamena le 21 décembre 2012 et de participer de bonne foi aux négociations qui se tiendront à Libreville.

Le Conseil a tenu d'autres consultations plénières le 3 janvier 2013. Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Jeffrey Feltman, y a fait un exposé sur l'état de la sécurité et la situation humanitaire. Les membres du Conseil ont exprimé leur inquiétude face à la situation et rappelé qu'ils avaient demandé la cessation immédiate de l'offensive rebelle. Ils ont souligné qu'il fallait un règlement politique à la crise et exhorté toutes les parties à participer aux négociations de paix qui se tiendraient à Libreville sous les auspices de la CEEAC. Le Conseil a publié, le 4 janvier, une déclaration à la presse sur la situation en République centrafricaine.

Le 11 janvier, le Conseil a entendu un exposé consacré au rapport du Secrétaire général sur les activités en République centrafricaine et sur les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine

(BINUCA). La Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef du BINUCA, Margaret Vogt, et la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, Zainab Hawa Bangura, ont fait un exposé au Conseil.

Lors des consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil se sont félicités de la signature des accords de Libreville et ont mis l'accent sur la nécessité de les appliquer dans leur intégralité. Ils ont aussi salué le fait que le BINUCA avait facilité et appuyé les négociations de Libreville. Le futur mandat du BINUCA a également été examiné. Le Conseil a publié une déclaration à la presse après la séance.

Le 24 janvier, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2088 (2013), par laquelle il a prorogé le mandat du BINUCA jusqu'au 31 janvier 2014. Il a notamment demandé au Gouvernement, à la coalition Séléka, aux groupes armés et à l'opposition démocratique de s'acquitter de leurs obligations, et prié le BINUCA de collaborer avec toutes les parties en vue de faciliter l'application intégrale des accords de Libreville.

Le 20 mars, en consultations plénières, la Représentante spéciale, M^{me} Vogt, a informé le Conseil que des rebelles de la coalition Séléka s'étaient livrés à de nouvelles attaques et que des villes avaient de nouveau été prises. Elle s'est dite vivement préoccupée par la détérioration de la situation humanitaire, y compris par la menace que faisait peser la crise alimentaire, et a indiqué que des violations flagrantes des droits de l'homme avaient été signalées dans les secteurs contrôlés par le Gouvernement comme dans ceux que contrôlait la coalition Séléka. Elle a souligné que toutes les parties aux accords de paix de Libreville du 11 janvier 2013 devaient montrer qu'elles y étaient attachées en prenant des mesures concrètes pour les appliquer. Les membres du Conseil se sont dits très inquiets de la détérioration rapide de la situation politique, de l'état de la sécurité, de la situation humanitaire et de celle des droits de l'homme en République centrafricaine; ils ont redit qu'ils appuyaient le processus de paix de Libreville tenu sous les auspices de la CEEAC et demandé au Gouvernement et à la coalition Séléka de s'acquitter de bonne foi de leurs obligations. Le Conseil a publié une déclaration à la presse après la séance.

Le 22 mars, en consultations plénières, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Tayé-Brook Zerihoun, a informé le Conseil qu'après l'expiration du délai de 72 heures, les rebelles de la coalition Séléka avaient repris leur marche sur Bangui. Les membres du Conseil ont demandé aux parties au conflit de s'acquitter pleinement des obligations que leur imposaient les accords de Libreville, de cesser immédiatement les hostilités et de régler la crise par la voie des négociations. À l'issue de consultations, le Conseil a publié une déclaration à la presse dans laquelle il s'est dit vivement préoccupé par la marche de groupes armés sur Bangui et les conséquences humanitaires qu'elle entraînait.

Le 25 mars, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques a informé le Conseil que les rebelles de la coalition Séléka étaient entrés dans Bangui et qu'ils avaient pris le palais présidentiel le 24 mars. Treize membres du contingent sud-africain de formation avaient trouvé la mort durant la prise de la capitale. Les membres du Conseil ont condamné la prise du pouvoir par la force de la coalition Séléka et la violence et les pillages qui ont suivi.

Ils ont témoigné leur sympathie au Gouvernement et au peuple sud-africains pour les soldats tués ou blessés lors des événements. Ils ont redit leur attachement sans réserve aux accords de Libreville, point de départ viable d'un règlement pacifique de la crise politique et militaire en République centrafricaine.

Après la séance, le Conseil a publié une déclaration à la presse dans laquelle il a demandé le rétablissement de l'état de droit et de l'ordre constitutionnel et l'application des accords de Libreville, qui constituent le cadre de la transition politique.

Le 9 avril, les membres du Conseil ont tenu des consultations plénières à huis clos sur le BINUCA. La Représentante spéciale a fait un exposé aux membres du Conseil sur la situation en République centrafricaine, par vidéoconférence depuis Bangui. Elle a dit que la situation politique restait très instable après la prise de pouvoir inconstitutionnelle de mars 2013.

Dans les déclarations qui ont suivi, les membres du Conseil se sont félicités de l'issue du sommet de la CEEAC le 3 avril et ont rappelé qu'ils soutenaient l'action que l'Union africaine et les Nations Unies menaient, par l'intermédiaire du BINUCA, pour régler

la crise qui sévissait en République centrafricaine. Ils ont condamné les atteintes aux droits de l'homme commises dans le pays, notamment la violence sexuelle et le recrutement d'enfants soldats. Ils se sont inquiétés de la détérioration de la situation humanitaire et ont engagé les dirigeants de la coalition Séléka à garantir l'accès sans entrave aux personnes touchées.

Le 29 avril, à l'issue de sa visite en République centrafricaine, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Jeffrey Feltman, a fait un exposé au Conseil en consultations privées. Il a évoqué la détérioration de l'état de la sécurité, le climat d'impunité qui régnait et l'aggravation de la situation humanitaire.

Après son exposé, les membres du Conseil ont condamné les atteintes aux droits de l'homme qui continuaient d'être commises dans le pays. Ils ont salué les efforts que la CEEAC faisait pour remédier à la situation, notamment l'organisation d'un sommet de chefs d'État le 18 avril à N'Djamena. À l'issue de consultations, le Conseil a publié une déclaration à la presse, dans laquelle il s'est dit très préoccupé par l'aggravation de la situation humanitaire et l'état de la sécurité et par l'affaiblissement des institutions centrafricaines.

Le 15 mai, le Conseil a tenu une séance publique suivie de consultations plénières sur la situation en République centrafricaine, où le Représentant spécial a présenté le rapport du Secrétaire général (S/2013/261). Le Premier Ministre du Gouvernement de transition de la République centrafricaine, Nicolas Tiangaye, y a participé, de même que le Représentant permanent du Tchad, Ahmad Allam-Mi, au nom de la présidence de la CEEAC.

Pendant les consultations, les membres du Conseil se sont dits très préoccupés par la détérioration de l'état de la sécurité et de la situation humanitaire en République centrafricaine. Ils ont dénoncé et condamné les graves atteintes aux droits de l'homme et au droit international humanitaire qui continuaient d'être commises et prévenu les auteurs et les commanditaires qu'ils auraient à répondre de leurs actes devant la justice. Ils ont insisté sur la nécessité de prendre d'urgence des mesures visant à rétablir la sécurité et mettre fin aux atteintes, et demandé que soit renforcée sans délai la Mission de consolidation de la paix en Centrafrique (MICOPAX), avec l'aide des Nations Unies et de la communauté internationale tout entière.

Côte d'Ivoire

Le 25 octobre 2012, en consultations plénières, le Conseil a entendu un exposé présenté par le Représentant permanent du Guatemala, Gert Rosenthal, qui s'est exprimé en sa qualité de Président du Comité créé par la résolution [1572 \(2004\)](#) concernant la Côte d'Ivoire. Il a résumé les grandes conclusions figurant dans le rapport de mi-mandat du Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire ([S/2012/766](#)) et évoqué les constatations que celui-ci avait faites au sujet de l'évolution de l'état de la sécurité dans plusieurs États voisins. Les membres du Conseil ont félicité le Groupe d'avoir établi un rapport aussi complet et aussi détaillé. Plusieurs États Membres ont estimé que des progrès avaient en effet été accomplis en Côte d'Ivoire, mais plusieurs délégations ont aussi exprimé leur préoccupation quant aux problèmes qui subsistaient, comme le grand nombre d'armes et de munitions qui, selon les informations obtenues, restaient en circulation, et le manque de moyens des autorités ivoiriennes dans les secteurs concernés.

Le 17 janvier 2013, le Conseil a entendu un exposé présenté par le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), Albert Koenders. Le Représentant permanent de la Côte d'Ivoire, Youssoufou Bamaba, a aussi pris part à la séance.

Lors de consultations plénières, les membres du Conseil ont accueilli avec prudence les progrès accomplis par la Côte d'Ivoire sur la voie de la consolidation de la paix. Ils ont insisté sur la nécessité de régler les problèmes de sécurité et de surmonter les difficultés politiques, ainsi que de s'attaquer aux causes profondes du conflit en Côte d'Ivoire. L'accent a été mis sur la réconciliation entre le Gouvernement et l'opposition. Plusieurs membres du Conseil ont souligné qu'il fallait organiser des élections locales libres et régulières et appliquer les programmes de réforme du secteur de la sécurité et les programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Certains étaient d'avis que l'effectif actuel de l'ONUCI ne pouvait pas être maintenu indéfiniment et qu'il fallait revoir la situation après avoir mené une mission d'évaluation technique. D'autres considéraient que la décision prise par le Secrétaire général de retarder la réduction de l'effectif de la mission était justifiée vu les circonstances.

Le 16 avril, le Conseil a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Edmond Mulet, sur l'ONUCI. Le Représentant permanent de la Côte d'Ivoire a aussi pris part à la séance.

Les membres du Conseil se sont ensuite réunis en consultations plénières pour discuter de l'ONUCI et ont entendu un exposé du Président du Comité créé par la résolution [1572 \(2004\)](#) concernant la Côte d'Ivoire et Représentant permanent du Guatemala, Gert Rosenthal. Celui-ci a résumé les principales constatations qui figuraient dans le rapport du Groupe d'experts ([S/2013/228](#)), expliquant qu'il y avait eu plusieurs violations de l'embargo sur les armes pendant la période à l'examen et que l'extraction illégale des diamants s'était poursuivie. Dans leurs déclarations, les membres du Conseil ont estimé qu'en effet, les violations du régime de sanctions pouvaient poser de graves risques pour la sécurité en Côte d'Ivoire. Ils ont étudié la réduction progressive de l'effectif militaire autorisé de l'ONUCI recommandée par le Secrétaire général et se sont demandé s'il fallait réduire encore l'effectif.

Le 25 avril, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution [2101 \(2013\)](#), dans laquelle il a prorogé d'un an les sanctions concernant la Côte d'Ivoire, jusqu'au 30 avril 2014, y compris l'obligation de notifier préalablement le Comité de la fourniture de matériel non létal et d'obtenir l'accord préalable du Comité pour la fourniture d'armes létales, et l'interdiction de fournir, de vendre ou de transférer des armes et du matériel connexe à des acteurs non étatiques. Le Conseil a aussi prorogé le mandat du Groupe d'experts jusqu'au 30 avril 2014.

Le 18 juillet, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Hervé Ladsous, a fait un exposé au Conseil sur l'ONUCI. Lors des consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil ont noté les progrès accomplis dans certains domaines, ainsi que les difficultés qui persistaient, comme les problèmes de sécurité. Certains se sont inquiétés de la situation des droits de l'homme et ont demandé que plus de progrès soient faits en ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité, le désarmement, la démobilisation et la réintégration, la réconciliation nationale et l'impartialité de la justice. Nombreux sont ceux qui ont examiné la recommandation que le Secrétaire général avait faite de réduire l'effectif militaire de l'ONUCI.

Le 30 juillet, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution [2112 \(2013\)](#), dans laquelle il a prorogé le mandat de la mission jusqu'au 30 juin 2014, autorisé le retrait de deux bataillons et déclaré qu'il entendait envisager de réduire encore l'effectif de deux bataillons en tenant compte de l'état de la sécurité et des moyens du Gouvernement ivoirien d'assumer les responsabilités de la mission concernant la sécurité.

République démocratique du Congo

Le 2 août 2012, le Conseil a publié une déclaration à la presse sur la crise qui sévissait dans l'est de la République démocratique du Congo. Il y a condamné le Mouvement du 23 mars (M23) et les attaques qu'il avait commises, demandé que le dialogue se poursuive entre la Président de la République démocratique du Congo, Joseph Kabila, et le Président du Rwanda, Paul Kagame, en vue de trouver une solution politique durable, et condamné tout soutien extérieur apporté au M23, y compris celui qui provenait d'autres pays.

Le 27 août, le Conseil a tenu des consultations plénières sur la situation humanitaire dans l'est de la République démocratique du Congo. À cette séance, la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires, Valerie Amos, a rendu compte de sa visite récente dans la région. Elle a signalé que, depuis avril 2012, 283 000 personnes avaient fui les actes de violence perpétrés par le M23 dans le Nord-Kivu. Elle a mis l'accent sur ses préoccupations concernant les violences auxquelles se livrait le M23. Elle a aussi rendu compte des réunions qu'elle avait tenues avec le Premier Ministre et d'autres représentants du Gouvernement de la République démocratique du Congo et avec le Premier Ministre et d'autres représentants du Gouvernement du Rwanda.

Le 29 août, le Conseil a tenu deux dialogues interactifs informels : le premier avec la Ministre des affaires étrangères du Rwanda, Louise Mushikiwabo, et le deuxième avec le Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo, Raymond Tshibanda N'tungamulongo.

Le 18 septembre, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Hervé Ladsous, a rendu compte au Conseil, réuni en consultations plénières, de sa visite en Ouganda, en République démocratique du Congo et au Rwanda, du 9 au 16 septembre. Cette visite avait pour objet de préparer la

réunion de haut niveau du Secrétaire général sur l'est de la République démocratique du Congo, prévue pour le 27 septembre. Les membres du Conseil se sont félicités que la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et l'Union africaine se soient engagées à aider à régler la crise. Ils ont insisté sur la nécessité de trouver une solution politique, de s'attaquer aux causes profondes du conflit et de mettre un terme au soutien extérieur apporté aux milices dans l'est de la République démocratique du Congo.

Le 10 octobre, en consultations plénières, le Conseil a entendu le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Edmond Mulet, qui a rendu compte de la situation dans l'est de la République démocratique du Congo, en particulier à Rutshuru. Il a dit que la situation était préoccupante, surtout compte tenu de la précarité de la situation humanitaire et de l'état de la sécurité. Il l'a informé que de nombreux secteurs de l'est de la République démocratique du Congo restaient sous contrôle du M23. Les membres du Conseil ont dit qu'il fallait coordonner et encourager l'action régionale et sous-régionale afin de désamorcer les risques d'escalade du conflit. Certains se sont dits favorables à la nomination d'un envoyé spécial pour la République démocratique du Congo et ont souhaité obtenir des informations sur le mandat qui lui serait confié.

Le 19 octobre, le Conseil a adopté une déclaration du Président ([S/PRST/2012/22](#)) dans laquelle il s'est déclaré préoccupé par la détérioration de l'état de la sécurité et la crise humanitaire en République démocratique du Congo, a condamné fermement le M23 et toutes ses attaques et exigé de lui et des autres groupes armés, dont les Forces démocratiques de libération du Rwanda, qu'ils mettent fin immédiatement à toutes formes de violence et tous autres actes de déstabilisation.

Le 20 novembre, le Conseil a adopté la résolution [2076 \(2012\)](#), dans laquelle il a notamment condamné la reprise des attaques du M23, exigé que celui-ci se retire immédiatement et que l'autorité de l'État soit rétablie à Goma et dans le Nord-Kivu, et prié le Secrétaire général de lui faire rapport sur les allégations selon lesquelles un appui extérieur serait fourni au M23.

Le 21 novembre, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef

de la MONUSCO, Roger Meece, sur la situation dans l'est de la République du Congo.

En consultations plénières, le Conseil a également entendu un exposé du Président du Comité créé par la résolution [1533 \(2004\)](#) concernant la République démocratique du Congo et Représentant permanent de l'Azerbaïdjan, Agshin Mehdiyev. L'exposé portait sur le rapport final du Groupe d'experts ([S/2012/843](#)) et ses recommandations.

Lors de consultations, les membres du Conseil ont exigé que tout soutien extérieur apporté au M23 cesse immédiatement et que le Mouvement se retire de Goma et d'autres secteurs. Ils ont aussi exprimé leur soutien aux efforts de médiation entrepris par la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et demandé que les Nations Unies participent pleinement au processus. Certains, qui soutenaient par ailleurs l'action menée par la MONUSCO pour s'acquitter pleinement de son mandat, ont néanmoins préconisé que toute modification à apporter à ce mandat le soit en consultation avec les pays fournissant des contingents et que des ressources suffisantes soient prévues à cet effet.

Le 27 novembre, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Hervé Ladsous, et de la Directrice de cabinet du Secrétaire général, Susana Malcorra.

Le 28 novembre, le Conseil a adopté la résolution [2078 \(2012\)](#), dans laquelle il a prorogé l'embargo sur les armes imposé aux groupes armés, les mesures ciblées prises contre les personnes et entités inscrites sur la Liste et le mandat du Groupe d'experts jusqu'au 1^{er} février 2014.

Le 7 décembre, le Conseil a tenu des consultations plénières sur la situation dans l'est de la République démocratique du Congo, au cours desquelles le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a rendu compte de l'état de la sécurité et de la situation humanitaire sur le terrain après l'entrée du M23 dans Goma, et des mesures prises par la MONUSCO au lendemain de cet événement. Le Secrétaire général adjoint a également informé les membres du Conseil des pourparlers qui se tenaient à Kampala. Le conseiller militaire, le général Babacar Gaye, a rendu compte au Conseil de l'issue de sa visite dans la région où il s'était rendu pour envisager la mise en place d'une force neutre internationale, comme l'avait demandé la Conférence

internationale sur la région des Grands Lacs. Les membres du Conseil se sont dits vivement préoccupés par la situation dans l'est de la République démocratique du Congo et ont condamné les activités du M23.

Le 18 décembre, les membres du Conseil ont tenu des consultations plénières afin d'examiner la situation dans l'est de la République démocratique du Congo compte tenu des mouvements de contingents qui s'étaient produits récemment à la périphérie de Goma. La Directrice de cabinet du Secrétaire général a rendu compte de la situation sur le terrain, de l'action menée par le Secrétaire général et de l'issue de la visite qu'elle avait effectuée récemment sur place. Les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction l'action et les initiatives du Secrétaire général qui visaient à remédier d'urgence à la situation. Il a été proposé que le Conseil se rende en République démocratique du Congo l'année suivante.

Le 8 janvier 2013, en consultations plénières, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a communiqué au Conseil le projet de plan de déploiement de systèmes aériens sans pilote dans l'est de la République démocratique du Congo. Des consultations ont été tenues au sujet de la lettre datée du 27 décembre 2012, adressée au Président du Conseil, dans laquelle le Secrétaire général décrivait les moyens supplémentaires nécessaires à la MONUSCO. Le Secrétaire général adjoint a informé le Conseil des divers aspects juridiques, techniques et opérationnels du déploiement de systèmes aériens sans pilote. Il a dit que ceux-ci seraient déployés sous les ordres et le contrôle de la MONUSCO et ne serviraient qu'à des fins de surveillance. Plusieurs membres du Conseil ont demandé de plus amples renseignements et des précisions concernant les modalités opérationnelles et divers aspects juridiques et techniques du déploiement de systèmes aériens sans pilote.

Le 5 février, la Directrice de cabinet et le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix ont fait un exposé au Conseil en consultations plénières. La Directrice de cabinet a rendu compte de la contribution du Secrétaire général aux négociations de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en République démocratique du Congo et dans la région. Le Secrétaire général adjoint a informé le Conseil de l'état de la sécurité dans le Nord-Kivu et de la présence et du mandat futurs de la MONUSCO et évoqué la possibilité de

prévoir une brigade d'intervention dans le mandat de la Mission.

Le 21 février, une séance privée a été tenue avec les pays fournissant des contingents à la MONUSCO. Le Représentant spécial a rendu compte de l'état de la sécurité dans le Nord-Kivu, de la situation humanitaire des déplacés et de l'action menée pour améliorer la protection des civils en République démocratique du Congo.

Le 22 février, le Représentant spécial a informé le Conseil de l'état de la sécurité et des problèmes auxquels se heurtait actuellement la République démocratique du Congo. En consultations plénières, les membres du Conseil ont eu un échange de vues sur les propositions faites par le Secrétariat et se sont inquiétés de la détérioration de l'état de la sécurité et de la situation humanitaire dans l'est de la République démocratique du Congo.

Le 24 février, le Conseil a publié une déclaration à la presse dans laquelle il s'est félicité que l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en République démocratique du Congo et dans la région ait été signé sous les auspices de ses garants, à savoir le Secrétaire général et les Présidents de la Commission de l'Union africaine, de la SADC et de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs

Le 5 mars, le Conseil a entendu un exposé au cours duquel le Secrétaire général a présenté son rapport spécial sur la République démocratique du Congo et la région des Grands Lacs (S/2013/119). Le Représentant permanent de la République démocratique du Congo, M. Ignace Gata Mavita wa Lufuta, a également fait une déclaration. Lors des consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil ont félicité le Secrétaire général et son équipe des efforts faits pour s'attaquer aux causes profondes du conflit, qui avaient conduit à la signature de l'Accord-cadre. En général, les membres du Conseil se sont dits favorables aux recommandations tendant à renforcer le mandat de la MONUSCO afin de lui permettre de mieux s'acquitter de sa fonction concernant la protection des civils. Certains se sont inquiétés face à la possibilité que soit déployée la brigade d'intervention proposée par le Secrétaire général dans son rapport spécial, après consultation avec l'Union africaine, la Conférence internationale sur

la région des Grands Lacs et la SADC. D'autres y étaient favorables.

Le 6 mars, le Conseil a tenu une séance privée avec les pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à la MONUSCO. Après les exposés du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, un échange de vues a eu lieu sur les détails techniques afférents au futur déploiement de la brigade d'intervention. Le conseiller militaire a également répondu aux questions.

Le 22 mars, le Conseil a publié une déclaration à la presse, dans laquelle il s'est félicité que Bosco Ntaganda se soit livré à la Cour pénale internationale de La Haye, et il a rendu hommage à toutes les victimes de crimes graves de portée internationale commis en République démocratique du Congo. Les membres du Conseil y ont remercié les Gouvernements néerlandais et rwandais ainsi que ceux des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, et la Cour pénale internationale.

Le 28 mars, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2098 (2013), dans laquelle il a présenté une nouvelle stratégie globale visant à remédier aux causes profondes de l'instabilité dans l'est de la République démocratique du Congo et la région des Grands Lacs en constituant, dans le cadre de la MONUSCO, à titre exceptionnel et sans créer de précédent ni porter atteinte aux principes arrêtés pour le maintien de la paix, une brigade d'intervention chargée de remédier au problème des groupes armés. Le Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo a fait une déclaration à l'issue du vote.

Le 6 mai, l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, Mary Robinson, a fait un exposé au Conseil sur l'actualité politique et humanitaire et l'état de la sécurité en République démocratique du Congo.

Le 8 mai, le Conseil a tenu des consultations d'urgence après l'attentat perpétré contre un convoi de la MONUSCO à Walungu (Sud-Kivu), où un Casque bleu de la paix pakistanais a trouvé la mort. Lors de son exposé, le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix a dit qu'une enquête était en cours afin de déterminer les auteurs de l'attentat. Les membres du Conseil ont fermement condamné à l'unanimité l'attentat et prié le Gouvernement de la République démocratique du Congo de coopérer avec la MONUSCO pour en arrêter les auteurs. Après la

séance, ils ont publié une déclaration à la presse (SC/11001) dans laquelle ils ont condamné l'attentat et la tentative de prise d'otages.

Le 29 mai, le Secrétaire général a rendu compte au Conseil en consultations plénières de la mission qu'il avait effectuée en République démocratique du Congo et dans d'autres États de la région avant de participer à la première réunion du mécanisme de suivi régional de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en République démocratique du Congo et dans la région, tenue à Addis-Abeba en marge du cinquantième anniversaire de la création de l'Union africaine. Il a signalé qu'il avait appelé l'attention des Présidents de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo et du Rwanda sur les composantes politiques, sécuritaires et économiques de ce « cadre porteur d'espoir ». Il s'est félicité que le Président de la Banque mondiale ait annoncé qu'une assistance supplémentaire serait accordée pour promouvoir le développement socioéconomique et l'intégration régionale de la République démocratique du Congo et de tous les pays de la région.

Dans leurs déclarations, les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction la première réunion du mécanisme de suivi régional de l'Accord-cadre et le fait que la Banque mondiale ait annoncé qu'une aide financière supplémentaire serait apportée au processus de paix et de développement engagé dans le cadre de l'Accord.

Le 11 juillet, le Conseil a tenu des consultations sur la République démocratique du Congo où il a examiné le rapport du Secrétaire général sur la MONUSCO (S/2013/388). Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a évoqué les nombreuses mesures prises récemment par le Gouvernement pour honorer les engagements qu'il avait pris dans le cadre de l'Accord. S'agissant de la brigade d'intervention de la MONUSCO, il a noté que deux des trois contingents étaient presque entièrement déployés mais que le matériel n'était pas arrivé, et que le troisième serait déployé dans les semaines à venir. Il a souligné que les activités de la brigade d'intervention seraient bien coordonnées pour compléter le processus politique et qu'elles tiendraient compte des conséquences pour la sécurité des civils et des Casques bleus.

Les membres du Conseil ont redit leur soutien à l'Accord-cadre et rappelé les mesures prises par les

signataires pour honorer leurs engagements. Plusieurs se sont dits favorables au déploiement d'une brigade d'intervention. Un membre du Conseil a accusé des éléments de la brigade d'intervention d'agir en collusion avec les Forces démocratiques de libération du Rwanda et dénoncé l'incohérence des rapports du Secrétaire général sur la MONUSCO et de l'Accord-cadre. Le Secrétaire général adjoint a catégoriquement rejeté ces accusations et demandé qu'un complément d'information soit apporté. Certains membres du Conseil étaient d'avis que le déploiement de véhicules aériens sans pilote serait utile pour rendre les opérations de maintien de la paix des Nations Unies plus efficaces à l'avenir, mais d'autres ont dit que l'emploi de ces véhicules dans une autre mission ne devait être envisagé qu'après une évaluation complète de leur utilisation à la MONUSCO.

Le 22 juillet, en consultations à huis clos, le Représentant permanent de l'Azerbaïdjan, M. Agshin Mehdiyev, s'exprimant en sa qualité de Président du Comité créé par la résolution 1533 (2004), a rendu compte au Conseil des travaux du Comité, notamment des délibérations qu'il avait tenues au sujet du rapport de mi-mandat du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo (S/2013/433). Les membres du Conseil ont noté qu'il importait de bien appliquer le régime de sanctions et ils ont pris acte des travaux du Groupe d'experts, en particulier compte tenu de la situation politique actuelle.

Le 25 juillet, le Secrétaire d'État américain, John F. Kerry, a tenu un débat ministériel au Conseil sur la situation dans la région des Grands Lacs, au cours duquel le Conseil a adopté une déclaration du Président sur la région (S/PRST/2013/11). Le Conseil a entendu des exposés présentés par le Secrétaire général, le Président de la Banque mondiale, Jim Yong Kim, l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, Mary Robinson, le Commissaire de l'Union africaine pour la paix et la sécurité, Ramtane Lamamra, le Ministre des affaires étrangères de l'Ouganda, Sam Kutesa, et le Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo, Raymond Tshibanda N'tungamulongo. Parmi les ministres représentés, figuraient le Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Rwanda, Louise Mushikiwabo, le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Luxembourg, Jean Asselborn, le Ministre des affaires étrangères du Guatemala, Fernando Carrera, le Ministre délégué

chargé du développement de la France, Pascal Canfin, et le Conseiller principal du Président du Togo chargé des questions diplomatiques et de la coopération, Kofi Esaw. Outre les membres du Conseil, les représentants de l'Afrique du Sud, de la Belgique, du Burundi, du Mozambique, de la République du Congo et de la République-Unie de Tanzanie, ainsi que le représentant du Service européen pour l'action extérieure, ont participé au débat.

Guinée-Bissau

Le 18 septembre 2012, le Conseil a tenu des consultations plénières sur la Guinée-Bissau. Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Jeffrey Feltman, a fait un exposé sur le rétablissement de l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau, en application de la résolution [2048 \(2012\)](#). Les membres du Conseil ont fait part de leurs inquiétudes au sujet de l'impasse politique qui persistait dans le pays et demandé de nouveau que le dialogue et la coordination entre les différentes parties prenantes soient améliorés. Ils ont aussi envisager d'établir une feuille de route pour la transition.

Le 11 décembre, le Conseil a tenu des consultations plénières sur la situation en Guinée-Bissau. Le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS), Joseph Mutaboba, a rendu compte au Conseil de l'actualité récente du pays, ainsi que de l'application de la résolution [2048 \(2012\)](#).

Lors des consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil ont fait part de leurs inquiétudes au sujet de l'impasse politique qui persistait en Guinée-Bissau et demandé de nouveau que l'ordre constitutionnel soit rétabli et que le dialogue et la coordination entre les différentes parties prenantes dans le pays soient améliorés. Lors des consultations, le Président du Comité créé par la résolution [2048 \(2012\)](#) concernant la Guinée-Bissau et Représentant permanent du Maroc, Mohammed Loulichki, a présenté le rapport sur les travaux du Comité pour la période allant du 19 juin au 11 décembre 2012.

Le 13 décembre, le Conseil a publié une déclaration à la presse, dans laquelle il a rappelé les préoccupations et les attentes suscitées aux consultations du 11 décembre.

Le 5 février 2013, le Conseil a tenu un débat et des consultations plénières sur les progrès de la transition en Guinée-Bissau. Le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Tayé-Brook Zerihoun, et la Représentante permanente du Brésil, Maria Luiza Ribeiro Viotti, en sa qualité de Présidente de la configuration Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix, ont fait des exposés. Le Représentant permanent de la Côte d'Ivoire, Youssoufou Bamba, au nom de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), et le Représentant permanent du Mozambique, António Gumende, au nom de la Communauté des pays de langue portugaise, ont également fait des déclarations. En consultations, les membres du Conseil ont souligné qu'il fallait rétablir rapidement l'ordre constitutionnel en tenant des élections libres, régulières et transparentes et ils ont dit compter que des efforts concertés continueraient d'être faits par la CEDEAO, la Communauté des pays de langue portugaise, les Nations Unies, l'Union africaine, l'Union européenne.

Le 22 février, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution [2092 \(2013\)](#), dans laquelle il a prorogé de trois mois, jusqu'au 31 mai 2013, le mandat du BINUGBIS, afin que le Secrétaire général ait le temps d'évaluer la situation sur le terrain et de formuler, le 30 avril au plus tard, des recommandations sur l'éventuel réaménagement de la mission. Dans la résolution, le Conseil a exigé à nouveau des forces armées qu'elles se soumettent pleinement à la tutelle du pouvoir civil et prié le Secrétaire général de continuer d'œuvrer, par l'intermédiaire du BINUGBIS, à la conclusion rapide d'un vaste accord politique en vue du rétablissement de l'ordre constitutionnel.

Le 6 mars, en consultations plénières, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques a présenté le rapport du Secrétaire général sur le rétablissement de l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau ([S/2013/123](#)) et fait part du peu de progrès accomplis à cet égard.

Le 9 mai, le Conseil a tenu une réunion suivie de consultations plénières sur la situation en Guinée-Bissau, où il s'est attaché particulièrement à évaluer le mandat du BINUGBIS. Le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du BINUGBIS, José Ramos Horta, et la Représentante permanente du Brésil et Chef de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix, Maria Luiza Ribeiro Viotti, ont fait un exposé sur le rapport du Secrétaire général

consacré à l'évolution de la situation en Guinée-Bissau (S/2013/262). Le Représentant permanent de la Guinée-Bissau, João Soares Da Gama; le Représentant permanent de la Côte d'Ivoire, Youssoufou Bamba, s'exprimant au nom de la CEDEAO; et le Représentant permanent de la Mozambique, António Gumende, s'exprimant au nom de la Communauté des pays de langue portugaise, ont fait des déclarations.

Lors des consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil ont dit qu'il importait de continuer à inciter les parties prenantes en Guinée-Bissau afin que les consultations en cours conduisent sans tarder à l'adoption du nouveau pacte sur le régime, en vue de tenir des élections à la fin de 2013. Ils ont exhorté le Représentant spécial à faire pression sur les dirigeants politiques de Guinée-Bissau afin que des efforts plus résolus soient entrepris pour lutter contre l'impunité et le trafic de drogues.

Le 22 mai, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2103 (2013), dans laquelle il a prorogé jusqu'au 31 mai 2014, le mandat du BINUGBIS tout en réaménageant ses priorités, comme l'avait recommandé le Secrétaire général, afin de permettre à la mission de soutenir le rétablissement de l'ordre constitutionnel en organisant des élections libres, régulières et transparentes et, après le scrutin, d'aider à renforcer les institutions démocratiques en procédant à des réformes, surtout dans les secteurs de la sécurité et de la justice, et en luttant contre l'impunité et le trafic de drogues.

Libéria

Le 6 septembre 2012, le Conseil a tenu une séance privée avec les pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) et entendu un exposé présenté par la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le Libéria, Karin Landgren.

Le 11 septembre, le Conseil a tenu un débat et des consultations plénières sur la MINUL. La Représentante spéciale du Secrétaire général, le Président de la formation Libéria de la Commission de consolidation de la paix, Staffan Tillander (Suède), et la Représentante permanente du Libéria, Marjon Kamara, ont également fait un exposé au Conseil. La Représentante spéciale a souligné que pour améliorer l'état de la sécurité au Libéria, il fallait non seulement réformer le secteur de la sécurité mais aussi favoriser la réconciliation et opérer des changements politiques

structurels. Elle a aussi fait un exposé sur la reconfiguration de la MINUL, dont l'effectif serait réduit de 4 200 soldats au cours des trois prochaines années, ce qui permettrait de transférer progressivement la responsabilité de la sécurité aux autorités libériennes. Les membres du Conseil étaient d'accord avec la reconfiguration de la MINUL envisagée; ils ont souligné qu'il fallait que les autorités libériennes s'intéressent de plus près à la réconciliation, à la réforme constitutionnelle, à la décentralisation et au dialogue national sans exclusive; ils ont accueilli avec satisfaction la coopération étroite entre la MINUL et l'ONUCI et demandé que la coopération régionale soit renforcée pour améliorer la sécurité.

Le 17 septembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2066 (2012), par laquelle il a prorogé de 12 mois le mandat de la MINUL, jusqu'au 30 septembre 2013. Il y a décidé de réduire la composante militaire de la MINUL de 1 990 hommes pour la durée du mandat, en tenant compte des conditions régnant dans la zone d'opérations, et d'ajouter aussitôt que possible trois unités de police constituées, la première devant être déployée au plus tard en janvier 2013. La MINUL et l'ONUCI ont été invitées à renforcer leur coopération afin d'aider à stabiliser la zone frontalière entre le Libéria et la Côte d'Ivoire.

Le 25 mars 2013, la Représentante spéciale a présenté au Conseil le vingt-cinquième rapport périodique du Secrétaire général sur la MINUL (S/2013/124). Le Président de la formation Libéria de la Commission de consolidation de la paix a également fait un exposé. Lors des consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil se sont dits satisfaits que l'état de la sécurité au Libéria reste stable. Ils ont félicité le Gouvernement libérien pour les progrès accomplis dans l'amélioration du système de justice pénale et de l'état de droit et l'ont invité à s'attacher davantage à lutter contre l'impunité des infractions sexuelles et de la violence sexiste, notamment exercées à l'encontre de mineurs. Ils ont aussi abordé les questions foncières, qui restent une source de conflit récurrent au Libéria, et encouragé le Gouvernement à créer des mécanismes fonctionnels de règlement des différends pour y remédier.

Libye

Le 12 septembre 2012, le Conseil a entendu un exposé sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), présenté par le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Jeffrey Feltman, qui a été suivi de consultations plénières. Il était saisi du rapport du Secrétaire général sur la MANUL (S/2012/675). Lors de consultations, les membres du Conseil ont accueilli avec intérêt le rapport du Secrétaire général et la nomination de Tarek Mitri au poste de Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye et chef de la MANUL. Ils partageaient les vues du Secrétaire général selon lesquelles les élections du 7 juillet étaient un grand pas en avant pour la transition démocratique de la Libye. Ils ont salué les autres étapes du processus de transition, notamment l'élection du Congrès général national et de son président. Ils ont souligné l'importance du développement constitutionnel, notamment la nécessité de faire face aux problèmes régionaux et de garantir l'exercice des droits de l'homme et d'en assurer la protection. Ils étaient globalement d'accord avec les vues exprimées par le Secrétaire général selon lesquelles de graves problèmes subsistaient dans le domaine politique et sur le plan de la sécurité. Ils ont salué le rôle de la MANUL, qui aidait les autorités et le peuple libyens pendant la transition. Ils ont condamné à l'unanimité l'attentat perpétré contre le personnel diplomatique des États-Unis le 11 septembre. Le Conseil a également publié une déclaration à la presse, dans laquelle ses membres ont condamné on ne peut plus fermement les attentats commis contre la mission et le personnel diplomatiques américains à Benghazi. Les membres du Conseil ont également condamné l'attentat perpétré au Caire le même jour contre l'ambassade des États-Unis.

Le 23 octobre, en consultations plénières, le Conseil a entendu le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Tayé-Brook Zerihoun, qui a rendu compte de la situation en Libye et du pilonnage de la ville de Bani Walid et de ses environs, ainsi que de la précarité de la situation humanitaire dans ce secteur. Le Sous-Secrétaire général a signalé que le Président libyen, Mohamed Magariaf, s'employait à trouver un règlement pacifique à trois conditions : a) que l'autorité de l'État dans la ville soit entière; b) que tous les suspects se constituent prisonniers; c) que tous les détenus soient relâchés.

Les membres du Conseil se sont inquiétés de la persistance des combats à Bani Walid et ont vivement souhaité un règlement pacifique de la situation. Tout en notant les progrès faits par la Libye, ils ont exprimé leur préoccupation quant aux graves problèmes que le pays continuait de rencontrer en ce qui concernait le désarmement des milices et la réconciliation nationale.

Le 7 novembre, le Procureur de la Cour pénale internationale, Fatou Bensouda, a présenté le quatrième rapport sur l'application de la résolution 1970 (2011). Elle a affirmé que la Libye se heurtait à de nombreux problèmes de sécurité et que, à mesure qu'il s'acheminait sur la voie de la stabilité, le pays aurait besoin d'un soutien solide de la communauté internationale afin que les auteurs des crimes commis pendant le conflit de 2011, qui avait conduit à la chute de Muammar Kadhafi, soient traduits en justice. Le représentant de la Libye a signalé que son gouvernement avait mis en place une stratégie globale pour la promotion de la réconciliation nationale et la fin de l'impunité. Il a constaté néanmoins que celle-ci se heurtait à de nombreuses difficultés, notamment au retard pris dans la formation d'un nouveau gouvernement.

Le 8 novembre, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général et du Représentant permanent du Portugal, José Filipe Moraes Cabral, qui s'exprimait en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. Le Représentant spécial a dit que la formation du nouveau gouvernement libyen le 31 octobre était un tournant pour l'essor de la démocratie en Libye. Il a détaillé les activités que la MANUL menait pour aider les autorités libyennes, notamment dans les domaines de la réforme du secteur de la sécurité, de la mise en commun des meilleures pratiques, de la formation et de la réconciliation nationale. Il a ajouté que l'état de la sécurité en Libye restait précaire, les combats entre groupes armés et les tentatives d'assassinat de responsables de la sécurité et de chefs religieux se poursuivaient. Le Président du Comité a annoncé que le Groupe d'experts avait enquêté sur les affaires de violation de l'embargo sur les armes signalées. Le Comité examinerait plus avant les recommandations du Groupe. Les membres du Conseil se sont félicités de la tenue des élections au Congrès général national et de la formation du nouveau gouvernement. Ils ont demandé à l'unanimité aux autorités libyennes de démobiliser et

de réintégrer les brigades armées et de s'attaquer à la menace que faisaient peser les groupes terroristes et les groupes extrémistes.

Le 29 janvier 2013, le Représentant spécial du Secrétaire général a fait un exposé au Conseil où il a noté que bien qu'elle ait fait des progrès, la Libye continuait de se heurter à bien des difficultés. Il a observé que l'état de la sécurité dans certaines régions demeurait préoccupant même si des progrès avaient été faits sur la voie de la démobilisation des brigades révolutionnaires. Lors des consultations à huis clos qui ont suivi, les membres du Conseil ont constaté qu'il y avait eu des points positifs en Libye mais se sont entendus sur le fait qu'il restait beaucoup à faire pour régler les problèmes auxquels le pays se heurtait. Plusieurs ont fait remarquer que le nouveau Gouvernement libyen s'était engagé à les régler. Ils mesuraient tout le travail accompli par la MANUL et le Représentant spécial du Secrétaire général. Ils ont souligné qu'il fallait un processus d'établissement de la Constitution sans exclusive, qui tienne compte des vues de toutes les régions et des minorités. Plusieurs membres se sont enquis des difficultés rencontrées pour la création de l'organe chargé de la Constitution et des différentes possibilités envisagées. Les membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par l'état de la sécurité dans le pays, en particulier à Benghazi et dans l'est du pays. Ils s'inquiétaient également de la situation des personnes détenues pour des raisons liées au conflit et ont souligné que tous les centres de détention devraient être placés sous le contrôle de l'État.

Le 14 mars, le Représentant spécial du Secrétaire général a rendu compte au Conseil de l'actualité en Libye et félicité le Président du Congrès général national, Mohamed el-Magariaf, et le Premier Ministre, Ali Zeidan, des efforts qu'ils avaient déployés pour apaiser les tensions et mettre en place des mesures de sécurité efficaces pendant l'anniversaire de la révolution libyenne, qui n'avait pas déstabilisé le pays. Dans sa résolution 2095 (2013), le Conseil a prorogé de 12 et 13 mois, respectivement, les mandats de la MANUL et du Groupe d'experts, et procédé à des aménagements de l'embargo sur les armes, notamment en ce qui concernait les fournitures de matériel militaire non létal destiné exclusivement à un usage humanitaire ou de protection et l'assistance militaire ou à la sécurité au Gouvernement libyen. Le Premier Ministre libyen et le Représentant permanent du

Rwanda, Eugène-Richard Gasana, s'exprimant en sa capacité de Président du Comité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, ont fait une allocution au Conseil.

Lors des consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil ont exprimé leur soutien à la MANUL et mis l'accent sur le rôle important qu'elle jouait dans la stabilisation de la situation en Libye, en appuyant la transition démocratique et en aidant le pays à surmonter les graves problèmes auxquels il se heurtait. Certains ont noté que le pays avançait sur la voie de la transition. D'autres se sont vivement inquiétés de l'état de la sécurité dans le pays, surtout dans l'est et le long des frontières méridionales, de la prolifération d'armes, des mauvais traitements infligés aux détenus et du fait que des personnes continuaient d'être détenues au mépris de la procédure régulière. La nécessité de la réconciliation nationale, d'institutions de justice transitionnelle et d'un dialogue national sans exclusive a été soulignée, de même que l'importance de l'application stricte du régime de sanctions.

Le 8 mai, le Conseil a entendu un exposé sur la situation en Libye présenté par le Procureur de la Cour pénale internationale, Fatou Bensouda.

Le 13 mai, après l'attentat de Benghazi, le Conseil a publié une déclaration à la presse, dans laquelle ses membres ont condamné on ne peut plus fermement l'attentat meurtrier qui avait fait de nombreux morts et blessés. Ils ont témoigné leur profonde sympathie et exprimé leur sincères condoléances aux familles des victimes de l'attentat, au Gouvernement et au peuple libyens.

Le 18 juin, le Représentant spécial du Secrétaire général a fait un exposé au Conseil sur la situation en Libye. Le Représentant permanent du Rwanda a également rendu compte au Conseil des travaux du Comité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. En consultations plénières, tous les membres du Conseil ont exprimé leur inquiétude face à la situation en Libye, notamment sur le plan de la sécurité, dans le domaine politique et s'agissant de la situation concernant les détenus. Ils étaient d'accord sur le fait qu'il fallait que le Gouvernement mette en place d'urgence des forces de sécurité efficaces, qu'il démobilise et réintègre les brigades révolutionnaires, qu'il s'attaque aux extrémistes, qu'il améliore la sécurité des frontières méridionales du pays et qu'il maîtrise la prolifération d'armes. Les membres du

Conseil ont déploré la dureté de la loi sur l'isolement politique et les répercussions que son application aurait sur la transition politique en Libye.

Le 20 juin, le Conseil a publié une déclaration à la presse sur la Libye dans laquelle il s'est félicité des progrès accomplis par le Gouvernement et l'a encouragé à poursuivre dans cette voie, tout en exprimant sa vive inquiétude à l'égard de la poursuite des détentions arbitraires, alors que des milliers de personnes détenues en dehors de l'autorité de l'État n'ont pas accès à une procédure régulière.

Mali

Le 8 août 2012, le Conseil a tenu un débat sur la situation au Mali au titre de la question intitulée « Paix et sécurité en Afrique ». Parmi les participants, figuraient le Secrétaire général, le Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité de la CEDEAO, Salamatu Hussaini Suleiman, l'Observateur permanent de l'Union africaine, Tête António, et le Représentant permanent du Mali, Oumar Daou. Immédiatement après le débat, les membres du Conseil ont tenu des consultations plénières, au cours desquelles ils ont entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Jeffrey Feltman, et examiné un projet de concept stratégique de la CEDEAO, qui leur avait été transmis le 4 août.

Le 10 août, le Conseil a publié une déclaration à la presse sur le Mali, dans laquelle il s'est félicité du retour à Bamako du Président par intérim, Dioncounda Traoré, a rappelé les attentes de la communauté internationale vis-à-vis des autorités de transition concernant la fin de la crise et invité les membres de l'ancienne junte à cesser de s'ingérer dans les affaires politiques du pays. Il y a également salué les efforts de planification stratégique qui étaient en cours en vue de déployer une force de stabilisation de la CEDEAO au Mali. Il a demandé à la CEDEAO, aux autorités maliennes, aux pays de la région, à l'Union africaine et à l'ONU de coopérer davantage afin de mettre au point les options détaillées qu'il attendait.

Le 4 octobre, le Conseil a tenu des consultations à huis clos où il a entendu un exposé sur la situation au Mali présenté par le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Jeffrey Feltman. Celui-ci lui a fait savoir que la situation au Mali restait très instable. Il a insisté sur le fait que la communauté internationale devait prendre d'urgence une position unifiée et

indiqué qu'une petite mission des Nations Unies, conduite par le Département des affaires politiques du Secrétariat et composée de personnel du Département des opérations de maintien de la paix et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat, se rendrait à Bamako du 1^{er} au 5 octobre.

Les membres du Conseil se sont inquiétés de la sanctuarisation de nord du Mali par des groupes terroristes et extrémistes et ont dit qu'ils souhaitaient continuer de réfléchir à la manière dont le Conseil pouvait répondre à la demande que la CEDEAO et le Gouvernement de transition lui avaient faite de déployer une force placée sous direction africaine qui aiderait les forces armées maliennes à rétablir l'intégrité territoriale du pays et à lutter contre la menace que les groupes terroristes implantés dans le nord du pays représentaient.

Le 12 octobre, le Conseil a adopté la résolution [2071 \(2012\)](#), dans laquelle il s'est déclaré prêt à donner suite à la demande des autorités maliennes de transition, en date du 18 septembre, qu'une force militaire internationale prête son concours aux forces armées maliennes en vue de la reconquête des régions occupées du nord du Mali, et il a prié le Secrétaire général de lui présenter, au plus tard 45 jours après l'adoption de la résolution, un rapport où figureraient des recommandations détaillées et applicables pour donner suite à la demande.

Le 5 décembre, le Conseil a tenu un débat suivi de consultations plénières sur la situation au Mali. Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques y a présenté le rapport du Secrétaire général ([S/2012/894](#)). Il a donné un aperçu général de la situation au Mali et décrit les efforts entrepris par le système des Nations Unies et les acteurs sous-régionaux, régionaux et internationaux pour faire face à la crise malienne et appliquer la résolution [2071 \(2012\)](#). Il a également présenté les recommandations du Secrétaire général sur la question. Le Président de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, Kadré Ouédraogo, et l'Observateur permanent de l'Union africaine, Tête António, ont également fait un exposé au Conseil.

En consultations plénières, les membres du Conseil ont examiné l'actualité malienne récente et les recommandations du Secrétaire général, ainsi que les possibilités que les Nations Unies apportent leur soutien à la Mission internationale de soutien au Mali

sous conduite africaine (MISMA). Les membres du Conseil ont rappelé l'importance d'une approche à double voie qui permettrait de s'attaquer à la fois à la dimension politique de la crise malienne et aux aspects liés à la sécurité.

Le 11 décembre, les membres du Conseil ont publié une déclaration à la presse, dans laquelle ils ont condamné l'arrestation le 10 décembre 2012, par des membres des forces armées maliennes, du Premier Ministre par intérim, Cheick Modibo Diarra, qui a conduit à la démission du Premier Ministre et au renvoi du Gouvernement de transition. Ils ont exhorté les autorités maliennes de transition à mettre au point dans les meilleurs délais un plan de route pour la transition politique, dans le cadre d'un dialogue politique ouvert et sans exclusive, afin de rétablir pleinement l'ordre constitutionnel et l'unité nationale, notamment grâce à la tenue d'élections crédibles et ouvertes à tous, qui se déroulent dans le calme.

Le 20 décembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution [2085 \(2012\)](#), dans laquelle il a autorisé le déploiement de la MISMA et prié le Secrétaire général, de créer, en consultation avec les autorités nationales, une présence multidisciplinaire des Nations Unies au Mali. Après l'adoption de la résolution, le Ministre par intérim chargé des affaires étrangères et de la coopération internationale, Tiéman Hubert Coulibaly, le Représentant permanent de la Côte d'Ivoire, Youssoufou Bamba, s'exprimant au nom de la CEDEAO, et l'Observateur permanent de l'Union africaine, Tête Antonio, ont fait des déclarations.

Le 10 janvier 2013, le Conseil a tenu des consultations plénières où il a examiné la détérioration de la situation au Mali qui avait suivi la marche vers le sud, sur la ville centrale de Konna, d'une coalition de groupes extrémistes et de groupes terroristes qui avaient leur fief dans le nord du pays. Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a signalé au Conseil que le climat politique à Bamako s'était rapidement dégradé après que le Président, Dioncounda Traoré, avait déclaré, le 31 décembre, dans son discours de fin d'année, que le Premier Ministre présenterait dans les prochains jours un plan de route à l'Assemblée nationale sur les deux priorités visant à mettre fin à la transition, sans évoquer le dialogue national. La France a informé le Conseil qu'elle envisageait de donner suite à la demande du Mali qu'une aide militaire immédiate lui soit fournie, compte tenu de la gravité de la menace que la situation

faisait peser sur la paix et la sécurité régionales et internationales.

Les membres du Conseil ont exprimé leur vive préoccupation face à la dégradation de la situation, notamment face à la menace terroriste, et souligné qu'il fallait d'urgence réagir à la crise. Se déclarant déterminés à faire appliquer intégralement les résolutions sur le Mali, notamment la résolution [2085 \(2012\)](#), ils ont demandé que la MISMA soit déployée rapidement, qu'un plan de route politique pour la négociation arrêté avec les Maliens non extrémistes du nord soit immédiatement publié et que la gouvernance démocratique soit pleinement rétablie. Le Conseil a publié une déclaration à la presse après les consultations.

Le 14 janvier, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a informé le Conseil en consultations que, sur la demande du Mali, des moyens aériens français avaient été déployés pour mettre un terme à l'avance des extrémistes vers le sud. Il a noté que les fonds d'affectation spéciale administrés par l'ONU pour les contributions à la MISMA et aux Forces de sécurité maliennes seraient ouverts le lendemain. Il a souligné combien il importait d'opter pour une solution politique et la pleine mise en œuvre de la résolution [2085 \(2012\)](#) afin d'empêcher que la situation ne dégénère.

La France a informé les membres du Conseil qu'elle avait lancé l'« Opération Serval ». Globalement, les membres du Conseil se sont félicités de l'intervention de la France. Inquiets face à la dégradation de l'état de la sécurité et de la situation humanitaire au Mali, ils ont demandé le déploiement rapide de la MISMA. Ils ont souligné qu'il convenait de mettre l'accent sur la solution politique et demandé que la résolution [2085 \(2012\)](#) soit intégralement mise en œuvre.

Le 22 janvier, le Conseil a entendu un exposé présenté par le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques. Les représentants du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire (au nom de la CEDEAO), du Mali, du Niger, du Nigéria, du Sénégal, du Tchad, de l'Union africaine et de l'Union européenne ont aussi participé à la séance.

Lors des consultations qui ont suivi, la France a rendu compte des activités récentes de ses forces au Mali. Les membres du Conseil l'ont de nouveau assuré de leur soutien à son action militaire et se sont félicités

du déploiement accéléré de la MISMA. Ils ont également souligné qu'il fallait que les autorités maliennes progressent simultanément sur la voie de la solution politique. Ils ont demandé que l'établissement de la version définitive du plan de route pour la transition vers la démocratie se fasse rapidement et qu'un dialogue avec les groupes du nord qui s'étaient distancés des terroristes s'instaure dès que possible.

Le 6 février, en consultations à huis clos, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Tayé-Brook Zerihoun, a fait un exposé au Conseil sur la situation au Mali. Il a rendu compte des progrès accomplis sur les plans politique et militaire et évoqué le plan de route pour la transition adopté par l'Assemblée nationale le 29 janvier. Il a ajouté que l'ONU restait préoccupée par les allégations de violations graves des droits de l'homme et qu'il faudrait entreprendre une action à long terme pour que la réconciliation nationale soit effective. Les membres du Conseil ont de nouveau assuré la France et les forces africaines de leur soutien pour les opérations militaires qu'elles menaient, et rappelé l'importance de régler la crise par la voie politique. La plupart se sont dits préoccupés par la gravité de la situation des droits de l'homme et de la situation humanitaire au Mali. Prenant note de la conférence des donateurs tenue à Addis-Abeba, les membres du Conseil ont souligné que la communauté internationale devait renforcer son soutien afin de répondre aux besoins des Maliens.

Le 27 février, le Conseil a tenu des consultations plénières sur le Mali. Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Jeffrey Feltman, a fait le point de l'état de la sécurité et de la situation politique dans le pays. Sur le plan politique, il a salué l'engagement pris par les Maliens de tenir des élections en juillet et rendu compte au Conseil de ce que faisait le Bureau des Nations Unies au Mali pour aider les autorités maliennes. Il a noté les progrès accomplis dans le domaine de la sécurité grâce aux opérations militaires menées par les forces françaises et africaines.

Les membres du Conseil ont souligné qu'il fallait d'urgence faire des progrès sur le plan politique et ils ont envisagé le déploiement d'une force de maintien de la paix au Mali. À l'issue des consultations, le Conseil a prié le Secrétaire général de faire figurer dans son prochain rapport sur le Mali des recommandations sur la possibilité de mettre en place une opération de maintien de la paix des Nations Unies.

Le 18 mars, en consultations plénières, la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordonnatrice des secours d'urgence, Valerie Amos, a rendu compte de la situation humanitaire au Mali. Elle a fait remarquer que celle-ci était en partie une conséquence de la vulnérabilité persistante du pays, ainsi que du soulèvement politique, du déchaînement de violence et du conflit entraînés par le coup d'État de mars 2012 et les combats qui avaient suivi entre Touaregs et groupes radicaux violents. Les membres du Conseil ont exprimé leur inquiétude face à la crise humanitaire grave et leur soutien pour les activités des organismes humanitaires au Mali.

Le 27 mars, en consultations plénières, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Tayé-Brook Zerihoun, et le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Edmond Mulet, ont fait le point de l'actualité politique et de l'état de la sécurité au Mali, et souligné les principales observations et recommandations qui figuraient dans le rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2013/189), y compris les deux options concernant l'engagement éventuel des Nations Unies dans le pays. Les membres du Conseil ont mis l'accent sur l'importance de la réconciliation nationale et du dialogue au Mali. Un échange de vues préliminaire a eu lieu sur les options concernant l'engagement éventuel des Nations Unies dans le pays.

Le 3 avril, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Jeffrey Feltman, a présenté au Conseil le rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2013/189). Le Représentant permanent du Mali a aussi fait une déclaration.

Après la séance, les membres du Conseil ont tenu des consultations à huis clos, au cours desquelles le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Hervé Ladsous, leur a rendu compte du déploiement d'une mission de stabilisation des Nations Unies au Mali. Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a également fait un exposé au Conseil au cours des consultations. Les membres du Conseil se sont dits inquiets de l'absence de progrès politiques dans le pays et ont demandé que soit trouvée une solution durable et viable à la crise. Le mandat et la taille proposés de la mission de stabilisation appelaient une discussion plus approfondie.

Le 25 avril, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2100 (2013), par laquelle il a créé la Mission

multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), celle-ci devant assumer la responsabilité de l'exécution du mandat du Bureau des Nations Unies au Mali à compter de la date d'adoption de la résolution. Il a décidé que l'autorité de la MISMA serait transférée à la MINUSMA à compter du 1^{er} juillet 2013, date à laquelle les contingents militaires et le personnel de police de la MISMA qui répondaient aux normes des Nations Unies devaient être transférés à la MINUSMA. Il a décidé également que le déploiement échelonné de la MINUSMA devrait être réexaminé par lui 60 jours après l'adoption de la résolution en fonction de l'état de la sécurité dans la zone de responsabilité envisagée pour la Mission.

Le 19 juin, les membres du Conseil ont publié une déclaration à la presse (SC/11040), dans laquelle ils se sont félicités que les autorités maliennes de transition, le Mouvement national pour la libération de l'Azawad et le Haut Conseil pour l'unité de l'Azawad aient signé, à Ouagadougou le 18 juin 2013, l'accord préliminaire pour la tenue du scrutin présidentiel et de pourparlers de paix sans exclusive au Mali. Ils ont noté que l'accord ouvrait la voie à la tenue d'élections présidentielles nationales et établissait le cadre de pourparlers sans exclusive avec toutes les populations du nord du Mali, ce qui constituait une étape importante vers la paix et la stabilité durables du pays. Ils ont demandé aux groupes implantés dans le nord du Mali qui n'avaient pas signé l'accord et qui avaient rompu tous liens avec des groupes terroristes de s'engager sans condition à respecter toutes les dispositions de l'accord.

Le 25 juin, le Conseil a tenu un débat suivi de consultations plénières sur la situation au Mali. Le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali et Chef de la MINUSMA, Albert Koenders, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Hervé Ladsous, et la Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions, Ameerah Haq, ont fait un exposé au Conseil en séance publique. Le Ministre par intérim chargé des affaires étrangères et de la coopération internationale du Mali, Tiéman Hubert Coulibaly, a aussi fait une déclaration.

En consultations, les membres du Conseil sont convenus à l'unanimité de procéder au transfert d'autorité de la MISMA à la MINUSMA le 1^{er} juillet, comme prévu dans la résolution [2100 \(2013\)](#). Certains ont fait part d'inquiétudes quant à l'état de préparation

des contingents de la MISMA et à la date des élections présidentielles.

Paix et sécurité en Afrique (Sahel)

Le 17 septembre 2012, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Jeffrey Feltman, sur la paix et la sécurité en Afrique, qui portait essentiellement sur la situation au Sahel, y compris au Mali. Concernant la situation au Mali, le Conseil a également entendu un exposé de la CEDEAO, présenté par le Représentant permanent de la Côte d'Ivoire, Youssoufou Bamba.

Le 21 septembre, le Conseil a publié une déclaration à la presse dans laquelle il a demandé aux autorités maliennes de transition de poursuivre les efforts visant à renforcer les institutions démocratiques et à rétablir l'ordre constitutionnel grâce à la tenue d'élections avant la fin de la période de transition. Les membres du Conseil se sont de nouveau inquiétés de l'état de la sécurité et de la situation humanitaire dans le nord du pays, et de la présence de terroristes, y compris d'Al-Qaida au Maghreb islamique et d'autres groupes associés.

Le 10 décembre, le Conseil a tenu un débat ministériel sur le thème suivant : « Sahel : vers une démarche plus globale et mieux coordonnée ». Présidé par le Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Maroc, Saad-Eddine el Othmani, celui-ci a réuni plusieurs ministres et dignitaires de haut rang. Le Secrétaire général, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel, le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et le Ministre d'État, Ministre des affaires étrangères de la Côte d'Ivoire, s'exprimant au nom de la CEDEAO, y ont fait un exposé. Les représentants du Tchad (au nom de la Communauté des États sahélo-sahariens), de l'Union africaine, de l'Union européenne, de l'Organisation de la coopération islamique, de l'Union du Maghreb arabe, de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement ont aussi participé au débat de haut niveau.

Les membres du Conseil ont dit leur vive inquiétude au sujet des menaces qui pèsent sur la région du Sahel et ont souligné la nécessité d'adopter une démarche intégrée, coordonnée et globale pour déjouer ces menaces et s'attaquer aux racines du problème. Ils se sont dits notamment préoccupés par la

question du terrorisme et de la criminalité transnationale organisée dans le Sahel.

Les membres du Conseil ont adopté une déclaration du Président ([S/PRST/2012/26](#)), dans laquelle ils ont estimé qu'il importait d'adopter une approche globale qui embrasse les questions de sécurité et de développement ainsi que les questions humanitaires, et qui soit de nature à répondre aux besoins immédiats de la région du Sahel ainsi qu'à ceux qui s'inscrivaient dans une perspective à plus long terme, et souligné qu'il importait de renforcer la coopération transrégionale, interrégionale et internationale fondée sur le partage des responsabilités, le développement économique et social, le respect des droits de l'homme et l'état de droit. Le Conseil a encouragé l'Envoyé spécial à poursuivre son action en vue de coordonner la réponse bilatérale, interrégionale et internationale et l'appui à la région du Sahel en vue d'une démarche plus cohérente et plus coordonnée de la part des entités de l'ONU présentes dans la région.

Le 26 juin, le Conseil a tenu un débat et des consultations plénières sur la situation dans la région du Sahel. L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel, Romano Prodi, a fait un exposé en séance publique et présenté la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel.

Le 16 juillet, le Conseil a adopté une déclaration du Président ([S/PRST/2013/10](#)), dans laquelle il s'est déclaré préoccupé par la situation dans la région du Sahel et s'est félicité de l'élaboration de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et des trois objectifs qui y étaient définis. À ce sujet, il a prié le Secrétaire général de veiller à une mise en œuvre efficace de la stratégie en veillant à une étroite collaboration entre le Bureau de l'Envoyé spécial pour le Sahel, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et les entités des Nations Unies compétentes qui menaient des activités dans la région.

Sierra Leone

Le 11 septembre 2012, le Conseil a tenu un débat et des consultations plénières sur le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL). Le Représentant exécutif du Secrétaire général et Chef du BINUCSIL, Jens Anders Toyberg-Frandzen, le Président de la formation Sierra Leone de la Commission de consolidation de la paix et Représentant permanent du Canada, Guillermo

Rishchynski, et le Représentant de la Sierra Leone, Shekou Touray, ont rendu compte au Conseil de l'actualité dans le pays à l'approche des élections présidentielle, parlementaires et locales prévues pour le 17 novembre. Les membres du Conseil ont souligné qu'il importait de tenir des élections libres et régulières, dans le calme, prochaine étape de la consolidation de la paix, et ils ont dit qu'ils comptaient sur toutes les parties prenantes pour s'acquitter des engagements pris dans la déclaration du 18 mai 2012. S'agissant du BINUCSIL, ils sont convenus d'en proroger le mandat de six mois, jusqu'au 31 mars 2013, l'objectif étant de le revoir au début de 2013 et après le déploiement d'une mission d'évaluation technique.

Le 12 septembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution [2065 \(2012\)](#), par laquelle il a renouvelé le mandat du BINUCSIL pour six mois et prié le Secrétaire général de lui présenter, au plus tard le 15 février 2013, un rapport où figureraient des propositions détaillées ainsi qu'un calendrier pour la relève, le retrait et la stratégie de désengagement du Bureau.

Le 9 octobre, le Conseil a tenu un débat sur le Tribunal spécial pour la Sierra Leone et entendu la Présidente du Tribunal, Shireen Avis Fisher, et le Procureur, Brenda Hollis. Le Vice-Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la Sierra Leone, Ebum Jusu, y a également participé. À l'issue de la séance, le Conseil a adopté une déclaration du Président ([S/PRST/2012/21](#)), dans laquelle il a notamment réaffirmé son soutien au Tribunal spécial.

Le 28 novembre, le Conseil a entendu un exposé du Représentant exécutif du Secrétaire général sur les élections tenues le 17 novembre en Sierra Leone.

Le 30 novembre, le Conseil a adopté une déclaration du Président ([S/PRST/2012/25](#)), dans laquelle il a félicité la Sierra Leone d'avoir organisé et mené à bien les élections présidentielle, législatives, locales et de district. Il a demandé à tous les partis politiques et à tous les candidats d'accepter les résultats des élections et de coopérer avec le Gouvernement sierra-léonais dans un esprit constructif par le dialogue et la réconciliation nationaux, et exhorté toutes les parties à régler tous différends de manière pacifique en empruntant les voies de droit appropriées, dans le respect des lois sierra-léonaises. Il a rappelé que, dans sa résolution [2065 \(2012\)](#), il avait

prié le Secrétaire général de dépêcher une mission d'évaluation technique interinstitutions en Sierra Leone, chargée notamment de lui présenter d'ici au 15 février 2013 des propositions détaillées et un calendrier pour la relève, le retrait et la stratégie de désengagement du BINUCSIL.

Le 13 mars 2013, lors d'un débat public, le Représentant exécutif du Secrétaire général a présenté le dixième rapport du Secrétaire général sur le BINUCSIL (S/2013/118). Le Conseil a également entendu le Représentant permanent du Canada, Guillermo Rishchynski, qui s'est exprimé en sa qualité de Président de la formation Sierra Leone de la Commission de consolidation de la paix, et le Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la Sierra Leone, Samura M. W. Kamara. Lors des consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil ont félicité la Sierra Leone pour les progrès accomplis et sont convenus que le BINUCSIL s'était acquitté de son mandat et que l'équipe de pays des Nations Unies devrait prendre la relève dans les 12 prochains mois.

Le 26 mars, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2097 (2013), par laquelle il a prorogé le mandat du BINUCSIL d'un an, jusqu'au 31 mars 2014, date à laquelle la mission devrait s'être complètement retirée. Le Représentant permanent de la Sierra Leone, M. Shekou Touray, a remercié le Conseil de l'appui qu'il continuait d'apporter à son pays.

Somalie

Le 10 août 2012, le Conseil a publié une déclaration à la presse sur la transition en Somalie, dans laquelle il a rappelé l'échéance du 20 août fixée dans la feuille de route pour la fin de la transition. Les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la feuille de route, notamment l'adoption de la nouvelle Constitution.

Le 28 août, le Conseil a tenu des consultations plénières, au cours desquelles il a entendu un exposé présenté par liaison vidéo par le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie, Augustine Mahiga. Il a examiné l'état du processus de transition après l'échéance du 20 août.

Le 29 août, il a publié une déclaration à la presse, dans laquelle il s'est félicité des derniers faits marquants intervenus en Somalie, notamment de

l'adoption de la Constitution provisoire par l'Assemblée nationale constituante et de la tenue de la réunion inaugurale du nouveau Parlement, et a demandé à celui-ci d'élire sans tarder un président de la république afin d'achever le processus de transition.

Le 18 septembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2067 (2012), dans laquelle il s'est félicité des progrès accomplis en Somalie au cours des 12 mois écoulés, dont le temps fort avait été l'élection du nouveau Président. Il s'est également déclaré résolu à coopérer étroitement avec les nouvelles institutions somaliennes et a souligné le rôle crucial que les nouvelles autorités somaliennes joueraient dans la réconciliation, l'instauration d'une paix durable et la stabilité.

Le 21 septembre, le Conseil a fait une déclaration à la presse condamnant l'attentat terroriste perpétré la veille à Mogadiscio. Il y a redit qu'il était résolu à appuyer les efforts de paix et de réconciliation de la Somalie.

Le 16 octobre, le Conseil a tenu un débat sur la situation en Somalie et entendu un exposé présenté par visioconférence par le Représentant spécial du Secrétaire général. Outre les membres du Conseil, les représentants des pays suivants ont participé au débat : Espagne, Éthiopie, Finlande, Italie, Japon, Somalie, Turquie et Union européenne.

Le 31 octobre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2072 (2012), dans laquelle il a autorisé, pour raisons techniques, une prorogation de sept jours du mandat de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), en raison des circonstances exceptionnelles entraînées par le passage de l'ouragan Sandy à New York.

Le 7 novembre, par sa résolution 2073 (2012), le Conseil a prorogé le mandat de l'AMISOM de quatre mois.

Le 8 novembre, au cours de consultations, le Représentant permanent de l'Inde, Hardeep Singh Puri, en sa qualité de Président du Comité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée a présenté au Conseil le rapport trimestriel sur les travaux du Comité.

Le 21 novembre, par sa résolution 2077 (2012), le Conseil a reconduit l'autorisation accordée aux opérations de lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes.

Le 14 février 2013, le Conseil a tenu un débat sur la situation en Somalie. En se fondant sur le rapport du Secrétaire général sur la Somalie (S/2013/69), le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Tayé-Brook Zerihoun, a rendu compte de l'état de la sécurité et des possibilités envisagées pour mettre en place une présence des Nations Unies dans le pays. Le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Somalie, Fowsiyo Yusuf Haji Adan, a également participé au débat. Des consultations à huis clos ont suivi, au cours desquelles les membres du Conseil se sont félicités de l'amélioration de la situation et ont souligné qu'il fallait mettre en place une mission politique des Nations Unies, même s'ils n'étaient pas tous d'accord sur les modalités.

Le 6 mars, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2093 (2013), par laquelle il a prorogé le mandat de l'AMISOM jusqu'au 28 février 2014 et prié le Secrétaire général de continuer d'apporter un soutien logistique à la mission. Le Conseil y a aussi approuvé la proposition faite par le Secrétaire général de remplacer le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS) par une nouvelle mission politique spéciale et décidé que l'équipe de pays des Nations Unies y serait intégrée et ferait rapport au Représentant spécial du Secrétaire général. Le Conseil a également partiellement levé, pour une période de 12 mois, l'embargo sur les armes imposé au pays, en particulier sur des fournitures précises, exclusivement destinées au développement des forces de sécurité du Gouvernement de la République fédérale de Somalie et à la sécurité du peuple somalien.

Le 25 avril, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Jeffrey Feltman, qui a notamment porté sur la mission d'évaluation technique des Nations Unies en Somalie et les constatations qu'elle avait formulées. Le Représentant permanent de la Somalie, Elmi Ahmed Duale, et le Ministre des affaires étrangères de l'Éthiopie, Tedros Adhanom Ghebreyesus, ont également participé au débat. Au cours des consultations à huis clos qui ont suivi, les membres du Conseil ont accueilli avec intérêt le rapport de la mission d'évaluation technique et remercié l'équipe pour le travail accompli. Le Secrétaire général adjoint a donné des précisions sur le rapport d'évaluation, indiquant qu'il était complet et qu'il avait été établi en coopération avec l'Union africaine. Sur la question de l'intégration de la nouvelle mission et du calendrier,

plusieurs équipes faisaient une analyse, et des recommandations seraient formulées en temps utile.

Le 2 mai, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2102 (2013), par laquelle il a créé la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) et l'a chargée d'offrir les bons offices de l'ONU à l'appui du processus de paix et de réconciliation mené par le Gouvernement somalien et de fournir un appui sous forme d'orientations et de conseils stratégiques en matière de consolidation de la paix et d'édification de l'État.

Le 6 juin, le Conseil a entendu un exposé du Vice-Secrétaire général, Jan Eliasson, sur la situation en Somalie. La séance était présidée par le Sous-Secrétaire d'État aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth du Royaume-Uni chargé des affaires africaines, Mark Simmonds. Le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Somalie, Fowsiyo Yusuf Haji Adan, et le Représentant permanent de l'Éthiopie, Tekeda Alemu, ont également participé au débat. Le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2013/7) à l'issue de la séance. Il s'y est félicité de la conférence sur la Somalie tenue à Londres et s'est déclaré préoccupé par la situation des droits de l'homme en Somalie, se disant notamment très inquiet au vu d'informations faisant état de violences sexuelles commises par des groupes armés, dont les forces armées somaliennes. Il a pris note avec satisfaction du déploiement de la MANUSOM et rappelé qu'il comptait que celle-ci serait une mission intégrée avant le 1^{er} janvier 2014.

Le 13 juin, au cours de consultations au titre des questions diverses, le Conseil a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Tayé-Brook Zerihoun, sur la situation au Djoubaland. À l'issue de l'exposé, les membres du Conseil ont publié une déclaration à la presse, dans laquelle ils se sont dits préoccupés par la situation au Djoubaland et ont demandé à toutes les parties de s'abstenir de toute action menaçant la paix et la stabilité de la région.

Le 19 juin, les membres du Conseil ont publié une déclaration à la presse, dans laquelle ils ont exprimé leur indignation face à l'attentat commis par les Chabab contre le complexe des Nations Unies à Mogadiscio.

Le 24 juillet, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2111 (2013), par laquelle il a prorogé le mandat du Groupe de contrôle pour la Somalie et

l'Érythrée jusqu'au 25 novembre 2014, ciblant explicitement les parties qui entravaient la justice, tout en assouplissant davantage les restrictions sur le financement et le matériel, s'agissant des missions de l'ONU et de l'Union européenne présentes dans le pays.

Le 29 juillet, le Conseil a publié une déclaration à la presse, dans laquelle il a condamné l'attentat-suicide à la voiture piégée perpétré contre l'ambassade de Turquie à Mogadiscio, qui a fait un mort et plusieurs blessés.

Soudan et Soudan du Sud

Le 9 août 2012, le Conseil a tenu un dialogue informel interactif en vue d'examiner l'application de la résolution 2046 (2012) par le Soudan et le Soudan du Sud, auquel ont participé le Président du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et ancien Président de l'Afrique du Sud, Thabo Mbeki, et l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud, Haile Menkerios. La séance a été suivie de consultations plénières sur la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA). Les membres du Conseil sont convenus qu'il fallait adopter une déclaration du Président. Lors des consultations qui ont suivi, le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Edmond Mulet, a mis l'accent sur la stabilité de l'état de la sécurité et sur le retrait des forces armées d'Abyei, à l'exception de la police pétrolière de Diffra, ainsi que sur l'importance de créer une autorité administrative et des services de police à Abyei.

Le 15 août, le Conseil a publié une déclaration à la presse dans laquelle il a condamné l'attaque contre le bureau de police de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour à Nyala, au cours de laquelle un Casque bleu avait été tué, et demandé au Gouvernement soudanais d'enquêter rapidement sur l'incident et d'en traduire les auteurs en justice.

Le 23 août, le Conseil s'est réuni en consultations bimensuelles, en application de la résolution 2046 (2012). Les membres du Conseil ont entendu le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix. Ils ont rappelé qu'ils appuyaient les décisions de l'Union africaine et souligné qu'il fallait que les parties règlent les questions en suspens concernant les frontières, le statut définitif d'Abyei et l'établissement d'une zone frontalière démilitarisée et sécurisée. Ils ont

mis l'accent également sur la nécessité pour le Gouvernement soudanais et le Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord (SPLM-N) d'appliquer d'urgence les mémorandums d'accord sur les secours humanitaires dans les régions du Kordofan méridional et du Nil Bleu.

Le 31 août, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2012/19) sur la suite donnée à la résolution 2046 (2012). Il s'y est félicité des progrès accomplis par les parties, surtout de l'accord sur le pétrole et des dispositions financières connexes. Il a rappelé l'échéance du 2 août et déploré que les parties n'aient pas encore pu parvenir à un accord sur plusieurs questions fondamentales, en particulier les frontières, le statut définitif d'Abyei et l'établissement d'une zone frontalière démilitarisée et sécurisée.

Le 6 septembre, le Conseil a tenu des consultations plénières, au cours desquelles il a entendu l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud. Celui-ci a évoqué la situation sur le terrain, l'application de la résolution 2046 (2012) et les négociations qui se tenaient entre le Soudan et le Soudan du Sud à Addis-Abeba.

Le 20 septembre, le Conseil a tenu des consultations plénières, au cours desquelles il a entendu l'Envoyé spécial du Secrétaire général. Celui-ci a rendu compte des négociations tenues à Addis-Abeba, qui étaient entrées dans une phase cruciale peu avant l'arrivée des deux chefs d'État. Il a également fait le point de la situation le long de la frontière entre les deux pays et de la crise humanitaire dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu.

Le même jour, le Conseil a aussi tenu des consultations plénières sur les sanctions concernant le Soudan. Le Président du Comité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan et Représentant permanent de la Colombie, Néstor Osorio, a rendu compte au Conseil des travaux du Comité.

Le 21 septembre, le Conseil a publié une déclaration à la presse, dans laquelle il s'est félicité de la reprise des négociations sous les auspices du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et a affirmé qu'il incombait aux Présidents du Soudan et du Soudan du Sud de trouver un terrain d'entente conformément à la feuille de route de l'Union africaine et aux décisions du Conseil. Il y a également évoqué la crise humanitaire dans les États du Kordofan

méridional et du Nil Bleu et exhorté le Gouvernement soudanais et le SPLM-N à tenir des pourparlers directs.

Le 28 septembre, le Conseil a publié une déclaration à la presse dans laquelle il a salué les accords conclus la veille entre les Présidents des deux pays à Addis-Abeba. Il a également mis l'accent sur l'importance cruciale d'appliquer immédiatement et intégralement les accords et invité les parties à s'entendre sur les questions en suspens.

Le 3 octobre, le Conseil a publié une déclaration à la presse dans laquelle il a condamné dans les termes les plus vifs l'embuscade tendue à une patrouille de la MINUAD à El Geneina, qui a fait 4 morts et 8 blessés parmi les Casques bleus nigériens. Les membres du Conseil ont adressé leurs condoléances aux familles des victimes et au Gouvernement nigérien et demandé au Gouverneman soudanais d'ouvrir rapidement une enquête sur ces actes, afin d'en traduire les auteurs en justice. Ils ont réaffirmé leur plein appui à la MINUAD et demandé à toutes les parties de coopérer avec la Mission.

Le 4 octobre, le Conseil a entendu le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Hervé Ladsous, lors de consultations où il a présenté le rapport du Secrétaire général sur la situation à Abyei (S/2012/722) et fait part des accords signés le 27 septembre 2012 entre le Soudan et le Soudan du Sud, notamment sur l'économie, le commerce, le transit du pétrole, la sécurité, la démarcation et les questions relatives à la citoyenneté. Il a dit que les parties n'étaient pas parvenues à un accord sur le statut définitif d'Abyei. Il a également signalé que la FISNUA avait pris des mesures pour éviter les conflits et maintenir l'ordre.

Au cours du débat qui a suivi, les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction les accords conclus entre le Soudan et le Soudan du Sud et souligné la nécessité de les appliquer sans délai. Ils ont déploré la détérioration de la situation humanitaire dans le Kordofan méridional et le Nil Bleu et exhorté le Gouvernement soudanais et le SPLM-N à appliquer le mémorandum d'accord afin de permettre immédiatement l'accès humanitaire conformément à la proposition tripartite de l'Union africaine, de la Ligue des États arabes et de l'ONU. Ils les ont également engagés à tenir des pourparlers directs sur le règlement du conflit dans le Kordofan méridional et le Nil Bleu. Ils ont demandé au Soudan et au Soudan du Sud de

poursuivre les négociations sur toutes les questions en suspens, surtout en ce qui concernait le statut définitif d'Abyei et les secteurs faisant l'objet d'un différend.

Le 16 octobre, en consultations à huis clos, le Secrétaire général adjoint a rendu compte des accords les plus récents conclus entre le Soudan et le Soudan du Sud, et en a expliqué la portée. Il a rappelé aux membres du Conseil qu'il était inquiet face à la situation humanitaire déplorable et à la situation des réfugiés dans les États du Nil Bleu et du Kordofan méridional et qu'il était préoccupé par le fait que le SPLM-N ait récemment pilonné Kadugli. Il a réaffirmé que le Soudan et le SPLM-N devaient rechercher une solution au moyen de négociations directes.

Lors du débat qui a suivi, les membres du Conseil se sont redits favorables à l'application effective des accords conclus entre les parties et ont signalé qu'il fallait obtenir le soutien de l'opinion publique et sensibiliser la population. Ils se sont de nouveau déclarés préoccupés par la situation humanitaire dans les États du Nil Bleu et du Kordofan méridional. Ils ont demandé que se tiennent des négociations directes entre le Soudan et le SPLM-N pour régler le conflit du Kordofan méridional et du Nil Bleu. Ils ont également demandé que soit réglé le statut définitif d'Abyei.

Le 24 octobre, le Conseil a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Edmond Mulet, sur la MINUAD et sur la situation au Darfour, qui lui a fait part du vaste appui dont bénéficiait le Document de Doha pour la paix au Darfour auprès de la société civile, tout en soulignant que les progrès demeuraient insuffisants, malgré l'adoption de premières mesures. Au cours des consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil ont exprimé leur soutien au Document de Doha et à la feuille de route pour la paix, et exhorté le Gouvernement soudanais à coopérer avec la MINUAD.

Le 14 novembre, le Conseil a entendu l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud, qui s'est exprimé au sujet de l'application de la résolution 2046 (2012). Celui-ci l'a informé que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine avait donné au Soudan et au Soudan du Sud six semaines pour conclure un accord sur le statut définitif d'Abyei et décidé que, si les parties n'y parvenaient pas, il approuverait la proposition du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine sur le statut d'Abyei, en date du 21 septembre

2012, qui serait alors définitive et contraignante et serait soumise au Conseil de sécurité pour approbation. Le Conseil de paix et de sécurité a également encouragé les parties à appliquer les accords signés le 27 septembre. L'Envoyé spécial s'est dit inquiet que les hostilités se poursuivent dans le Kordofan méridional et le Nil Bleu et que le Gouvernement du Soudan et le SPLM-N ne soient pas parvenus à tenir des pourparlers bilatéraux directs sur la cessation des hostilités et le règlement politique du conflit. Ils ont regretté que les parties n'aient pas engagé de pourparlers directs ni remédié à la dégradation de la situation humanitaire dans les deux zones. Si les membres du Conseil avaient des divergences sur la meilleure façon pour les parties de procéder, que ce soit par l'intermédiaire de la proposition du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine du 21 septembre ou par des solutions négociées qui soient mutuellement acceptables, ils étaient tous d'accord sur la nécessité de parvenir à un règlement de la question du statut final d'Abeyi. Tous espéraient que les parties mettraient à profit la période de six semaines pour s'entendre sur les questions en suspens.

Le 16 novembre, par sa résolution [2075 \(2012\)](#), le Conseil a prorogé le mandat de la FISNUA jusqu'au 31 mai 2013.

Le 28 novembre, l'Envoyé spécial a rendu compte au Conseil, réuni en consultations, de l'état d'avancement de l'application de la résolution [2046 \(2012\)](#). Il a dit qu'il n'y avait guère eu de progrès dans l'application des neuf accords conclus entre le Soudan et le Soudan du Sud le 27 septembre. Les hostilités s'étaient poursuivies entre les Forces armées soudanaises et le SPLM-N dans les deux secteurs et la situation humanitaire s'était dégradée. Les membres du Conseil ont redit qu'ils appuyaient le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et espéré que les parties mettraient à profit la période de six semaines pour s'entendre sur les questions en suspens tout en prenant des mesures pour appliquer les accords signés le 27 septembre, notamment ceux qui portaient sur des questions de sécurité et sur la reprise de la production et des exportations de pétrole.

Le même jour, le Conseil a entendu le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix au sujet de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS). Il a souligné les progrès obtenus par le Soudan du Sud, ainsi que les difficultés qu'il lui appartenait encore de résoudre, et a relevé notamment

l'existence de conflits intercommunautaires. Il a exprimé son inquiétude au sujet de l'expulsion, le 23 octobre dernier, d'un spécialiste des droits de l'homme de la MINUSS. Le Représentant permanent du Soudan du Sud, Francis Mading Deng, a également participé au débat. Il a rappelé l'attachement de son pays aux droits de l'homme, tout en expliquant que l'expulsion s'était déroulée conformément à l'accord sur le statut des forces.

Lors des consultations qui ont suivi, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le Soudan du Sud et Chef de la MINUSS, Hilde Johnson, a dit que la Mission avait des moyens très limités, surtout s'agissant de ses moyens aériens. Les membres du Conseil ont félicité les agents de maintien de la paix de la MINUSS et leurs dirigeants d'accomplir leur travail malgré le manque de moyens. Ils ont critiqué le Gouvernement du Soudan du Sud pour avoir expulsé un spécialiste des droits de l'homme de la MINUSS.

Le 6 décembre, le Conseil a entendu le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, qui a présenté le rapport du Secrétaire général sur la situation à Abeyi ([S/2012/890](#)) et rendu compte de l'application de la résolution [2046 \(2012\)](#). Il s'est fait l'écho des préoccupations exprimées précédemment au sujet de la nécessité de progresser, s'agissant des accords du 20 juin 2011 sur Abeyi, de la persistance des combats et de l'absence d'accès humanitaire dans les deux zones, questions qu'il faut résoudre au moyen de pourparlers directs entre le Gouvernement soudanais et le SPLM-N.

Pendant les consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil ont félicité à l'unanimité la FISNUA pour son engagement et insisté à nouveau sur la nécessité d'appliquer sans délai les accords du 27 septembre 2012. Sur la question du statut final d'Abeyi, certaines délégations étaient favorables à la proposition du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine mais d'autres se méfiaient de toute formule qui imposerait une solution aux parties, préférant une solution négociée et acceptable par les deux parties.

Le même jour, le Président du Comité créé par la résolution [1591 \(2005\)](#) et Représentant permanent de la Colombie, Néstor Osorio, a présenté le rapport sur les travaux du Comité pour la période allant du 20 septembre au 6 décembre 2012.

Le 13 décembre, le Conseil a entendu un exposé de la Procureure de la Cour pénale internationale, Fatou Bensouda, sur son seizième rapport établi en application de la résolution 1593 (2005). Le Représentant permanent du Soudan, Daffa-Alla Elhag Ali Osman, a également fait une déclaration.

Le 18 décembre, l'Envoyé spécial du Secrétaire général a rendu compte au Conseil de l'état d'avancement de l'application de la résolution 2046 (2012). Il a fait part des réunions récentes du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité et du Comité mixte de contrôle d'Abeyi, déplorant que, malgré l'accord conclu sur les aspects opérationnels de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée et sur le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, il n'y avait guère de progrès à signaler. Les membres du Conseil ont rappelé qu'il importait d'appliquer sans délai tous les accords du 27 septembre 2012, ainsi que les dispositions de transition concernant Abeyi. Le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix a souligné que les combats avaient redoublé d'intensité dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu, ce qui avait poussé un nombre encore plus grand de réfugiés à se réfugier dans les pays voisins. Certains membres du Conseil ont également exprimé leur préoccupation à cet égard et préconisé des pourparlers directs entre le Gouvernement soudanais et le SPLM-N pour régler le conflit.

Le 21 décembre, le Conseil a publié une déclaration à la presse, dans laquelle il a déploré qu'un hélicoptère de la MINUSS ait été abattu le même jour dans l'État de Jonglei par l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS), tuant les quatre membres russes de l'équipage. Il a exprimé ses condoléances aux familles des victimes et au Gouvernement de la Fédération de Russie et souligné que cet accident constituait une grave violation de l'accord sur le statut des forces du 8 août 2011 et compromettait les activités de la MINUSS. Il a vivement engagé la MINUSS et le Gouvernement du Soudan du Sud à mener sans délai une enquête approfondie sur l'accident et exhorté ce dernier à faire répondre de leurs actes les auteurs de l'accident et à prendre toutes mesures nécessaires pour éviter qu'une telle tragédie ne se reproduise.

Le 8 janvier 2013, l'Envoyé spécial du Secrétaire général a fait un exposé au Conseil. Le Directeur de la Division de la coordination et des interventions du Bureau de la coordination des affaires humanitaires,

John Ging, a informé le Conseil de l'évolution de la situation humanitaire dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu. L'Envoyé spécial a fait le point de l'issue du sommet organisé entre les Présidents du Soudan et du Soudan du Sud, à Addis-Abeba, les 4 et 5 janvier. Il a signalé que les deux parties n'avaient guère fait de progrès notables au sommet. Il s'est néanmoins montré optimiste, expliquant que les deux parties restaient attachées au règlement des questions en suspens. Le Directeur de la Division de la coordination et des interventions a informé le Conseil de la dégradation de la situation humanitaire dans les États du Nil Bleu et du Kordofan méridional. Il a mis l'accent sur l'absence de progrès dans l'application de l'accord tripartite et demandé aux membres du Conseil de faire pression sur le Gouvernement du Soudan du Sud et le SPLM-N. Les membres du Conseil se sont dits préoccupés par la situation et ont souligné la nécessité pour les deux parties d'engager des négociations politiques directes et de s'attaquer à la situation humanitaire qui régnait dans les deux régions.

Le 22 janvier, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a indiqué au Conseil en consultations que peu de progrès avaient été faits dans l'application des accords déjà signés par les deux parties. Certains membres du Conseil ont exprimé leur mécontentement face à l'absence de véritable progrès dans les négociations et mis l'accent sur la nécessité pour le Conseil de s'impliquer afin de faire pression sur les deux parties pour qu'elles respectent la résolution 2046 (2012). D'autres ont souligné qu'il fallait laisser une marge de manœuvre et le temps voulu aux deux parties pour qu'elles trouvent des solutions acceptables. Tous les membres ont exprimé leur préoccupation quant au fait qu'un hélicoptère de la MINUSS ait été abattu au Soudan du Sud et demandé qu'une enquête soit menée d'urgence dans cette affaire.

Le 24 janvier, le Conseil a tenu une séance d'information, suivie de consultations plénières sur la MINUAD. Le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Edmond Mulet, a indiqué que la situation en matière de sécurité s'était détériorée au Darfour septentrional et que des progrès limités avaient été accomplis dans le cadre de l'application du Document de Doha pour la paix au Darfour. Quelques membres se sont dits inquiets de la lenteur du rythme de mise en œuvre du Document et de l'absence de financement nécessaire à cette fin. D'autres ont

exprimé leur préoccupation au sujet des activités déstabilisatrices des milices et des mouvements d'opposition armés non signataires du Document au Darfour. Les questions des retards enregistrés dans la délivrance des visas, des entraves à la liberté de circulation et de la sécurité du personnel de la MINUAD ont également été examinées.

Le 7 février, le Conseil a tenu des consultations plénières sur les questions relatives au Soudan et au Soudan du Sud. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a rendu compte de l'état de la sécurité à Abyei. L'Envoyé spécial du Secrétaire général a fait un exposé sur les derniers faits ayant marqué les relations entre le Soudan et le Soudan du Sud et s'est dit préoccupé par l'absence de progrès accomplis dans l'application des accords du 27 septembre 2012. La Présidente du Comité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan et Représentante permanente de l'Argentine, María Cristina Perceval, a présenté le rapport final du Groupe d'experts.

Les membres du Conseil ont souligné qu'il fallait établir rapidement l'Administration d'Abyei, le Conseil et le Service de police, ainsi que la zone frontalière démilitarisée et sécurisée et le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, et appliquer sans délai les neuf accords que le Soudan et le Soudan du Sud avaient signés le 27 septembre 2012. Certains se sont alarmés au vu de la dégradation de la situation humanitaire dans le Kordofan méridional et le Nil Bleu et ont mis l'accent sur la nécessité de permettre l'accès humanitaire et sur le fait que le Gouvernement du Soudan et le SPLM-N devaient tenir d'urgence des pourparlers directs en vue de régler les questions politiques et humanitaires et les questions de sécurité. Certains membres étaient d'avis que l'accès humanitaire dépendait en grande partie de pourparlers directs entre le Gouvernement du Soudan et le SPLM-N et de la cessation des hostilités dans les deux régions.

Le 14 février, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2091 (2013), dans laquelle il a prorogé jusqu'au 17 février 2014 le mandat du Groupe d'experts qui contrôle l'embargo sur les armes et les sanctions imposées contre ceux qui entravent la paix au Soudan. Le Représentant permanent du Soudan, Daffa-Alla Elhag Ali Osman, a fait une déclaration dans laquelle il a réaffirmé la volonté de son pays de coopérer avec le Comité et le Groupe.

Le 21 février, l'Envoyé spécial a fait un exposé au Conseil, réuni en consultations bimensuelles en application de la résolution 2046 (2012). L'état de la sécurité le long de la frontière, l'application des accords du 27 septembre 2012 et la situation humanitaire dans le Kordofan méridional et le Nil Bleu y ont été évoqués. Le Conseil a insisté sur la nécessité d'établir une zone frontalière démilitarisée et sécurisée et de rendre opérationnel le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière et il a demandé que le Gouvernement du Soudan et le SPLM-N tiennent des pourparlers directs.

Le 12 mars, l'Envoyé spécial du Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix ont fait un exposé au Conseil en consultations plénières. L'Envoyé spécial a qualifié d'évolution positive le fait que le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité ait récemment adopté les décisions relatives à l'établissement de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée et au commencement de ses travaux. Les représentants ont tous deux mis l'accent sur le retard pris dans l'application des dispositions intérimaires pour Abyei et sur le fait que le conflit et la crise humanitaire continuaient de faire rage dans les deux secteurs, demandant au Gouvernement soudanais et au SPLM-N d'engager des pourparlers directs.

Les membres du Conseil ont demandé que soit appliqués sans délai et intégralement les accords des 8 et 12 mars 2013 et tous les accords du 27 septembre 2012, y compris ceux qui concernaient le retrait par les parties de toutes forces présentes dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée, le commencement des travaux du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière et la reprise de la production pétrolière. Ils ont de nouveau insisté sur la nécessité pour le Gouvernement et le SPLM-N d'entamer des négociations politiques directes.

Le 21 mars, la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la MINUSS, Hilde Johnson, a fait un exposé au Conseil en séance publique. Le Sous-Secrétaire chargé des affaires étrangères et de la coopération internationale du Soudan du Sud, Charles Manyang D'Awol, a aussi pris part à la séance.

Lors des consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil se sont dits inquiets face à la montée des tensions et de la violence au Soudan du

Sud. Le Gouvernement du Soudan du Sud a été engagé à coopérer pleinement à la mise en œuvre du mandat de la MINUSS.

Le 27 mars, au cours d'un dialogue interactif informel avec le Conseil, le Président du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, Thabo Mbeki, s'est félicité des progrès accomplis récemment dans l'application des accords conclus en septembre 2012 et mars 2013 par le Soudan et le Soudan du Sud, surtout dans le domaine de la sécurité aux frontières. Il a espéré que les négociations entre le Gouvernement du Soudan et le SPLM-N reprendraient bientôt afin qu'une solution politique soit trouvée à la crise dans le Kordofan méridional et le Nil Bleu. Il a insisté sur la nécessité d'agir, notamment en ce qui concernait les dispositions intérimaires et le statut définitif d'Abeyi, et demandé qu'une assistance financière soit apportée aux deux pays et que les sanctions économiques contre le Soudan soient levées.

Les membres du Conseil ont salué les progrès accomplis et exhorté les parties à appliquer les accords conclus entre Khartoum et Djouba, en particulier ceux qui concernaient la sécurité aux frontières et la reprise de la production pétrolière. Certains se sont dits favorables à l'assistance financière, à l'allègement de la dette et à la levée des sanctions et d'autres ont souligné l'urgence de la situation humanitaire dans les deux secteurs. Tous s'accordaient à dire qu'il fallait cesser de soutenir les rebelles.

Le 9 avril, le Conseil a publié une déclaration à la presse, dans laquelle il a condamné on ne peut plus fermement l'attentat commis le jour même contre un convoi de la MINUSS à Jonglei (Soudan du Sud), dans lequel cinq Casques bleus indiens et au moins sept civils avaient péri. Il a exprimé ses condoléances et demandé au Gouvernement du Soudan du Sud d'enquêter sans tarder sur l'attentat et de traduire ses auteurs en justice.

Le 11 avril, les membres du Conseil se sont réunis dans le cadre de consultations bimensuelles sur le Soudan et le Soudan du Sud, tenues en application de la résolution 2046 (2012), au cours desquelles ils ont entendu le chef de la Mission et commandant de la force, le général de division Yohannes Tesfamariam. Celui-ci a expliqué qu'un calme relatif continuait de régner à Abeyi mais que la situation y était tendue, fragile et imprévisible. L'intervention de la FISNUA avait empêché l'échec du processus de paix. En raison

du manque de services de police et d'institutions de l'État, la criminalité s'était aggravée dans la région. Le Chef de Mission exhortait le Conseil à approuver l'augmentation des effectifs de la Force. Le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix a aussi fait un exposé sur les progrès accomplis dans les négociations entre les deux États et évoqué l'embuscade tendue le 9 avril à des Casques bleus de la MINUSS dans l'État de Jonglei (Soudan du Sud). S'agissant de la production pétrolière, il a confirmé qu'en mars, le Soudan du Sud avait donné pour instructions aux compagnies pétrolières de reprendre la production et ordonné que les exportations reprennent au plus tard à la fin de mai 2013. En ce qui concernait l'attaque commise le 9 avril contre ses Casques bleus, la MINUSS avait immédiatement dépêché des renforts après l'embuscade et une commission d'enquête serait établie pour faire la lumière sur les faits.

Dans les déclarations qui ont suivi l'exposé, les membres du Conseil ont condamné l'attaque du 9 avril où des Casques bleus avaient trouvé la mort. Concernant l'application des accords conclus le 27 septembre entre les deux parties, ils se sont félicités des progrès accomplis, notamment du retrait des contingents de la zone tampon et de la reprise de la production pétrolière.

Le 19 avril, le Conseil a publié une déclaration à la presse dans laquelle il a condamné on ne peut plus fermement les attentats qui avaient pris pour cibles des soldats de la paix de la MINUAD et qui avaient tué un soldat nigérian et fait deux blessés. Il a exprimé ses condoléances et demandé au Gouvernement du Soudan du Sud d'enquêter sans tarder sur l'attentat et de traduire ses auteurs en justice.

La plupart des membres du Conseil étaient favorables à la proposition que le Secrétaire général avait faite d'augmenter l'effectif militaire de la FISNUA afin que la Mission puisse mener à bien la tâche qui lui était confiée de soutenir le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. Ils se sont dits préoccupés par la violence intercommunautaire à Abeyi et par le retard pris dans la prise de dispositions intérimaires pour l'administration et la sécurité de la zone.

Le 29 avril, l'Envoyé spécial du Secrétaire général a fait un exposé aux membres du Conseil réunis en consultations sur le Soudan et le Soudan du Sud. Il a dit que les membres du Mécanisme conjoint

pour les questions politiques et la sécurité créé par le Soudan et le Soudan du Sud pour examiner les questions politiques et les questions de sécurité concernant les deux pays avaient réaffirmé qu'ils s'engageaient à continuer de coopérer pour faire appliquer les accords du 27 septembre 2012. S'agissant des négociations entre le Gouvernement du Soudan et le SPLM-N, des pourparlers directs avaient commencé le 24 avril, sous les auspices du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine.

Dans les déclarations qui ont suivi l'exposé, les membres du Conseil se sont félicités de l'amélioration des relations entre le Soudan et le Soudan du Sud et ont souligné qu'il fallait que les parties continuent de coopérer en vue d'appliquer les accords du 27 septembre. La visite historique du Président du Soudan au Soudan du Sud au début du mois d'avril a été accueillie avec satisfaction. S'agissant de la situation humanitaire dans le Kordofan méridional et le Nil Bleu, plusieurs membres du Conseil se sont dits satisfaits que les négociations aient commencé entre le Soudan et le SPLM-N, même si aucun progrès n'avait été accompli, et ils ont demandé un cessez-le-feu immédiat afin de permettre l'accès humanitaire. Les membres du Conseil ont condamné l'attaque commise par le Front révolutionnaire soudanais au début des négociations.

Le 29 avril également, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Hervé Ladsous, sur la MINUAD. Celui-ci a exhorté le Conseil, l'Union africaine et la communauté internationale à continuer de tout mettre en œuvre pour persuader les parties au conflit du Darfour à conclure un accord politique sans exclusive.

Après l'exposé, les membres du Conseil se sont réunis en consultations. Ils ont condamné l'attaque commise le 19 avril contre des forces de la MINUAD, dans laquelle un Casque bleu avait péri et deux avaient été blessés, et demandé que les auteurs soient traduits en justice. Ils ont exprimé leur soutien pour le Document de Doha et se sont réjouis qu'il ait été signé le 6 avril par le Mouvement pour la justice et l'égalité-Bashar. Plusieurs ont demandé que les groupes rebelles qui ne l'avaient pas encore fait signent le Document de Doha. Ils ont également accueilli avec intérêt la tenue de la Conférence internationale des donateurs pour la reconstruction et le développement du Darfour et souligné qu'il fallait que les bailleurs de fonds

concrétisent sans tarder leurs annonces de contributions.

Le 6 mai, le Conseil a publié une déclaration à la presse, dans laquelle il a condamné vigoureusement les attaques que des Misseriya avaient menées contre un convoi de la FISNUA et une délégation de Ngok Dinka le 4 mai, dans laquelle le Chef suprême des Ngok Dinka, Kuol Deng Kuol, et un Casque bleu éthiopien avaient trouvé la mort et trois personnes avaient été blessées. Les membres du Conseil ont exprimé leurs condoléances aux familles des victimes, à la communauté Ngok Dinka, au Gouvernement éthiopien et à la FISNUA.

Le 9 mai, le Conseil a tenu des consultations sur le Soudan et le Soudan du Sud. L'Envoyé spécial du Secrétaire général a évoqué la tragédie du 4 mai à Abyei et demandé que des mesures soient prises immédiatement pour que le secteur devienne exempt d'armes. Il a de nouveau demandé instamment que des institutions temporaires soient créées à Abyei, craignant que le conflit dans les deux secteurs ne se propage. Il a insisté sur le fait que les deux présidents avaient été régulièrement en contact et répondu énergiquement pour apaiser les tensions. Les membres du Conseil ont salué le dynamisme des deux Présidents au lendemain de l'attaque du 4 mai et félicité le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine tout en insistant sur la nécessité de suivre les progrès accomplis par les deux parties.

Le 16 mai, le Conseil, réuni en consultations à huis clos, a examiné le rapport du Comité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan. La Représentante de l'Argentine, María Cristina Perceval, s'exprimant en sa qualité de Présidente du Comité, a rendu compte des activités menées au cours de la période allant du 7 février au 16 mai 2013. Elle a dit que le Comité avait tenu des consultations avec le nouveau Groupe d'experts en préparation de la visite de six mois que celui-ci devait effectuer au Soudan et que quatre experts sur cinq seulement avaient obtenu leur visa et s'étaient rendus dans le pays. Les membres du Conseil ont exhorté toutes les parties au conflit, en particulier les mouvements armés qui n'avaient pas signé le Document de Doha pour la paix au Darfour, à cesser les hostilités, à respecter le droit international humanitaire et à participer pleinement et sans conditions au règlement pacifique du conflit. Ils ont noté qu'il importait d'imposer des sanctions contre

tous ceux qui entravaient le rétablissement de la paix au Darfour.

Le 23 mai, en consultations à huis clos, le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix a rendu compte au Conseil de la situation entre le Soudan et le Soudan du Sud et de la situation à Abyei. Il a présenté le rapport du Secrétaire général (S/2013/294), expliquant que la situation à Abyei était restée globalement calme bien qu'il y ait eu des faits graves, notamment les attentats perpétrés le 4 mai contre un convoi de la FISNUA et une délégation de Ngok Dinka. Sur le plan politique, peu de progrès avaient été accomplis dans la mise en œuvre de l'accord du 20 juin 2011 et l'absence d'institutions provisoires pesait sur le mandat de la FISNUA. Les récentes attaques menées par le Front révolutionnaire soudanais avaient fait que le Soudan accuse le Soudan du Sud d'apporter un soutien extérieur aux rebelles.

Les membres du Conseil ont déploré la dégradation de l'état de la sécurité dans le secteur d'Abyei. Ils ont engagé les parties à se servir des instruments existants, en particulier la résolution 2046 (2012), pour régler leurs différends. Certains ont regretté que le Conseil ne se soit pas entendu pour adresser un message aux parties et assigner la responsabilité à ceux à qui elle incombait, se référant implicitement à une déclaration du Président proposée par les États-Unis d'Amérique que le Conseil n'était pas parvenu à adopter.

Le 29 mai, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2104 (2013), dans laquelle il a prorogé le mandat de la FISNUA jusqu'au 30 novembre 2013 et porté à 5 326 hommes le plafond des effectifs autorisés de la Force pour lui donner les moyens d'apporter au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière tout l'appui dont il avait besoin. Il y a demandé instamment aux Gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud d'entreprendre immédiatement de mettre en œuvre des mesures de confiance entre les différentes communautés concernées de la zone d'Abyei et demandé instamment aussi à toutes les communautés d'Abyei de faire preuve de la plus grande retenue dans tous leurs échanges et de s'abstenir de tout acte ou discours provocateur de nature à entraîner des affrontements violents. Les représentants du Soudan et du Soudan du Sud ont fait des déclarations.

Le 5 juin, le Conseil a tenu des consultations plénières sur le Soudan et le Soudan du Sud, au cours desquelles il a entendu l'Envoyé spécial du Secrétaire général. Le Soudan avait menacé de ne pas reprendre les exportations de pétrole et de mettre fin à la coopération engagée dans le cadre des accords de septembre car le Soudan du Sud aurait apporté un soutien au SPLM-N, ce qu'il avait démenti. Tous les membres du Conseil se sont dits inquiets face à la montée des tensions et ont condamné le soutien apporté aux rebelles. Plusieurs ont dit que l'arrêt des exportations de pétrole nuirait aux intérêts des deux parties. Certains se sont alarmés devant la dégradation de la situation humanitaire au Kordofan méridional et dans le Nil Bleu et ils ont mis l'accent sur la nécessité de garantir l'accès humanitaire et de tenir d'urgence des pourparlers entre le Gouvernement du Soudan et le SPLM-N. Inquiets que le Front révolutionnaire soudanais ait multiplié les activités, plusieurs ont condamné ses attaques et exhorté le Conseil à imposer des sanctions ciblées.

Le même jour, le Procureur de la Cour pénale internationale, Fatou Bensouda, a présenté au Conseil réuni en séance publique son dix-septième rapport sur la situation au Darfour (Soudan). Les membres du Conseil ont eu un échange de vues sur les activités de son bureau et donné leur avis sur la situation au Darfour.

Le 20 juin, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Hervé Ladsous, et la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordinatrice des secours d'urgence, Valerie Amos, ont fait un exposé au Conseil réuni en consultations sur le Soudan et le Soudan du Sud. Le premier a rendu compte des faits récents intervenus, expliquant que les deux pays s'étant mutuellement accusés de soutenir les rebelles sur le territoire de l'un et de l'autre, le Gouvernement du Soudan avait annoncé qu'il entendait suspendre l'exportation de pétrole du Soudan du Sud. Les combats entre les forces du Gouvernement soudanais et le SPLM-N s'étaient intensifiés au cours des deux semaines qui venaient de s'écouler, des pilonnages et autres bombardements aériens ayant été signalés. Lors du pilonnage du quartier général du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière le 14 juin, un Casque bleu de l'UNISFA avait péri et deux autres avaient été blessés. Le Front révolutionnaire soudanais avait reconnu avoir pilonné Kadugli mais il avait dit qu'il

visait en réalité une installation militaire voisine. Toujours le 14 juin, le Conseil avait publié une déclaration à la presse, dans laquelle il a vivement condamné l'attaque menée contre la FISNUA et demandé au Gouvernement soudanais d'enquêter sans tarder sur les faits et de traduire les auteurs en justice.

La Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires a rendu compte de la visite qu'elle avait effectuée au Soudan du 20 au 24 mai. Les besoins humanitaires étaient grands même si l'assistance parvenait à la plupart des habitants dans le besoin au Darfour. L'appel humanitaire de 2013 pour le Soudan n'avait été financé jusqu'ici qu'à hauteur de 37 %. Condamnant de nouveau les attaques perpétrées contre des civils dans le Nil Bleu, le Kordofan méridional et le Kordofan septentrional, la Secrétaire générale adjointe a demandé que le droit international humanitaire soit respecté. Elle a évoqué les progrès concernant l'accès dans les zones du Nil Bleu contrôlées par le Gouvernement et les entretiens constructifs qu'elle avait tenus avec le Gouvernement du Soudan.

Les membres du Conseil se sont inquiétés face à la montée des tensions entre le Soudan et le Soudan du Sud. Plusieurs ont fait observer que l'arrêt des exportations de pétrole aurait des répercussions dans les deux pays et que ceux-ci devraient se servir des mécanismes en place pour le règlement des litiges et des différends, et ils ont accueilli avec intérêt les propositions du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine. Plusieurs ont dit qu'il fallait cesser d'apporter un soutien extérieur aux rebelles et d'autres ont exhorté le Conseil à imposer des sanctions ciblées contre ceux qui entravaient le processus de paix.

Le 8 juillet, la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la MINUSS, Hilde Johnson, a fait un exposé sur la situation au Soudan du Sud, qui a été suivi de consultations plénières. Les membres du Conseil ont dit leur inquiétude face à la dégradation de l'état de la sécurité et de la situation humanitaire, notamment les déplacements généralisés et les risques de violence intercommunautaire dans l'État de Jonglei, face aux atteintes aux droits de l'homme et au fait que la MINUSS ait des ressources et des moyens d'action limités et face à la nécessité d'enquêter sur l'abattage d'un hélicoptère de la Mission par l'Armée populaire de libération du Soudan en décembre 2012 et sur l'embuscade d'un de ses

convois terrestres en avril 2013. Certains se sont dits préoccupés par les restrictions qui frappaient les opérations et les menaces qui pesaient sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel humanitaire.

Le 11 juillet, en consultations plénières, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a fait le point de la situation au Soudan et au Soudan du Sud et du respect de la résolution 2046 (2012) par les deux pays. Il a évoqué le peu de progrès accomplis dans les relations bilatérales, en particulier sur les questions du transit du pétrole et les accusations de soutien aux groupes rebelles formulées par les deux parties. Les membres du Conseil ont exprimé leur vive inquiétude devant l'absence de progrès et espéré que l'action que menaient le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et la Commission de l'Union africaine permettrait d'avancer. Ils se sont également dits extrêmement inquiets face à la recrudescence des combats et à la situation humanitaire dans les deux régions et ont demandé la cessation des hostilités, ce qui permettrait l'accès humanitaire et la reprise des négociations politiques visant à régler le conflit.

Le même jour, par sa résolution 2109 (2013), le Conseil a prorogé le mandat de la MINUSS jusqu'au 15 juillet 2014.

Le 14 juillet, les membres du Conseil ont publié une déclaration à la presse, dans laquelle ils ont condamné l'attaque d'une patrouille de la MINUAD, dans laquelle 7 Casques bleus tanzaniens avaient péri et 17 soldats de la paix et policiers avaient été blessés, et ils ont exprimé leurs condoléances. Ils ont aussi demandé au Gouvernement du Soudan d'enquêter sans tarder sur l'attentat et de traduire ses auteurs en justice.

Le 15 juillet 2013, le Sous-Secrétaire général à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité, Dmitry Titov, qui était chargé du Département des opérations de maintien de la paix, a informé le Conseil de l'attaque commise contre du personnel de la MINUAD le 13 juillet. Les membres du Conseil se sont dits très inquiets face à l'augmentation du nombre d'attaques commises contre des Casques bleus de la MINUAD et ont de nouveau exprimé leurs condoléances aux familles des 7 soldats tués et des 17 membres du personnel blessés, et ils ont demandé au Gouvernement soudanais de mener l'enquête.

Le 24 juillet, en consultations à huis clos, l'Envoyé spécial du Secrétaire général a fait le point des relations entre le Soudan et le Soudan du Sud, signalant qu'il n'y avait guère eu de progrès. Il s'est particulièrement attaché à décrire les efforts que le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, la Commission de l'Union africaine et l'IGAD avaient entrepris pour régler les différends entre les deux pays, notamment s'agissant de la question du soutien extérieur apporté aux rebelles, et pour dissuader le Soudan de mettre à exécution sa menace de suspendre les exportations de pétrole à compter du 7 août. Les membres du Conseil ont exprimé leur appui indéfectible au Président Mbeki, au Groupe, à la Commission de l'Union africaine et à l'IGAD, qui s'employaient à arbitrer les différends, et se sont dits préoccupés par l'éventualité que les échanges pétroliers entre le Soudan et le Soudan du Sud ne cessent avant que les mesures mises en place par l'Union africaine et l'IGAD aient eu le temps de faire leurs preuves. Ils ont été nombreux à demander qu'il soit mis fin au soutien transfrontières apporté aux groupes rebelles. Plus de la moitié ont souligné qu'il importait de régler d'urgence les différends portant sur la zone d'Abyei, notamment le fait que les Ngok Dinka refusent la mise en place d'institutions provisoires.

Le 24 juillet, le Représentant spécial conjoint Union africaine-Nations Unies pour le Darfour, Mohamed Ibn Chambas, a fait un exposé au Conseil sur la précarité de l'état de la sécurité au Darfour et sur les efforts qu'il déploie en tant que représentant spécial et le Représentant permanent du Soudan, Daffa-Alla Elhag Ali Osman, a également pris la parole devant le Conseil.

Au cours des consultations à huis clos qui ont suivi, plusieurs membres du Conseil ont demandé un examen stratégique du mandat de la MINUAD. D'autres ont fait valoir que le présent mandat convenait et suffisait, tout en faisant écho à l'appel lancé par le Représentant spécial conjoint en vue d'une amélioration de la formation et du matériel, pour accroître l'efficacité de la mission. Plusieurs membres se sont dits inquiets des obstacles levés par le Gouvernement soudanais, s'agissant de l'accès de la mission. Tout en constatant la lenteur des progrès, la plupart des membres du Conseil ont appuyé les efforts du Représentant spécial conjoint visant à revitaliser le processus de paix de Doha. Certains ont souligné que le Conseil devait exercer une pression accrue sur les

mouvements armés non signataires, pour les convaincre de se joindre au processus de Doha.

Le 30 juillet, le Conseil a prorogé le mandat de la MINUAD par sa résolution 2113 (2013), qui reflète les changements intervenus sur le terrain, y compris la dégradation de l'état de la sécurité et de la situation humanitaire et les attaques contre les soldats de la paix. Le Conseil a demandé, dans sa résolution, un examen détaillé et prospectif des progrès accomplis par la mission dans l'exécution de son mandat. Le Représentant permanent du Soudan, Daffa-Alla Elhag Ali Osman, a également pris la parole au cours de la séance.

Sahara occidental

Le 28 novembre 2012, le Conseil a entendu un exposé de l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental, Christopher Ross, et du Représentant spécial du Secrétaire général pour le Sahara occidental et Président de la Commission d'identification, Wolfgang Weisbrod-Weber. L'Envoyé personnel a déclaré qu'au cours de sa récente visite dans la région, tous les interlocuteurs s'étaient déclarés disposés à collaborer avec l'ONU pour trouver une solution politique au statut définitif du Sahara occidental, tout en réaffirmant leur attachement à leurs propres propositions.

Le Représentant spécial a déclaré que la situation au Sahara occidental au cours de la période considérée était restée stable et que la capacité de la MINURSO de rendre compte de la situation, bien que restreinte, s'était améliorée.

Les membres du Conseil se sont dits satisfaits des efforts consentis par le Maroc pour améliorer les conditions de vie du peuple sahraoui et ont exprimé leur soutien total à la MINURSO et à l'Envoyé personnel.

Le 11 avril 2013, les membres du Conseil ont tenu une séance privée avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police à la MINURSO et ont entendu un exposé du Directeur de la Division Asie et Moyen-Orient du Département des opérations de maintien de la paix, Izumi Nakamitsu, à l'issue duquel ils ont adopté un communiqué.

Le 22 avril, les membres du Conseil ont tenu des consultations sur la MINURSO. Le Représentant spécial du Secrétaire général et l'Envoyé personnel ont

fait un exposé. Le premier a déclaré que les observateurs militaires de la MINURSO effectuaient chaque mois un nombre considérable de patrouilles sur le terrain et que la coopération avec les parties était bonne mais que la situation au Sahara occidental restait bloquée, malgré l'évolution constatée dans la région, ces dernières années. Les mesures de confiance, en particulier les visites familiales et les séminaires organisés par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, avaient été bien accueillis et le nombre de visites avait considérablement augmenté.

L'Envoyé personnel a souligné que, compte tenu de l'instabilité qui régnait sur le plan de la sécurité au Sahel, il était urgent de trouver une solution à la question du Sahara occidental. En tant qu'Envoyé personnel du Secrétaire général, il poursuivrait la nouvelle démarche consistant à entreprendre des « navettes diplomatiques » : il consulterait en privé chacune des parties et des représentants des pays voisins, en vue d'accomplir des progrès concernant des éléments susceptibles de faire partie d'un compromis ou d'une solution consensuelle.

À la suite des deux exposés, la majorité des membres du Conseil ont affirmé qu'une solution politique qui soit mutuellement acceptable était le seul moyen d'obtenir un règlement durable du conflit. Plusieurs autres membres ont manifesté leur soutien au plan d'autonomie présenté par le Maroc. D'autres ont préconisé une amélioration des relations entre l'Algérie et le Maroc, de façon à instaurer un climat propice aux négociations. L'action du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en vue de faciliter les visites familiales entre le camp de réfugiés de Tindouf et le Sahara occidental a été soulignée et saluée par les membres. Plusieurs ont évoqué la situation dans l'ensemble du Sahel et ses conséquences sur le conflit.

Certains membres du Conseil ont évoqué la question des droits de l'homme et se sont déclarés inquiets des violations présumées qui auraient été commises au Sahara occidental et dans les camps de Tindouf en Algérie. Toutes les délégations ont pris note des réformes menées par le Maroc dans le domaine des droits de l'homme, notamment de la création du Conseil national des droits de l'homme et en particulier de ses commissions de Laayoune et Dakhla, et de sa coopération avec les titulaires de mandats relevant des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme. Quelques membres se sont inquiétés de la politisation de la question des droits de l'homme au Sahara

occidental et d'autres de la situation de la population dans les camps de Tindouf en Algérie, et demandé que les réfugiés soient immatriculés.

Le 25 avril, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution [2099 \(2013\)](#), par laquelle il a prorogé le mandat de la MINURSO jusqu'au 30 avril 2014.

Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest

Le 25 janvier 2013, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (BRSAO), Saïd Djinnit, qui s'est dit concerné par la situation au Mali, qui a des répercussions pour l'ensemble de la région du Sahel. Les membres du Conseil ont exprimé leur appui au rôle du BRSAO et du Représentant spécial lui-même dans l'aide apportée à l'Afrique de l'Ouest. Ils ont noté que, bien que plusieurs pays de la région aient accompli des progrès, la région continuait dans son ensemble de faire face à un grand nombre de problèmes.

Le 10 juillet, le Représentant spécial a fait un exposé au Conseil sur l'évolution de la situation sur les plans politique, économique et de sécurité et sur les menaces transnationales à la paix et à la sécurité dans toute l'Afrique de l'Ouest, qui inquiètent les membres du Conseil, notamment le terrorisme, la criminalité transnationale organisée et l'insécurité maritime dans le golfe de Guinée.

Paix et sécurité en Afrique (Guinée)

Le 25 avril 2013, lors de consultations, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Jeffrey Feltman, a fait un exposé aux membres du Conseil sur la situation en Guinée, au titre des questions diverses. Il a déclaré que la situation s'était crispée depuis quelques mois en Guinée du fait que le Gouvernement et l'opposition n'arrivaient pas à s'entendre sur la préparation des élections législatives. Le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du BRSAO, Saïd Djinnit, avait été nommé facilitateur international par le Secrétaire général pour collaborer avec les deux facilitateurs nationaux qui représentaient le Gouvernement et l'opposition.

Le 29 avril, les membres du Conseil ont publié une déclaration à la presse dans laquelle ils se sont félicités de la signature de la déclaration du 23 avril et de la volonté manifestée par le Président de la

République de Guinée, Alpha Condé, de mettre en place des mesures visant à garantir des élections pacifiques, libres et équitables. Ils ont salué les efforts déployés par le Représentant spécial du Secrétaire général pour favoriser le dialogue et souligné la nécessité d'engager un dialogue politique.

Amériques

Haïti

Le 12 septembre 2012, le Conseil a tenu une séance privée avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police à la mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Le Représentant spécial du Secrétaire général pour Haïti, Mariano Fernández, a fait un exposé au Conseil et aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, sur le rapport du Secrétaire général sur la MINUSTAH (S/2012/678), y compris l'état de la sécurité dans le pays et les activités de la mission.

Le 3 octobre, le Conseil a tenu un débat sur la question d'Haïti, sous la présidence du Ministre guatémaltèque des affaires étrangères, Harold Caballeros. Le Représentant spécial du Secrétaire général a fait un exposé au Conseil et présenté le rapport du Secrétaire général sur la MINUSTAH, qui relatait les principaux événements survenus depuis le précédent rapport (S/2012/128) et décrivait les activités menées par la mission dans le cadre de son mandat.

Le 12 octobre, le Conseil a adopté la résolution 2070 (2012), par laquelle il a prorogé de 12 mois le mandat de la MINUSTAH.

Le 22 janvier 2013, au cours de consultations, le Conseil a entendu un exposé sur la situation en Haïti par le Représentant spécial sortant du Secrétaire général, Mariano Fernández. Le Représentant spécial a informé le Conseil des faits nouveaux intervenus dans les secteurs de la politique, de la sécurité et de la justice. Il a indiqué que la situation politique en Haïti s'était aggravée et que les élections législatives, municipales et locales seraient très probablement de nouveau repoussées, ce qui risquait d'avoir des répercussions sur la sécurité.

Les membres du Conseil ont réaffirmé leur engagement envers Haïti et souligné que malgré les nombreuses difficultés rencontrées, des progrès avaient été accomplis. De nombreux membres ont précisé qu'il

fallait que les élections se tiennent dans les délais prévus et se sont déclarés gravement préoccupés par les retards, susceptibles de se traduire par une crise constitutionnelle.

À l'issue des consultations, le Conseil a publié le 28 janvier une déclaration à la presse dans laquelle il a instamment prié tous les acteurs politiques en Haïti de redoubler d'efforts afin de préserver la stabilité et les progrès accomplis au cours de l'année écoulée et souligné combien il importait de tenir des élections libres, justes, ouvertes à tous et crédibles, avant la fin de 2013. Il a également salué l'appui essentiel fourni par la MINUSTAH à Haïti.

Le 20 mars, le Représentant spécial par intérim du Secrétaire général et Chef par intérim de la MINUSTAH, Nigel Fisher, a fait un exposé au Conseil et présenté le rapport du Secrétaire général sur la MINUSTAH (S/2013/139).

Moyen-Orient

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le 22 août 2012, le Conseil a tenu des consultations sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Jeffrey Feltman, a indiqué qu'aucun progrès n'avait été accompli sur la voie d'une négociation soutenue entre Israéliens et Palestiniens. Il a souligné l'urgence qu'il y avait à régler la situation financière de l'Autorité palestinienne. Il s'est inquiété des démolitions et expulsions menées par les autorités israéliennes dans la zone C et à Jérusalem-Est. Il a condamné l'attaque perpétrée le 5 août dans le Sinaï, de même que les tirs de roquette depuis Gaza vers Israël, et estimé que ces incidents soulignaient la précarité de l'état de la sécurité. En République arabe syrienne, la situation humanitaire s'est rapidement détériorée et la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires a demandé aux autorités syriennes d'ouvrir davantage leur territoire au personnel humanitaire. S'agissant du Liban, il a indiqué que les tensions internes avaient été exacerbées par la crise syrienne et demandé que la stabilité du Liban soit préservée. Tous les membres du Conseil ont salué la nomination de M. Lakhdar Brahimi comme Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des

États arabes pour la Syrie, et exprimé l'espoir qu'il réussisse à définir rapidement les conditions d'une transition politique pacifique.

Le 17 septembre, le Conseil a entendu un exposé du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne, Robert Serry, sur la situation au Moyen-Orient, qui a été suivi de consultations plénières. Le Coordonnateur spécial a déclaré que l'absence de progrès sur le plan politique, le conflit en cours et la poursuite de l'occupation mettaient en péril la viabilité même de la solution des deux États. Il a insisté sur le caractère pressant de la question du déficit budgétaire de l'Autorité palestinienne, compte tenu notamment des manifestations récentes en Cisjordanie. Préoccupés par la situation financière de l'Autorité palestinienne, les membres du Conseil ont invité les donateurs, notamment arabes, à accroître leur aide. Ils ont relevé l'inquiétante montée de la violence des colons en Cisjordanie. Certains ont souhaité la tenue rapide d'une réunion des principaux responsables du Quatuor. Nombre d'entre eux ont condamné les activités d'implantation illégales dans le Territoire palestinien occupé. Ils ont condamné une nouvelle fois les attaques menées contre le personnel et les locaux des représentations diplomatiques, à la suite de la diffusion d'une vidéo diffamatoire.

Le 15 octobre, le Conseil a tenu un débat public sur la situation au Moyen-Orient, au cours duquel il a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Jeffrey Feltman. Le Représentant permanent d'Israël et l'Observateur permanent de la Palestine sont également intervenus.

Entre le 14 et le 21 novembre, le Conseil de sécurité a tenu plusieurs séances pour débattre de la crise dans la bande de Gaza et en Israël, y compris une séance privée le 14 novembre et un exposé présenté par le Secrétaire général le 21 novembre. Tous les membres du Conseil se sont déclarés favorables à la cessation des hostilités. L'examen de la crise par le Conseil a finalement donné lieu à une déclaration à la presse faite le 21 novembre, dans laquelle les membres se sont félicités de l'accord de cessez-le-feu qui avait été conclu en vue d'assurer une cessation durable des hostilités entre la bande de Gaza et Israël et ils ont engagé les parties à respecter cet accord et à agir de

manière responsable et à en appliquer les dispositions de bonne foi.

Le 27 novembre, le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, Robert Serry, a dit que ces derniers temps, l'évolution de la situation – le récent et inquiétant cycle de violence qu'avaient connu Gaza et Israël et la dangereuse escalade du conflit, qui avait été désamorcée par l'accord de cessez-le-feu conclu le 21 novembre grâce à la médiation de l'Égypte, et l'intention des Palestiniens de demander à l'Assemblée générale le statut d'État non membre observateur – montrait clairement que le statu quo ne pouvait pas durer et qu'il était crucial de trouver un moyen de remettre d'urgence le processus de paix sur les rails. S'agissant de la République arabe syrienne, le Coordonnateur spécial a relevé qu'une des conséquences du conflit interne, qui durait depuis 21 mois, était que la situation dans le théâtre des opérations de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) restait instable et que des affrontements armés entre l'armée syrienne et des membres armés de l'opposition avaient lieu quotidiennement dans la zone de séparation. Il a ajouté que la situation au Liban demeurerait également tendue du fait du conflit en cours en République arabe syrienne. Insistant sur le fait qu'ils soutenaient la solution des deux États, les membres du Conseil ont évoqué les efforts qu'ils avaient déployés en vue de la reprise de pourparlers directs. Ils ont souligné que toutes les parties concernées devaient respecter intégralement l'indépendance politique, la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale du Liban. La situation en République arabe syrienne a donné lieu à l'expression de points de vue divergents.

Le 19 décembre, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a informé le Conseil de sécurité de l'évolution de la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Au cours des consultations plénières qui ont suivi, de nombreux membres du Conseil ont appelé de leurs vœux une prompte reprise des négociations directes et exprimé leur sincère espoir que l'année 2013 serait décisive pour la solution des deux États. Un certain nombre de délégations se sont déclarées vivement préoccupées par l'augmentation de la construction de colonies de peuplement illégales dans les territoires palestiniens occupés, en particulier à Jérusalem-Est, et ont demandé à Israël d'y mettre fin. Quelques délégations se sont félicitées de l'adoption de la résolution 67/19 de l'Assemblée générale, par

laquelle celle-ci avait accordé à la Palestine le statut d'État non membre observateur. D'autres délégations ont affirmé que la négociation était la seule voie à suivre en vue de la création d'un État palestinien. Plusieurs se sont dites inquiètes du sort de milliers de Palestiniens détenus ou emprisonnés dans les geôles israéliennes. Quelques-unes ont demandé à Israël de débloquent les recettes fiscales palestiniennes. D'autres ont exhorté Israël à mettre le holà à toutes les activités illégales visant à changer le caractère démographique, religieux et culturel de la ville sainte de Jérusalem. D'autres encore ont évoqué le blocus de Gaza.

À propos de la situation en République arabe syrienne, des membres du Conseil ont fait part de leur grave préoccupation devant la montée des violences et l'alourdissement du bilan des victimes, notamment parmi les femmes et les enfants. De nombreuses délégations ont préconisé un règlement politique de la crise syrienne et renouvelé leur soutien aux efforts du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie. Les membres du Conseil se sont dits préoccupés par les conséquences politiques, sécuritaires, humanitaires et économiques de la crise syrienne pour les pays voisins et ont demandé à la communauté internationale d'aider ces derniers à y faire face.

Au cours du débat public trimestriel tenu le 23 janvier, le Conseil de sécurité a entendu un exposé du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, Robert Serry. Le Ministre des affaires étrangères de l'État observateur de Palestine, Riad Malki, s'est adressé au Conseil. Le Représentant permanent d'Israël, Ron Prosor, est également intervenu.

Le 26 février a eu lieu la séance mensuelle du Conseil consacrée au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Jeffrey Feltman, a présenté un exposé au Conseil lors d'une séance publique, suivie de consultations plénières. S'agissant de la question palestinienne, ses membres se sont dits inquiets des retombées négatives que les récents incidents risquaient d'avoir sur le processus de paix et ont souligné l'importance du dialogue et des mesures de confiance entre les deux parties. À propos de la République arabe syrienne, de nombreux membres se sont dits extrêmement préoccupés par le grand nombre de victimes civiles et de violations des droits de l'homme. Le Conseil a réaffirmé qu'il fallait

encourager les négociations entre le régime syrien et l'opposition en vue de trouver une solution politique à la crise.

Le 25 mars, le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient a rendu compte au Conseil, en séance publique, de la situation au Moyen-Orient. Au cours des consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil ont dit partager l'optimisme prudent du Coordonnateur spécial, ont souligné la nécessité de lancer sans tarder le dialogue israélo-palestinien et exprimé l'espoir d'un engagement renouvelé des États-Unis pour aboutir à un résultat concret. Ils ont mis les parties en garde contre l'adoption de mesures unilatérales, concernant en particulier les activités d'implantation israéliennes, et condamné le récent tir de roquette effectué depuis Gaza vers Israël. Quelques-uns des membres ont souligné la nécessité d'assurer la viabilité financière de l'Autorité palestinienne. À ce propos, beaucoup d'entre eux ont salué la décision prise par le Gouvernement israélien de lui transférer les recettes fiscales palestiniennes en temps utile et sans interruption.

Le 24 avril, le Conseil a tenu son débat public trimestriel sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Jeffrey Feltman, a fait un exposé au Conseil, consacré notamment à l'enlèvement du processus de paix au Moyen-Orient et à la situation en République arabe syrienne, à la suite duquel le Représentant permanent d'Israël et l'Observateur permanent de l'État de Palestine sont intervenus. Plus de 20 autres États Membres de l'ONU ont également participé au débat public.

Le 22 mai, au cours d'une séance publique, le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, Robert Serry, a informé le Conseil de la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Le 25 juin a eu lieu la séance mensuelle du Conseil consacrée au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Oscar Fernandez-Taranco, a fait un exposé lors d'une séance publique, suivie de consultations plénières. S'agissant de la question palestinienne, les membres ont exprimé leur appui aux efforts déployés par le Secrétaire d'État des États-Unis, John F. Kerry. Quelques membres se sont dits inquiets des retombées négatives que les récents incidents

risquaient d'avoir sur le processus de paix et ont souligné l'importance du dialogue et de l'adoption de mesures de confiance entre les deux parties. À propos de la République arabe syrienne, tous les membres ont réaffirmé la nécessité d'une solution politique. Quelques-uns se sont dits préoccupés par l'emploi présumé d'armes chimiques par le régime syrien. D'autres ont relevé qu'au problème de la régionalisation du conflit syrien venait se greffer celui de la participation ouverte de Hezbollah aux combats, aux côtés du régime syrien, qui risquait d'avoir des répercussions sur la stabilité du Liban.

Le 23 juillet, le Conseil a tenu un débat public sur la situation au Moyen-Orient, au cours duquel le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, Robert Serry, a fait un exposé et le Représentant permanent d'Israël et l'Observateur permanent de l'État de Palestine sont intervenus.

La situation au Moyen-Orient (République arabe syrienne)

Le 2 août 2012, le Conseil a tenu des consultations plénières consacrées à la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne (MISNUS). Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Hervé Ladsous, a indiqué que la MISNUS avait pu constater, sur les quatre sites où elle était présente, la persistance d'une situation de conflit et la poursuite de l'emploi d'armes lourdes, telles qu'artillerie, chars d'assaut, hélicoptères et avions de combat des forces armées syriennes. La très grande insécurité entravait les déplacements de la Mission. La situation humanitaire continuait de se détériorer et 2 millions de personnes nécessitaient une assistance. Sur les 6 000 détenus dont la MISNUS avait connaissance, seuls 610 avaient été libérés. Le Secrétaire général adjoint a insisté sur la nécessité de continuer à rechercher des solutions diplomatiques à la crise. Il a annoncé que le Secrétariat étudiait les moyens de maintenir la présence des Nations Unies en République arabe syrienne. Tous les membres du Conseil ont regretté la démission de l'Envoyé spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie, M. Kofi Annan, et salué l'action qu'il avait menée. Le débat a porté, entre autres, sur la question du maintien de la présence des Nations Unies. Certains membres ont rappelé les

conditions énoncées dans la résolution [2059 \(2012\)](#) pour la prorogation du mandat de la MISNUS.

Le 9 août, une séance privée a été tenue avec les pays qui fournissent des contingents à la MISNUS.

Le 16 août, le Conseil a tenu des consultations plénières consacrées à la MISNUS. Le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, M. Edmond Mulet, a mis en relief les contraintes pesant sur les mouvements de la MISNUS du fait de la très grande insécurité qui régnait. Depuis le déploiement de la Mission, la violence n'avait cessé de s'intensifier, les autorités syriennes recourant de plus en plus aux armes lourdes. Le Sous-Secrétaire général a souligné que la MISNUS avait constitué un instrument très utile pour faciliter et soutenir les avancées dans la voie du règlement du conflit et qu'il fallait trouver les moyens de lui permettre de continuer à remplir ses fonctions à l'avenir. Les membres du Conseil ont déploré le niveau de violence observé et la poursuite de l'emploi d'armes lourdes qui ont entraîné le retrait de la Mission.

Dans une lettre datée du 17 août ([S/2012/654](#)), le Président du Conseil a répondu à une lettre du Secrétaire général datée du 10 août ([S/2012/618](#)) et indiqué que les membres du Conseil avaient pris note de son intention d'établir une présence effective et souple des Nations Unies pour appuyer les activités du Représentant spécial conjoint en République arabe syrienne. Il a fait part du soutien des membres du Conseil à la mission de bons offices du Secrétaire général et à celle du Représentant spécial conjoint.

Le 30 août, le Conseil a tenu une séance d'information de haut niveau sur la situation humanitaire et l'insécurité en République arabe syrienne, présidée par le Ministre français des affaires étrangères, M. Laurent Fabius. Le Vice-Secrétaire général, M. Jan Eliasson, a présenté un exposé. Le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, M. António Guterres, est également intervenu. Les ministres iraquien, jordanien, libanais et turc ont été invités à formuler des observations sur les répercussions de la crise en République arabe syrienne sur leur pays respectif. Les représentants des membres du Conseil, dont plusieurs étaient des ministres, ont ensuite fait des observations. Le Représentant permanent de la République arabe syrienne a également fait une déclaration.

Le 24 septembre, au cours de consultations plénières présidées par le Ministre allemand des affaires étrangères, le Conseil a entendu le premier exposé officiel du Représentant spécial conjoint, M. Lakhdar Brahimi, depuis sa nomination le 17 août. Ce dernier a informé le Conseil des mesures prises pour préparer les travaux du bureau de liaison des Nations Unies à Damas et des entretiens qu'il avait eus avec des responsables gouvernementaux et des représentants de la société civile au Caire, à Paris, à Amman et à Damas. Il a fait le point sur les conditions de sécurité et la situation humanitaire en République arabe syrienne, leurs répercussions sur les États voisins et l'action qu'il a entreprise en vue d'aider le peuple syrien à s'engager dans une transition politique. Il a demandé au Conseil de lui apporter un appui collectif, uni et durable.

Les membres du Conseil se sont félicités d'avoir l'occasion d'évoquer la situation en République arabe syrienne avec le Représentant spécial conjoint après sa visite dans la région. Ils se sont dits gravement préoccupés par la poursuite de la violence dans le pays et ses conséquences sur le plan humanitaire, ainsi que par les risques que cette situation fait peser sur la paix et la stabilité de la région. Ils ont renouvelé leur soutien sans réserve au Représentant spécial conjoint et à l'action qu'il mène dans la perspective d'un cessez-le-feu et d'une transition politique qui réponde aux aspirations légitimes du peuple syrien.

Le 4 octobre, le Conseil a publié une déclaration à la presse dans laquelle il a condamné dans les termes les plus fermes le bombardement par les forces armées syriennes de la ville turque d'Akçakale, qui a fait cinq morts parmi les civils – tous des femmes ou des enfants – et plusieurs blessés. Le Conseil a souligné que cet incident mettait en évidence les graves incidences de la crise en République arabe syrienne sur la sécurité des pays voisins et sur la paix et la stabilité de la région. En outre, il a exprimé ses condoléances les plus sincères aux familles des victimes ainsi qu'au Gouvernement et au peuple turcs.

Le 5 octobre, le Conseil a publié une déclaration à la presse, dans laquelle il a condamné dans les termes les plus fermes les attentats terroristes lancés le 3 octobre contre la ville syrienne d'Alep qui ont fait des dizaines de morts et une centaine de blessés. Les membres du Conseil ont réaffirmé que le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations constituait l'une des plus graves menaces pour la paix et la

sécurité internationales et que tous les actes de terrorisme étaient des actes criminels et injustifiables quel que soit leur motif. Le Conseil a réaffirmé qu'il était déterminé à lutter contre toutes les formes de terrorisme conformément aux responsabilités à lui assigner par la Charte des Nations Unies.

Le 24 octobre, le Conseil a tenu des consultations plénières au cours desquelles il a entendu un exposé du Représentant spécial conjoint transmis par visioconférence. Ce dernier a décrit la visite qu'il avait récemment effectuée dans la région, en particulier à Damas, et évoqué les entretiens qu'il avait tenus avec divers membres du Gouvernement syrien au sujet de la crise dans ce pays. Il a informé le Conseil que le Gouvernement avait accepté la proposition tendant à proclamer une trêve pendant la fête de l'Aïd al-Adha. Si certains groupes d'opposition avaient souscrit à cette proposition, d'autres ne l'avaient pas encore fait.

À l'issue des consultations, le Conseil a publié une déclaration à la presse, dans laquelle il s'est félicité de l'initiative prise par le Représentant spécial conjoint de proposer un cessez-le-feu pendant l'Aïd al-Adha. Il a également invité tous les intervenants aux niveaux international et régional à appuyer le cessez-le-feu et à user de leur influence auprès des parties intéressées pour faciliter son application. Les membres du Conseil ont également souligné qu'il fallait lancer un processus de transition mené par les Syriens qui soit ouvert à tous et demandé à toutes les parties en République arabe syrienne, en particulier aux autorités syriennes, de coopérer pleinement avec l'Organisation des Nations Unies et les organismes humanitaires compétents afin de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire.

Le 6 novembre, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Jeffrey Feltman, sur la situation en République arabe syrienne à la suite de l'appel à la trêve lancé par le Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie, M. Lakhdar Brahimi, pendant les fêtes de l'Aïd al-Adha du 26 au 29 octobre. Le Secrétaire général adjoint a déclaré que cet appel visait à laisser une marge de manœuvre aux parties et reposait sur le principe que le Gouvernement syrien, la plus forte d'entre elles, devait prendre l'initiative et que les autres devaient lui emboîter le pas. La trêve n'avait été que de courte durée et, au 30 octobre, la violence avait retrouvé son niveau d'avant l'Aïd al-Adha. Les deux

parties avaient continué de se rendre coupables de violations flagrantes du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, et la dégradation de la situation humanitaire s'était poursuivie. Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a ajouté que la zone de séparation entre la République arabe syrienne et le Golan occupé par Israël en était arrivée à faire partie du champ de bataille. Il a déclaré que la situation tragique dans laquelle se trouvait la République arabe syrienne ne pouvait se régler par des moyens militaires et qu'il fallait lui trouver une solution politique, démocratique et durable.

Dans leurs déclarations, tous les membres du Conseil ont dit appuyer les efforts du Représentant spécial conjoint. Certains ont déclaré que les actes de violence commis par le Gouvernement syrien étaient responsables de la situation actuelle et qu'il était difficile de voir comment régler le conflit tant que le Président Bashar al-Assad était au pouvoir. Ils ont invité le Conseil à adopter une résolution contraignante qui aurait des conséquences en cas de non-respect de ces dispositions, de sorte que l'appel à une transition politique lancé dans le communiqué de Genève du 30 juin soit entendu. Par ailleurs, certains membres ont dit qu'il fallait renoncer à l'idée d'un changement de régime et faire pression sur toutes les parties syriennes pour qu'elles engagent un processus politique mené par les Syriens en vue de régler la crise. Certains membres ont regretté que le Conseil n'ait pas été en mesure d'adopter de déclarations condamnant les actes terroristes commis en République arabe syrienne. D'autres ont déclaré qu'il ne serait pas juste de condamner les actes imputables aux groupes de l'opposition alors que le Gouvernement syrien tuait des civils à coups d'armes lourdes et de moyens aériens.

Lors de consultations tenues le 29 novembre, le Représentant spécial conjoint a présenté au Conseil un exposé sur la situation en République arabe syrienne qui traitait de trois aspects du problème : la situation humanitaire, l'évolution de la situation sur les plans politique et militaire, et la marche à suivre. Lors du débat qui a suivi, certains membres du Conseil ont réaffirmé que le Président Al-Assad ne pouvait pas faire partie de la solution à la crise, que le Conseil devait adopter une résolution en vertu du Chapitre VII, dont le non-respect aurait des conséquences, et qu'ils continueraient de collaborer avec la Coalition nationale des Forces révolutionnaires et de l'opposition

syriennes pour étendre la présence de celle-ci sur le terrain. D'autres membres se sont opposés à l'adoption d'une résolution relevant du Chapitre VII et ont critiqué la Coalition nationale pour avoir rejeté tout dialogue politique tant que le Président Al-Assad n'avait pas quitté le pouvoir.

Le 17 décembre, le Conseil a entendu un exposé de la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordinatrice des secours d'urgence, M^{me} Valerie Amos, sur la situation humanitaire en République arabe syrienne, dont celle-ci a déploré la détérioration rapide, due à l'escalade de la violence, ajoutant qu'elle était préoccupée par la protection des réfugiés palestiniens qui en avaient été victimes.

Les membres du Conseil se sont dits vivement préoccupés par la détérioration de la situation en République arabe syrienne sur le plan humanitaire et par le nombre croissant des réfugiés syriens. Ils ont noté que les ressources manquaient pour financer les activités d'aide humanitaire, et souligné que les plans d'intervention humanitaire des Nations Unies devaient recevoir davantage de contributions. Ils ont remercié les pays accueillant des réfugiés syriens et se sont dits préoccupés par l'attaque du camp de réfugiés palestiniens de Yarmouk. Les membres du Conseil ont appelé tous les belligérants à assurer la protection des populations civiles et à autoriser l'accès des organismes humanitaires en toute sécurité, en temps voulu et sans entrave à toutes les régions touchées par la violence, en vue de leur permettre de fournir une aide à ceux qui en avaient besoin, en s'abstenant de créer des obstacles à son acheminement.

Le 18 janvier 2013, le Conseil, réuni en consultations plénières, a entendu un exposé de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, M^{me} Navanethem Pillay, et de la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordinatrice des secours d'urgence, M^{me} Valerie Amos, sur les droits de l'homme et la situation humanitaire en République arabe syrienne. La Haut-Commissaire a déclaré que le violent conflit qui déchirait ce pays avait déjà fait 60 000 morts et que le Gouvernement et l'opposition s'accusaient mutuellement des attaques contre l'Université d'Alep et Homs. Les informations reçues semblaient indiquer que les forces gouvernementales continuaient d'utiliser des armes lourdes et de recourir aux frappes aériennes dans les zones civiles et que 34 000 personnes étaient détenues dans les prisons du Gouvernement, où un

grand nombre d'entre elles étaient torturées. La Haut-Commissaire a ajouté que, selon les informations transmises à la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne, des actes de torture et des enlèvements avaient également été le fait de groupes armés antigouvernementaux. Les deux camps pourraient avoir commis des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, mais la Haut-Commissaire a précisé que les violations des droits de l'homme perpétrées par le Gouvernement étaient commises sur une bien plus vaste échelle et que la nature des combats devenait de plus en plus sectaire. Elle a demandé que le conflit syrien soit porté devant la Cour pénale internationale, prié le Conseil d'exhorter les parties au conflit à respecter le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, et demandé instamment que des mesures soient prises pour protéger les civils en République arabe syrienne.

Le Conseil a entendu un exposé de la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires concernant l'assistance fournie aux personnes dans le besoin, tant en République arabe syrienne qu'à l'extérieur du pays. Elle a indiqué que l'escalade de la violence, conjuguée à la rudesse de l'hiver, n'avait fait qu'aggraver la situation et que l'acheminement de l'aide se trouvait entravé par les problèmes d'insécurité, les attaques commises contre le personnel des organismes d'aide humanitaire, les difficultés de financement et les tracasseries administratives. Elle a appelé les deux camps à laisser les agents humanitaires travailler en toute sécurité et, tout en reconnaissant que, selon la résolution 46/182 de l'Assemblée générale, nulle action humanitaire ne pourrait être entreprise sans le consentement de l'État concerné, elle a prié le Gouvernement syrien d'autoriser le personnel des organismes d'aide humanitaire à franchir les frontières de la République arabe syrienne depuis les pays voisins. Se félicitant du soutien plus ferme des gouvernements, elle a insisté sur la nécessité d'autoriser un plus grand nombre d'acteurs internationaux à œuvrer en République arabe syrienne. Elle a également informé le Conseil que la conférence des donateurs se tiendrait le 30 janvier au Koweït, et exprimé l'espoir que la communauté internationale parviendrait à réunir la somme de 1,5 milliard de dollars nécessaire pour les six mois à venir.

Les membres du Conseil ont condamné les violations persistantes du droit des droits de l'homme

et du droit humanitaire commises par les deux camps. Plusieurs membres ont condamné l'utilisation de missiles balistiques et d'armes lourdes par le Gouvernement syrien, et fait part des préoccupations que leur inspiraient les répercussions de la crise syrienne, toujours plus nombreuses au niveau régional. D'autres ont condamné les actes terroristes et criminels perpétrés par les groupes armés et dénoncé l'anarchie qui régnait dans les zones prétendument libérées. Ils ont appelé à la mise en place d'un processus politique et exprimé leur soutien aux initiatives du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie, M. Lakhdar Brahimi. Certains membres ont demandé que la situation de la République arabe syrienne soit portée devant la Cour pénale internationale tandis que d'autres ont craint qu'une telle mesure ne conduise à une radicalisation des positions et ne complique encore les efforts diplomatiques entrepris par le Représentant spécial conjoint. De nombreux États Membres se sont également félicités de la tenue de la conférence des donateurs.

Le 29 janvier, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial conjoint sur tous les aspects – politiques, militaires et humanitaires – de la crise syrienne. Déclarant que le pays était en train de voler en éclats au vu et au su de tous, il a prié le Conseil d'intervenir. Relatant certains des événements sanglants les plus récents, il a affirmé qu'il s'agissait de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité sur lesquels il fallait enquêter.

Les membres du Conseil ont réaffirmé leur appui inconditionnel aux efforts déployés par le Représentant spécial conjoint en vue de trouver un règlement pacifique au conflit et de faire d'une transition politique en République arabe syrienne une réalité. Ils ont exprimé la vive préoccupation que leur inspirait la détérioration de la situation humanitaire et un grand nombre d'entre eux se sont félicités de l'organisation d'une conférence des donateurs au Koweït.

Le 27 février, le Conseil a tenu des consultations plénières consacrées à la République arabe syrienne, au cours desquelles il a entendu un exposé de la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordinatrice des secours d'urgence, M^{me} Valérie Amos, du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, M. António Guterres, et de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en

période de conflit, M^{me} Zainab Hawa Bangura. La Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires a informé le Conseil de la dégradation de la situation humanitaire en République arabe syrienne, en expliquant que plus de la moitié des hôpitaux publics du pays avaient été endommagés et qu'une école sur cinq avait été détruite ou servait d'abri collectif. Le Haut-Commissaire a déclaré que les 936 700 réfugiés présents dans les pays voisins commençaient à devenir un fardeau pour la société, l'économie et la sécurité des pays d'accueil. Ces pays avaient été très généreux et maintenaient leurs frontières ouvertes, mais leurs capacités étaient mises à rude épreuve, et la communauté internationale devait redoubler d'efforts pour leur venir en aide. La Représentante spéciale a décrit les violations graves des droits de l'homme à caractère sexuel et sexiste commises en République arabe syrienne, en faisant part de l'inquiétude que lui inspirait le fait que les civils devenaient la cible des actes de violence sexuelle auxquels se livraient toutes les parties.

Les membres du Conseil se sont dits inquiets devant la situation humanitaire et celle des droits de l'homme et ont appelé les parties syriennes en présence à garantir l'acheminement de l'aide humanitaire. Soulignant que la crise appelait un règlement politique, ils ont insisté sur le fait que la communauté internationale devait honorer ses promesses en prêtant rapidement assistance à la population.

Le 25 mars, le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne a présenté un exposé au Conseil et a évoqué la situation qui ne cessait d'empirer en République arabe syrienne en soulignant que les rares signaux émis par les parties, qui laissaient entrevoir l'amarce possible d'un dialogue ne s'étaient pas jusqu'ici concrétisés. Il a appelé l'attention sur les conséquences tragiques du conflit sur le plan humanitaire et noté la décision prise par le Secrétaire général de mener une enquête sur les allégations faisant état de l'emploi d'armes chimiques dans ce pays. Il a déclaré qu'aux yeux du Secrétaire général, toutes les allégations devaient être prises au sérieux. Au cours des consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil ont demandé une solution politique rapide du conflit syrien. Ils ont exprimé leur soutien aux efforts déployés par le Représentant spécial

conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie, M. Lakhdar Brahimi, et réaffirmé qu'ils étaient partisans d'une solution négociée du conflit sur la base du communiqué de Genève. Quelques-uns ont salué la décision d'attribuer à la Coalition nationale des Forces révolutionnaires et de l'opposition le siège de la République arabe syrienne au sein de la Ligue des États arabes, alors que d'autres ont critiqué cette initiative, la jugeant contreproductive. Des membres du Conseil se sont dits préoccupés par des informations selon lesquelles des armes chimiques auraient été employées à Khan al-Asal, et ont demandé l'ouverture immédiate d'une enquête indépendante des Nations Unies sur cette affaire, en vue d'en traduire les auteurs en justice. D'autres ont dit qu'il convenait de donner suite à toutes les allégations crédibles d'emploi d'armes chimiques sans exception, et mentionné à cet égard d'autres cas d'emploi de ces armes signalés à Homs et à Damas, sur lesquels il était nécessaire que l'équipe du Secrétaire général ouvre aussi immédiatement une enquête en vue d'en traduire les auteurs en justice.

Le 18 avril, le Conseil a tenu une séance d'information sur la situation humanitaire en République arabe syrienne. Il a entendu des exposés de la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordonnatrice des secours d'urgence, M^{me} Valerie Amos, du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, M. António Guterres, de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, M^{me} Zainab Hawa Bangura, et de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, M^{me} Leila Zerrougui. Après ces exposés, les représentants de la République arabe syrienne, du Liban et de la Turquie ont fait des déclarations.

Au cours des échanges de vues qui ont suivi les exposés, les membres du Conseil se sont dits préoccupés par la détérioration de la situation humanitaire résultant de la crise syrienne. Ils ont souligné qu'il était urgent de lever les obstacles à l'acheminement de l'aide humanitaire, qui sont notamment d'ordre administratif. Ils ont en outre réaffirmé qu'ils s'inquiétaient de l'augmentation du nombre des réfugiés, qui nuisait gravement à la situation socioéconomique, à la stabilité et à la sécurité des pays voisins de la République arabe syrienne. Ils

ont souligné la nécessité d'une solution politique à la crise, et certains ont critiqué ceux qui contrecarraient ce processus. Plusieurs membres ont fait part de leurs préoccupations au sujet des tirs aveugles de missiles Scud effectués par les autorités syriennes sur des zones civiles. La part de responsabilité des forces de l'opposition a également été évoquée, notamment à propos de l'enrôlement d'enfants dans le conflit armé. Le Conseil s'est félicité de l'ouverture par le Secrétaire général d'une enquête sur l'utilisation présumée d'armes chimiques en République arabe syrienne.

Lors de consultations tenues le 19 avril, les membres du Conseil ont entendu un exposé du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie, M. Lakhdar Brahimi. Ce dernier a déclaré que les Syriens craignaient en permanence pour leur sécurité personnelle et laissé entendre que le Conseil détenait les clefs d'une solution à la crise. La situation en République arabe syrienne était chaque jour plus complexe, le Gouvernement n'étant pas disposé à écouter et l'opposition n'étant pas unie autour d'un programme politique crédible et constructif. Des organisations affiliées à Al-Qaida, comme Jebhat al-Nusra li-Ahl al-Sham, continuaient de se renforcer et comptaient des combattants étrangers volontaires dans leurs rangs. Dans le même temps, la présence étrangère était incontestable du côté gouvernemental et le Hezbollah semblait avoir déployé des éléments militaires en renfort des forces gouvernementales.

Dans leurs observations à la suite de l'exposé, certains membres ont déclaré que le Conseil devait, au lieu de désigner des coupables pour l'impasse, se concentrer sur la façon de résoudre la crise syrienne sur la base du communiqué de Genève, notant à cet égard que le Conseil n'avait pas donné suite à la demande faite par le Représentant spécial conjoint au mois de janvier, dans laquelle ce dernier proposait que ses suggestions en la matière soient utilisées comme point de départ. Certains membres du Conseil ont réaffirmé que le dialogue politique était le seul moyen de résoudre la crise et que les solutions militaires compliqueraient encore la situation. D'autres ont estimé que la décision prise par la Ligue des États arabes d'accorder un siège officiel à l'opposition ne ferait que compliquer le problème et ne faciliterait pas un règlement politique.

Plusieurs membres du Conseil ont réaffirmé que toutes les accusations d'utilisation d'armes chimiques

crédibles devraient faire l'objet d'une enquête, et noté que le régime syrien faisait barrage. L'un des membres en a accusé d'autres de faire tout leur possible pour empêcher l'ouverture d'une enquête sur l'affaire de Khan al-Asal dont le Gouvernement de la République arabe syrienne avait fait part.

De nombreux membres du Conseil ont exprimé leur soutien à l'idée d'une nouvelle conférence entre les parties syriennes, qui imprimerait un élan nouveau au processus de paix et permettrait d'obtenir, grâce à une transition politique et sur la base du communiqué de Genève, un règlement politique du conflit qui faisait cruellement défaut, ce qui mettrait un terme à la situation désespérée du peuple syrien.

Le 16 juillet, la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires, M^{me} Valerie Amos, le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, M. António Guterres, et le Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme, M. Ivan Šimonović, ont informé le Conseil de la dégradation de la crise syrienne. Les représentants de l'Iraq, du Liban, de la République arabe syrienne et de la Turquie ont été invités à participer à la réunion.

Au cours de consultations privées, les membres du Conseil se sont accordés sur le fait qu'une solution politique était nécessaire pour mettre un terme au conflit humanitaire, mais ont émis des vues divergentes quant au rôle du Gouvernement et de l'opposition dans les tentatives faites pour perpétuer la crise humanitaire et aider à en atténuer les effets. Nombre d'entre eux ont souligné que les auteurs de violations des droits de l'homme devaient rendre compte de leurs actes, et certains ont demandé de porter le conflit devant la Cour pénale internationale. Un membre a déclaré que l'Organisation des Nations Unies n'avait pas traité comme il convient les exactions qui auraient été commises par l'opposition, et d'autres membres ont décrit les répercussions de la situation sur les pays voisins de la République arabe syrienne qui accueillent des réfugiés syriens toujours plus nombreux.

Liban

Le 21 août 2012, une réunion a eu lieu avec les pays fournissant des contingents à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL).

Le 23 août, le Conseil a tenu des consultations concernant la FINUL. Le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Edmond Mulet, a

noté que la zone d'opérations de la FINUL était demeurée stable. Il a souligné l'impact positif des arrangements pris en matière de coordination et de liaison à cet effet et a par ailleurs indiqué que la FINUL mettait en œuvre les recommandations du bilan stratégique, soulignant toutefois la fragilité de la situation du fait de l'instabilité régionale et des atteintes à la souveraineté du Liban. Tous les membres ont appelé les parties à progresser sur les questions en suspens conformément à la résolution 1701 (2006) et exprimé leur appui au renouvellement du mandat de la FINUL. La plupart des membres se sont inquiétés des répercussions de la crise syrienne sur le Liban et ont salué la politique de dissociation adoptée par les autorités libanaises.

Le 30 août, le Conseil a adopté la résolution 2064 (2012) renouvelant le mandat de la FINUL pour un an. Cette résolution consacrait les priorités et recommandations énoncées dans le bilan stratégique et appelait à leur mise en œuvre en vue d'une pleine application de la résolution 1701 (2006).

Le 19 octobre, le Conseil a fait une déclaration à la presse dans laquelle il a fermement condamné l'attaque terroriste menée le jour même à Beyrouth qui avait causé la mort du Chef du Service de renseignement des Forces de sécurité intérieure, le général de brigade Wissam al-Hassan, et fait de nombreux autres morts et blessés. Les membres du Conseil ont exprimé leurs condoléances aux familles des victimes ainsi qu'au Gouvernement libanais. Ils ont appelé le peuple libanais à préserver l'unité nationale et demandé à toutes les parties en présence au Liban de poursuivre le dialogue national sous l'autorité du Président, Michel Sleiman. Ils ont également rappelé la nécessité de mettre un terme à l'impunité au Liban.

Le 9 novembre, le Conseil a entendu un exposé de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité, Terje Rød-Larsen. Les membres du Conseil ont constaté avec préoccupation que la résolution 1559 (2004) n'avait pas été pleinement appliquée et que la crise syrienne faisait peser une menace sur la paix et la stabilité au Liban.

Le 29 novembre, dans le cadre de consultations, le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban, Derek Plumbly, a rendu compte au Conseil de l'application de la résolution 1701 (2006) et le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la

paix, Edmond Mulet, a fait le point sur les questions opérationnelles et les problèmes de sécurité liés à la FINUL. Le Coordonnateur spécial a indiqué que le calme restait précaire de part et d'autre de la Ligne bleue et que la crise syrienne continuait de constituer une menace pour la stabilité et la sécurité du Liban. Le Sous-Secrétaire général a indiqué que les hostilités avaient cessé le long de la Ligne bleue et que la situation dans la zone d'opérations de la FINUL était généralement calme, bien que précaire.

Au cours du débat qui a suivi, les membres du Conseil ont fait part de leur inquiétude quant aux conséquences de la crise syrienne pour le Liban et souscrit à la déclaration de Baabda. Quelques membres du Conseil ont appelé Israël à cesser de violer systématiquement l'espace aérien libanais et à se retirer de la partie nord de Ghajar. Certains d'entre eux ont critiqué l'ingérence de la République arabe syrienne dans les affaires intérieures du Liban ainsi que les attaques transfrontières commises sur le territoire libanais. D'autres ont demandé que des mesures soient prises pour mettre fin à la contrebande d'armes et au passage clandestin de combattants du Liban vers la République arabe syrienne.

Le 14 mars 2013, le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban, Derek Plumbly, et la Directrice de la Division Asie et Moyen-Orient du Département des opérations de maintien de la paix, Izumi Nakamitsu, ont rendu compte au Conseil en consultations plénières de la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006). Ils ont indiqué que la situation le long de la Ligne bleue dans la zone d'opérations de la FINUL demeurait calme, ce qui constituait un acquis important, mais se sont déclarés gravement préoccupés par les violations de la souveraineté du Liban commises par l'aviation israélienne. Ils ont par ailleurs relevé l'augmentation inquiétante des tensions au Liban même, ainsi que l'impact négatif de la crise syrienne sur la stabilité du pays, notamment les tirs d'artillerie transfrontières à partir de la République arabe syrienne. Le Coordonnateur spécial a rendu hommage au Gouvernement libanais qui maintenait ses frontières ouvertes aux réfugiés de la République arabe syrienne et instamment demandé à la communauté internationale de fournir au Liban une aide supplémentaire à cet égard.

Les vues des membres du Conseil ont été consignées dans une déclaration à la presse publiée après la réunion, dans laquelle ceux-ci ont souligné la

vive préoccupation que leur inspiraient les nombreux incidents de tirs transfrontières faisant des morts et des blessés parmi la population libanaise, ainsi que les incursions, les enlèvements et le trafic d'armes transfrontières entre autres violations. Les membres du Conseil ont souligné qu'il importait de respecter pleinement la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale du Liban et l'autorité de l'État libanais, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité. Ils se sont dits profondément inquiets de l'impact de la crise syrienne sur la stabilité du Liban et ont souligné que toutes les parties libanaises devaient respecter la politique de dissociation adoptée par leur pays, conformément à l'engagement pris dans la Déclaration de Baabda. Saluant les efforts généreux que le Liban déployait pour accueillir les réfugiés de la République arabe syrienne et leur venir en aide, les membres du Conseil ont demandé à la communauté internationale de tenir les promesses d'aide humanitaire faites lors de la conférence tenue au Koweït le 30 janvier 2013.

Le 8 mai, le Conseil a tenu des consultations privées au cours desquelles l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) a présenté le dix-septième rapport semestriel du Secrétaire général sur l'application de la résolution (S/2013/234). L'Envoyé spécial a indiqué qu'au cours de la période considérée, aucun progrès notable n'avait été réalisé concernant la mise en œuvre de la résolution, en particulier s'agissant du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Liban et des efforts pour assurer l'unité et l'indépendance politique du pays. Dans leurs déclarations, les membres du Conseil se sont déclarés gravement préoccupés par l'absence de progrès tangibles accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 1559 (2004) et ont souligné la nécessité pour toutes les parties de s'acquitter de leurs obligations internationales. Ils ont déploré l'effet de contagion du conflit syrien au Liban, en particulier la violence intercommunautaire et la crise humanitaire qu'il avait causé. Ils ont à cet égard demandé à la République arabe syrienne de respecter la neutralité du Liban. Nombre de membres du Conseil se sont également déclarés préoccupés par la violation par Israël de l'espace aérien libanais et ont demandé à Israël de mettre un terme à ces violations et de se retirer de la partie nord de Ghajar.

Le 9 juillet, le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban, Derek Plumbly, et le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix,

Hervé Ladsous, ont rendu compte au Conseil, à l'occasion de consultations privées, de la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006) et des activités de la FINUL au cours des quatre derniers mois. À l'issue des consultations, le Conseil a publié une déclaration à la presse dans laquelle il a condamné l'attentat terroriste à l'explosif du 9 juillet à Beyrouth. Le Conseil a adopté une déclaration présidentielle (S/PRST/2013/9) le 10 juillet dans laquelle il a exprimé la préoccupation croissante que lui inspirait l'impact de la crise syrienne sur le Liban, appelé toutes les parties libanaises à respecter la politique de dissociation et exprimé son soutien au Président Sleiman et aux Forces armées libanaises qui maintiennent la stabilité.

Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement

Le 12 décembre 2012, le Conseil a tenu une séance privée avec les pays fournissant des contingents et des forces de police à la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD).

Le 17 décembre, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Hervé Ladsous, a rendu compte au Conseil des activités de la FNUOD et des incidents survenus dans les zones de séparation et de limitation. Il a noté que le Secrétaire général avait indiqué dans son rapport sur la FNUOD pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2012 (S/2012/897) que la situation dans la zone d'opérations de la FNUOD avait évolué du fait de l'instabilité en République arabe syrienne, ce qu'avaient illustré les activités militaires et les incidents sur le plan de la sécurité dans les zones de séparation et de limitation. Le Secrétaire général adjoint s'est également déclaré préoccupé par les heurts entre les forces armées syriennes et des membres armés de l'opposition les 29 et 30 novembre, au cours desquels le convoi de relève des contingents de la FNUOD avait essuyé des tirs sur la route reliant le poste de commandement de la FNUOD à l'aéroport international de Damas. Ces incidents avaient fait cinq blessés parmi le personnel de la FNUOD, dont deux graves.

Les membres du Conseil ont souligné le rôle stabilisateur de la FNUOD et se sont dits préoccupés par les répercussions de la crise syrienne dans la zone d'opérations de la FNUOD. Ils ont appelé toutes les parties à éviter toute nouvelle escalade et à prendre les

mesures nécessaires pour prévenir toute activité militaire dans ladite zone.

Le 19 décembre, le Conseil, par sa résolution 2084 (2012), a prorogé jusqu'au 30 juin 2013 le mandat de la FNUOD et prié le Secrétaire général de lui faire rapport tous les 90 jours sur l'évolution de la situation et sur les mesures prises pour appliquer la résolution 338 (1973).

Le 6 mars 2013, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a informé le Conseil de la capture le jour même de 21 soldats de la paix de la FNUOD dans la zone de limitation par des éléments armés de l'opposition syrienne se présentant comme la Brigade des martyrs de Yarmouk. À l'issue de cette réunion, le Conseil a publié une déclaration à la presse dans laquelle ses membres condamnaient fermement la détention des Casques bleus de la FNUOD et exigeaient leur libération immédiate et sans conditions. Ils demandaient à toutes les parties de coopérer de bonne foi avec la Force et réaffirmaient leur soutien inconditionnel à la FNUOD.

Le 8 mars, lors de consultations plénières, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a rendu compte au Conseil des mesures prises pour garantir la libération, sains et saufs, des soldats de la paix.

Le 26 mars, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a, lors de consultations plénières, présenté au Conseil le rapport du Secrétaire général sur la FNUOD (S/2013/174). Les membres du Conseil ont approuvé les mesures prises (notamment la diminution des patrouilles, le renforcement des positions et la fourniture de véhicules blindés et de trousse de protection individuelles) afin de limiter les risques courus par le personnel des Nations Unies dans l'exécution des tâches qui lui étaient confiées.

Le 27 mars, les membres du Conseil ont fait une déclaration à la presse dans laquelle ils ont fait part des graves préoccupations que leur inspiraient toutes les violations de l'Accord sur le dégagement des forces. Ils se sont à cet égard dits très inquiets de la présence des forces armées syriennes à l'intérieur de la zone de séparation et de celle de membres armés de l'opposition dans cette même zone.

Le 7 mai, les membres du Conseil ont publié une déclaration à la presse dans laquelle ils condamnaient

la capture de quatre soldats de la paix de la FNUOD appartenant au bataillon philippin par des éléments armés de l'opposition syrienne dans la zone de limitation à proximité d'Al Jamla et demandaient leur libération immédiate et sans conditions.

Le 16 mai, le Conseil a publié une déclaration à la presse sur l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST). Dans cette déclaration, les membres du Conseil ont condamné l'incident du 15 mai au cours duquel un groupe d'éléments armés antigouvernementaux avait détenu pendant plusieurs heures trois observateurs militaires des Nations Unies faisant partie du Groupe d'observateurs de l'ONUST au Golan et pillé un poste d'observation des Nations Unies situé dans la zone de séparation.

Le 18 juin, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a donné des informations au Conseil sur la FNUOD lors de consultations privées. Il a indiqué que les accrochages entre le Gouvernement syrien et l'opposition dans le Golan étaient désormais quotidiens. Il a indiqué qu'il était inacceptable que du personnel ou du matériel militaire autre que ceux de la FNUOD se trouve dans la zone de séparation.

Iraq

Le 11 septembre 2012, le Conseil a publié une déclaration à la presse dans laquelle il a condamné avec la plus grande fermeté la vague d'attentats terroristes perpétrés dans tout l'Iraq les 8 et 9 septembre, qui avaient fait de nombreux morts et de blessés et endommagé le consulat honoraire de France à Nassiriyah.

Le 29 novembre, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), Martin Kobler, a rendu compte au Conseil de la situation en Iraq. Le Représentant permanent de l'Iraq, Hamid al-Bayati, a également fait une déclaration.

Lors des consultations informelles qui ont suivi, les membres du Conseil ont exprimé leur soutien aux activités menées par la MANUI, en particulier en ce qui concerne la réconciliation nationale et les frontières intérieures. Ils ont invité l'Iraq à respecter toutes ses obligations au titre du Chapitre VII.

Le 1^{er} décembre, les membres du Conseil ont publié une déclaration à la presse dans laquelle ils se félicitaient de la poursuite de la coopération entre les Gouvernements iraquien et koweïtien, ainsi que de la volonté de l'Iraq de continuer à s'acquitter pleinement des obligations découlant des résolutions adoptées par le Conseil en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

Le 18 décembre, le Conseil a tenu des consultations plénières pour entendre un exposé de Gennady Tarasov, Coordonnateur de haut niveau chargé de la question des Koweïtiens et nationaux d'États tiers portés disparus et des biens koweïtiens disparus, sur le rapatriement de ces personnes ou de leur dépouille et la restitution de ces biens, y compris les archives confisquées par l'Iraq. Les membres du Conseil ont constaté avec satisfaction que la coopération entre les Gouvernements iraquien et koweïtien se poursuivait et que l'Iraq continuait de faire preuve de bonne volonté et de s'employer à s'acquitter de toutes les obligations qu'il lui restait à remplir en vertu des résolutions pertinentes du Conseil. Le financement du poste de coordonnateur de haut niveau venant à expiration le 31 décembre, les membres du Conseil ont débattu des propositions faites par le Secrétaire général pour l'avenir de ce mandat.

Le 21 mars 2013, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq a rendu compte au Conseil de la situation concernant le pays. Au cours des consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil ont exprimé leur soutien à la MANUI pour le rôle qu'elle jouait, salué les mesures prises par l'Iraq et le Koweït dans le sens de la normalisation de leurs relations et souligné qu'il importait que l'Iraq s'acquitte des obligations qui étaient encore les siennes au titre du Chapitre VII de la Charte. Il a été rappelé que la sécurité demeurait un sujet de préoccupation majeure et que l'instabilité politique aggravait la situation socioéconomique.

Le 16 juillet, le Représentant spécial a rendu compte au Conseil des activités de la MANUI au cours des quatre mois précédents. Il a pris note des élections aux conseils de gouvernorat les 20 avril et 20 juin et de l'amélioration des relations entre l'Iraq et le Koweït. Il s'est toutefois déclaré préoccupé par les problèmes qui continuaient de caractériser la situation politique et la sécurité en Iraq, notamment l'aggravation du fanatisme, ainsi que la réinstallation en cours des résidents du camp Hurriya. Les membres du Conseil

ont exprimé leur plein appui au rôle joué par les Nations Unies et ont félicité le Représentant spécial, dont le mandat s'achevait, de la façon dont il s'était acquitté des tâches qui lui avaient été confiées.

Les membres du Conseil ont largement soutenu le renouvellement du mandat de la MANUI pour 12 mois supplémentaires et, le 24 juillet, le Conseil, dans sa résolution 2110 (2013), a prorogé le mandat de la Mission jusqu'au 31 juillet 2014.

Situation humanitaire en Jordanie

Le 30 avril 2013, le Conseil a tenu une séance privée à la demande du Représentant permanent de la Jordanie pour examiner la situation humanitaire que la crise en République arabe syrienne avait créée dans le pays. La Jordanie a été invitée à participer à la réunion. Le Conseil a publié, comme il le fait habituellement, un communiqué à l'issue de la réunion.

Yémen

Le 13 septembre 2012, le Conseil a publié une déclaration à la presse dans laquelle ses membres ont condamné dans les termes les plus énergiques l'attentat terroriste qui avait fait de nombreux morts et blessés le 11 septembre à Sanaa.

Le 18 septembre, le Conseil a tenu des consultations plénières au cours desquelles le Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen, Jamal Benomar, a rendu compte de l'évolution des conditions de sécurité et de la situation politique et le Directeur adjoint de la Division de la coordination et des interventions du Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat, Philippe Lazzarini, a évoqué la situation humanitaire. Les membres du Conseil sont convenus qu'un dialogue national global et ouvert à tous devait commencer sans tarder afin d'établir les fondements d'un Yémen stable et unifié. Ils ont également fait part de leur soutien aux mesures de réforme et de restructuration du secteur de la sécurité prises par le Président du Yémen. Les membres du Conseil ont dit partager les craintes du Conseiller spécial concernant les tentatives actuelles de sabotage du processus de transition et, rappelant la résolution 2051 (2012), ont souligné qu'il fallait que le Conseil continue de suivre de près la situation au Yémen. Ils ont fait part de la préoccupation que leur inspirait la situation humanitaire désastreuse dans le

pays et sont convenus qu'elle exigeait une intervention d'urgence.

Le 28 septembre, le Conseil a publié une déclaration à la presse dans laquelle il s'est félicité de la réunion ministérielle des Amis du Yémen tenue le 27 septembre et de la déclaration de ses coprésidents. Les membres du Conseil ont aussi réaffirmé leur attachement à l'intégration territoriale, à la souveraineté et à l'unité du Yémen, réitéré leur soutien aux efforts déployés par le pays pour franchir les principales étapes du plan de mise en œuvre et appelé toutes les parties à continuer de respecter le calendrier prévu dans l'accord de transition. Le Conseil a souligné de nouveau qu'il importait que la conférence de dialogue national se déroule sans exclusive et en toute transparence avec la participation de toutes les parties, y compris les groupes représentant les jeunes et les femmes. Les membres du Conseil se sont dits de nouveau profondément préoccupés par la situation humanitaire au Yémen et ont demandé à toutes les parties de permettre sans entrave et en toute sécurité l'accès des secours humanitaires.

Le 4 décembre, le Conseiller spécial a fait un exposé devant le Conseil sur l'évolution récente de la situation politique, sécuritaire, humanitaire, sociale et économique. Il a donné des informations au Conseil sur la conférence de dialogue national prévue prochainement.

Les membres du Conseil se sont félicités des réels progrès accomplis s'agissant de la mise en œuvre de l'accord de transition, notamment la préparation d'un processus de dialogue national, et ont demandé que celui-ci soit ouvert à tous et qu'il ait lieu dès que possible. Les membres du Conseil ont dit qu'ils appuyaient sans réserve le processus de transition au Yémen et ont salué l'action du Gouvernement yéménite. Tout en accueillant avec satisfaction les progrès réalisés au Yémen, ils ont renouvelé leur appui à un processus politique dont seraient responsables les Yéménites eux-mêmes ainsi qu'à l'indépendance et à l'intégrité territoriale du pays. Entre autres problèmes, les membres du Conseil se sont inquiétés de la montée du terrorisme, de la poursuite des violences dans certaines régions du pays, de la crise humanitaire, de la situation socioéconomique et de l'existence de factions qui demeuraient à l'écart du processus de transition.

Le 11 janvier 2013, avant le départ de la mission, le Conseiller spécial a fait un exposé devant le Conseil

et s'est félicité de ce que cette mission ait lieu à point nommé. Il a indiqué que, même si le processus de transition était bien engagé, il restait encore de nombreux obstacles à surmonter et que l'attention que le Conseil accorderait au Yémen serait d'une grande utilité. Il a suggéré que les débats que le Conseil tiendrait à Sanaa portent sur le dialogue national, la restructuration de l'armée et les éventuels auteurs de troubles.

Le Conseil a entrepris une mission au Yémen le 27 janvier, dont l'objectif principal était de réaffirmer l'appui continu du Conseil au processus de transition politique en cours, conformément aux dispositions et initiatives du Conseil de coopération du Golfe et du mécanisme de mise en œuvre devant faciliter la tenue d'élections en février 2014.

Le 7 février, le Conseil a tenu une réunion d'information sur les résultats de sa mission du 27 janvier au Yémen. En tant que coresponsables de la mission, le Représentant permanent du Royaume-Uni, Mark Lyall Grant, et le Représentant permanent du Maroc, Mohammed Loulichki, ont présenté un exposé au Conseil sur les réunions qu'ils avaient tenues avec des fonctionnaires yéménites sur les préparatifs du dialogue national, la situation humanitaire et la mise en œuvre de l'initiative de transition du Conseil de coopération du Golfe. Ils ont noté que le Président yéménite, Abdrabuh Mansour Hadi Mansour, avait exhorté le Conseil à ne pas hésiter à faire preuve de fermeté à l'égard de tous ceux qui tenteraient de saper le processus politique. Peu après la mission, le Président a annoncé que la conférence de dialogue national débiterait le 18 mars.

Au cours des consultations ultérieures, le Conseil a entendu l'exposé du Conseiller spécial sur la situation au Yémen. Tout en louant chaleureusement le travail accompli par le Président du Yémen et le Comité préparatoire du dialogue national, le Conseiller spécial a noté que le Yémen continuerait de rencontrer de nombreuses difficultés avant les élections prévues pour février 2014. Il a souligné qu'il fallait que le Conseil reste attentif face aux tentatives incessantes de remise en question de la transition et qu'il soit prêt à envisager de prendre au besoin de nouvelles mesures. Les membres du Conseil ayant pris note des progrès accomplis en matière de transition politique dans le pays, la plupart se sont félicités du fait que le Conseil ait pu, grâce à sa mission au Yémen, faire savoir à la population yéménite qu'il lui apportait un véritable

appui. Ils se sont également dits préoccupés par les problèmes posés par la situation humanitaire et les conditions de sécurité.

Le 15 février, le Conseil a adopté une déclaration du Président concernant la situation au Yémen (S/PRST/2013/3). Le Conseil a accueilli avec satisfaction l'annonce récente par le Président yéménite du lancement de la conférence de dialogue national le 18 mars, mais s'est dit préoccupé par l'information selon laquelle le processus de transition serait perturbé par des personnes qui représentaient l'ancien régime ou l'ancienne opposition et par ceux qui n'adhéraient pas aux principes directeurs de l'accord régissant le mécanisme d'application du processus de transition.

Le 4 avril, les membres du Conseil ont tenu des consultations à huis clos sur le Yémen et entendu l'exposé du Conseiller spécial. Celui-ci a indiqué que, le 18 mars, le Président du Yémen, Abdrabuh Mansour Hadi Mansour, avait lancé la conférence de dialogue national, ce qui constituait une avancée importante pour le pays. Il a rendu hommage au Président yéménite pour avoir su organiser cet événement et continuer à mettre en œuvre l'accord de transition qui prévoyait la tenue d'un référendum et d'élections législatives et présidentielle au plus tard en février 2014. L'un des enjeux majeurs de la transition politique au Yémen était de répondre aux doléances des habitants du Sud, qui s'étaient multipliées depuis plus de deux décennies.

Les membres du Conseil ont salué l'ouverture de la conférence de dialogue national le 18 mars qui, selon eux, offrait au peuple yéménite, en particulier aux femmes et aux jeunes, l'occasion historique de se réunir pour résoudre les différends, instaurer la confiance, veiller au respect des intérêts de la justice, renforcer les droits de l'homme et contribuer au développement et à la prospérité du pays. Les membres du Conseil avaient toutefois conscience qu'il resterait d'importants défis à relever lors de la transition, notamment celui de répondre aux doléances des habitants du Sud. Certains membres du Conseil ont salué la visite que le Président yéménite avait effectuée en février dans la ville portuaire d'Aden, au sud du pays, et l'ont interprétée comme un signe de sa volonté de résoudre les grands problèmes des habitants du Sud. Quelques membres du Conseil ont également insisté sur l'importance que revêtait la souveraineté nationale et l'intégrité territoriale du Yémen. Des membres du

Conseil se sont inquiétés des activités d'Al-Qaida dans le pays.

Le 11 juin, le Conseiller spécial a informé le Conseil des progrès réalisés s'agissant du dialogue national. Le Représentant permanent du Yémen, Jamad Abdullah Al-Sallal, a également fait une déclaration. Au cours des consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil se sont exprimés en termes familiers et ont souligné leur unité ainsi que leur appui au processus politique. Certains membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par le fait que certains donateurs n'aient pas donné suite à leurs engagements et les preuves qu'il existait une contrebande d'armes iraniennes au Yémen. Une délégation a recommandé que le Secrétaire général du Conseil de coopération du Golfe soit invité à faire un exposé devant le Conseil après le ramadan.

Asie

Afghanistan

Le 17 août 2012, le Conseil a publié une déclaration à la presse dans laquelle il a condamné les attentats terroristes coordonnés qui avaient fait de nombreux morts et blessés en Afghanistan, essentiellement parmi la population civile. Il a également fait référence aux principes du droit international et du droit international humanitaire dans le contexte de la lutte contre le terrorisme, félicité les Forces nationales de sécurité afghanes de leur efficacité et s'est à nouveau dit profondément préoccupé par les menaces que faisaient peser les Taliban, Al-Qaida et les autres groupes armés illégaux sur la population locale, les forces de sécurité nationales, l'action militaire de la communauté internationale et l'assistance internationale en Afghanistan.

Le 20 septembre, le Conseil a tenu un débat sur la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), aux fins duquel il était saisi du rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (S/2012/703). Le Ministre afghan des affaires étrangères, Zalmai Rassoul, a participé au débat. Le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan et Chef de la MANUA, Ján Kubiš. Celui-ci a indiqué que la transition en matière de sécurité se poursuivait, les

trois premières tranches du processus étant en cours d'exécution.

Le 9 octobre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution [2069 \(2012\)](#), par laquelle il a prolongé l'autorisation de la Force internationale d'assistance à la sécurité pour une période de 12 mois.

Le 26 novembre, les membres du Conseil de sécurité ont eu un dialogue informel avec le Président du Haut Conseil pour la paix d'Afghanistan, Salahuddin Rabbani, qui a déclaré que le processus de paix progressait, que les perspectives de paix n'avaient jamais été aussi bonnes et que de nombreux Taliban avaient compris que le dialogue politique était la seule solution possible. Y voyant une occasion de mettre fin au conflit par un règlement politique, le Haut Conseil pour la paix s'y employait activement. Le Président a souligné que pour les personnes disposées à renoncer à la violence, à rompre tout lien avec les groupes terroristes et à accepter la Constitution afghane, il était prêt, en sa qualité de Président du Haut Conseil pour la paix, à engager des négociations en vue de leur trouver un rôle digne dans la société afghane. Au cours de la discussion qui a suivi, les membres du Conseil ont exprimé leur soutien aux travaux du Haut Conseil pour la paix et réaffirmé leur volonté d'appuyer le processus de paix en Afghanistan.

Le 19 décembre, le Conseil de sécurité a tenu un débat sur la situation en Afghanistan. Le Représentant spécial du Secrétaire général, Ján Kubiš, et le Représentant permanent de l'Afghanistan, Zahir Tanin, participaient à cette séance. Le Représentant spécial a présenté le rapport trimestriel du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales ([S/2012/907](#)). Il a souligné que les donateurs internationaux, notamment, devaient accorder plus d'attention à la lutte contre l'industrie de la drogue. Les membres du Conseil ont souligné que les prochaines élections étaient d'une importance capitale pour l'avenir de l'Afghanistan dans la perspective du retrait progressif des forces internationales prévu d'ici à la fin de 2014. Les membres du Conseil ont pris note du rôle joué par son régime de sanctions contre le terrorisme.

Le 19 mars 2013, au cours d'un débat du Conseil, le Secrétaire général a présenté son rapport sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales ([S/2013/133](#)) et indiqué que l'actualité politique dans ce pays était

dominée par les élections de 2014 et qu'une forte participation doublée d'un processus électoral crédible lui paraissaient indispensables pour que la transition qui allait s'opérer à la tête du pays soit très largement acceptée. Il a insisté sur le fait que l'ONU réfléchissait au rôle qu'elle devrait jouer en Afghanistan et se préparait aux difficultés qui attendaient ce pays, et qu'elle continuerait d'offrir ses bons offices, notamment son appui pour les prochaines élections. Il s'est dit particulièrement préoccupé par l'augmentation de la culture du pavot, comme l'indique l'évaluation des risques liés à l'opium, et par la hausse considérable du nombre de victimes civiles, en particulier parmi les femmes et les filles, en 2012. Le Représentant permanent de l'Afghanistan a également fait une déclaration. Les membres du Conseil, ainsi que les États Membres prenant part au débat qui ne siégeaient pas au Conseil, ont réaffirmé leur attachement sans équivoque à un processus de transition pacifique en Afghanistan. Ils ont souligné, en particulier, que la tenue d'élections transparentes et crédibles dans ce pays en 2014 contribuerait certainement à la réconciliation nationale. Les membres du Conseil ont insisté sur le fait que toutes les parties participant au processus de réconciliation devraient renoncer à la violence, rompre tous liens avec les organisations terroristes internationales, notamment Al-Qaïda, respecter la Constitution afghane, y compris ses dispositions relatives aux droits de l'homme, notamment aux droits des femmes, et être disposés à contribuer à bâtir un Afghanistan pacifique. Avant le débat, par sa résolution [2096 \(2013\)](#), le Conseil a prolongé d'un an le mandat de la MANUA, jusqu'au 19 mars 2014.

Le 11 juin, le Conseil a publié une déclaration à la presse dans laquelle il a condamné dans les termes les plus fermes l'attentat terroriste perpétré ce jour-là à Kaboul, près du bâtiment de la Cour suprême, et qui avait fait de nombreux morts et blessés, notamment des femmes et des enfants afghans, et avait été revendiqué par les Taliban.

Le 20 juin, dans le cadre d'une séance publique, le Représentant spécial du Secrétaire général a informé le Conseil de la situation qui régnait en Afghanistan en s'appuyant sur le rapport du Secrétaire général ([S/2013/350](#)). Le Représentant permanent de l'Afghanistan, Zahir Tanin, a également fait une déclaration.

Le 11 juillet, lors de consultations organisées au titre du point « Questions diverses », le Vice-Secrétaire général, Jan Eliasson, a rendu compte au Conseil de sécurité de la visite qu'il avait effectuée en Afghanistan du 28 juin au 2 juillet. Il a relaté ses rencontres avec le Président, Hâmid Karzai, avec divers ministres et hauts fonctionnaires afghans, avec les présidents de la Wolesi Jirga et de la Meshrano Jirga (la chambre basse et la chambre haute du Parlement), avec des membres du Haut Conseil pour la paix, avec des responsables de la Commission électorale indépendante, avec le Président de la Commission afghane indépendante des droits de l'homme et avec des représentants de partis politiques et de groupes de la société civile. Il est également allé dans la province de Kandahar, où il a rencontré le Gouverneur et le Conseil provincial. Il a souligné qu'il importait que l'ONU reste engagée en Afghanistan après la transition, une fois que des élections ouvertes à tous, transparentes et crédibles auront eu lieu, en 2014. Les membres du Conseil ont exprimé leur soutien à l'ONU dans l'action qu'elle menait en Afghanistan tout au long de la transition, et ont souligné qu'il importait de mettre rapidement en place un cadre électoral afin que les élections de 2014 soient libres et régulières et que les Afghans soient nombreux à y participer. De nombreux membres du Conseil ont également souligné qu'il importait d'améliorer sans cesse le respect des droits de l'homme, et surtout de ceux des femmes, en Afghanistan, et les moyens dont disposait l'ONU pour aider l'Afghanistan à faire participer davantage les femmes à la vie politique. Certains membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par l'incidence éventuelle sur la situation en matière de sécurité en Afghanistan.

Myanmar

Le 16 avril 2013, les membres du Conseil ont tenu des consultations à huis clos sur le Myanmar et entendu l'exposé du Conseiller spécial pour le Myanmar, Vijay Nambiar. C'était la première fois depuis le 20 juin 2012 que celui-ci s'exprimait devant le Conseil; depuis cette date, il s'était rendu à cinq reprises au Myanmar, la dernière fois du 21 au 25 mars 2013. Dans son exposé, tout en déclarant que la poursuite des réformes politiques mises en œuvre par le Gouvernement avait permis de renforcer et de consolider les institutions démocratiques, le Conseiller spécial a indiqué que les progrès politiques pourraient être compromis si les forces négatives à l'œuvre dans le pays n'étaient pas contrôlées.

Les membres du Conseil ont félicité le Conseiller spécial de son travail et l'ont remercié de son exposé. Concernant les progrès réalisés sur le plan politique, ils ont salué le travail accompli par le Gouvernement, lequel a été encouragé par certains membres du Conseil à poursuivre sa coopération avec l'opposition.

Concernant la situation politique dans l'État du Kachin, les membres du Conseil ont salué les efforts consentis par les deux parties pour aboutir à une solution négociée, tout en notant qu'il subsistait des motifs d'inquiétude. Des avis divergents ont été exprimés sur la part que la communauté internationale devait prendre aux négociations entre les deux camps. Le Conseiller spécial a déclaré que le Gouvernement s'employait activement à régler la question des enfants soldats, laquelle faisait l'objet d'une prise de conscience accrue, mais que son action restait limitée par la difficulté d'entrer en contact avec les groupes armés non étatiques.

Timor-Leste

Le 12 novembre 2012, le Conseil a entendu un exposé du Représentant permanent de l'Afrique du Sud, Baso Sangqu, qui a dirigé une mission au Timor-Leste du 3 au 6 novembre. L'exposé a été suivi d'un débat sur la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT). Au cours de son exposé, le Représentant permanent a mis en avant les progrès considérables réalisés par le Timor-Leste depuis 2006. Il a indiqué que les responsables timorais avaient fermement indiqué au Conseil que le pays ne devait plus figurer à son ordre du jour et que la MINUT devait se retirer au plus tard à la fin de 2012. Au cours du débat qui a suivi, le Représentant spécial par intérim du Secrétaire général pour le Timor-Leste, Finn Reske-Nielsen, et le Ministre d'État et Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Timor-Leste, José Luís Guterres, ont fait des déclarations.

Les membres du Conseil ont approuvé le retrait de la MINUT à la fin de l'année 2012 et encouragé le Gouvernement timorais à faire part de son expérience, à continuer de contribuer au maintien et au renforcement de la paix et à confirmer son engagement au niveau régional, notamment dans le cadre de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

Le 19 décembre, le Conseil a adopté une déclaration du Président ([S/PRST/2012/27](#)) dans laquelle celui-ci se félicitait de la réussite des élections

présidentielle et législatives tenues en 2012 et de l'amélioration des conditions de sécurité.

Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale

Le 7 août 2012, le Conseil a tenu des consultations sur l'activité du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale. Dans son allocution, le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Centre, Miroslav Jenča, a évoqué la situation qui régnait en Asie centrale, ainsi que la perspective du désengagement militaire en Afghanistan et ses conséquences pour la région. Il a rappelé l'action du Centre sur des thèmes transversaux importants pour la région, dont la gestion de l'eau et la mise en œuvre du plan d'action régional adopté en novembre 2011 aux fins de l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

Les participants se sont félicités du rôle que jouait le Centre, qui est un exemple de mécanisme de diplomatie préventive dont dispose l'ONU. Une déclaration à la presse a été publiée le 8 août.

Le 29 janvier 2013, lors de consultations, le Représentant spécial a informé le Conseil des activités du Centre. Il a déclaré qu'au cours de la période considérée, la situation était restée stable dans les cinq États d'Asie centrale (Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan), et il s'est félicité de la tendance croissante de ces pays à nouer des relations multilatérales et bilatérales entre eux. Le Représentant spécial a aussi fait état des effets de la situation en Afghanistan sur les cinq États d'Asie centrale.

Les États Membres ont salué le rôle joué par le Centre en matière de diplomatie préventive, de mise en confiance, d'intégration économique et de sécurité régionale. Le Conseil a également publié une déclaration à la presse, dans laquelle il s'est félicité du travail accompli par le Centre. Il a souligné qu'il convenait de renforcer encore la coordination entre les gouvernements de la région, le Centre et les organisations régionales. Il a également salué le rôle joué par le Centre pour faciliter la tâche des États d'Asie centrale qui contribuaient à normaliser la situation en Afghanistan.

Le 15 juillet, lors de consultations, le Représentant spécial a informé le Conseil des activités du Centre. Il a passé en revue tout ce qu'avait accompli

le Centre dans les cinq États d'Asie centrale depuis son exposé du 29 janvier. Il a expliqué qu'en 2013, le Centre avait organisé trois grandes manifestations consacrées respectivement à la lutte antiterroriste menée dans le cadre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, à la lutte contre les problèmes de drogue en Afghanistan, en coordination avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, et aux conséquences de la fonte des glaciers sur la gestion des ressources en eau, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et la Banque mondiale. Le Représentant spécial a noté que le Centre continuerait de se consacrer à ses trois domaines d'action prioritaires, à savoir : les répercussions des phénomènes transfrontières qui menacent la région, les conséquences des événements nationaux sur la stabilité de la région, et la gestion des ressources naturelles partagées face à la dégradation de l'environnement.

Les membres du Conseil ont proposé leur aide au Représentant spécial et au Centre, en particulier dans le cadre de l'action que mène le Centre à l'échelle régionale pour lutter contre le terrorisme, faciliter la maîtrise des ressources en eau et de l'énergie, préparer l'Afghanistan à l'après-2014 et lutter contre le trafic de drogue.

Le Conseil a également publié une déclaration à la presse dans laquelle il a réaffirmé l'importance de la mission de diplomatie préventive qui incombait au Centre, en particulier des axes prioritaires que sont les menaces transnationales et le développement durable.

Europe

Bosnie-Herzégovine

Le 13 novembre 2012, lors d'un débat sur la situation en Bosnie-Herzégovine, le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, Valentin Inzko, a déclaré qu'au cours de la période à l'examen, il avait observé une augmentation sensible du nombre d'infractions aux dispositions de l'Accord de paix, notamment d'atteintes à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du pays. Il a ajouté que le moment était décisif pour la Bosnie-Herzégovine et que la communauté internationale devait exposer dans les termes les plus clairs ce qu'elle attendait des dirigeants politiques de ce pays et ce qu'elle n'accepterait pas. Ceux-ci

devaient mettre fin à leurs divisions et ouvrir la voie à la réintégration complète du pays.

Les membres du Conseil ont noté que les conditions de sécurité étaient restées calmes et stables en Bosnie-Herzégovine. Concernant la situation politique, ils ont préconisé l'application intégrale de l'Accord de paix et invité l'ensemble des partis et des responsables politiques à participer à l'édification de la nation de manière constructive et en faisant preuve de patience.

Le 14 novembre, par sa résolution [2074 \(2012\)](#), le Conseil a prolongé d'un an le mandat de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine.

Le 14 mai 2013, le Conseil a tenu son débat semestriel sur la situation en Bosnie-Herzégovine. Le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, Valentin Inzko, a présenté son rapport sur l'application de l'Accord de paix ([S/2013/263](#)), qui portait sur la période allant du 27 octobre 2012 au 20 avril 2013.

Chypre

Le 16 janvier 2013, le Conseil a tenu une séance privée avec les pays fournissant des contingents et des forces de police à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre. Il a entendu un exposé de la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Force, Lisa Buttenheim.

Le 17 janvier, le Conseil a tenu des consultations plénières afin d'examiner le rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre ([S/2013/7](#)). Au cours de son exposé, la Représentante spéciale a déclaré que globalement, la situation était restée calme et stable dans la zone tampon, et insisté sur le fait qu'il était nécessaire que les deux camps collaborent activement avec la Force.

Les membres du Conseil ont salué le rôle joué par la Force et pris note du calme et de la stabilité qui régnaient dans la zone tampon. Ils ont également exprimé l'espoir que des avancées seraient réalisées sur le plan politique après la tenue des élections à Chypre, en février 2013. Ils ont approuvé la recommandation du Secrétaire général concernant la prorogation de six mois du mandat de la Force.

Le 24 janvier, par sa résolution [2089 \(2013\)](#), le Conseil a prorogé le mandat de la Force jusqu'au

31 juillet 2013. Cette résolution a été adoptée à 14 voix pour et une abstention.

Le 30 mai, lors de consultations, le Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre, Alexander Downer, a informé le Conseil des démarches qu'il avait entreprises pour offrir ses bons offices en vue d'une reprise des négociations entre les Grecs et les Turcs de Chypre, depuis l'élection du 24 février qui avait porté Nicos Anastasiades à la présidence de la République.

Certains membres du Conseil, tout en se réjouissant à la perspective d'une reprise des négociations entre les deux parties, ont déclaré qu'ils estimaient que la priorité numéro un des autorités chypriotes était de trouver une issue à la crise économique sans précédent qui frappait le pays.

Plusieurs délégations ont exhorté l'ONU à continuer de prêter son appui aux parties, afin de restaurer un climat de confiance entre les deux communautés en ces temps de crise économique.

Le 15 juillet, lors de consultations à huis-clos, la Représentante spéciale du Secrétaire général a informé le Conseil de la situation qui régnait à Chypre, qu'elle a décrite comme calme et stable dans l'ensemble. Elle s'est toutefois inquiétée que les parties continuent de contourner l'autorité de la Force au sein de la zone tampon. Les membres du Conseil se sont prononcés en faveur d'une prorogation du mandat de la mission. Ils ont demandé à toutes les parties concernées de respecter l'autorité de la Force dans la zone tampon et ont déclaré estimer que la reprise des négociations pouvait contribuer au règlement de la question de Chypre.

Le 30 juillet, par sa résolution [2114 \(2013\)](#), le Conseil a prorogé le mandat de la Force.

Résolutions [1160 \(1998\)](#), [1199 \(1998\)](#), [1203 \(1998\)](#), [1239 \(1999\)](#) et [1244 \(1999\)](#) du Conseil de sécurité

Le 21 août 2012, le Conseil a tenu un débat sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), auquel ont pris part le Premier Ministre serbe, Ivica Dačić, et son homologue kosovar, Hashim Thaçi. S'appuyant sur le rapport du Secrétaire général ([S/2012/603](#)), le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo et Chef de la MINUK, Farid Zarif, a rappelé les évolutions intervenues dans le champ politique et le domaine de la sécurité au cours des trois mois précédents au Kosovo.

Il a fait observer que la situation restait tendue sur le terrain et que les tensions ethniques expliquaient en partie que seul un petit nombre de déplacés aient décidé de regagner leur région d'origine. Les membres du Conseil ont souligné qu'il importait de renouer le dialogue bilatéral.

Le 27 novembre, le Représentant spécial du Secrétaire général a fait un exposé au Conseil sur la MINUK, dans lequel il a indiqué que grâce à la volonté politique et au courage dont avaient fait preuve Belgrade et Pristina, de grands progrès avaient été réalisés au cours de deux séances organisées sous les auspices de l'Union européenne, les 19 octobre et 7 novembre, mais qu'il serait néanmoins utopique de croire que des solutions puissent se faire jour facilement ou rapidement. Le Ministre serbe des affaires étrangères, Ivan Mrkić, et son homologue kosovar, Enver Hoxhaj, ont également fait des déclarations. Les membres du Conseil ont exprimé leur soutien aux activités de la MINUK et au dialogue facilité par l'Union européenne.

Le 22 mars 2013, le Représentant spécial a informé le Conseil que depuis son dernier exposé, en novembre 2012, la situation était en nette amélioration, grâce à la participation directe de Belgrade et de Pristina au dialogue politique de haut niveau facilité par l'Union européenne. Il a indiqué que le dialogue politique se trouvait à un stade crucial et invité le Conseil à faire le point des succès remportés jusque-là et à soutenir les deux parties, qui s'efforçaient de parvenir à un accord, surtout sur les questions épineuses propres à la situation qui régnait au nord du Kosovo. Le Conseil a également entendu le Premier Ministre serbe, Ivica Dačić, et son homologue kosovar, Hashim Thaçi, réaffirmer leur attachement au dialogue politique facilité par l'Union européenne.

Le 14 juin, le Représentant spécial a informé le Conseil de la situation qui régnait au Kosovo. C'était la première fois que le Conseil se réunissait depuis la conclusion, le 19 avril, du premier accord sur la normalisation des relations entre Belgrade et Pristina et l'adoption, le 22 mai, du plan d'exécution de cet accord. Le Premier Ministre serbe, Ivica Dačić, et son homologue kosovar, Hashim Thaçi, ont fait des déclarations. Les membres du Conseil ont accueilli favorablement l'accord du 19 avril, conclu sous les auspices de la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Catherine Ashton. Ils ont salué les efforts

constants déployés par la MINUK pour exécuter le mandat que lui a confié le Conseil.

Questions thématiques et questions diverses

Non-prolifération des armes de destruction massive

Le 30 août 2012, le Président du Conseil a diffusé sous le couvert d'une note (S/2012/677) le rapport du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) daté du même jour, qui lui avait été adressé conformément au paragraphe 4 de la résolution 1929 (2010).

Non-prolifération (République islamique d'Iran)

Le 20 septembre 2012, le Conseil a tenu une séance consacrée au régime des sanctions contre la République islamique d'Iran. Le Représentant permanent de la Colombie et Président du Comité créé par la résolution 1737 (2006), Néstor Osorio, lui a présenté son rapport trimestriel sur les travaux du Comité, couvrant la période du 12 juin au 12 septembre. Il a notamment indiqué que le Comité avait reçu plusieurs communications relatives à la mise en œuvre des mesures demandées par le Conseil et cherchait à obtenir la coopération sans réserve des États Membres pouvant l'aider à en savoir plus sur trois conteneurs renfermant des armes et du matériel connexe découverts et saisis lors d'une inspection effectuée à bord du *Victoria*.

Après avoir entendu le Président du Comité, les membres du Conseil ont déclaré qu'ils appuyaient fermement les travaux du Comité et du Groupe d'experts.

Le 13 décembre 2012, le Représentant permanent de la Colombie et Président du Comité créé par la résolution 1737 (2006) a présenté au Conseil son rapport trimestriel couvrant la période du 13 septembre au 4 décembre, durant laquelle le Comité avait tenu deux réunions et mené des travaux supplémentaires suivant la procédure d'approbation tacite. Le Président du Comité a dit que celui-ci avait poursuivi son débat sur les recommandations figurant dans le rapport final, daté du 4 juin, établi par le Groupe d'experts (S/2012/395), lequel lui avait par ailleurs présenté son rapport de mi-mandat, en date du 9 novembre, en application du paragraphe 2 de la résolution 2049 (2012).

À la suite de cet exposé, les membres du Conseil ont renouvelé leur ferme appui aux travaux du Comité et du Groupe d'experts et remercié le Président sortant du Comité pour l'action menée depuis janvier 2010.

Le 6 mars, les membres du Conseil se sont réunis en séance publique pour entendre un exposé prononcé par le Représentant permanent de l'Australie, M. Gary Francis Quinlan, en sa qualité de Président du Comité créé par la résolution 1737 (2006), sur les travaux menés par le Comité pendant la période du 5 décembre 2012 au 4 mars 2013.

Les membres du Conseil ont salué les activités menées par le Comité en exécution de son mandat et renouvelé leur ferme appui aux travaux de cet organe.

Le 5 juin 2013, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2105 (2013), par laquelle il a prorogé jusqu'au 9 juillet 2014 le mandat du Groupe d'experts créé au paragraphe 29 de la résolution 1929 (2010) et exprimé son intention de réexaminer ce mandat et de faire le nécessaire, le 9 juin au plus tard, en ce qui concerne sa reconduction ultérieure.

Le 15 juillet, les membres du Conseil se sont réunis en séance publique pour entendre un exposé prononcé par le Représentant permanent de l'Australie, M. Gary Francis Quinlan, en sa qualité de Président du Comité créé par la résolution 1737 (2006), sur les travaux menés par le Comité pendant la période du 6 mars au 15 juillet 2013. Le Président du Comité a fait état de l'examen par ce dernier du rapport final du Groupe d'experts, ainsi que son examen des violations présumées et des réponses données aux communications des États Membres.

Les membres du Conseil ont salué les activités menées par le Comité en exécution de son mandat et renouvelé leur appui aux travaux de cet organe et du Groupe d'experts. Les membres du Conseil ont réaffirmé leur appui aux négociations dans le cadre du Groupe des « Cinq plus un » et souligné la nécessité de rechercher, par la voie du dialogue et de la négociation, une solution globale et durable à la question du nucléaire iranien.

Non-prolifération (République populaire démocratique de Corée)

Le 21 août 2012, le Conseil a tenu des consultations plénières consacrées à l'examen du rapport trimestriel du Président du Comité créé par la

résolution 1718 (2006). Le Représentant permanent adjoint du Portugal et Président par intérim du Comité, João Maria Cabral, a rendu compte des travaux du Comité pour la période allant du 17 mai au 21 août 2012, conformément à l'alinéa g) du paragraphe 12 de cette même résolution. Dans son rapport, le Président du Comité a indiqué que celui-ci avait reçu, pendant la période considérée, deux rapports sur des violations présumées des mesures imposées par les résolutions 1718 (2006) et 1874 (2009), ainsi que des informations relatives à des cas précédemment signalés. Il a également fait état de la prorogation, comme suite à l'adoption de la résolution 2050 (2012) par le Conseil le 12 juin 2012, du mandat du Groupe d'experts créé en application de la résolution 1874 (2009).

Le 29 novembre, au cours de consultations privées, le Président du Comité créé par la résolution 1718 (2006) et Représentant permanent du Portugal, José Filipe Moraes Cabral, a présenté au Conseil le rapport trimestriel du Comité. Il a indiqué qu'au cours de la période considérée, le Comité avait tenu une réunion pour discuter des recommandations formulées dans le rapport final du Groupe d'experts, établi en application de la résolution 1874 (2009) et publié en juin 2012 sous la cote S/2012/422. Le Comité a aussi continué de s'acquitter de sa mission en tenant des consultations et en appliquant la procédure d'approbation tacite.

Les membres du Conseil ont appelé tous les États à appliquer les résolutions pertinentes dans leur intégralité.

Le 12 décembre, le Conseil a tenu des consultations plénières pour examiner la situation grave et les préoccupations suscitées par le tir auquel, le même jour, la République populaire démocratique de Corée avait procédé en recourant à la technologie des missiles balistiques. Les membres du Conseil sont convenus d'éléments transmis à la presse dans lesquels ils condamnaient ce tir, considéré comme une violation manifeste des résolutions 1718 (2006) et 1874 (2009).

Le 22 janvier 2013, le Conseil a, dans sa résolution 2087 (2013), condamné le tir de missile auquel avait procédé la République populaire démocratique de Corée en décembre 2012 et renforcé les mesures imposées par la résolution 1718 (2006), telle que modifiée par la résolution 1874 (2009).

Le 12 février, le Conseil s'est réuni d'urgence en consultations plénières pour examiner la situation

résultant de l'essai nucléaire effectué par la République populaire démocratique de Corée. À l'issue de ces consultations, le Conseil a publié une déclaration à la presse dans laquelle il condamnait fermement cet essai, qui constituait une violation grave des résolutions 1718 (2006), 1874 (2009) et 2087 (2013) du Conseil. Le Conseil a rappelé sa résolution 2087 (2013), adoptée à l'unanimité, dans laquelle il s'était déclaré résolu à prendre des mesures importantes si la République populaire démocratique de Corée procédait à un autre essai nucléaire. Les membres du Conseil ont déclaré qu'ils entreprendraient immédiatement d'étudier les mesures qui s'imposaient dans le cadre d'une résolution du Conseil.

Le 21 février, au cours de consultations, la Représentante permanente du Luxembourg et Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006), Sylvie Lucas, a présenté au Conseil le rapport trimestriel du Comité. Elle a informé le Conseil des activités en cours du Comité, notamment des mesures prises comme suite à la résolution 2087 (2013). Les membres du Conseil ont condamné le tir auquel la République populaire démocratique de Corée avait procédé en recourant à la technologie des missiles balistiques, ainsi que l'essai nucléaire auquel elle s'était livrée. Ils ont également appelé le Comité à renforcer son rôle et ses activités à cet égard.

Le 5 mars, au cours des consultations plénières, la délégation des États-Unis a présenté un projet de résolution (S/2013/136) à la suite de l'essai nucléaire effectué le 12 février par la République populaire démocratique de Corée.

Le 7 mars, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2094 (2013), par laquelle il condamnait avec la plus grande fermeté le troisième essai nucléaire effectué par la République populaire démocratique de Corée le 12 février, réaffirmant sa décision selon laquelle ce pays devait abandonner toutes armes nucléaires et tous programmes nucléaires existants, ainsi que tous programmes de missiles balistiques, de façon complète, vérifiable et irréversible; et renforçait les sanctions contre la République populaire démocratique de Corée. Dans cette même résolution, le Conseil affirmait qu'il surveillerait en permanence les agissements de la République populaire démocratique de Corée et se déclarait résolu à prendre d'autres mesures importantes si cette dernière procédait à tout autre tir ou essai nucléaire.

Le 16 mai, la Représentante permanente du Luxembourg et Présidente du Comité, Sylvie Lucas, a informé le Conseil des activités du Comité, en particulier en ce qui concerne la suite donnée à la résolution 2094 (2013), notamment la reconduction des membres actuels du Groupe d'experts et la procédure de sélection d'un huitième expert, le réaménagement du calendrier de présentation des rapports du Groupe, l'élaboration d'une nouvelle notice d'aide à l'application des résolutions, conformément au paragraphe 22 de la résolution et la mise à jour des notices existantes. Le Comité avait adressé à tous les États Membres une note verbale présentant les principaux éléments de la résolution 2094 (2013) relatifs aux obligations qui incombent aux États en matière de présentation de rapports, dans laquelle il les informait des mises à jour de la liste récapitulative et des listes d'articles qu'il est interdit d'exporter vers la République populaire démocratique de Corée ou d'importer de ce pays.

Le Comité examinait la proposition de la Présidente, tendant à tenir une séance d'information à l'intention de tous les États Membres intéressés, à une date arrêtée par le Comité, afin que celui-ci présente ses travaux et ceux du Groupe dans le cadre de l'action de sensibilisation qu'il mène en faveur de la mise en œuvre des mesures visées dans les résolutions pertinentes. Cette proposition a également été inscrite au programme de travail révisé actuellement soumis à l'examen du Comité.

Les membres du Conseil ont derechef rappelé qu'ils condamnaient fermement le troisième essai nucléaire effectué le 12 février 2013 par la République populaire démocratique de Corée et réaffirmé la nécessité de dénucléariser la péninsule coréenne. En ce qui concerne le rapport, ils ont engagé le Comité à poursuivre ses efforts et souligné qu'il fallait que les États Membres coopèrent pleinement avec le Comité.

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

Le 7 mai 2013, le Conseil a tenu une réunion d'information sur l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), notamment sur la coopération entre celle-ci et l'Organisation des Nations Unies. Le Ministre des affaires étrangères ukrainien et Président en exercice de l'OSCE, Leonid Kozhara, a exposé au Conseil les priorités définies dans le cadre du mandat de son pays à la tête de cette organisation.

Les membres du Conseil, à l'unanimité, ont favorablement accueilli les priorités ainsi définies pour l'OSCE. Ils ont salué la contribution majeure apportée par l'OSCE à la cause de la paix et de la sécurité dans sa zone d'opérations.

Exposés des présidents des organes subsidiaires du Conseil de sécurité

Le 14 novembre 2012, les Présidents du Comité du Conseil de sécurité créé par les résolutions [1267 \(1999\)](#) et [1989 \(2011\)](#) concernant Al-Qaïda et les personnes et entités qui lui sont associées, du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1373 \(2001\)](#) concernant la lutte antiterroriste et du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1540 \(2004\)](#) ont présenté leurs rapports semestriels d'activité.

Le 7 décembre, le Conseil a entendu des exposés des cinq Présidents sortants de ses organes subsidiaires : Hardeep Singh Puri, Président du Comité créé par les résolutions [751 \(1992\)](#) et [1907 \(2009\)](#) sur la Somalie et l'Érythrée; Peter Wittig, Président du Comité créé par les résolutions [1267 \(1999\)](#) et [1989 \(2011\)](#) concernant Al-Qaïda et les personnes et entités qui lui sont associées, du Comité créé par la résolution [1988 \(2011\)](#) et du Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé; Néstor Osorio, Président des Comités créés par la résolution [1591 \(2005\)](#) concernant le Soudan et par la résolution [1737 \(2006\)](#); José Filipe Moraes Cabral, Président des Comités créés par la résolution [1718 \(2006\)](#) et par la résolution [1970 \(2011\)](#) concernant la Libye et du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure; et Baso Sangqu, Président du Comité créé par la résolution [1540 \(2004\)](#) et du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique.

Le 10 mai 2013, le Conseil a entendu les exposés des Présidents du Comité créé par les résolutions [1267 \(1999\)](#) et [1989 \(2011\)](#) et des Comités créés par les résolutions [1373 \(2001\)](#) et [1540 \(2004\)](#), respectivement chargés des sanctions contre Al-Qaïda et les personnes et entités qui lui sont associées, de la lutte contre le terrorisme et de la prévention de l'accès des acteurs non étatiques aux armes de destruction massive et à leurs vecteurs. Les Représentants permanents de l'Australie, de la République de Corée

et du Maroc, en leur qualité de Présidents de ces comités, ont présenté les activités de coopération menées entre ces derniers et entre leurs groupes d'experts. Ils se sont déclarés prêts à tenir des réunions périodiques en vue d'améliorer la coordination de leurs travaux, non seulement en ce qui concerne l'assistance, le partage d'informations et les activités de sensibilisation mais aussi pour préparer et mener des visites sur le terrain et former le personnel. Les membres du Conseil ont félicité les trois Présidents de leurs travaux et reconnu l'importance de la coopération et de la coordination entre les divers comités et groupes d'experts.

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011)

Le 17 décembre 2012, le Conseil de sécurité a adopté la résolution [2082 \(2012\)](#), dans laquelle il a décidé d'examiner, dans un délai de 18 mois, l'application des mesures qu'il y prescrit et d'y apporter les ajustements qui seraient nécessaires pour appuyer la paix et la stabilité en Afghanistan. Il a également décidé, en vue d'aider le Comité créé par la résolution [1988 \(2011\)](#) à s'acquitter de son mandat, que l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, créée en application du paragraphe 7 de la résolution [1526 \(2004\)](#), seconderait le Comité pendant une période de 30 mois, conformément au mandat défini à l'annexe de ladite résolution.

Comité du Conseil de sécurité créé par les résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaïda et les personnes et entités qui lui sont associées

Le 17 décembre 2012, le Conseil a adopté la résolution [2083 \(2012\)](#), dans laquelle il a décidé d'examiner, dans un délai de 18 mois, l'application des mesures qu'il y prescrit et d'y apporter, si nécessaire, des ajustements. Le Conseil a également décidé, en vue d'aider le Comité créé par les résolutions [1267 \(1999\)](#) et [1989 \(2011\)](#) à s'acquitter de son mandat et d'apporter un appui au Médiateur, de proroger pour une nouvelle période de 30 mois le mandat des membres de l'Équipe de surveillance créée en application du paragraphe 7 de la résolution [1526 \(2004\)](#). Il a en outre décidé de proroger le mandat du Bureau du Médiateur, créé par la résolution [1904 \(2009\)](#), pour une période de 30 mois.

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria

Le 6 décembre 2012, lors de consultations plénières, les membres du Conseil de sécurité ont entendu un exposé de Masood Khan, Représentant permanent du Pakistan et Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria, sur les conclusions et les principales constatations du rapport final du Groupe d'experts sur le Libéria.

Les membres du Conseil ont félicité le Représentant permanent pour ce qu'il avait accompli à la tête du Comité et salué l'action du Groupe d'experts, notamment en ce qui concerne les réseaux criminels et financiers des partisans de Laurent Gbagbo et les mercenaires et milices présents dans l'est du Libéria. Ils ont engagé la MINUL et l'ONUCI à collaborer plus étroitement sur ces questions.

Le 12 décembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2079 (2012), par laquelle il a prorogé d'un an les mesures de sanctions concernant le Libéria et le mandat du Groupe d'experts.

Le 13 juin 2013, le Conseil a tenu des consultations plénières sur les sanctions concernant le Libéria. Le Représentant permanent du Pakistan, Masood Khan, a fait un exposé au Conseil en sa qualité de Président du Comité. Il a indiqué que le Groupe d'experts, dont le mandat avait été prorogé en application de la résolution 2079 (2012), avait continué de mener des enquêtes sur les violations de l'embargo sur les armes et les attaques transfrontières, notamment sur des problèmes de sécurité qui commençaient à se poser le long de la frontière entre le Libéria et la Sierra Leone. Le Groupe avait communiqué un point de la situation concernant les activités et les biens des personnes qui restaient visées par l'interdiction de voyager et par le gel des avoirs. Les membres du Conseil sont convenus que l'embargo sur les armes devait rester en vigueur, compte tenu de la menace que continuaient de représenter les attaques transfrontières, de l'inexistence d'un cadre législatif interne permettant l'application de l'embargo et du fait que le Gouvernement n'avait pas apposé de marque sur les armes. Les membres du Conseil sont également convenus d'examiner les sanctions ciblées lorsqu'ils auraient pris connaissance du rapport final du Groupe d'experts.

Comité du Conseil de sécurité créé par les résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) concernant la Somalie et l'Érythrée

Le 12 mars 2013, le Représentant permanent de la République de Corée, Kim Sook, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par les résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) concernant la Somalie et l'Érythrée, a présenté au Conseil, en consultations plénières, les activités menées par le Comité pendant la période de travail de 120 jours écoulée, en mettant l'accent sur les consultations informelles tenues le 15 février, ainsi que sur les conclusions et recommandations formulées dans l'exposé de mi-mandat du Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée.

Les membres du Conseil se sont accordés pour dire que, les conditions de sécurité en Somalie demeurant instables, le strict respect des régimes de sanctions, notamment les embargos sur les armes et le charbon de bois, et les sanctions visant différentes personnes, était indispensable si l'on voulait faire avancer le processus de paix somalien.

Le 18 juillet, le Représentant permanent de la République de Corée, en sa qualité de Président du Comité, a présenté au Conseil, en consultations privées, les activités menées par le Comité pendant la période de travail de 120 jours écoulée, notamment les délibérations tenues par celui-ci sur les rapports finals du Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée (S/2013/413 et S/2013/440) et son examen du rapport présenté au Conseil par le Coordonnateur des secours d'urgence en application de la résolution 2060 (2012) (voir S/2013/415). Les membres du Conseil ont souligné le rôle important joué par le Groupe de contrôle et insisté sur la nécessité d'une application rigoureuse des sanctions.

Le 24 juillet, le Conseil, par sa résolution 2111 (2013), a prorogé jusqu'au 25 novembre 2014 le mandat du Groupe de contrôle et reconduit jusqu'au 25 octobre 2014 les dispositions visant l'aide humanitaire.

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales

Le 26 septembre 2012, le Conseil a tenu un débat de haut niveau sur la paix et la sécurité au Moyen-

Orient et sur la coopération avec la Ligue des États arabes, auquel ont participé le Ministre des affaires étrangères de l'Allemagne, qui en assurait la présidence, et ses homologues de l'Afrique du Sud, de l'Azerbaïdjan, de la Chine, de la Colombie, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la France, du Guatemala, du Maroc, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et du Togo. À cette occasion, le Conseil a entendu des exposés du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et du Secrétaire général de la Ligue des États arabes, Nabil Elaraby. Après le débat, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2012/20), dans laquelle il saluait les efforts déployés par la Ligue des États arabes pour susciter une réponse internationale face aux mutations dans la région et l'encourageait à poursuivre dans cette voie, se félicitait de l'intensification de la coopération entre les deux organisations, témoignait son soutien au Représentant spécial conjoint pour la Syrie et préconisait un renforcement de la coopération entre les deux organisations dans divers domaines d'intérêt commun. Il déclarait à nouveau son attachement à la cause d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient, rappelait ses déclarations à la presse des 12 et 14 septembre relatives aux attentats qui avaient été récemment perpétrés contre le personnel et les locaux de représentations diplomatiques, et réaffirmait que de tels actes sont injustifiables, quels qu'en soient les auteurs, les motifs et le lieu. Il insistait également sur le fait qu'il importe de respecter et de comprendre les personnes de toutes religions et convictions et la diversité culturelle partout dans le monde.

Le 13 février 2013, la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Catherine Ashton, a présenté au Conseil un exposé sur le renforcement de la coopération entre l'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies en vue de contribuer à la paix et à la sécurité internationales. La Haute Représentante a réaffirmé le soutien sans faille que l'Union européenne apporte aux travaux du Conseil et parlé de la coopération entre l'Union européenne et ses partenaires régionaux et internationaux en Afrique, en Europe et au Moyen-Orient. Les membres du Conseil ont relevé l'importance d'une coopération plus étroite entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales et salué la précieuse contribution apportée par l'Union européenne à la recherche de solutions face aux menaces et problèmes

mondiaux, tout particulièrement en matière de prévention des conflits, de gestion des crises, de maintien de la paix et de consolidation de la paix.

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Le 12 décembre 2012, le Conseil a tenu une réunion d'information pour examiner la question de la coopération entre missions des opérations de maintien de la paix, avec la participation de Paulo Portas, Ministre d'État et des affaires étrangères du Portugal, et de Pavan Kapoor, haut fonctionnaire indien. Dans ce cadre, les États Membres ont entendu des exposés des secrétaires généraux adjoints aux opérations de maintien de la paix et à l'appui aux missions.

Le 21 janvier 2013, le Conseil a tenu un débat public sur le thème « Opérations de maintien de la paix de l'ONU : approche multidimensionnelle », présidé par le Secrétaire aux affaires étrangères du Pakistan, Jalil Abbas Jilani. Le Secrétaire général a prononcé une déclaration. À l'issue du débat, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution **2086 (2013)**, première résolution globale sur les opérations de maintien de la paix en 10 ans. Les membres du Conseil y ont salué le rôle décisif joué par les opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. La résolution portait en particulier sur les opérations multidimensionnelles et les moyens d'améliorer encore leur planification et leur gestion pour les aider à exécuter efficacement leurs mandats, notamment à faciliter la consolidation de la paix au sortir des conflits, à empêcher la reprise de ces conflits et à promouvoir une paix et un développement durables. Au cours du débat qui a suivi, certains membres ont fait remarquer combien l'action des missions de maintien de la paix multidimensionnelles était cruciale pour gérer des crises complexes.

Le 26 juin, les commandants de la MONUSCO, de la MINUL et de l'ONUCI, le général de corps d'armée Carlos Alberto dos Santos Cruz et les généraux de division Leonard Muriuki Ngondi et Muhammad Iqbal Asi, ont, respectivement, présenté un exposé au Conseil sur l'utilisation des technologies modernes, la coopération entre les missions et l'évaluation dans les missions de la formation avant le déploiement. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Hervé Ladsous, a également fait un exposé.

Consolidation de la paix après les conflits

Le 20 décembre 2012, le Conseil a tenu, avec la participation de 42 délégations et du Secrétaire général, un débat public sur la consolidation de la paix après les conflits, pour lequel ses membres disposaient du rapport du Secrétaire général sur la question (S/2012/746). Dans ses observations liminaires, le Secrétaire général s'est félicité des progrès notables enregistrés dans le plan d'action pour la consolidation de la paix, et il a insisté sur les trois éléments décisifs pour éviter une reprise des conflits et renforcer la résilience des États et des sociétés, à savoir l'ouverture sans aucune exclusive, le renforcement des institutions et un appui soutenu de la communauté internationale.

Dans la déclaration du Président (S/PRST/2012/29) adoptée à cette séance, les membres du Conseil ont souligné la nécessité de renforcer la coordination, la cohérence et l'intégration des activités de consolidation de la paix, en insistant sur l'importance d'un soutien ciblé, bien défini, équilibré et durable des partenariats noués avec les pays sortant d'un conflit. Le Conseil a également souligné l'importance du rôle des femmes dans la prévention et le règlement des conflits et dans la consolidation de la paix et réaffirmé que l'appropriation et la responsabilité nationales étaient cruciales pour l'instauration d'une paix durable.

Le 25 avril 2013, le Conseil a tenu une séance d'information sur la consolidation de la paix après les conflits afin d'examiner le rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa sixième session (S/2013/63). Le Représentant permanent du Bangladesh et ancien Président de la Commission de consolidation de la paix, Abulkalam Abdul Momen, a pris la parole devant le Conseil, ainsi que le Président actuel de la Commission et Représentant permanent de la Croatie, Ranko Vilić.

Au cours du débat informel qui a suivi la séance du 26 avril, le Président de la Commission, les présidents des formations de la Commission consacrées à chaque pays, les représentants des pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix ont été invités à échanger leurs points de vue sur la Commission. La discussion a porté sur les moyens de permettre à la Commission d'assister concrètement le Conseil dans sa tâche. De l'avis général, il a été reconnu que la Commission n'avait pas exploité toutes ses capacités, mais que des

moyens spécifiques existaient pour mieux faire, pourvu que les représentants des pays inscrits à l'ordre du jour s'approprient les actions engagées et y jouent un rôle moteur, avec le soutien des États membres de la Commission et ceux du Conseil.

Le sort des enfants en temps de conflit armé

Le 19 septembre 2012, le Conseil a tenu un débat public consacré au sort des enfants en temps de conflit armé et, plus particulièrement, à la question des sanctions contre les auteurs de sévices et violations perpétrés sur la personne d'enfants. La Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, Leila Zerrougui, a présenté le rapport annuel du Secrétaire général (S/2012/261) et informé le Conseil de ses activités; le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Hervé Ladsous, et le Directeur général du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Anthony Lake, ont ensuite présenté les leurs. Le Président du Centre international pour la justice transitionnelle, David Tolbert, est également intervenu sur les moyens à mettre en œuvre pour que les auteurs d'infractions sur la personne d'enfants en temps de conflit armé rendent compte de leurs actes.

Les membres du Conseil ont appuyé avec force les activités du système des Nations Unies relatives au sort des enfants en temps de conflit armé et souligné l'importance du rôle de la Représentante spéciale. Certains se sont inquiétés que le rapport du Secrétaire général englobe des situations dont le Conseil n'est pas saisi.

Dans la résolution 2068 (2012) qu'il a adoptée par 11 voix pour et 4 abstentions, le Conseil s'est à nouveau déclaré disposé à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour protéger les enfants en temps de conflit armé.

Le 17 juin 2013, le Conseil a tenu un débat public sur le sort des enfants en temps de conflit armé. La Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, Leila Zerrougui, a présenté le douzième rapport annuel du Secrétaire général (S/2013/245). La Représentante spéciale a déclaré qu'il y avait eu des progrès notables, en particulier en ce qui concerne le dialogue avec les parties au conflit armé et les plans d'action, mais noté les nouveaux signes et problèmes alarmants concernant les enfants. Le Secrétaire général adjoint aux

opérations de maintien de la paix, Hervé Ladsous, la Directrice générale adjointe de l'UNICEF, Yoka Brandt, et le Vice-Président associé de Save the Children, Greg Ramm, ont également fait des déclarations.

Le Conseil a adopté une déclaration de son président (S/PRST/2013/8), dans laquelle, notamment, il réaffirme sa volonté de s'attaquer efficacement à l'impunité des auteurs systématiques des six violations graves commises contre des enfants en temps de conflit armé.

Protection des civils en période de conflit armé

Le 12 février 2013, le Conseil a tenu un débat public consacré à la protection des civils en période de conflit armé, sous la présidence du Ministre des affaires étrangères et du commerce de la République de Corée et avec la participation de 72 États, et adopté une déclaration de son président (S/PRST/2013/2). Le Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Rwanda et le Ministre des affaires étrangères de l'Azerbaïdjan faisaient partie des nombreuses personnalités présentes. Le Secrétaire général, Ban Ki-moon, la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Navanethem Pillay, et le Directeur du droit international et de la coopération du Comité international de la Croix-Rouge, Philip Spoerri, ont fait des exposés au Conseil.

Le 17 juillet, le Conseil a tenu un débat public sur la protection des journalistes en période de conflit armé. C'était la première séance du Conseil consacrée à ce sujet depuis l'adoption de la résolution 1738 (2006) en décembre 2006. Le Conseil a entendu un exposé du Vice-Secrétaire général, Jan Eliasson. Le Conseil a également entendu des exposés présentés par quatre journalistes – Kathleen Carroll, Richard Engel, Ghaith Abdul-Ahad et Mustafa Haji Abdinur –, une première pour le Conseil.

Promotion et renforcement de l'état de droit dans le cadre des activités de maintien de la paix et de la sécurité internationales

Le 24 septembre 2012, en qualité de Président du Conseil pour le mois de septembre, le Ministre allemand des affaires étrangères a prononcé un discours à la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur « L'état de droit aux niveaux national et international ».

Le 17 octobre, le Conseil a tenu un débat public sur le thème de la paix et de la justice, en particulier sur le rôle de la Cour pénale internationale, présidé par le Ministre guatémaltèque des affaires étrangères, Harold Caballeros. Le Secrétaire général a prononcé une déclaration liminaire. Le Conseil a entendu des exposés du Président de la Cour pénale internationale, Sang-Hyun Song, et du Directeur de la Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération, Phakiso Mochochoko, qui s'est exprimé au nom de la Procureure de la Cour.

Le 30 janvier 2013, le Conseil a entendu un rapport d'activité sur l'état de droit, le rapport demandé par la déclaration du Président en date du 19 janvier 2012 (S/PRST/2012/1) n'étant pas prêt. Le Conseil a entendu un exposé du Vice-Secrétaire général, Jan Eliasson, sur les changements institutionnels mis en place par l'Organisation pour stimuler son appui aux activités relatives à l'état de droit dans les situations de conflit et d'après conflit.

Au cours des consultations privées qui ont suivi, les membres du Conseil ont, dans leur ensemble, remercié le Vice-Secrétaire général pour son exposé et formulé des observations préliminaires en attendant le rapport du Secrétaire général.

Les femmes et la paix et la sécurité

Le 31 octobre 2012, le Conseil a adopté une déclaration de son président (S/PRST/2012/23), dans laquelle il a souligné qu'il incombait au premier chef aux gouvernements des pays touchés par des conflits armés de renforcer la participation des femmes à la prévention et au règlement des conflits et à la consolidation de la paix dans le cadre du programme relatif aux femmes et à la paix et à la sécurité.

Le 30 novembre, le Conseil a tenu un débat public sur l'application de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité, auquel ont participé 60 intervenants. Outre les États Membres, le Vice-Secrétaire général, la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), Michelle Bachelet, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Hervé Ladsous, et la Présidente et fondatrice de l'organisation Femmes Africa Solidarité, Bineta Diop, ont fait des déclarations.

Le 17 avril 2013, le Conseil a tenu un débat public de haut niveau sur les femmes et la paix et la sécurité afin d'examiner le rapport du Secrétaire général sur la violence sexuelle liée aux conflits (S/2013/149). La réunion était présidée par la Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Rwanda, Louise Mushikiwabo. Le Secrétaire général a pris la parole devant le Conseil, ainsi que la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, Zainab Hawa Bangura. Saran Keita Diakité a fait une intervention au nom du Groupe de travail des organisations non gouvernementales sur les femmes et la paix et la sécurité. Outre les membres du Conseil, plus de 60 délégations des États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont participé à la réunion, qui a duré une journée entière.

Le 24 juin, le Conseil a organisé un débat public sur le thème « Les femmes et la paix et la sécurité : lutter contre l'impunité et mettre en place une justice efficace dans le cadre des crimes de violence sexuelle commis en période de conflit », et adopté la résolution 2106 (2013). Le Ministre des affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, William Hague, a présidé le débat. Les Ministres de la France, du Guatemala et du Maroc étaient également présents. Le Secrétaire général, la Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, Zainab Hawa Bangura, l'Envoyée spéciale du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, Angelina Jolie, et la Conseillère juridique de l'organisation Women's Initiatives for Gender Justice, Jane Adong Anywar, ont présenté des exposés au Conseil. Plus d'une quarantaine d'États non membres du Conseil y ont participé.

Tribunaux internationaux pour le Rwanda et l'ex-Yougoslavie

Le 5 décembre 2012, le Conseil a tenu un débat pour examiner les rapports du Tribunal pénal international pour le Rwanda et du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (S/2012/594 et S/2012/592, respectivement). Le Conseil a entendu des exposés du Président du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, Theodor Meron, et du Président du Tribunal pénal international pour le Rwanda, Vagn Joensen. Il a également entendu des exposés des Procureurs des deux tribunaux, Serge Brammertz et

Hassan Bubacar Jallow. Le Conseil a également entendu un exposé sur le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux, et pris note du rapport présenté à ce sujet (voir S/2012/849).

Le 12 décembre, le Conseil a adopté la résolution 2080 (2012), par laquelle il a prorogé jusqu'au 31 décembre 2014, ou jusqu'à l'achèvement de toutes les affaires dont ils sont saisis si celui-ci intervenait à une date antérieure, le mandat des cinq juges siégeant à la Chambre d'appel du Tribunal pénal international pour le Rwanda. Dans cette résolution, le Conseil priait le Tribunal de lui communiquer, dans le rapport que celui-ci devait lui présenter sur la stratégie d'achèvement de ses travaux, le calendrier prévu de la transmission coordonnée de ses fonctions au Mécanisme, l'objectif étant que le Tribunal achève tous les travaux restants et ferme dès que possible, au plus tard le 31 décembre 2014.

Le 17 décembre, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2081 (2012) par 14 voix et une abstention. Dans cette résolution, il priait le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie de tout faire pour achever ses travaux au plus vite en vue de faciliter sa fermeture, compte tenu de la résolution 1966 (2010). Le Conseil a prorogé jusqu'au 31 décembre 2013, ou jusqu'à l'achèvement des affaires dont ils étaient saisis si celui-ci intervenait plus tôt, le mandat de cinq juges siégeant à la Chambre d'appel du Tribunal et de huit juges permanents des chambres de première instance. Il a également décidé de proroger le mandat de quatre des juges *ad litem* siégeant aux chambres de première instance jusqu'au 1^{er} juin 2013 et celui de quatre autres d'entre eux jusqu'au 31 décembre 2013, ou jusqu'à l'achèvement des affaires dont ils étaient saisis si celui-ci intervenait à une date antérieure.

Le 25 mai, le Conseil a publié une déclaration à la presse sur la contribution du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie dans le cadre de la lutte contre l'impunité. Dans cette déclaration, les membres du Conseil ont rappelé que 2013 marquait le vingtième anniversaire de la résolution 827 (1993), par laquelle le Conseil avait créé le Tribunal. Ils ont reconnu la contribution du Tribunal dans la lutte contre l'impunité des auteurs des crimes les plus graves touchant la communauté internationale.

Le 12 juin, le Conseil a tenu un débat public au cours duquel le Président du Tribunal pénal

international pour l'ex-Yougoslavie, Theodor Meron, son procureur, Serge Brammertz, le Président du Tribunal pénal international pour le Rwanda, Vagn Joensen, et son procureur, Hassan Bubacar Jallow, lui ont présenté leurs derniers rapports semestriels sur les progrès réalisés par les tribunaux dans l'exécution de leur stratégie d'achèvement de leurs travaux et la transition vers le mécanisme appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux. En plus de plusieurs membres du Conseil, plusieurs États non membres ont fait des déclarations, dont la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, le Liechtenstein (au nom de l'Albanie, de l'Autriche, de la Belgique, de la Bosnie-Herzégovine, du Chili, du Costa Rica, de la Croatie, de l'Estonie, de la Finlande, de la Hongrie, de l'Irlande, de la Jordanie, du Monténégro, de la Norvège, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, des Pays-Bas, du Pérou, de la Slovénie, de la Suède, de la Suisse, de Timor-Leste et de l'Uruguay), les Pays-Bas, la Serbie et l'Union européenne.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Le 14 septembre 2012, le Conseil a publié un communiqué de presse sur les attaques perpétrées contre des locaux diplomatiques. Ses membres y ont condamné dans les termes les plus énergiques la série d'attaques violentes commises les 13 et 14 septembre contre les ambassades et consulats d'États Membres dans de nombreux endroits.

Le 18 janvier 2013, le Conseil a publié un communiqué de presse sur l'attentat terroriste commis le 16 janvier à In Amenas, en Algérie. Les membres du Conseil ont condamné dans les termes les plus énergiques l'attentat, qui a fait de nombreux morts et blessés, et exprimé leur profonde sympathie et leurs sincères condoléances aux victimes de ces actes haineux, à leur famille, ainsi qu'au peuple et au Gouvernement algériens et à ceux des autres pays dont les ressortissants avaient été touchés.

Le 1^{er} février, le Conseil a publié un communiqué de presse dans lequel il a condamné, dans les termes les plus fermes, l'attaque terroriste menée contre l'ambassade des États-Unis d'Amérique à Ankara, qui a fait un mort et plusieurs blessés. Le Conseil a présenté ses sincères condoléances et condamné les récents actes de violences répétées contre des représentants diplomatiques ou consulaires. Il a également réaffirmé la nécessité de lutter par tous les

moyens contre les actes de terrorisme qui menacent la paix et la sécurité internationales.

Le 22 mars, le Conseil a publié un communiqué de presse dans lequel il a condamné, dans les termes les plus fermes, l'attaque terroriste menée contre une mosquée à Damas le 21 mars, qui a fait 40 morts, dont un dignitaire du clergé musulman, et des dizaines de blessés parmi les civils.

Le 24 mai, le Conseil a publié un communiqué de presse sur les attentats terroristes commis à Agadez et Arlit (Niger), le 23 mai. Les membres du Conseil ont condamné dans les termes les plus énergiques ces attentats, revendiqués par le Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest, qui ont fait de nombreux morts et blessés. Ils ont exprimé leur profonde sympathie et présenté ses condoléances aux victimes de ces odieux actes de terrorisme et à leur famille.

Le 26 mai, les membres ont publié un communiqué de presse dans lequel ils ont condamné dans les termes les plus énergiques l'attentat terroriste du 24 mai à Kaboul, revendiqué par les Taliban, qui a ciblé l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), organisation des Nations Unies, et causé de nombreux morts et blessés, notamment parmi le personnel de l'OIM et de l'Organisation internationale du Travail.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme : une stratégie globale de lutte contre le terrorisme

Le 15 janvier 2013, le Conseil a tenu un débat public sur une stratégie globale de lutte contre le terrorisme, présidé par la Ministre pakistanaise des affaires étrangères, Hina Rabbani Khar. Le Secrétaire général a fait une déclaration et plusieurs représentants de haut niveau des membres du Conseil y ont participé. À l'issue du débat, le Conseil a adopté une déclaration détaillée de son président ([S/PRST/2013/1](#)).

Menaces contre la paix et la sécurité internationales : trafic et mouvements transfrontières illicites

Le 8 novembre 2012, le Conseil a tenu des consultations pour examiner le rapport du Secrétaire général sur le trafic et les mouvements transfrontières illicites ([S/2012/777](#)). Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a fait observer que le rapport était le fruit de la collaboration entre 20 organismes des

Nations Unies et 3 organisations internationales (l'Organisation internationale de police criminelle, l'Organisation mondiale des douanes et l'Organisation internationale pour les migrations), preuve s'il en était de la nature multiforme et complexe du sujet. Il a souligné que la répression ne suffirait pas à régler le problème et qu'il fallait envisager une démarche plus large englobant respect de l'état de droit, développement, sécurité et droits de l'homme pour mettre fin au trafic.

Saluant la publication du rapport, certains membres ont déclaré qu'il constituait selon eux une première étape importante pour rapprocher la question des travaux du Conseil et que celui-ci devait travailler avec l'ensemble du système de l'ONU et chercher à regrouper différentes branches d'activité lorsque cela était possible. D'autres membres ont tenu à préciser que le système de lutte contre le trafic leur paraissait adapté et qu'il semblait donc inutile d'en changer.

Maintien de la paix et de la sécurité internationales : piraterie

Le 19 novembre 2012, le Conseil a organisé un débat public sur le thème « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : piraterie » en présence de 44 délégations, à l'issue duquel il a adopté une déclaration de son président. Lors de la présentation du rapport du Secrétaire général (S/2012/783), en application de la résolution 2020 (2011) du Conseil, le Vice-Secrétaire général, Jan Eliasson, a déclaré que la lutte contre la piraterie exigeait une stratégie multidimensionnelle et que dans l'immédiat, il fallait assurer une meilleure coordination entre tous les acteurs, améliorer les dispositifs permettant d'engager des poursuites contre les auteurs d'actes de piraterie et d'emprisonner les coupables, et créer un cadre régissant l'emploi de personnel de sécurité sous contrat privé. Dans la déclaration du Président (S/PRST/2012/24), le Conseil a insisté sur la nécessité d'adopter une approche globale afin de lutter contre la piraterie et de s'attaquer à ses causes profondes pour l'éliminer durablement tout comme les vols à main armée commis en mer et les activités illicites qui y sont associées.

Maintien de la paix et de la sécurité internationales : prévention des conflits et ressources naturelles

Le 19 juin 2013, le Conseil a tenu un débat public sur le thème « Maintien de la paix et de la sécurité internationales et ressources naturelles : prévention des conflits et ressources naturelles ». Le Conseil a entendu des exposés du Vice-Secrétaire général, Jan Eliasson, du Président de l'Africa Progress Panel, Kofi Annan, de la Directrice générale de la Banque mondiale, Caroline Anstey, et de l'Administratrice associée du Programme des Nations Unies pour le développement, Rebecca Grynsman.

Paix et sécurité en Afrique

Le 15 avril 2013, le Conseil a tenu une séance d'information de haut niveau intitulée « Paix et sécurité en Afrique : s'attaquer aux causes profondes ». La réunion était présidée par la Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Rwanda, Louise Mushikiwabo. Le Secrétaire général a participé à la réunion, ainsi que le Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Togo et le Représentant permanent de l'Éthiopie, lequel représentait la Présidente de l'Union africaine. Le Conseil a adopté la déclaration de son président (S/PRST/2013/4) dans laquelle il reconnaît l'importance d'une stratégie globale comportant des mesures opérationnelles et structurelles de prévention des conflits armés et encourage l'élaboration de mesures permettant de s'attaquer aux causes profondes des conflits en vue d'asseoir la paix durablement.

Le 13 mai, le Conseil a tenu un débat sur les défis posés par la lutte contre le terrorisme en Afrique dans le cadre du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Président togolais, Faure Essozimna Gnassingbé, a présidé la réunion. Le Secrétaire général a fait une déclaration, ainsi que le Directeur général du Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest, Abdullahi Shehu. Les représentants de l'Union africaine, de l'Union européenne, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement étaient également présents.

Dans la déclaration de son président adoptée à cette réunion ([S/PRST/2013/5](#)), le Conseil a constaté avec une profonde inquiétude que le terrorisme continuait de faire peser une grave menace sur la paix et la sécurité internationales, la jouissance des droits de l'homme et le développement économique et social des États, et compromettait la stabilité et la prospérité en Afrique, et en particulier que cette menace était devenue plus diffuse, les actes de terrorisme, y compris ceux motivés par l'intolérance ou l'extrémisme, se multipliant dans diverses régions du monde.

Le Conseil a également invité le Secrétaire général à lui présenter, dans un délai de six mois, un rapport concis contenant une étude et une évaluation complètes des efforts déployés par le système des Nations Unies pour aider les organismes nationaux, sous-régionaux et régionaux en Afrique à lutter contre le terrorisme, en vue de poursuivre l'examen des éventuelles mesures à cet égard.

Questions diverses

Mise en œuvre de la note du Président du Conseil ([S/2006/507](#))

Le 26 novembre 2012, le Conseil a tenu un débat public sur ses méthodes de travail en présence de plus de 30 délégations. La plupart des intervenants ont noté que les travaux du Conseil avaient gagné en efficacité et en transparence, et que ses relations avec les autres organes de l'ONU, les organisations régionales et les pays fournissant des contingents s'étaient améliorées.

Séminaire-retraite du Secrétaire général

Les 22 et 23 avril 2013, le Secrétaire général a organisé le séminaire-retraite annuel à l'intention des représentants permanents des États membres du Conseil et de leurs conjoints à Manhasset (États-Unis d'Amérique). Trois grands sujets ont été abordés : les limites traditionnellement assignées au maintien de la paix, le mandat des missions de maintien de la paix et les conséquences du changement climatique en matière de sécurité.

Témoignage de sympathie à l'occasion du décès de l'ancien Président de la République bolivarienne du Venezuela, Hugo Rafael Chávez Frías

Le 6 mars 2013, les membres du Conseil ont observé une minute de silence à la mémoire du défunt

Président de la République bolivarienne du Venezuela, Hugo Rafael Chávez Frías.

Témoignage de sympathie à l'occasion du décès de l'ancienne Première Ministre du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Margaret Thatcher

Le 17 avril 2013, à l'ouverture du débat public de haut niveau sur les femmes et la paix et la sécurité, les membres du Conseil ont observé une minute de silence à la mémoire de l'ancienne Première Ministre du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Margaret Thatcher.

Séance d'information par le Département des affaires politiques (« tour d'horizon prospectif »)

Le 7 août 2012, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques dans le cadre du « tour d'horizon prospectif » du Département des affaires politiques. L'exposé et le débat qui a suivi ont porté essentiellement sur la Somalie et la situation dans le camp Ashraf.

Le 17 septembre, dans le cadre de consultations plénières consacrées à un tour d'horizon prospectif, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a évoqué l'assistance électorale offerte par l'Organisation aux États Membres. Son intervention a essentiellement porté sur les grands principes de l'assistance électorale, les enseignements tirés de missions dans ce domaine et l'évolution des phénomènes de violence qui accompagnent les élections.

Le 4 juin 2013, lors d'une séance privée, Oscar Fernandez-Taranco, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, a présenté un exposé au Conseil portant sur le Sahel, l'Iraq et le Koweït et la République arabe syrienne, en vue des préparatifs d'une deuxième conférence à Genève.

Mise en œuvre de la note du Président du Conseil ([S/2010/507](#)) : séances récapitulatives

En application de la note [S/2012/922](#) de son président, datée du 12 décembre 2012, le Conseil a tenu des séances récapitulatives privées en janvier, février, avril, mai et juin 2013. Les séances étant privées, les États non membres du Conseil ont été invités à y participer en qualité d'observateurs.

Rapport annuel du Conseil de sécurité

Le 8 novembre 2013, le Conseil a adopté son rapport annuel pour la période allant du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012 ([A/67/2](#)). Le 15 novembre, le Représentant permanent de l'Inde a présenté, en sa qualité de Président du Conseil pour le mois, le rapport annuel à l'Assemblée générale.

Partie I

Travaux se rapportant à toutes les questions examinées par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales

I

Résolutions adoptées par le Conseil de sécurité entre le 1^{er} août 2012 et le 31 juillet 2013

<i>Numéro</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
2064 (2012)	30 août 2012	La situation au Moyen-Orient (FINUL)
2065 (2012)	12 septembre 2012	La situation en Sierra Leone
2066 (2012)	17 septembre 2012	La situation au Libéria
2067 (2012)	18 septembre 2012	La situation en Somalie
2068 (2012)	19 septembre 2012	Le sort des enfants en temps de conflit armé
2069 (2012)	9 octobre 2012	La situation en Afghanistan
2070 (2012)	12 octobre 2012	La question concernant Haïti
2071 (2012)	12 octobre 2012	Paix et sécurité en Afrique
2072 (2012)	31 octobre 2012	La situation en Somalie
2073 (2012)	7 novembre 2012	La situation en Somalie
2074 (2012)	14 novembre 2012	La situation en Bosnie-Herzégovine
2075 (2012)	16 novembre 2012	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan
2076 (2012)	20 novembre 2012	La situation concernant la République démocratique du Congo
2077 (2012)	21 novembre 2012	La situation en Somalie
2078 (2012)	28 novembre 2012	La situation concernant la République démocratique du Congo
2079 (2012)	12 décembre 2012	La situation au Libéria
2080 (2012)	12 décembre 2012	Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994

<i>Numéro</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
2081 (2012)	17 décembre 2012	Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991
2082 (2012)	17 décembre 2012	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme
2083 (2012)	17 décembre 2012	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme
2084 (2012)	19 décembre 2012	La situation au Moyen-Orient (FNUOD)
2085 (2012)	20 décembre 2012	La situation au Mali
2086 (2013)	21 janvier 2013	Opérations de maintien de la paix des Nations Unies
2087 (2013)	22 janvier 2013	Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée
2088 (2013)	24 janvier 2013	La situation en République centrafricaine
2089 (2013)	24 janvier 2013	La situation à Chypre
2090 (2013)	13 février 2013	La situation au Burundi
2091 (2013)	14 février 2013	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan
2092 (2013)	22 février 2013	La situation en Guinée-Bissau
2093 (2013)	6 mars 2013	La situation en Somalie
2094 (2013)	7 mars 2013	Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée
2095 (2013)	14 mars 2013	La situation en Libye
2096 (2013)	19 mars 2013	La situation en Afghanistan
2097 (2013)	26 mars 2013	La situation en Sierra Leone
2098 (2013)	28 mars 2013	La situation concernant la République démocratique du Congo
2099 (2013)	25 avril 2013	La situation concernant le Sahara occidental
2100 (2013)	25 avril 2013	La situation au Mali
2101 (2013)	25 avril 2013	La situation en Côte d'Ivoire
2102 (2013)	2 mai 2013	La situation en Somalie
2103 (2013)	22 mai 2013	La situation en Guinée-Bissau
2104 (2013)	29 mai 2013	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan
2105 (2013)	5 juin 2013	Non-prolifération
2106 (2013)	24 juin 2013	Les femmes et la paix et la sécurité

**Travaux se rapportant à toutes les questions examinées
par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable
du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

<i>Numéro</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
2107 (2013)	27 juin 2013	La situation entre l'Iraq et le Koweït
2108 (2013)	27 juin 2013	La situation au Moyen-Orient (FNUOD)
2109 (2013)	11 juillet 2013	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan
2110 (2013)	24 juillet 2013	La situation concernant l'Iraq
2111 (2013)	24 juillet 2013	La situation en Somalie
2112 (2013)	30 juillet 2013	La situation en Côte d'Ivoire
2113 (2013)	30 juillet 2013	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan
2114 (2013)	30 juillet 2013	La situation à Chypre

II Déclarations prononcées ou publiées par le Président du Conseil de sécurité entre le 1^{er} août 2012 et le 31 juillet 2013

<i>Déclaration du Président</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/PRST/2012/19	31 août 2012	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan
S/PRST/2012/20	26 septembre 2012	La situation au Moyen-Orient
S/PRST/2012/21	9 octobre 2012	La situation en Sierra Leone
S/PRST/2012/22	19 octobre 2012	La situation concernant la République démocratique du Congo
S/PRST/2012/23	31 octobre 2012	Les femmes et la paix et la sécurité
S/PRST/2012/24	19 novembre 2012	Maintien de la paix et de la sécurité internationales
S/PRST/2012/25	30 novembre 2012	La situation en Sierra Leone
S/PRST/2012/26	10 décembre 2012	Paix et sécurité en Afrique
S/PRST/2012/27	19 décembre 2012	La situation au Timor-Leste
S/PRST/2012/28	19 décembre 2012	Région de l'Afrique centrale
S/PRST/2012/29	20 décembre 2012	Consolidation de la paix après les conflits
S/PRST/2013/1	15 janvier 2013	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme
S/PRST/2013/2	12 février 2013	Protection des civils en période de conflit armé
S/PRST/2013/3	15 février 2013	La situation au Moyen-Orient
S/PRST/2013/4	15 avril 2013	Paix et sécurité en Afrique
S/PRST/2013/5	13 mai 2013	Paix et sécurité en Afrique
S/PRST/2013/6	29 mai 2013	Région de l'Afrique centrale
S/PRST/2013/7	6 juin 2013	La situation en Somalie
S/PRST/2013/8	17 juin 2013	Le sort des enfants en temps de conflit armé
S/PRST/2013/9	10 juillet 2013	La situation au Moyen-Orient
S/PRST/2013/10	16 juillet 2013	Paix et sécurité en Afrique
S/PRST/2013/11	25 juillet 2013	La situation dans la région des Grands Lacs

III

Communiqués officiels publiés par le Conseil de sécurité entre le 1^{er} août 2012 et le 31 juillet 2013

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/PV.6821	9 août 2012	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne
S/PV.6823	21 août 2012	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Force intérimaire des Nations Unies au Liban
S/PV.6828	6 septembre 2012	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Mission des Nations Unies au Libéria
S/PV.6833	12 septembre 2012	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
S/PV.6863	14 novembre 2012	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
S/PV.6883	12 décembre 2012	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement
S/PV.6901	16 janvier 2013	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/PV.6914	31 janvier 2013	Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité (S/2010/507) Débat récapitulatif
S/PV.6923	21 février 2013	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
S/PV.6927	28 février 2013	Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité (S/2010/507) Débat récapitulatif
S/PV.6931	6 mars 2013	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
S/PV.6945	11 avril 2013	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
S/PV.6957	30 avril 2013	La situation au Moyen-Orient Lettre datée du 25 avril 2013, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Jordanie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2013/247)
S/PV.6958	30 avril 2013	Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité (S/2010/507) Débat récapitulatif
S/PV.6972	30 mai 2013	Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité (S/2010/507) Débat récapitulatif

**Travaux se rapportant à toutes les questions examinées
par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable
du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/PV.6978	13 juin 2013	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement
S/PV.6989	27 juin 2013	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Mission des Nations Unies au Soudan du Sud
S/PV.6992	27 juin 2013	Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité (S/2010/507) Débat récapitulatif
S/PV.6996	10 juillet 2013	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
S/PV.6997	10 juillet 2013	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
S/PV.7005	18 juillet 2013	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

IV Séances du Conseil de sécurité tenues entre le 1^{er} août 2012 et le 31 juillet 2013

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
6820	8 août 2012	La situation au Mali
6821	9 août 2012	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne
6822	21 août 2012	Résolutions 1160 (1998) , 1199 (1998) , 1203 (1998) , 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2012/603)
6823	21 août 2012	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Force intérimaire des Nations Unies au Liban
6824	22 août 2012	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
6825	30 août 2012	La situation au Moyen-Orient Lettre datée du 14 août 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2012/632)
6826	30 août 2012	La situation au Moyen-Orient
6827	31 août 2012	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan Lettre datée du 10 août 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2012/624)
6828	6 septembre 2012	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Mission des Nations Unies au Libéria

**Travaux se rapportant à toutes les questions examinées
par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable
du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
6829	11 septembre 2012	La situation en Sierra Leone Neuvième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (S/2012/679)
6830	11 septembre 2012	La situation au Libéria Vingt-quatrième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria (S/2012/641)
6831	12 septembre 2012	La situation en Sierra Leone Neuvième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (S/2012/679)
6832	12 septembre 2012	La situation en Libye Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (S/2012/675)
6833	12 septembre 2012	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
6834	17 septembre 2012	La situation au Libéria Vingt-quatrième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria (S/2012/641)
6835	17 septembre 2012	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
6836	17 septembre 2012	Paix et sécurité en Afrique
6837	18 septembre 2012	La situation en Somalie Rapport du Secrétaire général sur la Somalie (S/2012/643)
6838	19 septembre 2012	Le sort des enfants en temps de conflit armé Renforcement de la responsabilité à l'égard des violations et des sévices commis sur la personne d'enfants Rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé (S/2012/261)

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2012 au 31 juillet 2013)**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
		Lettre datée du 6 septembre 2012, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2012/685)
6839	20 septembre 2012	Non-prolifération Exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)
6840	20 septembre 2012	La situation en Afghanistan Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (S/2012/703)
6841	26 septembre 2012	La situation au Moyen-Orient Séance de haut niveau du Conseil de sécurité sur la paix et la sécurité au Moyen-Orient Lettre datée du 6 septembre 2012, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2012/686)
6842	3 octobre 2012	La question concernant Haïti Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2012/678)
6843	9 octobre 2012	La situation en Afghanistan
6844	9 octobre 2012	La situation en Sierra Leone
6845	12 octobre 2012	La question concernant Haïti Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2012/678)
6846	12 octobre 2012	La situation au Mali
6847	15 octobre 2012	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
6848	16 octobre 2012	La situation en Somalie Lettre datée du 12 octobre 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2012/764)
6849	17 octobre 2012	Promotion et renforcement de l'état de droit dans le cadre des activités de maintien de la paix et de la sécurité internationales

**Travaux se rapportant à toutes les questions examinées
par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable
du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
		Paix et justice : le rôle de la Cour pénale internationale
		Lettre datée du 1 ^{er} octobre 2012, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Guatemala auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2012/731)
6850	19 octobre 2012	La situation concernant la République démocratique du Congo
6851	24 octobre 2012	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2012/771)
6852	31 octobre 2012	Les femmes et la paix et la sécurité Rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2012/732) Lettre datée du 2 octobre 2012, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Guatemala auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2012/774)
6853	31 octobre 2012	La situation en Somalie
6854	7 novembre 2012	La situation en Somalie Lettre datée du 12 octobre 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2012/764)
6855	7 novembre 2012	La situation en Libye
6856	8 novembre 2012	Examen du projet de rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
6857	8 novembre 2012	La situation en Libye
6858	12 novembre 2012	Mission du Conseil de sécurité Exposé de la mission du Conseil de sécurité au Timor-Leste (1 ^{er} au 7 novembre 2012)
6859	12 novembre 2012	La situation au Timor-Leste Rapport du Secrétaire général sur la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (S/2012/765)
6860	13 novembre 2012	La situation en Bosnie-Herzégovine Lettre datée du 6 novembre 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2012/813)

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2012 au 31 juillet 2013)**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
6861	14 novembre 2012	La situation en Bosnie-Herzégovine Lettre datée du 6 novembre 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2012/813)
6862	14 novembre 2012	Exposés des présidents des organes subsidiaires du Conseil de sécurité
6863	14 novembre 2012	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
6864	16 novembre 2012	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan Rapport du Secrétaire général sur la situation à Abyei (S/2012/722)
6865	19 novembre 2012	Maintien de la paix et de la sécurité internationales Piraterie Lettre datée du 6 novembre 2012, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2012/814)
6866	20 novembre 2012	La situation concernant la République démocratique du Congo
6867	21 novembre 2012	La situation en Somalie Rapport présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 2020 (2011) du Conseil de sécurité (S/2012/783)
6868	21 novembre 2012	La situation concernant la République démocratique du Congo Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2012/838)
6869	21 novembre 2012	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
6870	26 novembre 2012	Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité (S/2010/507) Méthodes de travail Lettre datée du 19 novembre 2012, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de l'Inde et du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2012/853)

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
6871	27 novembre 2012	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
6872	27 novembre 2012	Résolutions 1160 (1998) , 1199 (1998) , 1203 (1998) , 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2012/818)
6873	28 novembre 2012	La situation concernant la République démocratique du Congo Lettre datée du 12 novembre 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo (S/2012/843)
6874	28 novembre 2012	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan Rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud (S/2012/820)
6875	29 novembre 2012	La situation concernant l'Iraq Premier rapport du Secrétaire général présenté en application de la résolution 2061 (2012) (S/2012/848)
6876	30 novembre 2012	La situation en Sierra Leone
6877	30 novembre 2012	Les femmes et la paix et la sécurité Rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2012/732) Lettre datée du 2 octobre 2012, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Guatemala auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2012/774)
6878	4 décembre 2012	La situation au Moyen-Orient
6879	5 décembre 2012	La situation au Mali Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2012/894)
6880	5 décembre 2012	Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
		<p>Tribunal pénal international chargé de juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994</p> <p>Rapport du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (S/2012/592)</p> <p>Rapport du Tribunal pénal international pour le Rwanda (S/2012/594)</p> <p>Lettre datée du 14 novembre 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal pénal international pour le Rwanda (S/2012/836)</p> <p>Lettre datée du 16 novembre 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (S/2012/847)</p> <p>Lettre datée du 16 novembre 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux (S/2012/849)</p>
6881	7 décembre 2012	Exposés des présidents des organes subsidiaires du Conseil de sécurité
6882	10 décembre 2012	Paix et sécurité en Afrique
		<p>Sahel : vers une démarche plus globale et mieux coordonnée</p> <p>Lettre datée du 5 décembre 2012, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2012/906)</p>
6883	12 décembre 2012	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
		Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
6884	12 décembre 2012	La situation au Libéria Lettre datée du 3 décembre 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria (S/2012/901)
6885	12 décembre 2012	Tribunal pénal international chargé de juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994 Rapport du Tribunal pénal international pour le Rwanda (S/2012/594) Lettre datée du 14 novembre 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal pénal international pour le Rwanda (S/2012/836) Lettre datée du 16 novembre 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux (S/2012/849)
6886	12 décembre 2012	Opérations de maintien de la paix des Nations Unies
6887	13 décembre 2012	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan
6888	13 décembre 2012	Non-prolifération Exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)
6889	17 décembre 2012	Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 Rapport du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (S/2012/592)

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
		Lettre datée du 16 novembre 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (S/2012/847)
		Lettre datée du 16 novembre 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux (S/2012/849)
6890	17 décembre 2012	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme
6891	18 décembre 2012	Région de l'Afrique centrale Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et sur les zones où sévit l'Armée de résistance du Seigneur (S/2012/923)
6892	19 décembre 2012	La situation au Timor-Leste
6893	19 décembre 2012	La situation au Moyen-Orient Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement pour la période allant du 1 ^{er} juillet au 31 décembre 2012 (S/2012/897)
6894	19 décembre 2012	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
6895	19 décembre 2012	Région de l'Afrique centrale Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et sur les zones où sévit l'Armée de résistance du Seigneur (S/2012/923)
6896	19 décembre 2012	La situation en Afghanistan Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (S/2012/907)
6897	20 décembre 2012	Consolidation de la paix après les conflits Rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2012/746)
6898	20 décembre 2012	La situation au Mali

**Travaux se rapportant à toutes les questions examinées
par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable
du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
		Lettre datée du 13 décembre 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2012/926)
6899	11 janvier 2013	La situation en République centrafricaine Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine et sur les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays (S/2012/956)
6900	15 janvier 2013	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme Approche globale de la lutte contre le terrorisme Lettre datée du 1 ^{er} janvier 2013, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2013/3)
6901	16 janvier 2013	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
6902	17 janvier 2013	La situation en Côte d'Ivoire Trente et unième rapport périodique du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2012/964)
6903	21 janvier 2013	Opérations de maintien de la paix des Nations Unies Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies : une approche multidimensionnelle
t		Lettre datée du 1 ^{er} janvier 2013, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2013/4)
6904	22 janvier 2013	Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée
6905	22 janvier 2013	La situation au Mali
6906	23 janvier 2013	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
6907	24 janvier 2013	La situation en République centrafricaine

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2012 au 31 juillet 2013)**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
		Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine et sur les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays (S/2012/956)
6908	24 janvier 2013	La situation à Chypre Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/2013/7)
6909	24 janvier 2013	La situation au Burundi Rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies au Burundi (S/2013/36)
6910	24 janvier 2013	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2013/22)
6911	25 janvier 2013	Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (S/2012/977)
6912	29 janvier 2013	La situation en Libye
6913	30 janvier 2013	Promotion et renforcement de l'état de droit dans le cadre des activités de maintien de la paix et de la sécurité internationales
6914	31 janvier 2013	Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité (S/2010/507) Débat récapitulatif
6915	5 février 2013	La situation en Guinée-Bissau Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et sur les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays (S/2013/26)
6916	7 février 2013	Mission du Conseil de sécurité Exposé de la mission du Conseil de sécurité au Yémen (27 janvier 2013)
6917	12 février 2013	Protection des civils en période de conflit armé Lettre datée du 4 février 2013, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2013/75)

**Travaux se rapportant à toutes les questions examinées
par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable
du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
6918	13 février 2013	La situation au Burundi Rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies au Burundi (S/2013/36)
6919	13 février 2013	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales Union européenne
6920	14 février 2013	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan
6921	14 février 2013	La situation en Somalie Rapport du Secrétaire général sur la Somalie (S/2013/69)
6922	15 février 2013	La situation au Moyen-Orient
6923	21 février 2013	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
6924	22 février 2013	La situation en Guinée-Bissau Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et sur les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays (S/2013/26)
6925	22 février 2013	La situation concernant la République démocratique du Congo Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2013/96)
6926	26 février 2013	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
6927	28 février 2013	Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité (S/2010/507) Débat récapitulatif
6928	5 mars 2013	La situation concernant la République démocratique du Congo

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
		Rapport spécial du Secrétaire général sur la République démocratique du Congo et la région des Grands Lacs (S/2013/119)
6929	6 mars 2013	La situation en Somalie Rapport du Secrétaire général sur la Somalie (S/2013/69)
6930	6 mars 2013	Non-prolifération Exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)
6931	6 mars 2013	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
6932	7 mars 2013	Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée
6933	13 mars 2013	La situation en Sierra Leone Dixième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (S/2013/118)
6934	14 mars 2013	La situation en Libye Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (S/2013/104)
6935	19 mars 2013	La situation en Afghanistan Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (S/2013/133)
6936	20 mars 2013	La question concernant Haïti Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2013/139)
6937	21 mars 2013	La situation concernant l'Iraq Deuxième rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 2061 (2012) (S/2013/154)
6938	21 mars 2013	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

**Travaux se rapportant à toutes les questions examinées
par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable
du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
6939	22 mars 2013	Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (S/2013/140) Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité
6940	25 mars 2013	Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2013/72) La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
6941	25 mars 2013	La situation au Libéria
6942	26 mars 2013	Vingt-cinquième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria (S/2013/124) La situation en Sierra Leone
6943	28 mars 2013	Dixième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (S/2013/118) La situation concernant la République démocratique du Congo
6944	3 avril 2013	Rapport spécial du Secrétaire général sur la République démocratique du Congo et la région des Grands Lacs (S/2013/119) La situation au Mali
6945	11 avril 2013	Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2013/189) Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
6946	15 avril 2013	Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental Paix et sécurité en Afrique
6947	16 avril 2013	Prévention des conflits en Afrique : élimination des causes profondes Lettre datée du 2 avril 2013, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Rwanda auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2013/204) La situation en Côte d'Ivoire

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2012 au 31 juillet 2013)**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
		Rapport spécial du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2013/197)
6948	17 avril 2013	Les femmes et la paix et la sécurité Rapport du Secrétaire général sur la violence sexuelle liée aux conflits (S/2013/149)
6949	18 avril 2013	La situation au Moyen-Orient
6950	24 avril 2013	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
6951	25 avril 2013	La situation concernant le Sahara occidental Rapport du Secrétaire général sur la situation concernant le Sahara occidental (S/2013/220)
6952	25 avril 2013	La situation au Mali Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2013/189)
6953	25 avril 2013	La situation en Côte d'Ivoire Lettre datée du 12 avril 2013, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire (S/2013/228)
6954	25 avril 2013	Consolidation de la paix après les conflits Rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa sixième session (S/2013/63)
6955	25 avril 2013	La situation en Somalie Lettre datée du 19 avril 2013, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2013/239)
6956	29 avril 2013	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2013/225)
6957	30 avril 2013	La situation au Moyen-Orient Lettre datée du 25 avril 2013, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Jordanie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2013/247)

**Travaux se rapportant à toutes les questions examinées
par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable
du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
6958	30 avril 2013	Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité (S/2010/507) Débat récapitulatif
6959	2 mai 2013	La situation en Somalie Lettre datée du 19 avril 2013, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2013/239)
6960	6 mai 2013	La situation concernant la République démocratique du Congo
6961	7 mai 2013	Exposé du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
6962	8 mai 2013	La situation en Libye
6963	9 mai 2013	La situation en Guinée-Bissau Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau, notamment sur l'action visant à rétablir l'ordre constitutionnel, et sur les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (S/2013/262)
6964	10 mai 2013	Exposés des présidents des organes subsidiaires du Conseil de sécurité
6965	13 mai 2013	Paix et sécurité en Afrique Les enjeux de la lutte contre le terrorisme en Afrique dans le contexte du maintien de la paix et de la sécurité internationales Lettre datée du 30 avril 2013, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Togo auprès de l'Organisation des Nations (S/2013/264)
6966	14 mai 2013	La situation en Bosnie-Herzégovine Lettre datée du 3 mai 2013, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2013/263)
6967	15 mai 2013	La situation en République centrafricaine Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine (S/2013/261)
6968	22 mai 2013	La situation en Guinée-Bissau

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
		Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau, notamment sur l'action visant à rétablir l'ordre constitutionnel, et sur les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (S/2013/262)
6969	22 mai 2013	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
6970	29 mai 2013	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan Rapport du Secrétaire général sur la situation à Abyei (S/2013/294)
6971	29 mai 2013	Région de l'Afrique centrale Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et les zones où sévit l'Armée de résistance du Seigneur (S/2013/297)
6972	30 mai 2013	Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité (S/2010/507) Débat récapitulatif
6973	5 juin 2013	Non-prolifération
6974	5 juin 2013	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan
6975	6 juin 2013	La situation en Somalie Rapport du Secrétaire général sur la Somalie (S/2013/326)
6976	11 juin 2013	La situation au Moyen-Orient
6977	12 juin 2013	Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
		Lettre datée du 23 mai 2013, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (S/2013/308)
		Lettre datée du 23 mai 2013, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux (S/2013/309)
		Lettre datée du 23 mai 2013, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal pénal international pour le Rwanda (S/2013/310)
6978	13 juin 2013	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement
6979	14 juin 2013	Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2013/254)
6980	17 juin 2013	Le sort des enfants en temps de conflit armé Rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé (S/2013/245)
6981	18 juin 2013	La situation en Libye
6982	19 juin 2013	Maintien de la paix et de la sécurité internationales Prévention des conflits et ressources naturelles Lettre datée du 6 juin 2013, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2013/334)
6983	20 juin 2013	La situation en Afghanistan Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (S/2013/350)

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
6984	24 juin 2013	Les femmes et la paix et la sécurité Les violences sexuelles commises en période de conflit Lettre datée du 7 juin 2013, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2013/335)
6985	25 juin 2013	La situation au Mali Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2013/338)
6986	25 juin 2013	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
6987	26 juin 2013	Opérations de maintien de la paix des Nations Unies
6988	26 juin 2013	Paix et sécurité en Afrique Rapport du Secrétaire général sur la situation dans la région du Sahel (S/2013/354)
6989	27 juin 2013	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Mission des Nations Unies au Soudan du Sud
6990	27 juin 2013	La situation entre l'Iraq et le Koweït Trente-cinquième rapport du Secrétaire général en application du paragraphe 14 de la résolution 1284 (1999) (S/2013/357) Lettre datée du 12 juin 2013, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de l'Iraq et du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2013/358)
6991	27 juin 2013	La situation au Moyen-Orient Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement pour la période allant du 1 ^{er} avril au 30 juin 2013 (S/2013/345)
6992	27 juin 2013	Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité (S/2010/507) Débat récapitulatif
6993	8 juillet 2013	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

**Travaux se rapportant à toutes les questions examinées
par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable
du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
		Rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud (S/2013/366)
6994	10 juillet 2013	La situation au Moyen-Orient Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité (S/2013/381)
6995	10 juillet 2013	Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (S/2013/384)
6996	10 juillet 2013	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
6997	10 juillet 2013	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
6998	11 juillet 2013	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan Rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud (S/2013/366)
6999	15 juillet 2013	Non-prolifération Exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)
7000	16 juillet 2013	La situation au Moyen-Orient
7001	16 juillet 2013	Paix et sécurité en Afrique Rapport du Secrétaire général sur la situation dans la région du Sahel (S/2013/354)
7002	16 juillet 2013	La situation concernant l'Iraq Troisième rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 2061 (2012) (S/2013/408)
7003	17 juillet 2013	Protection des civils dans les conflits armés : protection des journalistes

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
		Lettre datée du 3 juillet 2013, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente des États-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2013/393)
7004	18 juillet 2013	La situation en Côte d'Ivoire Trente-deuxième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2013/377)
7005	18 juillet 2013	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
7006	22 juillet 2013	La situation au Burundi
7007	23 juillet 2013	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
7008	24 juillet 2013	La situation concernant l'Iraq Troisième rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 2061 (2012) (S/2013/408)
7009	24 juillet 2013	La situation en Somalie
7010	24 juillet 2013	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2013/420)
7011	25 juillet 2013	La situation dans la région des Grands Lacs Appui en faveur de l'Accord-cadre pour la région des Grands Lacs Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en République démocratique du Congo et dans la région (S/2013/387) Lettre datée du 3 juillet 2013, adressée au Secrétaire général par la Chargée d'affaires par intérim de la Mission des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2013/394)

**Travaux se rapportant à toutes les questions examinées
par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable
du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
7012	30 juillet 2013	La situation en Côte d'Ivoire Trente-deuxième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2013/377)
7013	30 juillet 2013	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2013/420)
7014	30 juillet 2013	Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/2013/392)

V
**Rencontres entre le Conseil de sécurité et les pays
fournisseurs de contingents et de personnel de police
tenues entre le 1^{er} août 2012 et le 31 juillet 2013**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
6821	9 août 2012	Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne
6823	21 août 2012	Force intérimaire des Nations Unies au Liban
6828	6 septembre 2012	Mission des Nations Unies au Libéria
6833	12 septembre 2012	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
6883	12 décembre 2012	Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement
6901	16 janvier 2013	Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
6923	21 février 2013	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
6931	6 mars 2013	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
6945	11 avril 2013	Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
6978	13 juin 2013	Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement
6989	27 juin 2013	Mission des Nations Unies au Soudan du Sud
6996	10 juillet 2013	Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
6997	10 juillet 2013	Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
7005	18 juillet 2013	Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

VI

Séances tenues par les organes subsidiaires du Conseil de sécurité entre le 1^{er} août 2012 et le 31 juillet 2013

Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies

Soixante-quatorzième session

27 au 29 novembre 2012

Soixante-quinzième session

30 avril au 2 mai 2013

Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions [751 \(1992\)](#) et [1907 \(2009\)](#) sur la Somalie et l'Érythrée

Consultations/séances informelles

3 octobre; 13 novembre; 14 décembre 2012; 15 février; 20 mai; 12 juillet 2013

Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions [1267 \(1999\)](#) et [1989 \(2011\)](#) concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont associées

Séances officielles/plénières

13 novembre 2012 (45^e)

Consultations/séances informelles

10 septembre; 6, 13 et 27 novembre; 4 et 11 décembre 2012; 8 janvier;
19 février; 9, 16 et 30 avril; 7 et 21 mai; 2, 9 et 30 juillet 2013

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1373 \(2001\)](#) concernant la lutte antiterroriste

Séances officielles/plénières

21 septembre (262^e); 25 octobre (263^e); 20 novembre (264^e); 20 décembre
2012 (265^e); 7 février (266^e); 28 février (267^e); 11 avril (268^e); 9 mai (269^e);
24 mai (270^e); 27 juin 2013 (271^e); 18 juillet 2013 (272^e)

Consultations/séances informelles

21 février 2013

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1521 \(2003\)](#) concernant le Libéria

Consultations/séances informelles

30 novembre 2012; 15 février; 23 mai 2013

**Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004)
concernant la République démocratique du Congo**

Consultations/séances informelles

28 août; 12 novembre 2012; 1^{er} février; 19 juillet 2013

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)

Séances officielles/plénières

16 août (50^e); 14 septembre (51^e); 19 décembre 2012 (52^e); 23 janvier (53^e);
20 février (54^e); 12 juin 2013 (55^e)

Consultations/séances informelles

8 octobre; 14, 18 et 19 décembre 2012; 31 janvier; 11 mars; 10 avril; 6 juin
2013

**Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004)
concernant la Côte d'Ivoire**

Consultations/séances informelles

12 octobre 2012; 12 avril 2013

**Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005)
concernant le Soudan**

Consultations/séances informelles

24 août; 19 novembre 2012; 4 février; 18 avril 2013; 18 juillet 2013

**Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006)
concernant la République populaire démocratique de Corée**

Consultations/séances informelles

24 octobre; 10 décembre 2012; 30 janvier; 15 mars; 8 avril; 31 mai;
1^{er} et 31 juillet 2013

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)

Consultations/séances informelles

23 octobre; 26 novembre 2012; 13 février; 29 avril; 28 mai; 17 juin; 25 juillet
2013

**Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011)
concernant la Libye**

Consultations/séances informelles

10 octobre; 28 novembre 2012; 6 mars; 6 mai; 11 juillet 2013

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011)

Consultations/séances informelles

23 octobre; 27 novembre; 18 décembre 2012; 26 février; 12 mars; 21 juin 2013

**Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2048 (2012)
concernant la Guinée-Bissau**

Consultations/séances informelles

7 décembre 2012

Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix

7 décembre 2012; 25 février; 3 juin; 19 juillet 2013

Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique

8 septembre 2012; 19 mars; 31 mai; 26 juillet 2013

Groupe de travail sur les enfants dans les conflits armés

Séances officielles/plénières

5 octobre (34°); 19 décembre 2012 (35°); 18 janvier (36°); 19 avril (37°);
20 mai (38°); 26 juillet 2013 (39°)

Consultations/séances informelles

3, 10, 17, 24 et 31 août; 15 octobre; 9 et 16 novembre; 6, 12 et 14 décembre
2012; 25 janvier; 5, 14, 22 et 27 février; 1^{er}, 18, 21 et 27 mars; 28 juin;
8, 17 et 29 juillet 2013

**Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions
de procédure**

7 septembre; 8 octobre; 19 octobre; 5 novembre; 3 et 15 décembre 2012;
19 février; 3 avril; 28 juin 2013

Groupe de travail informel sur les tribunaux internationaux

26 novembre; 4 décembre 2012; 14 mars; 21 mai; 10 juin; 29 juillet;
1^{er} et 5 août 2013

VII

Rapports annuels des organes subsidiaires du Conseil de sécurité publiés entre le 1^{er} août 2012 et le 31 juillet 2013

A. Rapports annuels des comités

S/2012/976	Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée
S/2012/930	Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaïda et les personnes et entités qui lui sont associées
S/2012/980	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria
S/2012/979	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo
S/2012/981	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire
S/2012/978	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan
S/2012/982	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006)
S/2013/53	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)
S/2012/983	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye
S/2012/970	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011)
S/2012/975	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2048 (2012) concernant la Guinée-Bissau

B. Rapports annuels des groupes de travail

S/2012/965	Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique
S/2012/718	Groupe de travail sur les enfants dans les conflits armés
S/2013/159	Groupe de travail informel sur les tribunaux internationaux

VIII

Rapports des groupes d'étude et instances de surveillance publiés entre le 1^{er} août 2012 et le 31 juillet 2013

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions		
S/2012/683	4 septembre 2012	Résolution 1988 (2011)
S/2012/971	31 décembre 2012	Résolution 1988 (2011)
S/2012/729	1 ^{er} octobre 2012	Résolution 1989 (2011)
S/2012/968	31 décembre 2012	Résolution 1989 (2011)
Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire		
S/2012/766	15 octobre 2012	Résolution 2045 (2012)
S/2013/228	17 avril 2013	Résolution 2045 (2012)
Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo		
S/2012/843	12 novembre 2012	Résolution 2021 (2011)
S/2013/433	19 juillet 2013	Résolution 2078 (2012)
Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée		
S/2013/337	7 juin 2013	Résolution 2050 (2012)
Groupe d'experts sur la République islamique d'Iran		
S/2013/331	3 juin 2013	Résolution 2049 (2012)
Groupe d'experts sur le Libéria		
S/2012/901	3 décembre 2012	Résolution 2025 (2011)
S/2013/316	23 mai 2013	Résolution 2079 (2012)
Groupe d'experts sur la Libye		
S/2013/99	15 février 2013	Résolution 2040 (2012)
Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée		
S/2013/413	12 juillet 2013	Résolution 2060 (2012)
S/2013/440	24 juillet 2013	Résolution 2060 (2012)
Groupe d'experts sur le Soudan		
S/2013/79	5 février 2013	Résolution 2035 (2012)

IX

Rapports sur les missions du Conseil de sécurité publiés entre le 1^{er} août 2012 et le 31 juillet 2013

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Rapport</i>
S/2012/889	28 novembre 2012	Rapport sur la mission du Conseil de sécurité au Timor-Leste, 3 au 6 novembre 2012
S/2013/173	19 mars 2013	Rapport sur la mission du Conseil de sécurité au Yémen, 27 janvier 2013

X Opérations de maintien de la paix en cours, ayant été créées ou ayant pris fin pendant la période du 1^{er} août 2012 au 31 juillet 2013

<i>Opération de maintien de la paix</i>	<i>Texte portant création</i>	<i>Résolution(s) touchant le mandat de l'opération adoptée(s) pendant la période considérée</i>
Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP)	47 (1948)	Néant
Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST)	50 (1948)	Néant
Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP)	186 (1964)	2089 (2013) 2114 (2013)
Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD)	350 (1974)	2084 (2012) 2108 (2013)
Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL)	425 (1978) 426 (1978)	2064 (2012)
Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO)	690 (1991)	2099 (2013)
Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK)	1244 (1999)	Néant
Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL)	1509 (2003)	2066 (2012)
Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI)	1528 (2004)	2112 (2013)
Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH)	1542 (2004)	2070 (2012)
Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD)	1769 (2007)	2113 (2013)
Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO)	1925 (2010)	2098 (2013)
Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA)	1990 (2011)	2075 (2012) 2104 (2013)
Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS)	1996 (2011)	2109 (2013)

Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2012 au 31 juillet 2013)

<i>Opération de maintien de la paix</i>	<i>Texte portant création</i>	<i>Résolution(s) touchant le mandat de l'opération adoptée(s) pendant la période considérée</i>
Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne (MISNUS)*	2043 (2012)	
Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA)	2100 (2013)	

* Mandat ayant pris fin le 19 août 2012, comme suite à la résolution [2059 \(2012\)](#).

XI

Missions d'assistance et bureaux créés, en activité ou dont le mandat a pris fin pendant la période du 1^{er} août 2012 au 31 juillet 2013

<i>Mission ou bureau</i>	<i>Texte portant création</i>	<i>Décisions touchant le mandat adoptées pendant la période considérée</i>
Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS)*	S/1995/323 et S/1995/452	2093 (2013)
Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest	S/2001/1129	Néant
Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA)	1401 (2002)	2096 (2013)
Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI)	1500 (2003)	2110 (2013)
Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste**	1704 (2006)	Néant
Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	S/2007/280	Néant
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL)	1829 (2008)	2065 (2012) 2097 (2013)
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA)	S/PRST/2009/5	2088 (2013)
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS)	1876 (2009)	2092 (2013) 2103 (2013)
Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale	S/2010/457	Néant
Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine	Résolution 64/288 de l'Assemblée générale	Néant
Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB)	1959 (2010)	2090 (2013)
Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL)	2009 (2011)	2095 (2013)
Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM)	2102 (2013)	

* Dissous le 2 juin 2013 comme suite à la résolution 2093 (2013) et remplacé par la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie.

** Mandat ayant pris fin le 31 décembre 2012, comme suite à la résolution 2037 (2012).

XII

Rapports du Secrétaire général publiés entre le 1^{er} août 2012 et le 31 juillet 2013

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/2012/603	3 août 2012	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
S/2012/614	9 août 2012	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres
S/2012/632	14 août 2012	Force intérimaire des Nations Unies au Liban
S/2012/641	15 août 2012	Vingt-quatrième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria
S/2012/645	15 août 2012	Moyens civils à mobiliser dans les situations postconflituelles
S/2012/643	22 août 2012	Somalie
S/2012/412	29 août 2012	Érythrée
S/2012/675	30 août 2012	Mission d'appui des Nations Unies en Libye
S/2012/678	31 août 2012	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
S/2012/679	31 août 2012	Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone
S/2012/701	12 septembre 2012	Règlement pacifique de la question de Palestine
S/2012/703	13 septembre 2012	La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales
S/2012/704	12 septembre 2012	Rétablissement de l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau
S/2012/722	27 septembre 2012	La situation à Abyei
S/2012/732	2 octobre 2012	Les femmes et la paix et la sécurité
S/2012/746	8 octobre 2012	Consolidation de la paix au lendemain d'un conflit
S/2012/765	15 octobre 2012	Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (7 janvier au 20 septembre 2012)
S/2012/771	16 octobre 2012	Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
S/2012/773	17 octobre 2012	Seizième rapport semestriel du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur l'application de la résolution 1559 (2004)
S/2012/777	19 octobre 2012	Le trafic et les mouvements transfrontières illicites

**Travaux se rapportant à toutes les questions examinées
par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable
du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/2012/783	22 octobre 2012	Rapport présenté en application de la résolution 2020 (2011) du Conseil de sécurité
S/2012/818	8 novembre 2012	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
S/2012/820	8 novembre 2012	Soudan du Sud
S/2012/837	14 novembre 2012	Application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité
S/2012/838	14 novembre 2012	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
S/2012/848	16 novembre 2012	Premier rapport présenté en application de la résolution 2061 (2012)
S/2012/890	23 novembre 2012	La situation à Abyei
S/2012/877	26 novembre 2012	Soudan et Soudan du Sud
S/2012/887	27 novembre 2012	Rétablissement de l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau
S/2012/894	28 novembre 2012	La situation au Mali
S/2012/897	30 novembre 2012	Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (1 ^{er} juillet au 31 décembre 2012)
S/2012/907	6 décembre 2012	La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales
S/2012/923	13 décembre 2012	Activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et les zones où sévit l'Armée de résistance du Seigneur
S/2012/931	14 décembre 2012	Trente-quatrième rapport soumis en application du paragraphe 14 de la résolution 1284 (1999)
S/2012/933	14 décembre 2012	Troisième rapport présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 1956 (2010)
S/2012/956	21 décembre 2012	Situation en République centrafricaine et sur les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays
S/2012/964	31 décembre 2012	Trente et unième rapport périodique du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
S/2012/977	31 décembre 2012	Activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest
S/2013/7	7 janvier 2013	Opération des Nations Unies à Chypre
S/2013/22	15 janvier 2013	Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2012 au 31 juillet 2013)**

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/2013/26	16 janvier 2013	Évolution de la situation en Guinée-Bissau et sur les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays
S/2013/36	18 janvier 2013	Bureau des Nations Unies au Burundi
S/2013/59	25 janvier 2013	La situation à Abyei
S/2013/69	31 janvier 2013	Somalie
S/2013/72	4 février 2013	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
S/2013/96	15 février 2013	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
S/2013/104	21 février 2013	Mission d'appui des Nations Unies en Libye
S/2013/118	27 février 2013	Dixième rapport sur le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone
S/2013/119	27 février 2013	Rapport spécial du Secrétaire général sur la République démocratique du Congo et la région des Grands Lacs
S/2013/120	27 février 2013	Application de la résolution 1701 (2006)
S/2013/123	28 février 2013	Rétablissement de l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau
S/2013/124	28 février 2013	Vingt-cinquième rapport périodique sur la Mission des Nations Unies au Libéria
S/2013/133	5 mars 2013	La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales
S/2013/139	8 mars 2013	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
S/2013/140	8 mars 2013	Mission des Nations Unies au Soudan du Sud
S/2013/149	14 mars 2013	Violence sexuelle liée aux conflits
S/2013/154	12 mars 2013	Deuxième rapport présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 2061 (2012)
S/2013/174	19 mars 2013	Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (1 ^{er} janvier au 31 mars 2013)
S/2013/189	26 mars 2013	La situation au Mali
S/2013/191	26 mars 2013	Deuxième rapport présenté en application du paragraphe 8 de la résolution 1958 (2010)
S/2013/197	28 mars 2013	Rapport spécial du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

**Travaux se rapportant à toutes les questions examinées
par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable
du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/2013/198	28 mars 2013	La situation à Abyei
S/2013/220	8 avril 2013	La situation concernant le Sahara occidental
S/2013/225	10 avril 2013	Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
S/2013/234	18 avril 2013	Dix-septième rapport semestriel sur l'application de la résolution 1559 (2004)
S/2013/254	30 avril 2013	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
S/2013/258	1 ^{er} mai 2013	Les enfants et les conflits armés au Myanmar
S/2013/261	3 mai 2013	La situation en République centrafricaine
S/2013/262	6 mai 2013	Évolution de la situation en Guinée-Bissau, notamment sur l'action visant à rétablir l'ordre constitutionnel, et sur les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau
S/2013/245	15 mai 2013	Le sort des enfants en temps de conflit armé
S/2013/294	17 mai 2013	La situation à Abyei
S/2013/297	20 mai 2013	Activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et les zones où sévit l'Armée de résistance du Seigneur
S/2013/326	31 mai 2013	Somalie
S/2013/338	10 juin 2013	La situation au Mali
S/2013/341	11 juin 2013	Évaluation de l'efficacité de la contribution du système des Nations Unies à l'instauration de l'état de droit en période et au lendemain de conflit
S/2013/345	12 juin 2013	Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (1 ^{er} avril au 30 juin 2013)
S/2013/350	13 juin 2013	La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales
S/2013/354	14 juin 2013	La situation dans la région du Sahel
S/2013/357	17 juin 2013	Trente-cinquième rapport présenté en application du paragraphe 14 de la résolution 1284 (1999)
S/2013/359	17 juin 2013	Criminalité transnationale organisée et trafic de drogue en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel
S/2013/366	20 juin 2013	Soudan du Sud
S/2013/377	26 juin 2013	Trente-deuxième rapport sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2012 au 31 juillet 2013)**

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/2013/378	26 juin 2013	Quatrième rapport soumis en application du paragraphe 6 de la résolution 1956 (2010)
S/2013/381	26 juin 2013	Application de la résolution 1701 (2006)
S/2013/383	28 juin 2013	Le sort des enfants en temps de conflit armé au Yémen
S/2013/384	28 juin 2013	Activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest
S/2013/387	28 juin 2013	Mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en République démocratique du Congo et dans la région
S/2013/388	28 juin 2013	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
S/2013/392	5 juillet 2013	Opération des Nations Unies à Chypre
S/2013/399	9 juillet 2013	Responsabilité de protéger : responsabilité des États et prévention
S/2013/408 et Corr.1	11 juillet 2013	Troisième rapport présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 2061 (2012)
S/2013/419	12 juillet 2013	Les enfants et les conflits armés aux Philippines
S/2013/420	12 juillet 2013	Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
S/2013/444	26 juillet 2013	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
S/2013/450	29 juillet 2013	La situation à Abyei

XIII
Exposés succincts du Secrétaire général
sur les questions dont le Conseil de sécurité
était saisi entre le 1^{er} août 2012 et le 31 juillet 2013

[S/2012/10/Add.31-52](#)

[S/2013/10](#) et [Add.1-31](#)

XIV Notes du Président du Conseil de sécurité publiées entre le 1^{er} août 2012 et le 31 juillet 2013

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/2012/677	30 août 2012	Rapport du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique sur la mise en œuvre de l'accord de garanties TNP et des dispositions pertinentes des résolutions du Conseil de sécurité en République islamique d'Iran
S/2012/815	8 novembre 2012	Adoption du rapport annuel du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
S/2012/850	19 novembre 2012	Rapport du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique sur la mise en œuvre de l'accord de garanties TNP et des dispositions pertinentes des résolutions du Conseil de sécurité en République islamique d'Iran
S/2012/922	12 décembre 2012	Méthodes de travail et procédure
S/2012/937	17 décembre 2012	Méthodes de travail et procédure
S/2012/961	20 décembre 2012	Point de l'ordre du jour intitulé « La situation au Mali »
S/2013/2	2 janvier 2013	Bureaux des organes subsidiaires du Conseil de sécurité
S/2013/103	21 février 2013	Rapport du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique sur la mise en œuvre de l'accord de garanties TNP et des dispositions pertinentes des résolutions du Conseil de sécurité en République islamique d'Iran
S/2013/99	9 mars 2013	Rapport final du Groupe d'experts créé par la résolution 1973 (2011)
S/2013/307	22 mai 2013	Rapport du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique sur la mise en œuvre de l'accord de garanties TNP et des dispositions pertinentes des résolutions du Conseil de sécurité en République islamique d'Iran
S/2013/331	5 juin 2013	Rapport final du Groupe d'experts créé par la résolution 1929 (2010)
S/2013/337	11 juin 2013	Rapport final du Groupe d'experts créé par la résolution 1874 (2009)

XV
Récapitulatifs mensuels des travaux du Conseil
de sécurité établis par ceux qui en ont assuré
la présidence entre le 1^{er} août 2012 et le 31 juillet 2013

<i>Mois</i>	<i>Pays</i>	<i>Cote</i>
Août 2012	France	S/2012/953
Septembre 2012	Allemagne	S/2012/962
Octobre 2012	Guatemala	S/2013/38
Novembre 2012	Inde	S/2012/957
Décembre 2012	Maroc	S/2013/406
Janvier 2013	Pakistan	S/2013/248
Février 2013	République de Corée	S/2013/301
Mars 2013	Fédération de Russie	S/2013/380
Avril 2013	Rwanda	S/2013/382
Mai 2013	Togo	S/2013/481
Juin 2013	Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord	S/2013/482
Juillet 2013	États-Unis d'Amérique	S/2013/483

Partie II

Questions examinées par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales

Chapitre 1

Questions concernant la situation au Moyen-Orient

A. La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Séances du Conseil

6824 (22 août 2012); 6835 (17 septembre 2012); 6847 (15 octobre 2012); 6863 (14 novembre 2012); 6869 (21 novembre 2012); 6871 (27 novembre 2012); 6894 (19 décembre 2012); 6906 (23 janvier 2013); 6926 (26 février 2013); 6940 (25 mars 2013); 6950 (24 avril 2013); 6969 (22 mai 2013); 6986 (25 juin 2013); 7007 (23 juillet 2013)

Consultations plénières

22 août; 17 septembre; 14, 17, 19, 20, 21 et 27 novembre; 19 décembre 2012; 26 février; 25 mars; 22 mai; 25 juin 2013

Communiqués officiels

S/PV.6863

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2012/701 et Add.1	12 septembre 2012 et 10 janvier 2013	Résolution 66/17 de l'Assemblée générale

Communications reçues entre le 1^{er} août 2012 et le 31 juillet 2013

S/2012/659	21 août 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2012/674	28 août 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2012/676	29 août 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2012/689	6 septembre 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine

S/2012/696	11 septembre 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2012/747	8 octobre 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2012/752	8 octobre 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2012/756	10 octobre 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2012/762	12 octobre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2012/769	16 octobre 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2012/787	24 octobre 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2012/788	24 octobre 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2012/798	1 ^{er} novembre 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2012/826	12 novembre 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2012/829	12 novembre 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2012/835	13 novembre 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2012/839	14 novembre 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2012/840	14 novembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Égypte
S/2012/841	14 novembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine

S/2012/846	15 novembre 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2012/852	17 novembre 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2012/854	19 novembre 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2012/859	20 novembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Maroc
S/2012/865	20 novembre 2012	Lettres identiques adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Malaisie
S/2012/866	20 novembre 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2012/868	21 novembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Brésil
S/2012/870	21 novembre 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2012/875	23 novembre 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2012/899	3 décembre 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2012/904	5 décembre 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2012/924	12 décembre 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2012/925	13 décembre 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2012/938	17 décembre 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2012/942	18 décembre 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine

S/2013/14	10 janvier 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2013/23	15 janvier 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2013/32	18 janvier 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2013/52	24 janvier 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2013/84	8 février 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2013/95	11 février 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Égypte
S/2013/89	12 février 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2013/109	22 février 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2013/111	25 février 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2013/114	26 février 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2013/121	27 février 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Fédération de Russie
S/2013/126	28 février 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2013/128	4 mars 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2013/160	14 mars 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine

S/2013/206	2 avril 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2013/214	4 avril 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2013/218	5 avril 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2013/260	2 mai 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2013/269	6 mai 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2013/272	8 mai 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2013/281	10 mai 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2013/282	13 mai 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2013/289	16 mai 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2013/322	30 mai 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2013/328	31 mai 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2013/351	4 juin 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Qatar
S/2013/353	14 juin 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2013/373	25 juin 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël

[S/2013/385](#) 28 juin 2013

Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine

B. La situation au Moyen-Orient

1. Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement

Séances du Conseil

6893 (19 décembre 2012); 6991 (27 juin 2013)

(voir aussi partie II, chapitre 24.B)

Consultations plénières

29 novembre; 17 décembre 2012; 6 et 26 mars; 8 mai; 7 et 18 juin 2013

Résolutions adoptées

[2084 \(2012\)](#); [2108 \(2013\)](#)

Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou ayant pris fin

Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve

Résolution [50 \(1948\)](#) Création

(Un certain nombre d'observateurs militaires sont affectés à la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement)

Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement

Résolution [350 \(1974\)](#) Création

Résolution [2084 \(2012\)](#) Mandat prorogé jusqu'au 30 juin 2013

Résolution [2108 \(2013\)](#) Mandat prorogé jusqu'au 31 décembre 2013

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2012/897	30 novembre 2012	Résolution 350 (1974) et résolutions ultérieures, notamment résolution 2052 (2012)
S/2013/174	19 mars 2013	Résolutions 350 (1974) et résolutions ultérieures, notamment résolution 2084 (2012)
S/2013/345	12 juin 2013	Résolutions 350 (1974) et résolutions ultérieures, notamment résolution 2084 (2012)

Communications reçues entre le 1^{er} août 2012 et le 31 juillet 2013

S/2012/644	15 août 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/690	6 septembre 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/810	5 novembre 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2012/896	29 novembre 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Autriche et de la Croatie
S/2013/70	31 janvier 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2013/82	7 février 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2013/122	28 février 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2013/130	4 mars 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2013/144	9 mars 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2013/145	9 mars 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2013/142	11 mars 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Autriche
S/2013/152	11 mars 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant des Philippines
S/2013/171	19 mars 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2013/226	11 avril 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne

S/2013/267	5 mai 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2013/270	6 mai 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2013/271	7 mai 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Libye
S/2013/273	8 mai 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2013/302	16 mai 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Finlande
S/2013/303	21 mai 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2013/314	23 mai 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2013/320	28 mai 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2013/361	14 juin 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/362	18 juin 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2013/425	16 juillet 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël

2. Force intérimaire des Nations Unies au Liban et résolution [1701 \(2006\)](#) du Conseil de sécurité

Séances du Conseil

6825 (30 août 2012); 6994 (10 juillet 2013)

(voir aussi partie II, chapitre 24.C)

Consultations plénières

23 août; 29 novembre 2012; 26 février; 14, 20 et 25 mars; 22 mai; 25 juin; 9 juillet 2013

Résolutions adoptées

[2064 \(2012\)](#)

Déclarations du Président

[S/PRST/2013/9](#)

Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou ayant pris fin

Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve

Résolution [50 \(1948\)](#) Création

(Un certain nombre d'observateurs militaires sont affectés à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban)

Force intérimaire des Nations Unies au Liban

Résolutions [425 \(1978\)](#) et [426 \(1978\)](#) Création

Résolution [2064 \(2012\)](#) Mandat prorogé jusqu'au 31 août 2013

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2012/632	14 août 2012	Résolution 1701 (2006)
S/2012/837	14 novembre 2012	Résolution 1701 (2006)
S/2013/120	27 février 2013	Résolution 1701 (2006)
S/2013/381	26 juin 2013	Résolution 1701 (2006)

Communications reçues entre le 1^{er} août 2012 et le 31 juillet 2013

S/2012/635	14 août 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2012/691	6 septembre 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2012/723	19 septembre 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2012/770	16 octobre 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2012/809	17 octobre 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban

Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2012 au 31 juillet 2013)

S/2012/832	9 novembre 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2012/888	27 novembre 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/911	28 novembre 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2012/945	19 décembre 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2012/948	20 décembre 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2013/68	28 janvier 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2013/95	11 février 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Égypte
S/2013/115	20 février 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2013/155	13 mars 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2013/178	18 mars 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Liban
S/2013/205	26 mars 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Liban
S/2013/274	29 avril 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2013/266	5 mai 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2013/271	7 mai 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Libye
S/2013/321	21 mai 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban

S/2013/332	3 juin 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2013/361	14 juin 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/362	18 juin 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2013/372	21 juin 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2013/409	1 ^{er} juillet 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2013/401	9 juillet 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2013/418	12 juillet 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2013/437	19 juillet 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban

3. Résolution **1559 (2004)** du Conseil de sécurité

Consultations plénières

9 novembre 2012; 8 mai 2013

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2012/773	17 octobre 2012	Résolution 1559 (2004)
S/2013/234	18 avril 2013	Résolution 1559 (2004)

Communications reçues entre le 1^{er} août 2012 et le 31 juillet 2013

S/2012/789	25 octobre 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
----------------------------	-----------------	---

4. La situation au Moyen-Orient

Séances du Conseil

6841 (26 septembre 2012)

Consultations plénières

7 août 2012

Déclarations du Président

[S/PRST/2012/20](#)

Communications reçues entre le 1^{er} août 2012 et le 31 juillet 2013

[S/2012/686](#) 6 septembre 2012 Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Allemagne

5. Autres questions concernant la situation au Moyen-Orient

a) République arabe syrienne

Séances du Conseil

6826 (30 août 2012); 6949 (18 avril 2013); 6957 (30 avril 2013); 7000 (16 juillet 2013)

Consultations plénières

2, 16 et 21 août; 24 septembre; 24 octobre; 6, 8, 27 et 29 novembre; 17 décembre 2012; 18 et 29 janvier; 26 et 27 février; 20 et 25 mars; 9, 18 et 19 avril; 22 mai; 4, 20 et 25 juin; 16 juillet 2013

Communiqués officiels

[S/PV.6957](#)

Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou ayant pris fin

Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne

Résolution [2043 \(2012\)](#) Création

Résolution [2059 \(2012\)](#) Mandat venu à expiration le 19 août 2012

Communications reçues entre le 1^{er} août 2012 et le 31 juillet 2013

[S/2012/595](#) 2 août 2012 Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne

[S/2012/596](#) 2 août 2012 Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne

S/2012/597	2 août 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/598	2 août 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/599	2 août 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/607	3 août 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Turquie
S/2012/606	6 août 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/617	9 août 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/618	10 août 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/620	10 août 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/621	10 août 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/622	10 août 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/623	10 août 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/634	14 août 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2012/637	14 août 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/638	14 août 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/639	14 août 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne

S/2012/640	14 août 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/642	15 août 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/646	15 août 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/647	15 août 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/648	15 août 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/650	16 août 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/651	16 août 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/652	16 août 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/653	16 août 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/654	17 août 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2012/667	23 août 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/668	23 août 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/669	23 août 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/670	23 août 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne

S/2012/706	14 septembre 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/709	16 septembre 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/714	18 septembre 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/735	3 octobre 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Turquie
S/2012/737	4 octobre 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/738	4 octobre 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/740	4 octobre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/757	11 octobre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/770	16 octobre 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2012/775	18 octobre 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/778	19 octobre 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/785	24 octobre 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/794	26 octobre 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/795	26 octobre 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/842	26 octobre 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne

S/2012/806	27 octobre 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/807	27 octobre 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/800	28 octobre 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/801	28 octobre 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/796	29 octobre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Turquie
S/2012/802	29 octobre 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/803	30 octobre 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/804	31 octobre 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/819	5 novembre 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Kazakhstan
S/2012/811	6 novembre 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/824	9 novembre 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/833	12 novembre 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Turquie
S/2012/867	21 novembre 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/895	29 novembre 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/903	4 décembre 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne

S/2012/917	8 décembre 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/938	17 décembre 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2012/949	20 décembre 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2013/11	7 janvier 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2013/9	9 janvier 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2013/19	14 janvier 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Suisse
S/2013/24	16 janvier 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2013/28	17 janvier 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2013/30	17 janvier 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2013/42	22 janvier 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2013/62	28 janvier 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2013/67	30 janvier 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2013/95	11 février 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Égypte
S/2013/98	15 février 2013	Lettres identiques adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2013/101	19 février 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie

S/2013/105	21 février 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2013/137	6 mars 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2013/138	6 mars 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2013/151	12 mars 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2013/172	19 mars 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2013/180	22 mars 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2013/184	22 mars 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/187	25 mars 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2013/222	8 avril 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2013/227	11 avril 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2013/241	23 avril 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2013/246	24 avril 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2013/247	25 avril 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Jordanie
S/2013/253	29 avril 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2013/257	30 avril 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne

S/2013/267	5 mai 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2013/351	4 juin 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Qatar
S/2013/348	13 juin 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2013/351	4 juin 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Qatar
S/2013/367	20 juin 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2013/370	21 juin 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/395	4 juillet 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Qatar
S/2013/443	25 juillet 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2013/449	29 juillet 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne

b) Yémen

Séances du Conseil

6878 (4 décembre 2012); 6922 (15 février 2013); 6976 (11 juin 2013)

Consultations plénières

18 septembre 2012; 7 février; 4 avril; 11 juin 2013

Déclarations du Président

[S/PRST/2013/3](#)

Rapports sur les missions du Conseil de sécurité

[S/2013/173](#) 19 mars 2013 Mission au Yémen (27 janvier 2013)

Communications reçues entre le 1^{er} août 2012 et le 31 juillet 2013

S/2013/61	25 janvier 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2013/83	7 février 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Yémen
S/2013/88	12 février 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran

Chapitre 2

La situation à Chypre

Séances du Conseil

6908 (24 janvier 2013); 7014 (30 juillet 2013)

(voir aussi partie II, chapitre 24.A)

Consultations plénières

17 janvier; 30 mai; 15 juillet 2013

Résolutions adoptées

[2089 \(2013\)](#); [2114 \(2013\)](#)

Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou ayant pris fin

Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

Résolution 186 (1964)	Création
Résolution 2089 (2013)	Mandat prorogé jusqu'au 31 juillet 2013
Résolution 2114 (2013)	Mandat prorogé jusqu'au 31 janvier 2014

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2013/7	7 janvier 2013	Résolution 186 (1964) et résolutions ultérieures, notamment résolution 2058 (2012)
S/2013/392	5 juillet 2013	Résolution 186 (1964) et résolutions ultérieures, notamment résolution 2089 (2013)

Communications reçues entre le 1^{er} août 2012 et le 31 juillet 2013

S/2012/658	16 août 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2012/716	17 septembre 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre
S/2012/728	27 septembre 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre
S/2012/755	8 octobre 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2012/919	4 décembre 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2013/127	28 février 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre

Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2012 au 31 juillet 2013)

S/2013/135	4 mars 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre
S/2013/143	7 mars 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2013/157	11 mars 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre
S/2013/175	18 mars 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2013/211	3 avril 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre
S/2013/219	5 avril 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre
S/2013/224	9 avril 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2013/300	17 mai 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre
S/2013/360	17 juin 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2013/390	1 ^{er} juillet 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre
S/2013/407	9 juillet 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2013/435	18 juillet 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre

Chapitre 3

La situation concernant le Sahara occidental

Séances du Conseil

6951 (25 avril 2013)

(voir aussi partie II, chapitre 24.D)

Consultations plénières

28 novembre 2012; 22 avril 2013

Résolutions adoptées

[2099 \(2013\)](#)

Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou ayant pris fin

Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental

Résolution [690 \(1991\)](#) Création

Résolution [2099 \(2013\)](#) Mandat prorogé jusqu'au 30 avril 2014

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2013/220	8 avril 2013	Résolution 2044 (2012)
Communications reçues entre le 1^{er} août 2012 et le 31 juillet 2013		
S/2012/882	27 novembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Afrique du Sud
S/2013/236	18 avril 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Chapitre 4

La situation au Timor-Leste

Séances du Conseil

6859 (12 novembre 2012); 6892 (19 décembre 2012)

Déclarations du Président

S/PRST/2012/27

Missions d'assistance créées, en cours ou ayant pris fin

Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste

Résolution [1704 \(2006\)](#) Création

Résolution [2037 \(2012\)](#) Mandat venu à expiration le 31 décembre 2012

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2012/765	15 octobre 2012	Résolution 2037 (2012)

Rapports sur les missions du Conseil de sécurité

S/2012/889	28 novembre 2012	Mission au Timor-Leste (3 au 6 novembre 2012)
----------------------------	------------------	---

Communications reçues entre le 1^{er} août 2012 et le 31 juillet 2013

S/2012/736	2 octobre 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Timor-Leste
S/2012/793	31 octobre 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Chapitre 5

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Séances du Conseil

6886 (12 décembre 2012); 6903 (21 janvier 2013); 6987 (26 juin 2013)

Résolutions adoptées

[2086 \(2013\)](#)

Communications reçues entre le 1^{er} août 2012 et le 31 juillet 2013

S/2013/4	1 ^{er} janvier 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Pakistan
--------------------------	------------------------------	---

Chapitre 6

La situation entre l'Iraq et le Koweït

Séances du Conseil

6990 (27 juin 2013)

(voir aussi partie II, chapitre 33)

Consultations plénières

18 décembre 2012; 4 et 27 juin 2013

Résolutions adoptées

[2107 \(2013\)](#)

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2012/931	14 décembre 2012	Résolution 1284 (1999)
S/2013/357	17 juin 2013	Résolution 1284 (1999)

Communications reçues entre le 1er août 2012 et le 31 juillet 2013

S/2012/604	3 août 2012	Note du Secrétaire général
S/2012/605	3 août 2012	Note du Secrétaire général
S/2012/932	3 décembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président de la Commission d'indemnisation des Nations Unies
S/2012/950	20 décembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Iraq
S/2013/13	10 janvier 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/295	15 mai 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/296	17 mai 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2013/305	3 mai 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président de la Commission d'indemnisation des Nations Unies
S/2013/323	30 mai 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Koweït

S/2013/324	30 mai 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Koweït
S/2013/346	10 juin 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/347	12 juin 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2013/358	12 juin 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par les représentants de l'Iraq et du Koweït
S/2013/439	30 juin 2013	Note du Secrétaire général
S/2013/427	15 juillet 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par les représentants de l'Iraq et du Koweït

Chapitre 7

La situation au Libéria

Séances du Conseil

6830 (11 septembre 2012); 6834 (17 septembre 2012); 6884 (12 décembre 2012); 6941 (25 mars 2013)

(voir aussi partie II, chapitres 24.F et 32)

Consultations plénières

11 septembre; 6 décembre 2012; 25 mars; 13 juin 2013

Résolutions adoptées

[2066 \(2012\)](#); [2079 \(2012\)](#)

Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou ayant pris fin

Mission des Nations Unies au Libéria

Résolution [1509 \(2003\)](#) Création

Résolution [2066 \(2012\)](#) Mandat prorogé jusqu'au 30 septembre 2013

Rapports du Groupe d'experts sur le Libéria

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2012/901	3 décembre 2012	Résolution 2025 (2011)
S/2013/316	23 mai 2013	Résolution 2079 (2012)

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2012/641	15 août 2012	Résolution 2008 (2011)
S/2013/124	28 février 2013	Résolution 2066 (2012)

Communications reçues entre le 1^{er} août 2012 et le 31 juillet 2013

S/2012/885	23 novembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/886	27 novembre 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2012/901	3 décembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria

S/2012/980	31 décembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003)
S/2013/12	10 janvier 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/316	23 mai 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003)

Chapitre 8

La situation en Somalie

Séances du Conseil

6837 (18 septembre 2012); 6848 (16 octobre 2012); 6853 (31 octobre 2012); 6854 (7 novembre 2012); 6867 (21 novembre 2012); 6921 (14 février 2013); 6929 (6 mars 2013); 6955 (25 avril 2013); 6959 (2 mai 2013); 6975 (6 juin 2013); 7009 (24 juillet 2013)

(voir aussi partie II, chapitre 37.A)

Consultations plénières

7 et 28 août; 8 novembre 2012; 14 février; 12 mars; 25 avril; 13 juin; 18 et 22 juillet 2013

Résolutions adoptées

[2067 \(2012\)](#); [2072 \(2012\)](#); [2073 \(2012\)](#); [2077 \(2012\)](#); [2093 \(2013\)](#); [2102 \(2013\)](#); [2111 \(2013\)](#)

Déclarations du Président

S/PRST/2013/7

Missions d'assistance créées, en cours ou ayant pris fin

Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie

[S/1995/323](#) et [S/1995/452](#) Création

Résolution [2093 \(2013\)](#) Dissolution

Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie

Résolution [2102 \(2013\)](#) Créée pour une période initiale de 12 mois

Rapports du Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2013/413	12 juillet 2013	Résolution 2060 (2012)
S/2013/440	24 juillet 2013	Résolution 2060 (2012)

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2012/643	22 août 2012	Résolution 2010 (2011)
S/2012/783	22 octobre 2012	Résolution 2020 (2011)
S/2013/69	31 janvier 2013	Résolution 2010 (2011)
S/2013/326	31 mai 2013	Résolution 2010 (2011)

Communications reçues entre le 1^{er} août 2012 et le 31 juillet 2013

S/2012/631	13 août 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/666	23 août 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/726	27 septembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Érythrée
S/2012/764	12 octobre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/827	9 novembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/828	13 novembre 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2012/856	19 novembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée
S/2012/976	31 décembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009)
S/2013/56	25 janvier 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/93	13 février 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2013/94	14 février 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/134	5 mars 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/239	19 avril 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/251	25 avril 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/252	29 avril 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2013/371	21 juin 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/413	12 juillet 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009)

Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2012 au 31 juillet 2013)

S/2013/415	12 juillet 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009)
S/2013/436	22 juillet 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Norvège
S/2013/440	24 juillet 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009)

Chapitre 9

Questions concernant la situation dans l'ex-Yougoslavie

A. La situation en Bosnie-Herzégovine

Séances du Conseil

6860 (13 novembre 2012); 6861 (14 novembre 2012); 6966 (14 mai 2013)
(voir aussi partie II, chapitre 11)

Résolutions adoptées

[2074 \(2012\)](#)

Communications reçues entre le 1^{er} août 2012 et le 31 juillet 2013

S/2012/813	6 novembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/90	11 février 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/263	3 mai 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

B. Résolutions [1160 \(1998\)](#), [1199 \(1998\)](#), [1203 \(1998\)](#), [1239 \(1999\)](#) et [1244 \(1999\)](#) du Conseil de sécurité

Séances du Conseil

6822 (21 août 2012); 6872 (27 novembre 2012); 6939 (22 mars 2013);
6979 (14 juin 2013)
(voir aussi partie II, chapitre 11)

Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou ayant pris fin

Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

Résolution [1244 \(1999\)](#) Création

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2012/603	3 août 2012	Résolution 1244 (1999)
S/2012/818	8 novembre 2012	Résolution 1244 (1999)
S/2013/72	4 février 2013	Résolution 1244 (1999)
S/2013/254	30 avril 2013	Résolution 1244 (1999)
S/2013/444	26 juillet 2013	Résolution 1244 (1999)

Communications reçues entre le 1^{er} août 2012 et le 31 juillet 2013

S/2012/688	6 septembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/873	23 novembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/179	20 mars 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/317	24 mai 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

C. Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Séances du Conseil

6889 (17 décembre 2012)

(voir aussi partie II, chapitre 11)

Résolutions adoptées

[2081 \(2012\)](#)

Communications reçues entre le 1^{er} août 2012 et le 31 juillet 2013

S/2012/592	1 ^{er} août 2012	Note du Secrétaire général
S/2012/845	14 novembre 2012	Lettres identiques adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/847	16 novembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991
S/2012/902	6 décembre 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Serbie
S/2012/910	6 décembre 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Serbie

S/2013/308	23 mai 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991
S/2013/349	12 juin 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Chapitre 10

Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994

Séances du Conseil

6885 (12 décembre 2012)

(voir aussi partie II, chapitre 11)

Résolutions adoptées

[2080 \(2012\)](#)

Communications reçues entre le 1^{er} août 2012 et le 31 juillet 2013

S/2012/594	6 août 2012	Note du Secrétaire général
S/2012/664	17 août 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/779	18 octobre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/780	18 octobre 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Zimbabwe
S/2012/836	14 novembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal pénal international pour le Rwanda
S/2012/893	27 novembre 2012	Lettres identiques adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/310	23 mai 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal pénal international pour le Rwanda

Chapitre 11

Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994

Séances du Conseil

6880 (5 décembre 2012); 6977 (12 juin 2013)

(voir aussi partie II, chapitres 9 et 10)

Communications reçues entre le 1^{er} août 2012 et le 31 juillet 2013

S/2012/779	18 octobre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/849	16 novembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux
S/2013/159	13 mars 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Groupe de travail informel sur les tribunaux internationaux
S/2013/309	23 mai 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux

Chapitre 12

La question concernant Haïti

Séances du Conseil

6842 (3 octobre 2012); 6845 (12 octobre 2012); 6936 (20 mars 2013)

(voir aussi partie II, chapitre 24.H)

Consultations plénières

22 janvier 2013

Résolutions adoptées

[2070 \(2012\)](#)

Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou ayant pris fin

Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

Résolution [1542 \(2004\)](#) Création

Résolution [2070 \(2012\)](#) Mandat prorogé jusqu'au 15 octobre 2013

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2012/678	31 août 2012	Résolution 2012 (2011)
S/2013/139	8 mars 2013	Résolution 2070 (2012)

Communications reçues entre le 1^{er} août 2012 et le 31 juillet 2013

S/2013/311	6 décembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/66	28 janvier 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Uruguay
S/2013/169	14 mars 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/170	18 mars 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2013/312	23 mai 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Chapitre 13

La situation au Burundi

Séances du Conseil

6909 (24 janvier 2013); 6918 (13 février 2013); 7006 (22 juillet 2013)

(voir aussi partie II, chapitre 32)

Consultations plénières

24 janvier; 22 juillet 2013

Résolutions adoptées

[2090 \(2013\)](#)

Missions d'assistance créées, en cours ou ayant pris fin

Bureau des Nations Unies au Burundi

Résolution [1959 \(2010\)](#) Création

Résolution [2090 \(2013\)](#) Mandat prorogé jusqu'au 15 février 2014

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2013/36	18 janvier 2013	Résolution 2027 (2011)

Communications reçues entre le 1^{er} août 2012 et le 31 juillet 2013

S/2013/431	18 juillet 2013	Lettre adressée au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Président de la formation Burundi de la Commission de la consolidation de la paix
----------------------------	-----------------	--

Chapitre 14

La situation en Afghanistan

Séances du Conseil

6840 (20 septembre 2012); 6843 (9 octobre 2012); 6896 (19 décembre 2012); 6935 (19 mars 2013); 6983 (20 juin 2013)

Consultations plénières

11 juillet 2013

Résolutions adoptées

[2069 \(2012\)](#); [2096 \(2013\)](#)

Missions politiques créées, en cours ou ayant pris fin

Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan

Résolution [1401 \(2002\)](#) Création

Résolution [2096 \(2013\)](#) Mandat prorogé jusqu'au 19 mars 2014

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2012/703	13 septembre 2012	Résolution 66/13 de l'Assemblée générale et résolution 2041 (2012) du Conseil de sécurité
S/2012/907	6 décembre 2012	Résolution 67/16 de l'Assemblée générale et résolution 2041 (2012) du Conseil de sécurité
S/2013/133	5 mars 2013	Résolution 67/16 de l'Assemblée générale et résolution 2041 (2012) du Conseil de sécurité
S/2013/350	13 juin 2013	Résolution 67/16 de l'Assemblée générale et résolution 2096 (2013) du Conseil de sécurité

Communications reçues entre le 1^{er} août 2012 et le 31 juillet 2013

S/2012/692	6 septembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/749	9 octobre 2012	Note verbale adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de l'Afghanistan
S/2012/921	12 décembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/182	22 mars 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/363	19 juin 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Chapitre 15

La situation en Sierra Leone

Séances du Conseil

6829 (11 septembre 2012); 6831 (12 septembre 2012); 6844 (9 octobre 2012); 6876 (30 novembre 2012); 6933 (13 mars 2013); 6942 (26 mars 2013)

(voir aussi partie II, chapitre 32)

Consultations plénières

11 septembre; 28 novembre 2012; 13 mars 2013

Résolutions adoptées

[2065 \(2012\)](#); [2097 \(2013\)](#)

Déclarations du Président

[S/PRST/2012/21](#); [S/PRST/2012/25](#)

Missions d'assistance créées, en cours ou ayant pris fin

Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone

Résolution 1829 (2008)	Création
Résolution 2065 (2012)	Mandat prorogé jusqu'au 31 mars 2013
Résolution 2097 (2013)	Mandat prorogé jusqu'au 31 mars 2014

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2012/679	31 août 2012	Résolutions 1886 (2009) , 1941 (2010) et 2005 (2011)
S/2013/118	27 février 2013	Résolutions 1886 (2009) , 1941 (2010) , 2005 (2011) et 2065 (2012)

Communications reçues entre le 1^{er} août 2012 et le 31 juillet 2013

S/2012/741	5 octobre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Canada
S/2012/891	8 novembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/892	28 novembre 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2013/15	9 janvier 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/16	11 janvier 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Chapitre 16

La situation dans la région des Grands Lacs

Séances du Conseil

7011 (25 juillet 2013)

(voir aussi partie II, chapitre 17)

Déclarations du Président

[S/PRST/2013/11](#)

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2013/387	28 juin 2013	Résolution 2098 (2013)

Communications reçues entre le 1^{er} août 2012 et le 31 juillet 2013

S/2013/166	15 mars 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/167	18 mars 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2013/394	3 juillet 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant des États-Unis d'Amérique

Chapitre 17

La situation concernant la République démocratique du Congo

Séances du Conseil

6850 (19 octobre 2012); 6866 (20 novembre 2012); 6868 (21 novembre 2012); 6873 (28 novembre 2012); 6925 (22 février 2013); 6928 (5 mars 2013); 6943 (28 mars 2013); 6960 (6 mai 2013)

(voir aussi partie II, chapitres 16 et 24.E)

Consultations plénières

27 août; 18 septembre; 4 et 10 octobre; 17, 20, 21 et 27 novembre; 7 et 18 décembre 2012; 8 janvier; 5 et 22 février; 5 mars; 6, 8 et 29 mai; 11 et 22 juillet 2013

Résolutions adoptées

[2076 \(2012\)](#); [2078 \(2012\)](#); [2098 \(2013\)](#)

Déclarations du Président

[S/PRST/2012/22](#)

Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou ayant pris fin

Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

Résolution [1925 \(2010\)](#) Création

Résolution [2098 \(2013\)](#) Mandat modifié et prorogé jusqu'au 31 mars 2014

Rapports du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2012/843	12 novembre 2012	Résolution 2021 (2011)
S/2013/433	19 juillet 2013	Résolution 2078 (2012)

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2012/838	14 novembre 2012	Résolution 2053 (2012)
S/2013/96	15 février 2013	Résolution 2053 (2012)
S/2013/119	27 février 2013	S/PRST/2012/22 et résolution 2076 (2012)
S/2013/387	28 juin 2013	Résolution 2098 (2013)
S/2013/388	28 juin 2013	Résolution 2098 (2013)

Communications reçues entre le 1^{er} août 2012 et le 31 juillet 2013

S/2012/662	22 août 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Ouganda
S/2012/724	13 septembre 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Ouganda
S/2012/768	12 octobre 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Ouganda
S/2012/834	12 novembre 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Ouganda
S/2012/843	12 novembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo
S/2012/857	19 novembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République démocratique du Congo
S/2012/874	23 novembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République démocratique du Congo
S/2012/881	26 novembre 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Ouganda
S/2012/883	26 novembre 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Ouganda
S/2012/941	18 décembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République démocratique du Congo
S/2013/43	27 décembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/967	28 décembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/979	31 décembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004)
S/2013/1	2 janvier 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2013/44	22 janvier 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2013/131	4 mars 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/166	15 mars 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/167	18 mars 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2013/177	19 mars 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République démocratique du Congo
S/2013/200	25 mars 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/201	28 mars 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2013/287	14 mai 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/288	16 mai 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2013/339	6 juin 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/340	10 juin 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2013/402	9 juillet 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Rwanda
S/2013/414	15 juillet 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République démocratique du Congo
S/2013/424	16 juillet 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République démocratique du Congo
S/2013/426	16 juillet 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Rwanda
S/2013/433	19 juillet 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004)

Chapitre 18

La situation en République centrafricaine

Séances du Conseil

6899 (11 janvier 2013); 6907 (24 janvier 2013); 6967 (15 mai 2013)

(voir aussi partie II, chapitres 30 et 32)

Consultations plénières

19 décembre 2012; 3, 8 et 11 janvier; 20, 22 et 25 mars; 9 et 29 avril; 15 et 29 mai 2013

Résolutions adoptées

[2088 \(2013\)](#)

Missions d'assistance créées, en cours ou ayant pris fin

Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine

[S/PRST/2009/5](#)

Création

Résolution [2088 \(2013\)](#)

Mandat prorogé jusqu'au 31 janvier 2014

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2012/956	21 décembre 2012	S/PRST/2001/25
S/2013/261	3 mai 2013	Résolution 2088 (2013)

Communications reçues entre le 1^{er} août 2012 et le 31 juillet 2013

S/2013/8	4 janvier 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/25	16 janvier 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/202	28 mars 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/215	2 avril 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/216	4 avril 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2013/306	21 mai 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2013/343	7 juin 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/344	11 juin 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2013/397	3 juillet 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/398	5 juillet 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Chapitre 19

Le sort des enfants en temps de conflit armé

Séances du Conseil

6838 (19 septembre 2012); 6980 (17 juin 2013)

Résolutions adoptées

[2068 \(2012\)](#)

Déclarations du Président

[S/PRST/2013/8](#)

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>	<i>Pays concerné</i>
S/2013/258	1 ^{er} mai 2013	Résolution 1612 (2005) et résolutions ultérieures	Myanmar
S/2013/245	15 mai 2012	Résolution 2068 (2012)	
S/2013/383	28 juin 2013	Résolutions 1612 (2005) , 1882 (2009) et 1998 (2011)	Yémen
S/2013/419	12 juillet 2013	Résolution 1612 (2005) et résolutions ultérieures	Philippines

Communications reçues entre le 1^{er} août 2012 et le 31 juillet 2013

S/2012/685	6 septembre 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Allemagne
S/2012/718	17 septembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé
S/2012/740	4 octobre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2012/879	26 novembre 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2012/880	26 novembre 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2013/65	28 janvier 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2013/158	13 mars 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Liechtenstein
S/2013/319	28 mai 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Chapitre 20

La situation en Guinée-Bissau

Séances du Conseil

6915 (5 février 2013); 6924 (22 février 2013); 6963 (9 mai 2013); 6968 (22 mai 2013)

(voir aussi partie II, chapitre 32)

Consultations plénières

18 septembre; 11 décembre 2012; 5 février; 9 mai 2013

Résolutions adoptées

[2092 \(2013\)](#); [2103 \(2013\)](#)

Missions d'assistance créées, en cours ou ayant pris fin

Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau

Résolution 1876 (2009)	Création
Résolution 2092 (2013)	Mandat prorogé jusqu'au 31 mai 2013
Résolution 2103 (2013)	Mandat prorogé jusqu'au 31 mai 2014

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2012/704	12 septembre 2012	Résolution 2048 (2012)
S/2012/887	27 novembre 2012	Résolution 2048 (2012)
S/2013/26	16 janvier 2013	Résolution 2030 (2011)
S/2013/123	28 février 2013	Résolution 2048 (2012)
S/2013/262	6 mai 2013	Résolution 2092 (2013)

Communications reçues entre le 1^{er} août 2012 et le 31 juillet 2013

S/2012/973	27 décembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/974	31 décembre 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2012/975	31 décembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2048 (2012) concernant la Guinée-Bissau

Chapitre 21

Protection des civils en période de conflit armé

Séances du Conseil

6917 (12 février 2013); 7003 (17 juillet 2013)

Déclarations du Président

[S/PRST/2013/2](#)

Communications reçues entre le 1^{er} août 2012 et le 31 juillet 2013

S/2013/75	4 février 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République de Corée
S/2013/393	3 juillet 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant des États-Unis d'Amérique
S/2013/422	16 juillet 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Autriche, de la Pologne et de la Suisse
S/2013/423	16 juillet 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Chapitre 22

Les femmes et la paix et la sécurité

Séances du Conseil

6852 (31 octobre 2012); 6877 (30 novembre 2012); 6948 (17 avril 2013);
6984 (24 juin 2013)

Résolutions adoptées

[2106 \(2013\)](#)

Déclarations du Président

S/PRST/2012/23

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2012/732	2 octobre 2012	S/PRST/2010/22 et S/PRST/2011/20
S/2013/149	14 mars 2013	Résolution 1960 (2010)
Communications reçues entre le 1^{er} août 2012 et le 31 juillet 2013		
S/2012/774	2 octobre 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Guatemala
S/2013/335	7 juin 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Chapitre 23

Exposé du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

Séances du Conseil

6961 (7 mai 2013)

Chapitre 24

Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution [1353 \(2001\)](#)

A. Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

Séances du Conseil

6901 (16 janvier 2013); 6997 (10 juillet 2013)

(voir aussi partie II, chapitre 2)

Communiqués officiels

[S/PV.6901](#); [S/PV.6997](#)

B. Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement

Séances du Conseil

6883 (12 décembre 2012); 6978 (13 juin 2013)

(voir aussi partie II, chapitre 1.B.1)

Communiqués officiels

[S/PV.6883](#); [S/PV.6978](#)

C. Force intérimaire des Nations Unies au Liban

Séances du Conseil

6823 (21 août 2012)

(voir aussi partie II, chapitre 1.B.2)

Communiqués officiels

[S/PV.6823](#)

D. Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental

Séances du Conseil

6945 (11 avril 2013)

(voir aussi partie II, chapitre 3)

Communiqués officiels

[S/PV.6945](#)

**E. Mission de l'Organisation des Nations Unies
pour la stabilisation en République démocratique du Congo**

Séances du Conseil

6923 (21 février 2013); 6931 (6 mars 2013)

(voir aussi partie II, chapitre 17)

Communiqués officiels

[S/PV.6923](#); [S/PV.6931](#)

F. Mission des Nations Unies au Libéria

Séances du Conseil

6828 (6 septembre 2012)

(voir aussi partie II, chapitre 7)

Communiqués officiels

[S/PV.6828](#)

G. Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

Séances du Conseil

6996 (10 juillet 2013)

(voir aussi partie II, chapitre 27)

Communiqués officiels

[S/PV.6996](#)

H. Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

Séances du Conseil

6833 (12 septembre 2012)

(voir aussi partie II, chapitre 12)

Communiqués officiels

[S/PV.6833](#)

I. Mission des Nations Unies au Soudan du Sud

Séances du Conseil

6989 (27 juin 2013)

(voir aussi partie II, chapitre 31)

Communiqués officiels

[S/PV.6989](#)

J. Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

Séances du Conseil

7005 (18 juillet 2013)

(voir aussi partie II, chapitre 31)

Communiqués officiels

[S/PV.7005](#)

K. Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne

Séances du Conseil

6821 (9 août 2012)

(voir aussi partie II, chapitre 1.B.5)

Communiqués officiels

[S/PV.6821](#)

Chapitre 25

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Séances du Conseil

6890 (17 décembre 2012); 6900 (15 janvier 2013)

(voir aussi partie II, chapitre 26, et partie V, chapitre 5)

Consultations plénières

18 janvier 2013

Résolutions adoptées

[2082 \(2012\)](#); [2083 \(2012\)](#)

Déclarations du Président

S/PRST/2013/1

Rapports de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2012/683	4 septembre 2012	Résolution 1988 (2011)
S/2012/729	1 ^{er} octobre 2012	Résolution 1989 (2011)
S/2012/968	31 décembre 2012	Résolution 1989 (2011)
S/2012/971	31 décembre 2012	Résolution 1988 (2011)

Communications reçues entre le 1^{er} août 2012 et le 31 juillet 2013

S/2012/683	4 septembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011)
S/2012/684	4 septembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011)
S/2012/729	1 ^{er} octobre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont associées
S/2012/730	1 ^{er} octobre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont associées

S/2012/805	7 novembre 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Suisse
S/2012/914	5 décembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/915	7 décembre 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2012/930	19 décembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont associées
S/2012/966	27 décembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/968	31 décembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont associées
S/2012/969	31 décembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont associées
S/2012/970	31 décembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011)
S/2012/971	31 décembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011)
S/2012/972	31 décembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011)
S/2013/3	1 ^{er} janvier 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Pakistan
S/2013/33	18 janvier 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/71	31 janvier 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Médiateur
S/2013/161	13 mars 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste

S/2013/217	3 avril 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan
S/2013/348	13 juin 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2013/364	17 juin 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/365	19 juin 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2013/367	20 juin 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2013/417	9 juillet 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Allemagne et de la Finlande
S/2013/443	25 juillet 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2013/449	29 juillet 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2013/452	31 juillet 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Médiateur

Chapitre 26

Exposés des présidents des organes subsidiaires du Conseil de sécurité

Séances du Conseil

6862 (14 novembre 2012); 6881 (7 décembre 2012); 6964 (10 mai 2013)

(voir aussi partie II, chapitre 25, et partie V, chapitre 5)

Chapitre 27

La situation en Côte d'Ivoire

Séances du Conseil

6902 (17 janvier 2013); 6947 (16 avril 2013); 6953 (25 avril 2013); 7004 (18 juillet 2013); 7012 (30 juillet 2013)

(voir aussi partie II, chapitre 24.G)

Consultations plénières

25 octobre 2012; 17 janvier; 18 juillet 2013

Résolutions adoptées

[2101 \(2013\)](#); [2112 \(2013\)](#)

Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou ayant pris fin

Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

Résolution [1528 \(2004\)](#) Création

Résolution [2112 \(2013\)](#) Mandat prorogé jusqu'au 30 juin 2014

Rapports du Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2012/766	15 octobre 2012	Résolution 2045 (2012)
S/2013/228	12 avril 2013	Résolution 2045 (2012)

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2012/964	31 décembre 2012	Résolution 2062 (2012)
S/2013/197	28 mars 2013	Résolution 2062 (2012)
S/2013/377	26 juin 2013	Résolution 2062 (2012)

Communications reçues entre le 1^{er} août 2012 et le 31 juillet 2013

S/2012/766	15 octobre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire
S/2012/772	16 octobre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/981	31 décembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire

Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2012 au 31 juillet 2013)

S/2013/95	11 février 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Égypte
S/2013/228	12 avril 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire
S/2013/278	9 mai 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/290	14 mai 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/291	16 mai 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2013/416	11 juillet 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Chapitre 28

Mission du Conseil de sécurité

Séances du Conseil

6858 (12 novembre 2012); 6916 (7 février 2013)

Consultations plénières

2 et 23 août; 11 septembre 2012; 3 et 11 janvier; 2, 6, 7 et 9 mai; 22 et 24 juillet 2013

Rapports sur les missions du Conseil de sécurité

[S/2012/889](#) 28 novembre 2012 Mission au Timor-Leste (du 3 au 6 novembre 2012)

[S/2013/173](#) 19 mars 2013 Mission au Yémen (27 janvier 2013)

Communications reçues entre le 1^{er} août 2012 et le 31 juillet 2013

[S/2012/793](#) 31 octobre 2012 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

[S/2013/61](#) 25 janvier 2013 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Chapitre 29

Promotion et renforcement de l'état de droit dans le cadre des activités de maintien de la paix et de la sécurité internationales

Séances du Conseil

6849 (17 octobre 2012); 6913 (30 janvier 2013)

Consultations plénières

30 janvier 2013

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2013/341	11 juin 2013	S/PRST/2012/1

Communications reçues entre le 1^{er} août 2012 et le 31 juillet 2013

S/2012/731	1 ^{er} octobre 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Guatemala
S/2012/958	19 décembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/959	24 décembre 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Chapitre 30

Région de l'Afrique centrale

Séances du Conseil

6891 (18 décembre 2012); 6895 (19 décembre 2012); 6971 (29 mai 2013)

Déclarations du Président

[S/PRST/2012/28](#); [S/PRST/2013/6](#)

Missions d'assistance créées, en cours ou ayant pris fin

Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale

[S/2010/457](#) Création

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2012/923	13 décembre 2012	S/PRST/2012/18
S/2013/297	20 mai 2013	S/PRST/2012/28

Communications reçues entre le 1^{er} août 2012 et le 31 juillet 2013

S/2012/630	13 août 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Burundi
S/2012/656	13 août 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/657	21 août 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2013/176	14 mars 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Congo
S/2013/240	19 avril 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Chapitre 31

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Séances du Conseil

6827 (31 août 2012); 6851 (24 octobre 2012); 6864 (16 novembre 2012); 6874 (28 novembre 2012); 6887 (13 décembre 2012); 6910 (24 janvier 2013); 6920 (14 février 2013); 6938 (21 mars 2013); 6956 (29 avril 2013); 6970 (29 mai 2013); 6974 (5 juin 2013); 6993 (8 juillet 2013); 6998 (11 juillet 2013); 7010 (24 juillet 2013); 7013 (30 juillet 2013)

(voir aussi partie II, chapitres 24.I et 24.J)

Consultations plénières

9 et 23 août; 6 et 20 septembre; 4, 16 et 24 octobre; 14 et 28 novembre; 6 et 18 décembre 2012; 8, 22 et 24 janvier; 7 et 21 février; 12, 18 et 21 mars; 9, 11, 18, 19 et 29 avril; 6, 9, 16 et 23 mai; 5 et 20 juin; 8, 11, 15 et 24 juillet 2013

Résolutions adoptées

[2075 \(2012\)](#); [2091 \(2013\)](#); [2104 \(2013\)](#); [2109 \(2013\)](#); [2113 \(2013\)](#)

Déclarations du Président

[S/PRST/2012/19](#)

Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou ayant pris fin

Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

Résolution [1769 \(2007\)](#) Création

Résolution [2113 \(2013\)](#) Mandat prorogé jusqu'au 31 août 2014

Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei

Résolution [1990 \(2011\)](#) Création

Résolution [2075 \(2012\)](#) Mandat prorogé jusqu'au 31 mai 2013

Résolution [2104 \(2013\)](#) Mandat prorogé jusqu'au 30 novembre 2013

Mission des Nations Unies au Soudan du Sud

Résolution [1996 \(2011\)](#) Création

Résolution [2109 \(2013\)](#) Mandat prorogé jusqu'au 15 juillet 2014

Rapports du Groupe d'experts sur le Soudan

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2013/79	5 février 2013	Résolution 2035 (2012)

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2012/722	27 septembre 2012	Résolution 2047 (2012)
S/2012/771	16 octobre 2012	Résolution 2063 (2012)
S/2012/820	8 novembre 2012	Résolutions 1996 (2011) et 2057 (2012)
S/2012/877	26 novembre 2012	Résolution 2046 (2012)
S/2012/890	23 novembre 2012	Résolution 2047 (2012)
S/2013/22	15 janvier 2013	Résolution 2063 (2012)
S/2013/59	25 janvier 2013	Résolution 2075 (2012)
S/2013/140	8 mars 2013	Résolutions 1996 (2011) et 2057 (2012)
S/2013/198	28 mars 2013	Résolution 2075 (2012)
S/2013/225	10 avril 2013	Résolution 2063 (2012)
S/2013/294	17 mai 2013	Résolution 2075 (2012)
S/2013/366	20 juin 2013	Résolution 1996 (2011)
S/2013/420	12 juillet 2013	Résolution 2063 (2012)
S/2013/450	29 juillet 2013	Résolution 2104 (2013)

Communications reçues entre le 1^{er} août 2012 et le 31 juillet 2013

S/2012/612	8 août 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2012/624	10 août 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/694	10 septembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan du Sud
S/2012/702	11 septembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2012/712	17 septembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan du Sud
S/2012/733	1 ^{er} octobre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2012/734	2 octobre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2012/753	8 octobre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/759	11 octobre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan

S/2012/786	24 octobre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan du Sud
S/2012/823	8 novembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/869	21 novembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan du Sud
S/2012/900	2 décembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2012/908	3 décembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/909	6 décembre 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2012/913	7 décembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2012/943	14 décembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/944	18 décembre 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2012/978	31 décembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan
S/2013/6	4 janvier 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan du Sud
S/2013/29	17 janvier 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan du Sud
S/2013/34	18 janvier 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2013/49	23 janvier 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2013/79	5 février 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan
S/2013/81	6 février 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Ouganda
S/2013/95	11 février 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Égypte
S/2013/146	7 mars 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/147	11 mars 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

S/2013/148	11 mars 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/168	15 mars 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/183	22 mars 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2013/190	26 mars 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2013/203	28 mars 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/213	4 avril 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2013/229	15 avril 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/232	16 avril 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2013/233	16 avril 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2013/255	30 avril 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2013/268	6 mai 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan du Sud
S/2013/284	10 mai 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2013/283	13 mai 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2013/315	24 mai 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan du Sud
S/2013/325	30 mai 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Qatar
S/2013/329	30 mai 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/330	3 juin 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2013/342	10 juin 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2013/352	13 juin 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2013/391	2 juillet 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan

Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2012 au 31 juillet 2013)

S/2013/405	9 juillet 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2013/421	15 juillet 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan

Chapitre 32

Consolidation de la paix après les conflits

Séances du Conseil

6897 (20 décembre 2012); 6954 (25 avril 2013)

Déclarations du Président

[S/PRST/2012/29](#)

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2012/645	15 août 2012	
S/2012/746	8 octobre 2012	S/PRST/2010/20 et S/PRST/2011/2

Communications reçues entre le 1^{er} août 2012 et le 31 juillet 2013

S/2012/791	23 octobre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président de la Commission de la consolidation de la paix
S/2013/39	18 janvier 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2013/63	29 janvier 2013	Rapport de la Commission de la consolidation de la paix sur les travaux de sa sixième session
S/2013/431	18 juillet 2013	Lettre adressée au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Président de la formation Burundi de la Commission de la consolidation de la paix

Chapitre 33

La situation concernant l'Iraq

Séances du Conseil

6875 (29 novembre 2012); 6937 (21 mars 2013); 7002 (16 juillet 2013);
7008 (24 juillet 2013)

(voir aussi partie II, chapitre 6)

Résolutions adoptées

[2110 \(2013\)](#)

Consultations plénières

7 août; 29 novembre 2012; 21 mars; 16 juillet 2013

Missions d'assistance créées, en cours ou ayant pris fin

Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq

Résolution [1500 \(2003\)](#) Création

Résolution [2110 \(2013\)](#) Mandat prorogé jusqu'au 31 juillet 2014

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2012/848	16 novembre 2012	Résolution 2061 (2012)
S/2012/933	14 décembre 2012	Résolution 1956 (2010)
S/2013/154	12 mars 2013	Résolution 2061 (2012)
S/2013/191	26 mars 2013	Résolution 1958 (2010)
S/2013/378	26 juin 2013	Résolution 1956 (2010)
S/2013/408 et Corr.1	11 juillet 2013	Résolution 2061 (2012)

Communications reçues entre le 1^{er} août 2012 et le 31 juillet 2013

S/2013/430	18 juillet 2013	Note verbale adressée au Président du Conseil de sécurité par la Mission permanente de l'Iraq
S/2013/461	30 juillet 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/462	1 ^{er} août 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Chapitre 34

Non-prolifération

Séances du Conseil

6839 (20 septembre 2012); 6888 (13 décembre 2012); 6930 (6 mars 2013); 6973 (5 juin 2013); 6999 (15 juillet 2013)

Consultations plénières

7 août 2012; 25 juin 2013

Résolutions adoptées

[2105 \(2013\)](#)

Rapports du Groupe d'experts créé en application de la résolution [1929 \(2010\)](#)

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2013/331	3 juin 2013	Résolution 2049 (2012)

Communications reçues entre le 1^{er} août 2012 et le 31 juillet 2013

S/2012/677	30 août 2012	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2012/821	5 novembre 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Kazakhstan
S/2012/850	19 novembre 2012	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2013/53	25 janvier 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)
S/2013/103	21 février 2013	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2013/307	22 mai 2013	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2013/331	5 juin 2013	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2013/375	25 juin 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Chapitre 35

Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest

A. Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest

Séances du Conseil

6911 (25 janvier 2013); 6995 (10 juillet 2013)

Consultations plénières

25 janvier; 10 juillet 2013

Missions d'assistance créées, en cours ou ayant pris fin

Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest

[S/2001/1129](#) Création

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2012/977	31 décembre 2012	S/2010/661
S/2013/384	28 juin 2013	S/2010/661

B. La piraterie dans le golfe de Guinée

Consultations plénières

25 avril 2013

Communications reçues entre le 1^{er} août 2012 et le 31 juillet 2013

S/2012/656	13 août 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/657	21 août 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Chapitre 36

Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée

Séances du Conseil

6904 (22 janvier 2013); 6932 (7 mars 2013)

Consultations plénières

21 août; 29 novembre; 12 décembre 2012; 12 et 21 février; 5 et 8 mars; 16 mai 2013

Résolutions adoptées

[2087 \(2013\)](#); [2094 \(2013\)](#)

Rapports du Groupe d'experts créé en application de la la résolution [1874 \(2009\)](#)

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2013/337	7 juin 2013	Résolution 2050 (2012)

Communications reçues entre le 1^{er} août 2012 et le 31 juillet 2013

S/2012/619	10 août 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/680	31 août 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République populaire démocratique de Corée
S/2012/693	10 septembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/912	7 décembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/920	12 décembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République de Corée
S/2012/947	13 décembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant des États-Unis d'Amérique
S/2012/936	17 décembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/982	31 décembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006)
S/2013/50	24 janvier 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République populaire démocratique de Corée

Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2012 au 31 juillet 2013)

S/2013/57	25 janvier 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République populaire démocratique de Corée
S/2013/91	13 février 2013	Note verbale adressée au Président du Conseil de sécurité par la Mission permanente de la République populaire démocratique de Corée
S/2013/103	21 février 2013	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2013/108	22 février 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/141	9 mars 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République populaire démocratique de Corée
S/2013/186	21 mars 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006)
S/2013/194	27 mars 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République populaire démocratique de Corée
S/2013/196	28 mars 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République populaire démocratique de Corée
S/2013/199	28 mars 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/337	11 juin 2013	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2013/369	21 juin 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Chapitre 37

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

A. Piraterie

Séances du Conseil

6865 (19 novembre 2012)

Déclarations du Président

[S/PRST/2012/24](#)

Communications reçues entre le 1^{er} août 2012 et le 31 juillet 2013

[S/2012/814](#) 6 novembre 2012 Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Inde

B. Prévention des conflits et ressources naturelles

Séances du Conseil

6982 (19 juin 2013)

Communications reçues entre le 1^{er} août 2012 et le 31 juillet 2013

[S/2013/334](#) 6 juin 2013 Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Chapitre 38

Paix et sécurité en Afrique

Séances du Conseil

6836 (17 septembre 2012); 6882 (10 décembre 2012); 6946 (15 avril 2013); 6965 (13 mai 2013); 6988 (26 juin 2013); 7001 (16 juillet 2013)

Consultations plénières

17 septembre 2012; 26 février; 9 et 16 mai; 4 et 26 juin 2013

Déclarations du Président

[S/PRST/2012/26](#); [S/PRST/2013/4](#); [S/PRST/2013/5](#); [S/PRST/2013/10](#)

Missions d'assistance créées, en cours ou ayant pris fin

Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine

Résolution [64/288](#) de l'Assemblée générale Création

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2012/412	29 août 2012	Résolution 2023 (2011)
S/2013/354	14 juin 2013	Résolution 2056 (2012)
S/2013/359	17 juin 2013	S/PRST/2012/2

Communications reçues entre le 1^{er} août 2012 et le 31 juillet 2013

S/2012/739	4 octobre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/750	5 octobre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/751	9 octobre 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2012/906	5 décembre 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Maroc
S/2012/965	31 décembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique
S/2013/192	27 mars 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/204	2 avril 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Rwanda

S/2013/264	30 avril 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Togo
S/2013/276	6 mai 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/277	9 mai 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2013/292	14 mai 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/293	16 mai 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Chapitre 39

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales

Séances du Conseil

6919 (13 février 2013)

Rapports du Secrétaire général

Cote

Date

Texte de référence

[S/2012/614](#)

9 août 2012

Résolution [1809 \(2008\)](#)

Chapitre 40

La situation en Libye

Séances du Conseil

6832 (12 septembre 2012); 6855 (7 novembre 2012); 6857 (8 novembre 2012); 6912 (29 janvier 2013); 6934 (14 mars 2013); 6962 (8 mai 2013); 6981 (18 juin 2013)

Consultations plénières

12 septembre; 23 octobre 2012; 29 janvier; 14 mars; 18 juin 2013

Résolutions adoptées

[2095 \(2013\)](#)

Missions d'assistance créées, en cours ou ayant pris fin

Mission d'appui des Nations Unies en Libye

Résolution [2009 \(2011\)](#) Création

Résolution [2095 \(2013\)](#) Mandat prorogé de 12 mois

Rapports du Groupe d'experts sur la Libye

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2013/99	15 février 2013	Résolution 2040 (2012)

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2012/675	30 août 2012	Résolution 2040 (2012)
S/2013/104	21 février 2013	Résolution 2040 (2012)

Communications reçues entre le 1^{er} août 2012 et le 31 juillet 2013

S/2012/699	10 septembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/700	11 septembre 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2012/983	31 décembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye
S/2013/95	11 février 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Égypte
S/2013/99	9 mars 2013	Note du Président du Conseil de sécurité

Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2012 au 31 juillet 2013)

S/2013/212	3 avril 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/256	30 avril 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Chapitre 41

La situation au Mali

Séances du Conseil*

6820 (8 août 2012); 6846 (12 octobre 2012); 6879 (5 décembre 2012); 6898 (20 décembre 2012); 6905 (22 janvier 2013); 6944 (3 avril 2013); 6952 (25 avril 2013); 6985 (25 juin 2013)

Consultations plénières

8 août; 17 septembre; 4 octobre; 5 et 11 décembre 2012; 10, 14 et 22 janvier; 6 et 27 février; 18, 21 et 27 mars; 3 avril; 25 juin 2013

Résolutions adoptées

[2071 \(2012\)](#); [2085 \(2012\)](#); [2100 \(2013\)](#)

Déclarations du Président

[S/PRST/2012/26](#)

Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou ayant pris fin

Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali

Résolution [2100 \(2013\)](#) Création

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2012/894	28 novembre 2012	Résolution 2071 (2012)
S/2013/189	26 mars 2013	Résolution 2085 (2012)
S/2013/338	10 juin 2013	Résolution 2100 (2013)

Communications reçues entre le 1^{er} août 2012 et le 31 juillet 2013

S/2012/727	28 septembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/739	4 octobre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/784	23 octobre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/825	8 novembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

* Conformément à la note du Président du Conseil de sécurité en date du 20 décembre 2012 ([S/2012/961](#)), depuis cette date, les questions relatives au Mali auparavant examinées au titre de la question intitulée « Paix et sécurité en Afrique » sont examinées au titre de la question intitulée « La situation au Mali ».

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2012 au 31 juillet 2013)**

S/2012/876	23 novembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/905	5 décembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/926	13 décembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/961	20 décembre 2012	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2013/17	11 janvier 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la France
S/2013/31	16 janvier 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Allemagne
S/2013/35	18 janvier 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/37	20 janvier 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/58	23 janvier 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
S/2013/60	25 janvier 2013	Note verbale adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de la Suède
S/2013/95	11 février 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Égypte
S/2013/112	25 février 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/113	25 février 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/129	27 février 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2013/150	12 mars 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre
S/2013/163	15 mars 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/192	27 mars 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/230	16 avril 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/231	16 avril 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2013/249	26 avril 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/265	3 mai 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/276	6 mai 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/277	9 mai 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2013/285	13 mai 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/286	15 mai 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2013/355	12 juin 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/356	14 juin 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Partie III

Autres questions examinées par le Conseil de sécurité

Chapitre 1

Rapport annuel du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale

Séances du Conseil

6856 (8 novembre 2012)

Communications reçues entre le 1^{er} août 2012 et le 31 juillet 2013

[S/2012/815](#) 8 novembre 2012 Note du Président du Conseil de sécurité

Chapitre 2

Documentation, méthodes de travail et procédure du Conseil de sécurité

A. Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité parue sous la cote [S/2010/507](#)

Séances du Conseil

6870 (26 novembre 2012); 6914 (31 janvier 2013); 6927 (28 février 2013); 6958 (30 avril 2013); 6972 (30 mai 2013); 6992 (27 juin 2013)

Communiqués officiels

[S/PV.6914](#); [S/PV.6927](#); [S/PV.6958](#); [S/PV.6972](#); [S/PV.6992](#)

Communications reçues entre le 1^{er} août 2012 et le 31 juillet 2013

S/2012/831	15 novembre 2012	Lettre adressée au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2012/853	19 novembre 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par les représentants de l'Inde et du Portugal
S/2012/922	12 décembre 2012	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2012/937	17 décembre 2012	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2012/940	17 décembre 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Portugal

B. Questions générales

Communications reçues entre le 1^{er} août 2012 et le 31 juillet 2013

S/2012/10/Add.32 à Add.52	13 août au 31 décembre 2012	Exposé succinct du Secrétaire général sur les questions dont le Conseil de sécurité est saisi et sur l'état d'avancement de leur examen
S/2012/961	20 décembre 2012	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2013/5	1 ^{er} janvier 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Pakistan
S/2013/2	2 janvier 2013	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2013/10 et Add.1 à Add.31	2 janvier au 5 août 2013	Exposé succinct du Secrétaire général sur les questions dont le Conseil de sécurité est saisi et sur l'état d'avancement de leur examen
S/2013/21	15 janvier 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant des Émirats arabes unis
S/2013/40	21 janvier 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2013/46	21 janvier 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de Cuba
S/2013/47	22 janvier 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de Koweït
S/2013/64	28 janvier 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Tunisie
S/2013/78	6 février 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2013/97	14 février 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Danemark
S/2013/100	15 février 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2013/116	26 février 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
S/2013/125	28 février 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Australie
S/2013/280	6 mai 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Finlande

Partie IV

Comité d'état-major

Travaux du Comité d'état-major

Au cours de la période considérée, le Comité d'état-major, créé en application de l'Article 47 de la Charte des Nations Unies, s'est réuni conformément à son projet de règlement intérieur révisé. Le Comité a tenu 26 réunions au total, auxquelles ont participé à chaque fois des représentants du Département des opérations de maintien de la paix et des représentants des forces armées des membres élus du Conseil de sécurité. Dix-huit réunions ont porté expressément sur les missions de maintien de la paix en cours (1 sur la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei, 2 sur la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, 2 sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, 3 sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, 1 sur la Mission des Nations Unies au Libéria, 1 sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, 4 sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, 1 sur la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, 2 sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement et 1 sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour). Cinq réunions ont été consacrées à la situation au Mali avant le déploiement de la Mission. Deux réunions ont porté sur la Mission de l'Union africaine en Somalie. Trois autres ont porté sur des questions thématiques, notamment les missions d'évaluation technique, les études sur les capacités militaires, les perspectives et les faits majeurs relatifs aux activités du Bureau des affaires militaires du Département des opérations de maintien de la paix, et un exposé présenté par le Centre des Nations Unies pour les opérations et la gestion des crises. Le Comité a entendu deux exposés de haut niveau : l'un présenté par le Commandant suprême des Forces alliées en Europe, l'autre par un représentant du chef d'état-major des armées françaises.

Le Comité est resté prêt à assumer les fonctions qui lui sont attribuées aux termes de l'Article 47 de la Charte.

Partie V

Questions portées à l'attention du Conseil de sécurité mais que celui-ci n'a pas examinées en séance au cours de la période considérée

Chapitre 1

Communications concernant la question des îles de la Grande-Tumb, de la Petite-Tumb et d'Abou Moussa

[S/2012/697](#) 11 septembre 2012 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par la Mission permanente d'observation de la Ligue des États arabes

Chapitre 2

Communications concernant la situation dans le Haut-Karabakh et les relations entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan

[S/2012/593](#) 1^{er} août 2012 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Arménie

[S/2012/661](#) 17 août 2012 Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan

[S/2012/665](#) 23 août 2012 Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan

[S/2012/687](#) 6 septembre 2012 Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan

[S/2012/695](#) 7 septembre 2012 Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Arménie

[S/2012/711](#) 17 septembre 2012 Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan

[S/2012/725](#) 26 septembre 2012 Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Arménie

[S/2012/745](#) 8 octobre 2012 Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Arménie

[S/2012/748](#) 5 octobre 2012 Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan

[S/2012/754](#) 9 octobre 2012 Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2012 au 31 juillet 2013)**

S/2012/758	10 octobre 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan
S/2012/799	29 octobre 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Arménie
S/2012/808	5 novembre 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Arménie
S/2012/878	22 novembre 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan
S/2012/960	20 décembre 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Arménie
S/2013/18	11 janvier 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Arménie
S/2013/74	4 février 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Arménie
S/2013/76	4 février 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan
S/2013/77	5 février 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan
S/2013/86	8 février 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan
S/2013/106	21 février 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan
S/2013/117	25 février 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Arménie
S/2013/153	11 mars 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Arménie
S/2013/165	14 mars 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan
S/2013/209	3 avril 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Arménie
S/2013/217	3 avril 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan
S/2013/250	25 avril 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan
S/2013/275	8 mai 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Arménie
S/2013/279	9 mai 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Arménie
S/2013/298	17 mai 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan

S/2013/313	23 mai 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan
S/2013/336	5 juin 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Arménie
S/2013/374	24 juin 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan
S/2013/396	1 ^{er} juillet 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Arménie
S/2013/400	5 juillet 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Arménie
S/2013/429	15 juillet 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan
S/2013/442	24 juillet 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan

Chapitre 3

Communications concernant la situation en Géorgie

S/2012/613	9 août 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2012/649	16 août 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2012/719	21 septembre 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2012/720	21 septembre 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2012/767	15 octobre 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2012/934	14 décembre 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2013/207	2 avril 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2013/208	2 avril 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie

S/2013/386	28 juin 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
----------------------------	--------------	---

Chapitre 4

Communications concernant les relations entre le Cameroun et le Nigéria

S/2012/954	19 décembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/955	21 décembre 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Chapitre 5

Non-prolifération des armes de destruction massive*

(voir aussi partie II, chapitres 25 et 26)

S/2012/663	22 août 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)
S/2012/963	27 décembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)
S/2013/327	31 mai 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)

Chapitre 6

Communications concernant la non-prolifération des armes de destruction massive

S/2012/721	20 septembre 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par les représentants de la Chine, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la France et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
S/2012/760	10 octobre 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Mongolie
S/2012/816	5 novembre 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Kazakhstan

* La résolution [1540 \(2004\)](#) a été adoptée au titre de ce point.

[S/2012/822](#) 5 novembre 2012 Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Kazakhstan

Chapitre 7

Communications concernant les menaces contre la paix et la sécurité internationales

[S/2012/777](#) 19 octobre 2012 Rapport du Secrétaire général sur la lutte contre le trafic et la circulation illicite

[S/2013/454](#) 23 juillet 2013 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Allemagne et du Gabon

Chapitre 8

Communications concernant la réforme du secteur de la sécurité

[S/2013/237](#) 15 avril 2013 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

[S/2013/238](#) 19 avril 2013 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Chapitre 9

Communication concernant la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme dans le contexte de la fourniture d'appui par l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes

[S/2013/110](#) 25 février 2013 Lettres identiques adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Chapitre 10

Communications concernant la responsabilité de protéger

[S/2013/399](#) 8 juillet 2013 Rapport du Secrétaire général

[S/2013/410](#) 9 juillet 2013 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

[S/2013/411](#) 11 juillet 2013 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Chapitre 11

Communications concernant la Cour pénale internationale

S/2012/860	20 novembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants du Costa Rica, de la Jordanie et du Liechtenstein
S/2013/210	3 avril 2013	Lettrés identiques adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/229	15 avril 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Chapitre 12

Communications concernant le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale

S/2012/630	13 août 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Burundi
S/2013/176	14 mars 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Congo

Chapitre 13

Communications concernant l'Organisation du Traité de sécurité collective

S/2012/816	5 novembre 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Kazakhstan
S/2012/819	5 novembre 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Kazakhstan
S/2012/821	20 septembre 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Kazakhstan
S/2012/822	5 novembre 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Kazakhstan

Chapitre 14

Communication concernant la Ligue des États arabes

S/2013/351	4 juin 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Qatar
----------------------------	-------------	--

Chapitre 15

Communication concernant le Mouvement des pays non alignés

[S/2012/752](#) 8 octobre 2012 Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République islamique d'Iran

Chapitre 16

Communication concernant l'Organisation de la coopération islamique

[S/2013/95](#) 11 février 2013 Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Égypte

Chapitre 17

Communication concernant le Forum de coopération russo-arabe

[S/2013/121](#) 27 février 2013 Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Fédération de Russie

Chapitre 18

Communications concernant les relations entre l'Argentine et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

[S/2012/763](#) 5 octobre 2012 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Argentine

[S/2012/776](#) 18 octobre 2012 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Chapitre 19

Communications concernant les relations entre l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Hongrie

[S/2012/681](#) 31 août 2012 Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Arménie

[S/2012/705](#) 12 septembre 2012 Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Hongrie

[S/2012/710](#) 17 septembre 2012 Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan

Chapitre 20

Communications concernant les relations entre les États-Unis d'Amérique et la République populaire démocratique de Corée

[S/2013/20](#) 14 janvier 2013 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République populaire démocratique de Corée

[S/2013/162](#) 15 mars 2013 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République populaire démocratique de Corée

Chapitre 21

Communications concernant les relations entre El Salvador et le Honduras

[S/2012/797](#) 26 octobre 2012 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Honduras

[S/2012/898](#) 3 décembre 2012 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Honduras

Chapitre 22

Communications concernant les relations entre El Salvador, le Honduras et le Nicaragua

[S/2013/185](#) 22 mars 2013 Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Nicaragua

[S/2013/188](#) 25 mars 2013 Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Nicaragua

Chapitre 23

Communications concernant les relations entre Israël et la République islamique d'Iran

[S/2012/655](#) 20 août 2012 Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël

S/2012/660	22 août 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2012/672	27 août 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2012/817	7 novembre 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran

Chapitre 24

Communication concernant les relations entre les États-Unis d'Amérique et la République islamique d'Iran

S/2012/851	15 novembre 2012	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran
----------------------------	------------------	---

Chapitre 25

Communications concernant les relations entre Israël et le Soudan

S/2012/790	25 octobre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2012/864	17 novembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan

Chapitre 26

Communication du Pakistan

S/2012/717	21 septembre 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Pakistan
----------------------------	-------------------	---

Partie VI

Travaux des organes subsidiaires du Conseil de sécurité

Chapitre 1

Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies

La Commission d'indemnisation des Nations Unies est chargée de statuer sur les demandes en indemnité formées à raison des pertes et dommages subis par suite de l'invasion et de l'occupation illicites du Koweït par l'Iraq du 2 août 1990 au 2 mars 1991. Les indemnités versées proviennent du Fonds d'indemnisation des Nations Unies, qui est alimenté par un pourcentage prélevé sur le produit des exportations de pétrole et de produits pétroliers irakiens. Ce pourcentage est actuellement de 5 % conformément au paragraphe 21 de la résolution 1483 (2003) du Conseil et aux résolutions ultérieures, la plus récente étant la résolution 1956 (2010), qui prévoit que 5 % de l'ensemble des produits de toutes les ventes à l'exportation de pétrole, de produits pétroliers et de gaz naturel irakiens doit être versé au Fonds d'indemnisation.

Pendant la période considérée, le Conseil d'administration de la Commission a tenu deux sessions ordinaires – la soixante-quatorzième du 27 au 29 novembre 2012 et la soixante-quinzième du 30 avril au 2 mai 2013 – et plusieurs séances informelles, au cours desquelles il a examiné diverses questions liées aux activités de la Commission et la question du paiement des indemnités accordées aux requérants dont la demande est accueillie. Depuis que les principaux aspects du traitement des réclamations ont été réglés, la Commission, secondée par un secrétariat restreint, a axé ses travaux sur le Programme de suivi des indemnités allouées pour des projets relatifs à l'environnement, qui a été institué par le Conseil d'administration à sa cinquante-huitième session en décembre 2005, sur les dispositions garantissant l'abondement du Fonds d'indemnisation et sur le paiement des indemnités.

L'objectif du Programme est de contrôler l'utilisation des indemnités que la Commission a allouées à quatre gouvernements (Arabie saoudite, Jordanie, Koweït et République islamique d'Iran), au titre de réclamations de la catégorie F4, pour financer

des projets de dépollution et de remise en état visant à réparer les dégâts causés à l'environnement. Le Programme porte sur 26 projets, représentant au total 4,3 milliards de dollars d'indemnités. Assuré par une petite équipe spécialisée du secrétariat, le suivi technique et financier vise à garantir que les projets sont menés en toute transparence et qu'ils répondent bien à l'objet pour lequel l'indemnité a été versée. À sa soixante-quatorzième session, le Conseil d'administration a examiné la suite donnée à sa décision 269 (2011), qui vise à clore le Programme dans un proche avenir, et recensé les questions à régler par les gouvernements participants en vue de mener à terme le mandat du Programme dans le courant de l'année 2013. À sa soixante-quinzième session, le Conseil d'administration a considéré que la République islamique d'Iran avait conclu ses projets dans le cadre du Programme et que l'Arabie saoudite avait mis en place les systèmes et contrôles prévus par la décision 269. Par sa décision 270 (2013), le Conseil a déclaré que le mandat du Programme à l'égard de ces deux gouvernements avait été mené à terme. En ce qui concerne les Gouvernements de la Jordanie et du Koweït, le Conseil a précisé les problèmes à régler en vue de mener à terme le mandat du Programme d'ici à la fin de 2013.

Au cours de la période considérée, le Conseil d'administration est resté saisi de la question des dispositions garantissant l'abondement du Fonds d'indemnisation. De son côté, le secrétariat de la Commission a continué de se concerter avec le Comité irakien d'experts financiers, organe chargé de surveiller le contrôle, la déclaration et l'utilisation des recettes provenant de l'exportation du pétrole irakien. Le Conseil d'administration s'est dit satisfait que 5 % des recettes pétrolières irakiennes et que l'équivalent de 5 % de la valeur des paiements non monétaires continuent d'être versés au Fonds d'indemnisation.

Pendant la période considérée, la Commission a procédé à quatre versements trimestriels, conformément à la décision 267 (2009), pour un montant total d'environ 4,6 milliards de dollars devant être répartis entre les requérants dont la demande a abouti. Il reste à payer une indemnité au titre d'une demande formée par le Gouvernement du Koweït au

nom de la Kuwait Petroleum Corporation. Accordée à raison des pertes de production et de chiffre d'affaires consécutives aux dommages causés aux champs de pétrole koweïtiens, cette indemnité d'un montant d'environ 14,7 milliards de dollars est la plus importante jamais allouée par le Conseil d'administration.

Au total, la Commission a alloué un montant d'environ 52,4 milliards de dollars d'indemnité aux particuliers, sociétés et gouvernements requérants. Au 31 juillet 2013, elle avait mis à la disposition des gouvernements et des organisations internationales un montant de 42,3 milliards de dollars pour indemniser les requérants dont la demande avait abouti, ce qui laisse un solde à régler de 10,1 milliards de dollars.

Chapitre 2

Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée

Le Comité, faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée, a été chargé par le Conseil de sécurité de surveiller l'application de l'embargo sur les armes imposé à la Somalie par la résolution 733 (1992), modifiée ultérieurement par les résolutions 1356 (2001), 1425 (2002), 1725 (2006), 1744 (2007), 1772 (2007), 1846 (2008), 1851 (2008), 2060 (2012), 2093 (2013) et 2111 (2013).

En application du paragraphe 11 de la résolution 1844 (2008), le Comité est également chargé de désigner, conformément aux critères énoncés dans cette résolution et les résolutions ultérieures, les personnes et entités visées par une interdiction de voyager, un gel des avoirs ou un embargo sur les armes ciblé, prévus respectivement aux paragraphes 1, 3 et 7 de ladite résolution, et de veiller à l'application de ces mesures. Dans sa résolution 2002 (2011), le Conseil a ajouté le recrutement et l'emploi d'enfants, ainsi que le fait de cibler des civils, y compris des femmes et des enfants, aux critères servant à désigner les personnes et entités frappées par les mesures ciblées imposées par la résolution 1844 (2008). Par sa résolution 2036 (2012), il a interdit l'importation directe ou indirecte de charbon de bois de Somalie, que celui-ci provienne ou non de ce pays.

Par sa résolution 2093 (2013), le Conseil a partiellement levé l'embargo sur les armes pour une période de 12 mois aux fins du développement des capacités des forces de sécurité du Gouvernement fédéral somalien. Il a demandé au Gouvernement fédéral somalien de lui faire rapport et élargi le mandat du Groupe de contrôle. Il a également décidé que l'embargo sur les armes imposé à la Somalie ne s'appliquerait pas aux partenaires stratégiques de la Mission de l'Union africaine en Somalie et de l'ONU.

Par sa résolution 2011 (2013), le Conseil a décidé d'aménager des dérogations à l'embargo sur les armes au profit de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie et de la Mission de formation de l'Union européenne en Somalie. Il a également décidé de proroger jusqu'au 25 octobre 2014 la dérogation aux mesures de gel des avoirs imposées au paragraphe 3 de la résolution 1844 (2008) pour permettre la livraison de l'aide humanitaire dont la Somalie a besoin. Il a par ailleurs prié le Coordonnateur des secours d'urgence de lui faire rapport avant le 20 mars 2014 et de nouveau avant le 20 septembre 2014.

En ce qui concerne l'Érythrée, le Conseil de sécurité a décidé, par sa résolution 2023 (2011), d'étendre les mesures de sanction à la taxe de la diaspora, au secteur minier et aux services financiers. Par sa résolution 2060 (2012), il a apporté des dérogations à l'embargo sur les armes imposé à l'Érythrée.

Le Comité est épaulé par un groupe de contrôle, dont le mandat a été prorogé pendant la période considérée au paragraphe 27 de la résolution 2111 (2013) du Conseil de sécurité.

En 2012, le Bureau du Comité était composé de Hardeep Singh Puri (Inde), Président, et des représentants du Pakistan et du Togo, Vice-Présidents. En 2013, la présidence a été assurée par Kim Sook (République de Corée) et la vice-présidence par les représentants du Pakistan et du Togo.

Pendant la période considérée, le Comité a reçu des États Membres un rapport sur la mise en œuvre des mesures imposées par la résolution 1844 (2008), un rapport sur l'application des mesures imposées par les résolutions 1846 (2008) et 1862 (2009), un rapport sur la mise en œuvre des mesures imposées par la résolution 1907 (2009), un rapport sur l'application des mesures imposées par la résolution 1916 (2010), un rapport sur l'application des mesures imposées par la

résolution 2002 (2011), 10 rapports sur la mise en œuvre de la résolution 2023 (2011), 12 rapports sur l'application des mesures imposées par la résolution 2036 (2012) et deux rapports sur la mise en œuvre des mesures imposées par la résolution 2060 (2012).

Au cours de cette même période, le Comité s'est réuni à six reprises dans le cadre de consultations informelles. Il a approuvé 27 demandes de dérogation à l'embargo sur les armes présentées au titre de la résolution 1356 (2001) et 17 demandes de dérogation à l'embargo sur les armes présentées au titre de la résolution 1772 (2007). Il a également reçu six notifications au titre de la résolution 2093 (2013) et une notification au titre de la résolution 2111 (2013).

Au cours des consultations informelles tenues le 3 octobre 2012, le Comité a entendu les exposés du Coordonnateur du Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée et du Bureau des affaires juridiques du Secrétariat. Le 13 novembre, dans le cadre de consultations informelles, il a entendu l'exposé du Bureau de la coordination des affaires humanitaires sur le rapport établi en application de la résolution 2060 (2012) (S/2012/856).

Lors de consultations informelles tenues le 14 décembre, le Comité a entendu par vidéoconférence un exposé du Groupe de contrôle sur l'interdiction visant le charbon de bois imposée par la résolution 2036 (2012). Le 15 février 2013, dans le cadre de consultations informelles, il a entendu l'exposé de mi-mandat du Coordonnateur du Groupe de contrôle présenté en application de la résolution 2060 (2012).

Lors de consultations informelles tenues le 20 mai 2013, le Comité a entendu par vidéoconférence un exposé du Groupe de contrôle sur les différentes lignes directrices envisageables pour encadrer le devoir de diligence dans le secteur minier érythréen et sur la mise en œuvre de l'embargo sur les armes modifié imposé à la Somalie.

Le 12 juillet, dans le cadre de consultations informelles, le Comité a entendu l'exposé du Bureau de la coordination des affaires humanitaires sur le rapport établi en application de la résolution 2060 (2012) (S/2013/415). À la même réunion, le Groupe de contrôle a présenté son rapport final sur la Somalie (voir S/2013/413) et sur l'Érythrée (voir S/2013/440) et le Comité a examiné les recommandations qui y sont formulées. Le Comité a également eu un échange de vues avec le Représentant

permanent de l'Érythrée auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le 23 août 2012, le Comité a ajouté une personne à la liste des personnes et entités visées par l'interdiction de voyager, le gel des avoirs et l'embargo sur les armes ciblé imposés par la résolution 1844 (2008) et publié des communiqués de presse à ce sujet. On trouvera la liste récapitulative sur le site Web du Comité (www.un.org/french/sc/committees/751/).

Le 30 mai 2013, le Comité a adopté des règles révisées relatives à la conduite de ses travaux et publié un communiqué de presse à ce sujet. Ces documents sont disponibles sur le site Web du Comité.

Lors de consultations tenues le 9 novembre 2012, le 12 mars et le 18 juillet 2013, le Président du Comité a informé le Conseil de sécurité des activités menées par le Comité pendant les 120 jours précédents, conformément à la résolution 1844 (2008).

Chapitre 3

Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

La période considérée a été marquée par une intense activité judiciaire, le Tribunal rendant notamment 12 jugements et arrêts. Les chambres de première instance ont rendu leur jugement dans les affaires *Haradinaj et consorts*, *Prlić et consorts*, *Stanišić et Simatović*, *Stanišić et Župljanin* et *Tolimir*, ainsi que dans l'affaire d'outrage concernant Radislav Krstić. Tous les jugements, à l'exception de ceux rendus dans l'affaire *Haradinaj et consorts* et dans l'affaire *Krstić*, ont été frappés d'appel. La Chambre d'appel a rendu son arrêt dans les affaires *Gotovina et Markač*, *Lukić et Lukić* et *Perišić*, ainsi que dans trois procédures d'outrage, l'une incidente à l'affaire *Rašić* et les deux autres à l'affaire *Šešelj*. À la fin de la période considérée, 21 accusés étaient jugés en appel ou avaient obtenu une prorogation de délai pour déposer leur acte d'appel et 4 étaient jugés en première instance. Par ailleurs, le Bureau du Procureur a répondu à une requête en révision et à une demande de réexamen d'un jugement définitif formées par la défense dans les affaires *Delić* et *Lukić*.

Depuis l'ouverture du procès *Hadžić* le 16 octobre 2012, plus aucune affaire ne se trouve au stade de la mise en état. Tous les procès en première instance devraient être terminés d'ici à la fin de 2013, à l'exception de ceux des trois accusés arrêtés tardivement : Radovan Karadžić, Ratko Mladić et Goran Hadžić. Le procès en appel dans l'affaire *Prlić et consortis* relevant de la compétence du Tribunal, les travaux en appel devraient continuer jusqu'à la mi-2017.

En mai, pour célébrer le vingtième anniversaire de sa création, le Tribunal a organisé à La Haye une modeste cérémonie à laquelle ont assisté de nombreux dignitaires, notamment S. M. Willem-Alexander des Pays-Bas et Patricia O'Brien, Secrétaire générale adjointe aux affaires juridiques. Tout en dressant l'état des lieux des acquis obtenus et des difficultés rencontrées, le Tribunal a souligné sa volonté de mener à bien et le plus tôt possible les procès dont il est saisi sans pour autant sacrifier les garanties de procédure. Gardant cet objectif à l'esprit, le Tribunal a notamment travaillé en collaboration avec le Groupe de travail informel sur les tribunaux internationaux en vue d'augmenter le nombre de juges élus au Tribunal et affectés à la Chambre d'appel pour éviter tout retard pouvant résulter du surcroît de charge de travail en appel.

Étant donné que plus aucun accusé n'est en fuite et que le Tribunal entame la dernière phase de ses travaux, le Bureau du Procureur peut désormais se concentrer entièrement sur l'achèvement des derniers procès en première instance et en appel. Le concours quotidien apporté aux procès en première instance et en appel par les États de l'ex-Yougoslavie a pleinement répondu aux attentes. Le Bureau du Procureur a reçu quelques informations des autorités serbes sur l'état d'avancement des enquêtes menées sur les réseaux qui sont venus en aide aux fugitifs, y compris ceux qui ont aidé Ratko Mladić et Goran Hadžić avant leur arrestation. Il a encouragé les autorités serbes à mener à bien ces enquêtes jusqu'au bout.

Pendant la période considérée, le Tribunal a mené un certain nombre d'initiatives destinées à promouvoir son héritage, notamment en continuant de prêter son concours au renforcement des capacités des juridictions nationales en ex-Yougoslavie. Ainsi, il a continué à collaborer avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe au projet « Justice pour les crimes de guerre » pour organiser de nouvelles

activités, notamment des formations spécialisées à l'intention des juges, procureurs et avocats de la défense des pays de l'ex-Yougoslavie. Il a en outre participé à des rencontres entre homologues organisées avec des juges et des spécialistes de l'appui aux témoins dans la région. Enfin, il a collaboré avec les autorités locales et les partenaires internationaux en vue d'ouvrir des centres régionaux d'information et a bénéficié du concours des autorités bosniaques et croates pour installer des centres à Sarajevo, Banja Luka et Zagreb, même si les deux pays auront besoin d'un financement et d'un soutien externes pour mener à bien ces initiatives.

Le Bureau du Procureur a également axé son action sur le renvoi des affaires de crimes de guerre aux juridictions nationales et sur le renforcement des capacités de l'appareil judiciaire des pays concernés pour leur donner les moyens de faire face au nombre considérable de procès pour crimes de guerre qu'il leur reste à juger. Le Bureau entretient de bonnes relations de travail avec les juridictions nationales, mais des préoccupations subsistent quant à l'application des stratégies nationales sur les crimes de guerre, en particulier en Bosnie-Herzégovine. L'instruction des affaires à partir des éléments d'enquête transmis par le Tribunal ne progresse que lentement. De plus, il faut d'urgence améliorer la coopération entre États de la région afin de surmonter les obstacles qui continuent d'empêcher que soient jugés les responsables des atrocités commises pendant la guerre. Des progrès ont été réalisés dans cette voie avec la signature en janvier et juin 2013 de protocoles d'échange d'informations et d'éléments de preuve dans les affaires de crimes de guerre entre le parquet de Bosnie-Herzégovine et les parquets de Serbie et de Croatie. Il ne reste plus qu'à prendre des mesures concrètes pour concrétiser ces accords. La signature entre la Croatie et la Serbie d'un accord relatif à l'extradition de leurs nationaux en matière de criminalité organisée est un autre signe du renforcement de la coopération entre les pays de la région.

Par sa résolution [1966 \(2010\)](#) du 22 décembre 2010, le Conseil de sécurité a créé le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux. Pendant toute la période considérée, le Tribunal a continué de coopérer avec le Bureau des affaires juridiques pour préparer le transfert sans heurt des fonctions du Tribunal au Mécanisme, dont la division de La Haye a ouvert le 1^{er} juillet 2013.

Après le lancement de la division de La Haye, certaines fonctions du Tribunal (exécution des peines, protection des témoins ayant déposé dans les affaires closes, assistance aux juridictions nationales) ont été immédiatement transférées au Mécanisme. Par ailleurs, toutes les demandes de réexamen et tous les actes d'appel susceptibles d'être déposés à la suite des procès dont est actuellement saisi le Tribunal seront portés devant le Mécanisme.

Chapitre 4

Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994

Au 31 juillet 2013, le Tribunal était composé de la Chambre de première instance, de la Chambre d'appel, du Bureau du Procureur et du Greffe. À la demande du Secrétaire général, Pascal Besnier (France) a exercé les fonctions de greffier par intérim du Tribunal du 1^{er} septembre au 31 décembre 2012 en attendant que soit trouvé un remplaçant au greffier sortant Adama Dieng (Sénégal), nommé Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide. Le 1^{er} janvier 2013, Bongani Majola (Afrique du Sud) a pris ses fonctions de Secrétaire général adjoint et Greffier du Tribunal après avoir été nommé par le Secrétaire général pour un mandat de quatre ans, ou jusqu'à la fermeture du Tribunal si celle-ci intervient avant la fin de ce mandat. Le 10 avril 2013, le juge Vagn Joensen (Danemark) a été réélu par acclamation Président du Tribunal pour un second mandat.

Le Bureau du Procureur a mené à bien tous les procès en première instance. Dans la dernière affaire devant être jugée en première instance, *Le Procureur c. Augustin Ndirabatswe*, le jugement oral a été rendu le 20 décembre 2012 et le jugement écrit le 21 février 2013. Le Bureau a continué de se concentrer sur les appels en instance et de surveiller les affaires renvoyées devant les juridictions nationales. La fin des

procès en première instance s'est traduite par un net surcroît de la charge de travail pour la Division des appels et des avis juridiques, laquelle intervient actuellement dans 32 appels formés dans le cadre de neuf affaires et de deux procédures de renvoi. Depuis la confirmation en appel des ordonnances de renvoi prononcées dans les affaires *Munyarugarama* et *Munyagishari*, toutes les ordonnances de renvoi sont désormais définitives et toutes les affaires devant être renvoyées l'ont été (huit au Rwanda et deux en France). Ces renvois ordonnés et tous les procès en première instance clos, le Bureau du Procureur n'a plus d'activité en lien avec les procès en première instance ou avec les fugitifs. La recherche, l'arrestation et le jugement des trois fugitifs de premier plan, Félicien Kabuga, Protais Mpiranya et Augustin Bizimana, et le suivi de toutes les affaires renvoyées aux juridictions nationales relèvent désormais du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux. Conformément à la résolution [1966 \(2010\)](#) du Conseil de sécurité, le Bureau du Procureur a également continué de préparer le transfert sans heurt de ses fonctions au Bureau du Procureur de la division d'Arusha du Mécanisme, qui a commencé ses activités le 1^{er} juillet 2012, ainsi que la fermeture effective du Tribunal à la fin de son mandat. Toutes les fonctions de poursuite et de recherche de fugitifs ont été transférées au Mécanisme et tout le personnel essentiel et temporaire nécessaire pour conduire la prochaine affaire portée en appel devant le Mécanisme a été mobilisé. Au titre du cumul de responsabilités, le Bureau du Procureur a aidé administrativement le Mécanisme à assumer seul ses diverses fonctions administratives. Le Bureau a par ailleurs beaucoup avancé dans la préparation de l'archivage de son fonds documentaire et de preuve dans la perspective de son transfert au Mécanisme. Il a également commencé à travailler au rapport de clôture que le Procureur doit remettre au Secrétaire général et aux autres projets relatifs à l'héritage du Tribunal mis en chantier il y a plusieurs années et devant être menés à terme avant la fin de son mandat. Au cours de la période considérée, il a également eu à faire face à l'augmentation des demandes d'assistance adressées par les parquets nationaux. À compter du 1^{er} juillet 2012, le Mécanisme a officiellement assumé la responsabilité de répondre à ces demandes, mission dont son personnel de base s'acquitte depuis le 1^{er} novembre 2012 avec le concours de certains membres du personnel du Bureau

du Procureur du Tribunal selon un régime de cumul de fonctions.

La décision de renvoyer une deuxième affaire devant les juridictions rwandaises a été confirmée en appel et le Tribunal a surveillé la mise en état de la première affaire renvoyée au Rwanda. Il a continué d'avoir recours à de meilleures pratiques de gestion des procès et toutes les dates limites fixées pour l'achèvement des procès en première instance et en appel pendant la période considérée ont été respectées. Au 31 décembre 2012, tous les procès en première instance avaient été jugés au fond. Quant aux procès en appel, tous sauf un devraient avoir été jugés avant la fin de 2014. Le dernier procès, l'affaire *Butare* qui met en cause six accusés, devrait se terminer en août 2015 du fait des retards de traduction et du prolongement des appels. Malgré ces progrès, la question de la rétention du personnel demeure critique, surtout pour ce qui est des Chambres et du Bureau du Procureur. Si les départs continuent, le Tribunal aura du mal à atteindre les objectifs fixés dans sa stratégie de fin de mandat. Dans sa résolution [2080 \(2012\)](#), le Conseil de sécurité a réaffirmé que le Tribunal devait être doté de personnel en nombre suffisant pour achever ses travaux en temps voulu.

En appel, outre les nombreux arrêts statuant sur des requêtes en réexamen ou en révision, les arrêts interlocutoires, un arrêt statuant sur un appel d'une décision de renvoi et les nombreuses ordonnances et décisions rendues dans le cadre de la mise en état en appel, la Chambre d'appel a rendu deux arrêts visant trois personnes, ce qui porte à 46 le nombre total des accusés ayant été jugés en appel. La Chambre d'appel se trouve actuellement saisie de 22 appels formés contre des jugements rendus en première instance dans six affaires mettant en cause 15 personnes.

Le Greffe s'est principalement employé à aider à mener à terme les appels pendants, à apporter un concours au Mécanisme, à apprêter les dossiers du Tribunal aux fins de leur archivage et de leur transfert au Mécanisme et à entretenir le dialogue avec les États Membres au sujet de questions diverses intéressant le bon accomplissement de la mission du Tribunal.

Pendant la période considérée, le Greffe a assuré des services d'administration judiciaire et d'enregistrement des écritures aux autres organes du Tribunal ainsi qu'à la Chambre d'appel. Il a également contribué à la conclusion du procès *Ngirabatware* ainsi

qu'au dépôt d'écritures en première instance et en appel, de même qu'à l'occasion des procédures de renvoi. Après la confirmation par la Chambre d'appel de l'ordonnance de renvoi rendue dans l'affaire *Munyagishari*, l'accusé a été transféré aux autorités rwandaises le 24 juillet 2013. Le Greffe a aussi continué à apporter un concours administratif aux conseils de la défense, notamment pour obtenir la coopération des États Membres. Le Tribunal a procédé à la réorganisation de la Division de l'appui judiciaire et des services juridiques et de la Division de l'administration et des services d'appui compte tenu de la compression des effectifs et la réduction des besoins de certaines sections des deux divisions. Le Greffe a continué d'assurer la liaison entre les différents organes du Tribunal et entre le Tribunal et la communauté diplomatique. Il a entretenu des contacts diplomatiques de haut niveau avec les États Membres, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales. Il a promu les activités de sensibilisation du Tribunal en diffusant de l'information, en améliorant la communication et l'accès à la jurisprudence et autres documents juridiques du Tribunal. Il a par ailleurs poursuivi son partenariat avec le Département de l'information du Secrétariat dans le cadre de la promotion des activités de sensibilisation au Rwanda par le biais du centre Umusanzu.

Le Président et le Greffier ont continué de tout mettre en œuvre pour trouver des pays prêts à accueillir les sept personnes acquittées restantes et les trois condamnés ayant purgé leur peine. Au cours de la période considérée, le Tribunal a de nouveau eu du mal à pourvoir à la réinstallation de ces personnes. Depuis l'adoption des résolutions [2029 \(2011\)](#), [2054 \(2012\)](#) et [2080 \(2012\)](#), dans lesquelles le Conseil de sécurité a remercié les États Membres qui ont accepté d'accueillir sur leur territoire les personnes acquittées et les condamnés ayant purgé leur peine, et demandé de nouveau aux autres États Membres qui sont en mesure de le faire de coopérer avec le Tribunal dans ce domaine, la situation n'a pas évolué. Le Greffier a fait savoir à nombre d'États Membres qu'il était urgent de renforcer la coopération avec le Tribunal, notamment lors de ses interventions devant le Groupe de travail informel sur les tribunaux internationaux. De son côté, le Président en a fait de même devant le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. Le 30 mai 2013, le Président et le Greffier ont proposé au Conseil de sécurité un plan stratégique de réinstallation. Devant

l'imminence de sa fermeture, le Tribunal a besoin d'urgence de l'assistance des États Membres pour trouver une solution durable à cette question et espère que les États Membres participeront activement à la mise en œuvre de ce plan stratégique.

Chapitre 5

Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaïda et les personnes et entités qui lui sont associées

Le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) est chargé de suivre l'application des sanctions, à savoir le gel des avoirs, l'interdiction de voyager et l'embargo sur les armes imposés aux personnes et entités appartenant ou associées à Al-Qaïda, énoncées dans les résolutions 1267 (1999), 1333 (2000), 1390 (2002), 1452 (2002), 1455 (2003), 1526 (2004), 1617 (2005), 1735 (2006), 1822 (2008), 1904 (2009), 1989 (2011) et 2083 (2012).

Au cours de la période considérée, Peter Wittig (Allemagne) a assuré la présidence du Comité, et le Guatemala et la Fédération de Russie ont assuré la vice-présidence. En janvier 2013, Gary Quinlan (Australie) a remplacé Peter Wittig à la présidence du Comité, tandis que le Guatemala et la Fédération de Russie ont continué d'en assurer la vice-présidence. Au cours de la période considérée, le Comité a tenu 1 séance officielle et 16 séances informelles.

Le Comité n'a cessé de réaffirmer qu'il fallait lutter contre le terrorisme par tous les moyens, conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international. Le 4 décembre 2012, le Comité s'est entretenu avec le Rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste, Ben Emmerson. Il a continué de collaborer étroitement avec le Bureau du Médiateur concernant les demandes de radiation et a notamment exhorté les États Membres à fournir toute information utile au Médiateur, comme le prescrit la résolution 2083 (2012).

Le Comité continue de veiller à renforcer la mise en œuvre des sanctions. En conséquence, comme le lui a imposé le Conseil dans sa résolution 2083 (2012), le Comité a tenu une séance spéciale le 9 avril 2013 pour examiner les moyens d'améliorer le régime créé par la

résolution 1267 (1999) au vu de l'activité récente d'Al-Qaïda dans le Sahel et au Mali, y compris les activités de sensibilisation et d'appui technique aux pays de la région, pour faire en sorte que les sanctions soient appliquées plus efficacement.

Le Comité a continué d'améliorer la qualité de la Liste relative aux sanctions contre Al-Qaïda et des résumés des motifs ayant présidé à l'inscription sur la Liste des personnes et entités y visées pour en assurer la bonne application. Pendant la période considérée, le Comité a révisé plusieurs fois la Liste. Il a effectué deux révisions spécifiques concernant les personnes dont le décès avait été signalé. Il a également procédé à deux séries d'examen des noms inscrits sur la Liste pour lesquels les renseignements donnés concernant l'identité des personnes n'étaient pas suffisants pour que les mesures soient appliquées efficacement. Le Comité procède actuellement à l'examen des entités inscrites sur la Liste qui auraient cessé d'exister et à l'examen des personnes ou entités inscrites n'ayant pas fait l'objet d'un examen depuis au moins trois ans.

En outre, le Comité a continué de veiller à ce que le nom des personnes dont le décès a été confirmé soit supprimé de la Liste, tout en s'assurant que les avoirs dont ces personnes disposaient, s'ils sont débloqués, ne soient pas utilisés pour mener des activités compromettant la paix et la sécurité internationales. Le Comité a procédé à la radiation d'Oussama ben Laden le 21 février 2013 et, en application de la résolution 2083 (2012), veillera à ce que les avoirs qui avaient été gelés du fait de son inscription sur la Liste ne soient pas transférés aux personnes ou entités y inscrites et ne servent en aucune manière à des fins terroristes, conformément à la résolution 1373 (2001).

La Liste a été mise à jour 29 fois pendant la période à l'examen : les noms de 6 personnes et de 2 entités ont été ajoutés; les noms de 24 personnes et de 6 entités ont été supprimés; et les renseignements relatifs à 18 personnes et 3 entités ont été mis à jour. Au 31 juillet 2013, le Comité avait affiché sur son site 288 résumés des motifs ayant présidé à l'inscription sur la Liste de personnes et d'entités associées à Al-Qaïda. Ces résumés peuvent être consultés à l'adresse suivante : www.un.org/french/sc/committees/1267/narrative.

Le Comité veille également à ce que les procédures d'inscription des personnes et entités sur la Liste soient claires et équitables. Comme le prévoyait

la résolution [2083 \(2012\)](#), le Comité a révisé ses directives pour les mettre en conformité avec les dispositions de la résolution, notamment les parties portant sur l'inscription, la radiation (y compris les demandes de radiation passant par le Bureau du Médiateur), les dérogations au gel des avoirs et les dérogations à l'interdiction de voyager. Les directives révisées ont été approuvées par le Comité le 15 avril 2013 et publiées sur le site Web du Comité dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies. Elles ont été transmises aux États Membres dans une note verbale que leur a adressée le Président du Comité.

L'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par la résolution [1526 \(2004\)](#) a présenté ses douzième ([S/2012/729](#)), treizième ([S/2012/968](#)) et quatorzième rapports sur la mise en œuvre des sanctions par les États Membres. À la fin de la période considérée, le Comité examinait le quatorzième rapport afin d'arrêter sa position ([S/2013/467](#)). Au cours de la période considérée, l'Équipe de surveillance continuait d'aider le Comité à s'acquitter des fonctions décrites à l'annexe I de la résolution [1904 \(2009\)](#) et à l'annexe I de la résolution [2083 \(2012\)](#).

En application des résolutions [1904 \(2009\)](#) et [2083 \(2012\)](#), le Comité a poursuivi les activités de sensibilisation qu'il mène afin de faire connaître ses travaux. Le Président du Comité a participé, avec les Présidents du Comité créé par la résolution [1373 \(2001\)](#) et du Comité créé par la résolution [1540 \(2004\)](#), aux exposés conjoints présentés au Conseil de sécurité le 14 novembre 2012 et le 10 mai 2013. Le Conseil a ainsi été informé des travaux du Comité et de l'Équipe de surveillance, ainsi que des mesures prises par les États pour appliquer les sanctions.

Le Comité a également poursuivi sa coopération avec INTERPOL. Il a commencé à mettre en œuvre l'accord spécial conclu avec cette organisation, qui vise à faciliter l'échange d'informations entre eux et qui simplifie la mise à jour des notices spéciales INTERPOL-Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies. Cet accord devrait améliorer la qualité des informations recensées sur la Liste et renforcer l'exécution des sanctions. Des notices spéciales ont été créées concernant toutes les personnes pour lesquelles on dispose d'informations permettant de les identifier précisément et concernant toutes les entités inscrites sur la Liste.

Bureau du Médiateur

Les résolutions [1904 \(2009\)](#), [1989 \(2011\)](#) et [2083 \(2012\)](#) prévoient que le Médiateur reçoit les demandes des personnes et entités souhaitant être radiées de la Liste relative aux sanctions contre Al-Qaida et adresse sa recommandation au Comité des sanctions contre Al-Qaida. Kimberly Prost (Canada) assume les fonctions de Médiatrice depuis que le Bureau du Médiateur a pris ses fonctions, en juillet 2010. Pendant la période à l'examen, la Médiatrice a reçu 18 demandes de radiation, concernant 16 personnes et 2 entités, ce qui porte à 49 le nombre de demandes de radiation ayant été présentées par l'intermédiaire du Bureau du Médiateur depuis sa création en 2009. Pendant la même période, la Médiatrice a présenté au Comité, pour examen, des rapports d'ensemble concernant 12 des 49 demandes. Sur les 12 demandes de radiation, 7 ont été approuvées, 2 ont été rejetées, 1 est devenue caduque parce que le Comité avait déjà décidé la radiation, et 2 sont encore à l'examen. En ce qui concerne une autre demande, le Comité a pris la décision de radier la personne de la Liste alors que le Bureau du Médiateur était encore saisi de son cas. Au total, 25 personnes et 24 entités ont été radiées et le nom d'une entité a été supprimé parce qu'il s'agissait de l'alias d'une autre entité inscrite sur la Liste, comme suite à des demandes présentées par l'intermédiaire du Bureau du Médiateur. La Médiatrice a également expliqué aux requérants les raisons motivant ses décisions, qu'elles aient été favorables à la radiation ou non.

Chapitre 6 Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1373 \(2001\)](#) concernant la lutte antiterroriste

Le Comité créé par la résolution [1373 \(2001\)](#) concernant la lutte antiterroriste, ou Comité contre le terrorisme, est chargé de surveiller l'application de ladite résolution. Il est aidé en cela par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, créée par la résolution [1535 \(2004\)](#) pour une période initiale ayant pris fin le 31 décembre 2007. Par sa résolution [1963 \(2010\)](#), le Conseil a décidé que la Direction exécutive conserverait jusqu'au 31 décembre 2013 son statut de mission politique spéciale agissant sous la direction générale du Comité contre le terrorisme.

En 2012, le Comité était présidé par Hardeep Singh Puri (Inde), les représentants de la Fédération de Russie, de la France et du Maroc assurant la vice-présidence, chacun présidant aussi l'un des trois sous-comités. Depuis le 1^{er} janvier 2013, le Comité est présidé par Mohammed Loulichki (Maroc), les représentants de la Fédération de Russie, de la France et du Rwanda assurant la vice-présidence, chacun présidant aussi l'un des trois sous-comités.

Pendant la période à l'examen, le Comité a tenu 11 séances, dont 2 séances extraordinaires, le 20 novembre 2012 et le 24 mai 2013, ainsi qu'une réunion officieuse.

Pendant la période considérée, le Comité a présenté au Conseil de sécurité son programme de travail pour la période allant de janvier à décembre 2013 (S/2013/161).

Le Président du Comité a participé, avec les présidents du Comité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) et du Comité créé par la résolution 1540 (2004), aux exposés conjoints présentés au Conseil de sécurité le 14 novembre 2012 et le 10 mai 2013.

La résolution 1373 (2001) établit un programme complet d'activités antiterroristes, qui comprend notamment des mesures visant à traduire en justice les terroristes, ainsi que ceux qui les abritent, les aident ou les soutiennent. Elle fait aussi obligation à tous les États de coopérer dans des domaines très divers touchant à la lutte antiterroriste.

Le Comité a continué de dresser le bilan de la mise en œuvre, par les États Membres, de la résolution 1373 (2001), son objectif étant de maintenir et d'améliorer le dialogue avec chaque État et de donner à chacun davantage de moyens de lutter contre le terrorisme. Pour ce faire, le Comité a continué de se servir des évaluations préliminaires de l'application des résolutions, outil d'analyse qui permet de déterminer de façon systématique, équilibrée, transparente et efficace dans quelle mesure les États s'acquittent de leurs obligations. Il a adopté les évaluations préliminaires relatives à 15 États et les a transmises au gouvernement des États concernés. Le Comité a également examiné ce mécanisme en vue d'en renforcer l'utilité du point de vue de l'évaluation. Ainsi, l'évaluation préliminaire a été remplacée par deux documents plus pertinents : un bilan général de la mise en œuvre et une enquête détaillée sur la mise en

œuvre. Le 2 mai 2013, le Comité a présenté les nouveaux documents et les procédures d'évaluation révisées à l'ensemble des membres.

Le Comité s'est rendu dans huit États Membres, avec leur consentement, afin d'examiner et de déterminer leurs forces, leurs faiblesses, leurs besoins en termes de capacités et les pratiques optimales eu égard à l'application des résolutions 1373 (2001) et 1624 (2005). Il s'est rendu en Argentine, à Djibouti, au Japon, au Maroc, au Qatar, en Russie, en Serbie et en Uruguay. Le Comité a continué de formuler des demandes prioritaires d'assistance technique pour répondre aux besoins repérés au cours de ses visites et par le biais d'autres mécanismes. La Direction exécutive a continué de se concerter avec les États donateurs et les organisations intéressées pour faciliter l'acheminement de l'aide, en axant l'action sur des approches régionales et thématiques. En plus de présenter régulièrement des exposés à l'ensemble des membres de l'Organisation, le Comité a tenu une séance extraordinaire avec les États Membres et des organisations internationales et régionales concernant la prévention et la répression du financement du terrorisme et organisé une rencontre spéciale avec les États Membres sur le thème de la lutte contre le terrorisme au moyen des nouvelles technologies de l'information et des communications. Ces réunions ont servi à informer les États Membres de ces questions et ont permis à ces derniers de partager leurs expériences et d'échanger des bonnes pratiques.

Le Comité a continué de resserrer ses liens de coopération avec les organisations internationales, régionales et sous-régionales; il les a incitées et aidées à se doter de moyens propres à améliorer leur capacité d'apporter une assistance à leurs membres en ce qui concerne l'application de la résolution 1373 (2001).

Au cours de la période considérée, le Comité a continué de s'acquitter du mandat qui lui a été assigné par la résolution 1624 (2005), c'est-à-dire faire porter une partie de ses échanges avec les États Membres sur les mesures qu'ils ont prises pour mettre en œuvre la résolution et collaborer avec eux afin de les aider à se doter des moyens nécessaires, notamment en faisant connaître les pratiques optimales et en favorisant l'échange d'informations. Il n'a reçu aucun nouveau rapport d'État Membre établi en application de la résolution 1624 (2005).

Le site Web du Comité est tenu à jour par la Direction exécutive et se trouve à l'adresse suivante : www.un.org/fr/sc/ctc/.

Chapitre 7

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1518 (2003)

Le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1518 (2003) est chargé de continuer à recenser, en application des paragraphes 19 et 23 de la résolution 1483 (2003), les personnes et les entités dont les fonds ou autres avoirs financiers ou ressources économiques devraient être gelés et transférés au Fonds de développement pour l'Iraq. Comme indiqué au paragraphe 23 de la résolution 1483 (2003), les personnes et entités visées sont notamment le Gouvernement iraquien précédent ou des organes, entreprises ou institutions publics installés hors d'Iraq, ainsi que d'autres hauts responsables de l'ancien régime iraquien ou des membres de leur famille proche, y compris les entités appartenant à ces personnes ou à d'autres personnes agissant en leur nom ou selon leurs instructions, ou se trouvant sous leur contrôle direct ou indirect.

En 2012, la présidence du Comité était assurée par Kodjo Menan (Togo), le représentant de l'Inde assurant la vice-présidence. En 2013, Kodjo Menan (Togo) a conservé la présidence et la délégation de la République de Corée a assuré la vice-présidence.

Le site Web du Comité se trouve à l'adresse suivante : <http://www.un.org/french/sc/committees/1518>.

Chapitre 8

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria

Le Comité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria est chargé par le Conseil de sécurité de superviser l'application des sanctions et d'accomplir les tâches énoncées au paragraphe 21 de ladite résolution. Les sanctions en vigueur sont les suivantes : embargo sur les armes appliqué à toutes les entités non gouvernementales et à tout individu opérant sur le territoire du Libéria, imposé à l'origine par la résolution 1521 (2003), puis remplacé par les mesures

énoncées au paragraphe 4 de la résolution 1903 (2009); interdiction de voyager imposée par la résolution 1521 (2003); gel des avoirs imposé par la résolution 1532 (2004) concernant les personnes et entités identifiées par le Comité.

Dans sa résolution 2079 (2012), le Conseil de sécurité a réaffirmé que le gel des avoirs restait en vigueur, reconduit les mesures concernant l'embargo sur les armes et l'interdiction de voyager et prorogé pour 12 mois, à savoir jusqu'au 12 décembre 2013, le mandat du Groupe d'experts sur le Libéria.

En 2012, le Bureau du Comité était composé d'Abdullah Hussain Haroon (Pakistan), qui assurait la présidence, et de deux vice-présidents, les représentants de l'Afrique du Sud et du Portugal. En 2013, la présidence est assurée par Masood Khan (Pakistan) et la vice-présidence par les représentants du Luxembourg et du Rwanda.

Au cours de la période considérée, le Comité a tenu trois consultations au cours desquelles il a examiné diverses questions liées au régime de sanctions. Le 30 novembre 2012, le Comité a entendu un exposé du Groupe d'experts sur son rapport final (voir S/2012/901), présenté en application de la résolution 2025 (2011), et examiné les recommandations y formulées. Le Comité a décidé d'envoyer neuf lettres pour appeler l'attention des destinataires sur les recommandations du Groupe. Le 6 décembre, en consultations, le Président a fait un exposé au Conseil de sécurité sur les principales conclusions formulées dans le rapport final du Groupe d'experts.

Au cours de consultations tenues le 15 février 2013, le Groupe d'experts a présenté au Comité son programme de travail pour la durée de son mandat. Le Comité a également décidé d'envoyer des lettres faisant suite aux communications transmises par le Président concernant les recommandations formulées dans le rapport final du Groupe d'experts pour 2012.

Lors de consultations tenues le 23 mai 2013, le Comité a entendu un exposé du Groupe d'experts concernant son rapport d'étape (voir S/2013/316) et examiné les recommandations y figurant. Le Comité a décidé d'envoyer six lettres pour appeler l'attention des destinataires sur les recommandations du Groupe. Il a également examiné la possibilité de revoir le régime de sanctions imposé au Libéria. À l'occasion des consultations tenues le 13 juin 2013 par le Conseil

de sécurité, le Président a fait rapport au Conseil sur les travaux du Comité et l'a informé des principales conclusions formulées dans le rapport d'étape du Groupe d'experts.

Le 14 septembre 2012, le 22 janvier 2013 et le 22 juillet 2013, le Comité a mis à jour les listes de personnes et entités visées par l'interdiction de voyager et le gel des avoirs et publié des déclarations à la presse à ce sujet. Le 14 septembre 2012, le Comité a radié une personne des listes des personnes visées par l'interdiction de voyager et par le gel des avoirs à la suite d'une demande adressée par le point focal créé par la résolution 1730 (2006). Le 21 janvier 2013, le Comité a mis à jour ses listes des personnes visées par l'interdiction de voyager et le gel des avoirs sur la base d'informations envoyées par l'Australie après qu'une personne dont le nom figurait sur les listes, Richard Chichakli, eut été arrêtée par les autorités australiennes le 10 janvier. Le 22 juillet, le Comité a mis à jour sa liste de personnes visées par l'interdiction de voyager pour y faire figurer des renseignements relatifs à deux personnes dont le nom y figurait. Les listes sont publiées sur la page Web du Comité à l'adresse suivante : www.un.org/french/sc/committees/1521. Pendant la période considérée, le Comité a reçu une notification présentée au titre de l'alinéa a) du paragraphe 2 de la résolution 1532 (2004), à l'égard de laquelle il n'avait aucune objection. Il a également reçu six notifications présentées au titre du paragraphe 6 de la résolution 1903 (2009).

Chapitre 9

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo

Le Comité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo a été créé le 12 mars 2004 pour superviser et évaluer l'application de l'embargo sur les armes initialement imposé par le paragraphe 20 de la résolution 1493 (2003) et pour accomplir les tâches énoncées par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 1807 (2008) et 1857 (2008).

Le régime des sanctions a par la suite été prorogé et modifié par les résolutions 1533 (2004), 1596 (2005), 1649 (2005), 1698 (2006), 1771 (2007),

1807 (2008), 1857 (2008), 1896 (2009), 1952 (2010) et 2021 (2011), par lesquelles le Conseil a notamment imposé à des personnes et entités désignées par le Comité des sanctions ciblées d'ordre financier et des sanctions relatives aux déplacements.

Le Comité est épaulé par un groupe d'experts qui est chargé de contrôler l'application du régime des sanctions, l'activité de celui-ci étant concentrée sur les régions où se trouvent des groupes armés illégaux, notamment le Nord-Kivu et le Sud-Kivu et la province Orientale, ainsi que sur les réseaux régionaux et internationaux qui fournissent un appui aux groupes armés illégaux, aux réseaux criminels et aux auteurs de violations des droits de l'homme et de graves atteintes au droit international humanitaire, notamment au sein des forces armées nationales, qui opèrent en République démocratique du Congo. Le Groupe d'experts a été créé par la résolution 1533 (2004), puis son mandat a été prorogé et modifié par les résolutions 1552 (2004), 1596 (2005), 1616 (2005), 1654 (2006), 1698 (2006), 1771 (2007), 1807 (2008), 1857 (2008), 1896 (2009), 1952 (2010), 2021 (2011) et 2078 (2012).

Par sa résolution 2078 (2012), le Conseil de sécurité a reconduit les mesures concernant les armes et les transports ainsi que les mesures financières et les mesures concernant les déplacements imposées par la résolution 1807 (2008) et réaffirmé les dispositions des paragraphes 10 et 12 de ladite résolution. Le Conseil a reconduit les mesures susmentionnées jusqu'au 1^{er} février 2014 et prorogé jusqu'à la même date le mandat du Groupe d'experts, comme défini au paragraphe 19 de la résolution 1807 (2008) et élargi aux paragraphes 9 et 10 de la résolution 1857 (2008).

Par sa résolution 2078 (2012), le Conseil a également décidé que les mesures financières et les mesures concernant les déplacements visées dans la résolution 1857 (2008) s'appliqueraient aussi aux personnes ou entités agissant au nom ou sur instruction de toute personne désignée ou de toute entité appartenant à toute personne désignée ou sous son contrôle, ainsi qu'aux personnes ou entités qui planifient des attaques contre des soldats de la paix de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, les facilitent ou y participent.

En 2012 et 2013, le Comité était présidé par Agshin Mehdiyev (Azerbaïdjan), le Maroc et le Pakistan assurant la vice-présidence.

Pendant la période considérée, le Comité a tenu des consultations le 28 août et le 12 novembre 2012, ainsi que le 1^{er} février et le 19 juillet 2013.

Le 28 août 2012, le Comité a entendu des exposés présentés par le Conseiller du Président du Rwanda pour les questions de défense et de sécurité et par le Ministre en charge de la coopération internationale et régionale et de la francophonie de la République démocratique du Congo, ainsi qu'un compte rendu du Coordonnateur du Groupe d'experts concernant l'additif au rapport d'étape présenté par le Groupe en application de la résolution [2021 \(2011\)](#) (voir [S/2012/348/Add.1](#)).

Le 21 novembre 2012, le Président du Comité a présenté un exposé au Conseil de sécurité au cours de consultations concernant le rapport final du Groupe d'experts (voir [S/2012/843](#)) pour donner une vue d'ensemble du rapport et des débats tenus par le Comité le 12 novembre.

Le 13 novembre, le Comité a ajouté un nom de personne à la liste des personnes et entités visées par l'interdiction de voyager et le gel des avoirs, puis deux autres le 30 novembre. Le 21 décembre, le Comité s'est en particulier intéressé à deux des recommandations formulées par le Groupe d'experts dans son rapport final. Le 31 décembre, il a ajouté le nom de deux personnes et de deux entités à la liste. Le 12 avril 2013, le Comité a mis à jour la liste.

Le 1^{er} février 2013, le Comité a eu un échange de vues avec le Groupe d'experts, dont le mandat avait été prorogé par la résolution [2078 \(2012\)](#), concernant son plan de travail.

Le 19 juillet, le Groupe d'experts a informé le Comité des principales conclusions figurant dans son rapport à mi-parcours (voir [S/2013/433](#)) et le Comité a examiné les recommandations y formulées. Lors des consultations tenues le 22 juillet 2013 par le Conseil de sécurité, le Président a rendu compte de la teneur générale du rapport à mi-parcours et des délibérations du Comité.

Au cours de la période considérée, le Comité a reçu 25 notifications présentées par des États Membres en application du paragraphe 5 de la résolution [1807 \(2008\)](#). Le Comité a reçu deux rapports d'États Membres (Lituanie et Portugal) établis en application du paragraphe 19 de la résolution [2021 \(2011\)](#) et du paragraphe 22 de la résolution [2078 \(2012\)](#).

L'adresse du site Web du Comité est la suivante : www.un.org/french/sc/committees/1533/.

Chapitre 10

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1540 \(2004\)](#)

Le Comité créé par la résolution [1540 \(2004\)](#) est chargé par le Conseil de sécurité de lui faire rapport, pour examen, sur la mise en œuvre de ladite résolution concernant la non-prolifération des armes de destruction massive. Le Conseil a reconduit le mandat du Comité par ses résolutions [1673 \(2006\)](#), [1810 \(2008\)](#) et [1977 \(2011\)](#). Par cette dernière, il a décidé de proroger le mandat du Comité pour une durée de 10 ans, jusqu'au 25 avril 2021. Le Comité est épaulé par un groupe d'experts.

Dans sa résolution [1540 \(2004\)](#), adoptée en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, le Conseil a décidé que les États Membres devaient s'abstenir d'apporter un appui, quelle qu'en soit la forme, à des acteurs non étatiques qui tenteraient de mettre au point, de se procurer, de fabriquer, de posséder, de transporter, de transférer ou d'utiliser des armes nucléaires, chimiques ou biologiques ou leurs vecteurs. Il a également décidé que tous les États devaient adopter et appliquer, conformément à leurs procédures internes, une législation appropriée et efficace interdisant à tout acteur non étatique d'avoir accès à ces armes ainsi qu'à leurs vecteurs, et qu'ils devaient prévoir des dispositifs internes de contrôle destinés à prévenir la prolifération de ces armes ou de leurs vecteurs, y compris en mettant en place des dispositifs de contrôle appropriés pour les éléments connexes.

Par sa résolution [1977 \(2011\)](#), le Conseil de sécurité a décidé que le Comité procéderait, d'abord après cinq ans d'existence et ensuite avant le renouvellement de son mandat, à un examen approfondi de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la résolution [1540 \(2004\)](#), et qu'il présenterait, s'il y avait lieu, des recommandations quant aux ajustements à apporter audit mandat. Le 27 décembre 2012, le Comité a présenté au Conseil son examen de 2012 concernant la mise en œuvre de la résolution [1540 \(2004\)](#) ([S/2012/963](#)).

En 2012, Baso Sangqu (Afrique du Sud) a présidé le Comité et les représentants du Liban, du Portugal et

du Royaume-Uni en ont assuré la vice-présidence. Depuis le 1^{er} janvier 2013, Kim Sook (République de Corée) préside le Comité et les représentants de l'Azerbaïdjan, du Luxembourg et du Royaume-Uni en assurent la vice-présidence. Le Comité a continué de se réunir en groupes de travail, chargés respectivement du contrôle et de la mise en œuvre au niveau national, de l'assistance, de la coopération avec les organisations internationales, y compris le Comité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) et le Comité créé par la résolution 1373 (2001), et de la transparence et des relations avec les médias.

Au cours de la période considérée, le Comité a tenu six séances officielles et neuf séances informelles.

Il a continué de bénéficier de l'appui d'experts pour mener ses travaux. Dans sa résolution 1977 (2011), le Conseil a prié le Secrétaire général de créer, en consultation avec le Comité, un groupe réunissant jusqu'à huit experts, agissant sous la supervision du Comité, qui serait chargé de l'aider à s'acquitter du mandat que lui conféraient les résolutions 1540 (2004), 1673 (2006), 1810 (2008) et 1977 (2011), y compris pour ce qui était de faciliter l'aide fournie pour améliorer la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004). Par sa résolution 2055 (2012), le Conseil a porté à neuf le nombre de membres du Groupe d'experts.

Le 31 mai 2013, le Président du Comité a transmis au Président du Conseil de sécurité le douzième programme de travail du Comité pour la période allant du 1^{er} juin 2013 au 31 mai 2014 (S/2013/327).

Le Président du Comité a participé, avec les présidents du Comité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) et du Comité créé par la résolution 1373 (2001), aux exposés conjoints présentés au Conseil de sécurité le 14 novembre 2012 et le 10 mai 2013.

Dans le cadre des activités d'information, les membres et les experts du Comité ont continué de participer à des séminaires, ateliers et conférences au cours desquels ils ont expliqué aux participants en quoi consistaient le travail du Comité et les dispositions de la résolution 1540 (2004), l'objectif étant de recueillir davantage de soutien en faveur de la mise en œuvre de ce texte.

Le site Web du Comité est tenu à jour par le Bureau des affaires de désarmement et peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.un.org/fr/sc/1540/>.

Chapitre 11

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire

Le Comité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire est chargé de surveiller l'application du régime de sanctions – embargo sur les armes, interdiction de voyager et gel des avoirs – qu'impose cette résolution, qui a été prorogé et élargi par la résolution 1643 (2005), par laquelle le Conseil de sécurité a décidé que tous les États devaient prendre les mesures nécessaires pour interdire l'importation sur leur territoire de tous les diamants bruts en provenance de Côte d'Ivoire.

En 2012, le Bureau du Comité était composé de Gert Rosenthal (Guatemala), qui assurait la présidence, et de deux vice-présidents, les représentants de l'Afrique du Sud et de l'Allemagne. En 2013, la présidence est assurée par Gert Rosenthal et la vice-présidence par les représentants de l'Australie et du Rwanda.

Pendant la période considérée, le Comité a tenu deux séances de consultations informelles.

Lors des consultations qu'il a tenues le 12 octobre 2012, le Comité a examiné le rapport de mi-mandat du Groupe d'experts (voir S/2012/766), établi en application du paragraphe 16 de la résolution 2045 (2012), et les mesures qu'il était susceptible de prendre.

Le 12 avril 2013, le Comité a examiné le rapport final du Groupe d'experts (voir S/2013/228), établi en application du paragraphe 16 de la résolution 2045 (2012), et le Président du Comité a fait un exposé au Conseil lors des consultations informelles tenues le 16 avril concernant l'examen par le Comité du rapport et des recommandations.

Comme suite au rapport final du Groupe, le Président a adressé une lettre aux Représentants permanents du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Libéria et du Mali, ainsi qu'au Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix,

au Président du Processus de Kimberley, au Secrétaire général de l'Organisation mondiale des douanes et au groupe L'Harmattan, appelant leur attention sur les recommandations qui figuraient dans le rapport.

Par sa résolution [2101 \(2013\)](#), le Conseil a reconduit jusqu'au 30 avril 2014 le régime de sanctions organisé dans les résolutions [1572 \(2004\)](#), [1643 \(2006\)](#), [1975 \(2011\)](#) et [2045 \(2012\)](#) et reconduit jusqu'à la même date le mandat du Groupe d'experts énoncé au paragraphe 7 de la résolution [1727 \(2006\)](#). Le 11 juillet 2013, le Secrétaire général a adressé une lettre au Président du Conseil de sécurité ([S/2013/416](#)) concernant la nomination, en consultation avec le Comité, de cinq membres du Groupe d'experts dont le mandat avait été reconduit par la résolution [2101 \(2013\)](#).

L'adresse du site Web du Comité est la suivante : www.un.org/french/sc/committees/1572/.

Chapitre 12

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1591 \(2005\)](#) concernant le Soudan

Le Comité créé par la résolution [1591 \(2005\)](#) concernant le Soudan est chargé par le Conseil de sécurité de contrôler l'application de l'embargo sur les armes imposé à toutes les personnes et entités non gouvernementales, y compris les Janjaouid, opérant au Darfour, qui a été étendu par la suite à toutes les parties à l'Accord de cessez-le-feu de N'Djamena et à tous les autres belligérants de la région du Darfour au Soudan. L'application de l'embargo sur les armes a ensuite été renforcée dans la résolution [1945 \(2010\)](#). Le Comité est également chargé de surveiller l'application de l'interdiction de voyager et du gel des avoirs imposés par la résolution [1591 \(2005\)](#) et, entre autres choses, de désigner les personnes auxquelles s'appliquent ces mesures, conformément aux critères énoncés dans ladite résolution. Par sa résolution [1672 \(2006\)](#), le Conseil de sécurité a décidé que tous les États appliqueraient ces mesures aux quatre personnes nommées dans la résolution. Le Comité est épaulé par un groupe d'experts, dont le mandat a été récemment prorogé une nouvelle fois par le Conseil dans sa résolution [2091 \(2013\)](#). L'adresse du site Web du Comité est la suivante : www.un.org/french/sc/committees/1591/.

En 2012, Néstor Osorio (Colombie) assurait la présidence, et les représentants de l'Azerbaïdjan et de l'Inde, la vice-présidence. En 2013, María Cristina Perceval (Argentine) assure la présidence, et les représentants de l'Australie et de l'Azerbaïdjan, la vice-présidence. Au cours de la période considérée, le Comité a tenu cinq séances de consultations au cours desquelles il a examiné diverses questions touchant le régime de sanctions.

Lors de consultations tenues le 24 août 2012, le Comité a entendu un exposé donné par deux membres du Groupe d'experts concernant le rapport d'activité de celui-ci. Sur les 7 recommandations figurant dans le rapport, le Comité est convenu de donner suite à 4 d'entre elles, 2 ont été renvoyées devant le Conseil de sécurité et 1, devant l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). Le Conseil avait déjà pris en compte, dans sa résolution [2063 \(2012\)](#), certains éléments des recommandations que le Groupe lui avait adressées.

À l'occasion de consultations tenues le 19 novembre, le Groupe d'experts a présenté un exposé à mi-parcours au Comité. Le rapport écrit du Groupe, qui a été transmis au Comité le 18 octobre, contenait deux recommandations adressées au Conseil, lequel avait déjà intégré plusieurs éléments de ces deux recommandations dans sa résolution [2063 \(2012\)](#).

Lors de consultations tenues le 4 février 2013, le Comité a entendu un exposé du Groupe d'experts sur son rapport final ([S/2013/79](#)), présenté en application de la résolution [2035 \(2012\)](#), et examiné les recommandations qui y étaient formulées. Le Conseil de sécurité a donné suite à 9 des 14 recommandations figurant dans le rapport du Groupe d'experts et le Comité a donné suite à 4 des 5 recommandations restantes.

Lors de consultations tenues le 18 avril, le Comité a rencontré les nouveaux membres du Groupe d'experts nommés en application de la résolution [2091 \(2013\)](#) et a examiné le calendrier de présentation des rapports du Groupe et son programme de travail préparatoire, notamment les voyages qu'il devait faire dans la région. Le Comité s'est également penché sur le déplacement que son président devait faire à Khartoum et au Darfour, qu'il avait approuvé en 2012, pour lequel le Gouvernement soudanais avait donné son accord et qui aurait dû se concrétiser en octobre

2012, mais qui a été reporté. Le Comité est convenu d'une nouvelle date en 2013.

Lors de consultations tenues le 18 juillet 2013, le Comité a entendu un exposé du Représentant spécial conjoint UA-ONU pour le Darfour et Chef de la MINUAD/Médiateur en chef conjoint sur les aspects de la situation au Darfour qui se rapportent aux travaux du Comité, et sur sa perspective concernant le processus de paix au Darfour.

Les 28 août, 11 octobre et 4 décembre 2012, le Comité a reçu du Groupe d'experts des rapports relatant des incidents. Les deux premiers ont été transmis au Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies. Le troisième rapport indique qu'un expert récemment nommé s'est vu refuser l'entrée sur le territoire du Soudan le 2 décembre 2012.

Pendant la période considérée, le Comité a reçu du Groupe d'experts 10 rapports actualisés mensuels établis en application du paragraphe 6 de la résolution 2035 (2012) et du paragraphe 4 de la résolution 2091 (2013).

Le 20 novembre 2012 est entré en vigueur l'accord entre le Comité et INTERPOL sur les notices spéciales INTERPOL-Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies concernant les quatre personnes visées par les sanctions ciblées

Les 20 septembre et 6 décembre 2012 et les 7 février et 16 mai 2013, le Président du Comité a fait tenir au Conseil de sécurité les rapports périodiques demandés à l'alinéa a) du paragraphe 3 de la résolution 1591 (2005), présentant les activités menées par le Comité et, le cas échéant, les contacts bilatéraux entretenus par le Président du Comité au cours des jours précédents.

Chapitre 13 **Comité du Conseil de sécurité créé** **par la résolution 1636 (2005)**

Le Comité créé par la résolution 1636 (2005) est chargé de remplir les tâches décrites au paragraphe 3 de ladite résolution et dans son annexe, afin de coopérer à l'enquête menée sur l'attentat à l'explosif perpétré le 14 février 2005 à Beyrouth, qui a coûté la vie à l'ancien Premier Ministre libanais Rafiq Hariri et à 22 autres personnes.

En 2012, le Bureau du Comité était composé de Kodjo Menan (Togo), qui assurait la présidence, et de deux vice-présidents, les représentants de l'Allemagne et de l'Azerbaïdjan. En 2013, Kodjo Menan (Togo) conserve la présidence et les délégations de l'Australie et de l'Azerbaïdjan assurent la vice-présidence.

Au cours de la période considérée, le Comité n'a tenu ni consultation ni séance et n'a pas établi de rapport annuel.

L'adresse du site Web du Comité est la suivante : www.un.org/french/sc/committees/1636/.

Chapitre 14 **Comité du Conseil de sécurité créé** **par la résolution 1718 (2006)**

Le Comité créé par la résolution 1718 (2006) est chargé de surveiller l'application des mesures imposées à la République populaire démocratique de Corée par ladite résolution. Par sa résolution 1874 (2009), le Conseil de sécurité a imposé de nouvelles sanctions, notamment un embargo sur les armes plus étendu, assorti de nouvelles sanctions financières, ainsi que l'interdiction de fournir à la République populaire démocratique de Corée des services financiers, de lui transférer des actifs ou des ressources économiques ou de lui accorder une aide financière publique au commerce international susceptible de contribuer aux programmes de ce pays en rapport avec les armes nucléaires, les missiles balistiques et autres armes de destruction massive. Le Conseil a prié le Comité de désigner les entités, les marchandises et les personnes visées, afin d'adapter les mesures imposées par les résolutions 1718 (2006) et 1874 (2009). Il a également demandé que les cargaisons à destination et en provenance de la République populaire démocratique de Corée soient inspectées conformément aux conditions et circonstances énoncées dans la résolution; il a autorisé, sous certaines conditions, la saisie et la destruction d'articles interdits; et il a interdit la fourniture de services de soutage et la prestation de tous autres services aux navires de la République populaire démocratique de Corée.

Compte tenu du tir recourant à la technologie des missiles balistiques de décembre 2012 et de l'essai nucléaire de février 2013, le Conseil de sécurité a décidé, par ses résolutions 2087 (2013) et 2094 (2013), de renforcer le régime de sanctions en vigueur dans

plusieurs domaines importants, notamment : a) en étendant la liste des articles interdits et en introduisant une nouvelle disposition très générale par laquelle il est demandé aux États Membres d'empêcher le transfert de tout article susceptible de contribuer aux programmes ou activités interdits au pays; b) en désignant d'autres entités et personnes devant être soumises au gel des avoirs et à l'interdiction de voyager; c) en élargissant les critères de désignation et en demandant aux États de soumettre à l'interdiction de voyager toute personne violant les dispositions des résolutions ou aidant à les contourner; d) en étendant les sanctions financières; e) en renforçant les mesures relatives à l'inspection, à la saisie et à la destruction des cargaisons en provenance ou à destination de la République populaire démocratique de Corée ou pour lesquelles celle-ci a joué un rôle d'intermédiaire; f) en demandant aux États de refuser les demandes de décollage, d'atterrissage ou de survol de leur territoire concernant tout aéronef dont ils sont fondés à croire qu'il transporte des articles interdits; g) en arrêtant une définition générale des articles de luxe.

Le Comité est épaulé par les huit experts du Groupe d'experts, dont le mandat a été prorogé jusqu'au 7 avril 2014 par le Conseil dans sa résolution [2094 \(2013\)](#). Dans cette même résolution, le Conseil a prié le Comité, agissant en consultation avec le Groupe, de revoir le calendrier de présentation des rapports de ce dernier. Le Président du Comité a communiqué le nouveau calendrier au Conseil par lettre datée du 21 mars 2013 ([S/2013/186](#)).

En 2012, José Filipe Moraes Cabral (Portugal) a continué à présider le Comité, et les délégations de l'Azerbaïdjan et du Togo ont assuré la vice-présidence. En 2013, le Comité est présidé par Sylvie Lucas (Luxembourg), l'Azerbaïdjan et le Togo assurant la vice-présidence.

Au cours de la période considérée, le Comité a tenu huit séances informelles. Le 19 juin 2013, il a également tenu une séance ouverte à tous les États Membres.

Au cours de la séance informelle tenue le 24 octobre 2012, le Comité a entendu un exposé présenté par le Groupe d'experts sur ses travaux les plus récents et a eu un échange de vues approfondi concernant les recommandations figurant dans le rapport final du Groupe pour 2012 ([S/2012/422](#)). À l'occasion de la séance informelle tenue le

10 décembre, les membres du Comité ont poursuivi l'examen du rapport final du Groupe et se sont penchés sur le rapport d'activité que le Groupe lui avait présenté le 7 novembre.

Au cours de la séance informelle tenue le 30 janvier 2013, les membres du Comité ont échangé des vues concernant les mesures pouvant être prises pour donner suite à la résolution [2087 \(2013\)](#). Comme le Conseil le lui a demandé au paragraphe 7 de cette résolution, le Comité est convenu d'examiner un projet de notice d'aide à l'application des résolutions dans les cas où un navire refuse une inspection autorisée par l'État du pavillon ou un navire battant pavillon de la République populaire démocratique de Corée refuse de se soumettre à une inspection requise par le paragraphe 12 de la résolution [1874 \(2009\)](#).

À la séance informelle tenue le 15 mars, le Comité s'est intéressé à la suite donnée à la résolution [2094 \(2013\)](#), y compris la nomination d'experts au Groupe, la modification du calendrier de présentation des rapports du Groupe, la rédaction d'une nouvelle notice d'aide à l'application des résolutions, tel que requis au paragraphe 22 de la résolution, et la mise à jour des notices existantes. Le Comité a prié le Secrétariat d'élaborer, avec l'aide du Groupe d'experts, une fiche d'information reproduisant les principales dispositions des résolutions pertinentes.

Au cours de la séance informelle du 8 avril, le Comité s'est penché sur les activités d'enquête du Groupe. Ses membres ont discuté des mesures qui pourraient être prises pour que le Comité s'acquitte effectivement de son mandat, tel que défini au paragraphe 27 de la résolution [2094 \(2013\)](#).

Au cours de la séance informelle tenue le 31 mai, le Comité a entendu un exposé présenté par le Groupe d'experts sur ses travaux les plus récents et a eu un premier échange de vues concernant le rapport final du Groupe pour 2013 ([S/2013/337](#)). Le Comité a continué d'examiner le rapport final du Groupe à des séances informelles tenues les 1^{er} et 31 juillet, pendant lesquelles ses membres ont examiné en détail les recommandations et cherché comment y donner suite concrètement.

Les 21 août et 29 novembre 2012 et les 21 février et 16 mai 2013, le Président a présenté au Conseil des rapports périodiques sur les activités du Comité, conformément à l'alinéa g) du paragraphe 12 de la résolution 1718 (2006).

Au cours de la période considérée, 20 États Membres ont fait rapport au Comité sur les mesures prises pour mettre en œuvre les résolutions [1718 \(2006\)](#), [1874 \(2009\)](#) et [2094 \(2013\)](#).

Le site Web du Comité se trouve à l'adresse suivante : www.un.org/french/sc/committees/1718/.

Chapitre 15

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1737 \(2006\)](#)

Le Comité créé par la résolution [1737 \(2006\)](#) est chargé de surveiller l'application des mesures prévues par les résolutions [1737 \(2006\)](#), [1747 \(2007\)](#), [1803 \(2008\)](#) et [1929 \(2010\)](#) concernant la République islamique d'Iran, à savoir l'interdiction des activités nucléaires posant un risque de prolifération et des vecteurs d'armes nucléaires, de l'exportation par ce pays et de l'acquisition auprès de ce pays d'armes ou de matériel connexe et de la fourniture à ce pays de sept catégories d'armes classiques et de matériel connexe, le gel des avoirs et l'interdiction de voyager imposés aux personnes et entités désignées, et des mesures d'ordre financier.

Par sa résolution [1929 \(2010\)](#), le Conseil a notamment demandé aux États, sous certaines conditions et dans des circonstances particulières, de faire inspecter sur leur territoire les chargements à destination et en provenance de la République islamique d'Iran et a autorisé la saisie et la destruction des marchandises trouvées lors des inspections dont la fourniture à la République islamique d'Iran était interdite. Le Conseil a également interdit la fourniture de services de soutage et la prestation de tous autres services aux navires iraniens et a décidé que tous les États devaient faire preuve de vigilance lorsqu'ils faisaient affaire avec des entités iraniennes, notamment celles appartenant au Corps des gardiens de la révolution islamique et à la compagnie Islamic Republic of Iran Shipping Lines.

Le Comité est épaulé par un groupe d'experts créé initialement par la résolution [1929 \(2010\)](#), dont le mandat a été prorogé et modifié par le Conseil dans les paragraphes 1 à 3 de sa résolution [1984 \(2011\)](#). Le mandat du Groupe d'experts a de nouveau été prorogé par la résolution [2105 \(2013\)](#).

En 2012, Néstor Osorio (Colombie) a continué d'assurer la présidence, la délégation du Togo occupant la vice-présidence. En 2013, le Bureau du Comité est présidé par Gary Quinlan (Australie), la délégation du Togo continuant d'assurer la vice-présidence.

Au cours de la période considérée, le Comité s'est réuni sept fois pour des consultations. Le 24 juin 2013, il a également tenu une séance ouverte à tous les États Membres.

À une séance informelle tenue le 23 octobre 2012, le Comité a poursuivi l'examen du rapport final du Groupe d'experts pour 2012 ([S/2012/395](#)) et envisagé d'adopter une série de notices destinées à aider les États Membres à mettre en œuvre les mesures décidées par le Conseil de sécurité, compte tenu des conclusions formulées par les experts en 2011 et 2012.

Lors de la séance informelle tenue le 26 novembre, la Coordinatrice du Groupe d'experts a présenté au Comité le rapport d'activité établi par le Groupe, en date du 9 novembre 2012. Les membres du Comité ont discuté du rapport et cherché comment aider davantage les États à appliquer les mesures imposées par le Conseil de sécurité.

À la séance informelle tenue le 13 février 2013, le Comité a eu un premier échange de vues concernant un événement signalé le 6 février 2013 par un État Membre, à savoir l'arraisonnement, le 23 janvier, par les autorités de cet État, d'un navire soupçonné de transporter des armes illégales en provenance d'Iran et à destination dudit État Membre. Le Comité a également examiné le rapport du Groupe concernant les tirs de missiles auxquels a procédé la République islamique d'Iran dans le cadre de l'exercice « Grand Prophète 7 », conduit du 2 au 4 juillet 2012.

À la séance informelle tenue le 29 avril, les membres du Comité ont échangé des vues sur le rapport présenté par le Groupe concernant l'arraisonnement du 23 janvier. Les membres du Comité ont convenu d'envoyer à la République islamique d'Iran une lettre informant cette dernière des conclusions du Groupe et lui demandant de communiquer ses observations à cet égard.

Lors de la séance informelle tenue le 28 mai, la Coordinatrice du Groupe d'experts a présenté au Comité le rapport final du Groupe pour 2013 ([S/2013/331](#)). Plusieurs membres du Comité ont demandé que le Comité donne suite au rapport et

cherche des moyens d'appliquer les recommandations formulées par le Groupe. Le Comité a continué d'examiner le rapport final du Groupe à des séances informelles tenues les 17 juin et 25 juillet, pendant lesquelles ses membres ont examiné en détail les recommandations et cherché comment y donner suite concrètement.

Les 20 septembre et 13 décembre 2012 et les 6 mars et 7 août 2013, le Président a présenté au Conseil des rapports périodiques sur les activités du Comité, conformément à l'alinéa g) du paragraphe 18 de la résolution 1737 (2006).

Au cours de la période considérée, deux États Membres ont fait rapport au Comité sur les mesures prises pour mettre en œuvre les résolutions 1737 (2006), 1747 (2007), 1803 (2013) et 1920 (2010).

Le site Web du Comité se trouve à l'adresse suivante : www.un.org/french/sc/committees/1737/.

Chapitre 16

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye

Le Comité créé par la résolution 1970 (2011) est chargé de veiller à l'application des mesures imposées par les résolutions 1970 (2011) et 1973 (2011), telles qu'elles ont été actualisées par les résolutions 2009 (2011), 2040 (2012) et 2095 (2013), concernant la Libye, à savoir : un embargo sur les armes, qui comprend les mercenaires armés et pour lequel le Conseil de sécurité a requis les inspections de marchandises à certaines conditions et dans certaines circonstances; une interdiction de voyager; un gel des avoirs; et l'obligation de faire preuve de vigilance dans les échanges avec des entités libyennes, au cas où de tels échanges pourraient contribuer à la violence ou à l'emploi de la force contre des civils. Dans l'exercice de ses fonctions, le Comité est épaulé par un groupe d'experts. L'adresse du site Web du Comité est la suivante : www.un.org/french/sc/committees/1970/.

En 2012, José Filipe Moraes Cabral (Portugal) a présidé le Comité. Le 1^{er} janvier 2013, Eugène-Richard Gasana (Rwanda) lui a succédé. Les délégations de l'Inde (2012) et de la République de Corée (2013) ont assuré la vice-présidence.

Pendant la période à l'examen, le Comité a tenu cinq séances de consultations, pendant lesquelles il a notamment examiné la question de la prolifération dans la région d'armes en provenance de la Libye; fait le bilan de ses travaux depuis sa création; entendu un exposé présenté par le Groupe d'experts sur le rapport final établi en application de la résolution 2040 (2012) (S/2013/99) et examiné les conclusions et recommandations y figurant; entendu un exposé présenté par le Groupe sur un rapport d'inspection et examiné la réinstallation, en violation des procédures de dérogation, de deux personnes visées par l'interdiction de voyager; et entendu un exposé présenté par le Groupe d'experts concernant le rapport d'activité établi en application de la résolution 2095 (2013) et examiné les conclusions et recommandations y figurant. Pendant les consultations, le Comité a aussi reçu du Président des informations actualisées indiquant le nombre et le type de demandes de dérogation et de notification concernant l'embargo sur les armes ou le gel des avoirs ainsi que de demandes de conseil et d'autres communications auxquelles le Comité a donné suite.

Le 9 octobre 2012, le Comité a mis en ligne sur son site Web une note d'information pratique destinée à aider tous les États Membres à appliquer les dispositions relatives à l'embargo sur les armes, en ce qui concerne en particulier le signalement au Comité des violations ou des tentatives de violation de l'embargo.

Les 25 octobre et 18 décembre, le Comité a envoyé trois lettres de demande d'information concernant deux cas présumés de prolifération dans la région d'armes en provenance de la Libye.

Le 30 novembre, conformément aux directives provisoires du Comité, le Président du Comité a organisé une réunion d'information portant sur les travaux du Comité.

Le 20 mars 2013, le Comité a mis à jour les informations relatives à une personne inscrite sur la Liste des personnes et entités visées par l'interdiction de voyager et le gel des avoirs, et a actualisé celles concernant une autre personne le 29 juillet.

Le 1^{er} avril, le Comité a envoyé une note verbale à tous les États Membres, les engageant à envisager sérieusement de soumettre au Comité des propositions de désignation concernant des entités ou des personnes dont il est établi qu'elles ont aidé financièrement,

d'une manière ou d'une autre, des entités ou personnes déjà visées par les mesures de gel des avoirs.

Par lettre du 3 avril 2013, le Comité a demandé au Gouvernement libyen de confirmer l'éventuelle mise en place d'une structure de coordination à laquelle devaient être confiées toutes les activités d'achat dans le domaine de l'appui à la sécurité, et de fournir des renseignements concernant les autres procédures relatives au stockage, à l'enregistrement et à la distribution des armes et du matériel connexe. Dans ses réponses datées du 6 juin et du 18 juillet, le représentant de la Libye auprès de l'Organisation des Nations Unies a fourni des renseignements concernant la mise en place de la structure de coordination susmentionnée.

Pendant la période considérée, le Comité a conclu un accord avec INTERPOL concernant la diffusion de notices spéciales INTERPOL-Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies relatives aux personnes et entités inscrites sur la Liste.

Au cours de la même période, le Comité a traité plusieurs demandes de dérogation à l'embargo sur les armes. Il a approuvé 15 demandes soumises en application des alinéas a) ou c) du paragraphe 9 de la résolution 1970 (2011) et n'a pas pris de décision négative concernant 45 notifications soumises en application du paragraphe 13 de la résolution 2009 (2011). Le Comité a aussi reçu un rapport relatif à des inspections de chargements effectuées pour faire respecter l'embargo sur les armes.

Par ailleurs, le Comité a traité plusieurs demandes de dérogation concernant le gel des avoirs. Il n'a pas pris de décision négative concernant deux notifications soumises en vertu du paragraphe 16 de la résolution 2009 (2011), qui prévoit une dérogation au gel des avoirs pour certaines entités inscrites sur la Liste sous réserve que cette dérogation réponde à l'une des cinq conditions énoncées dans la résolution. Il n'a pas pris non plus de décision négative concernant six notifications soumises au titre de l'alinéa a) du paragraphe 19 de la résolution 1970 (2011), portant sur les dépenses ordinaires. Il a accusé réception d'une notification soumise au titre de la disposition sur les contrats passés avant l'inscription sur la Liste figurant au paragraphe 21 de la résolution. Le Comité a aussi répondu à huit demandes d'éclaircissement reçues d'États Membres au sujet du gel des avoirs et de l'embargo sur les armes.

Pendant la période considérée, le Comité a communiqué à la Mission permanente de la Libye auprès de l'Organisation trois tableaux officiels récapitulant les demandes de dérogation et les notifications touchant les mesures relatives au gel des avoirs et à l'embargo sur les armes.

Au cours de la période considérée, le Comité a reçu d'un État Membre un rapport sur la mise en œuvre de la résolution présenté en application du paragraphe 25 de la résolution 1970 (2011), lequel peut être consulté sur le site Web du Comité (www.un.org/french/sc/committees/1970/).

Le 8 novembre 2012 et les 14 mars et 18 juin 2013, le Président a présenté au Conseil de sécurité, en application de l'alinéa e) du paragraphe 24 de la résolution 1970 (2011), les rapports périodiques décrivant les activités que le Comité avait menées au cours des mois écoulés.

Chapitre 17

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011)

Le Comité créé par la résolution 1988 (2011) est chargé par le Conseil de sécurité de surveiller l'application des sanctions, à savoir du gel des avoirs, de l'interdiction de voyager et de l'embargo sur les armes, qui frappent les personnes ou entités appartenant aux Taliban ou associées à ceux-ci comme énoncé dans la résolution 1988 (2011). Le mandat du Comité a de nouveau été prorogé pour une durée de 18 mois par la résolution 2082 (2012). Au paragraphe 35 de sa résolution, le Conseil a également reconduit le mandat de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions pour une nouvelle période de 30 mois.

En 2012, Peter Wittig (Allemagne) a continué d'assurer la présidence du Comité, et le Guatemala et la Fédération de Russie ont assuré la vice-présidence. En janvier 2013, Gary Quinlan (Australie) a remplacé Peter Wittig à la présidence du Comité, tandis que le Guatemala et la Fédération de Russie ont continué d'assurer la vice-présidence. Pendant la période considérée, le Comité a tenu six séances de consultations. Des représentants du Gouvernement afghan ont participé aux consultations du Comité à deux reprises pendant la période à l'examen. Le Comité s'est également entretenu à deux reprises avec

le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan, Ján Kubiš.

En application du paragraphe 30 de la résolution [2082 \(2012\)](#), le Comité a actualisé ses directives pour les mettre en conformité avec les dispositions de la nouvelle résolution, y compris les parties concernant la coopération avec le Gouvernement afghan, les dérogations à l'interdiction de voyager et les rapports présentés par les États Membres et autres informations fournies au Comité. Les directives révisées ont été approuvées par le Comité le 15 avril 2013 et publiées sur le site Web du Comité dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

Afin que la Liste relative aux sanctions imposées par la résolution [1988 \(2011\)](#) soit aussi actualisée et précise que possible, le Comité a procédé à un autre examen des renseignements y figurant. Il a examiné les informations enregistrées concernant les personnes que le Gouvernement afghan considère ralliées, aux personnes et entités pour lesquelles on ne dispose pas des éléments d'identification nécessaires pour appliquer comme il convient les mesures prises, et aux personnes qui seraient décédées.

Le Comité a continué d'améliorer la qualité de la Liste relative aux sanctions et des résumés des motifs ayant présidé à l'inscription sur la Liste. La Liste a été mise à jour 15 fois pendant la période à l'examen : les noms de 4 personnes et de 2 entités ont été ajoutés, les noms de 3 personnes ont été supprimés et les renseignements relatifs à 42 personnes et 4 entités ont été mis à jour. Au 31 juillet 2013, le Comité avait publié sur son site Web 131 résumés des motifs ayant présidé à l'inscription de personnes et 4 résumés des motifs concernant des entités associées aux Taliban. Ces résumés peuvent être consultés à l'adresse suivante : www.un.org/french/sc/committees/1988/narrative.shtml.

L'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par la résolution [1526 \(2004\)](#) a continué, au cours de la période considérée, d'aider le Comité à s'acquitter des fonctions décrites dans l'annexe à la résolution [2082 \(2012\)](#). L'Équipe de surveillance a présenté son premier rapport le 4 septembre 2012 ([S/2012/683](#)) et son deuxième rapport, le 31 décembre 2012 ([S/2012/971](#)).

Le Comité a également poursuivi sa coopération avec INTERPOL. Il a commencé à mettre en œuvre l'accord spécial conclu avec cette organisation, qui vise à faciliter l'échange d'informations entre le

Comité et INTERPOL et qui simplifie la mise à jour des notices spéciales INTERPOL-Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies. Cet accord devrait améliorer la qualité des informations reportées sur la Liste relative aux sanctions contre Al-Qaida et renforcer l'exécution des sanctions. Des notices spéciales ont été créées concernant toutes les personnes pour lesquelles on dispose d'informations permettant de les identifier précisément et concernant toutes les entités inscrites sur la Liste.

Chapitre 18

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2048 \(2012\)](#) concernant la Guinée-Bissau

Le Comité créé par la résolution [2048 \(2012\)](#) concernant la Guinée-Bissau a été établi le 18 mai 2012 pour suivre l'application des mesures relatives à l'interdiction de voyager imposées par ladite résolution; désigner les personnes passibles de l'interdiction de voyager et examiner les demandes de dérogation; entretenir un dialogue avec les États Membres et les organisations internationales, régionales et sous-régionales intéressés; et examiner les informations faisant état de violations ou du non-respect des mesures imposées par la résolution [2048 \(2012\)](#) et y donner la suite qui convient.

À ce jour, 11 personnes ont été inscrites par le Comité sur sa Liste récapitulative des personnes visées par l'interdiction de voyager.

En 2012, le Bureau du Comité était présidé par Mohammed Loulichki (Maroc). En 2013, Mohammed Loulichki continue de présider le Comité, la vice-présidence étant assurée par le représentant du Luxembourg.

Pendant la période considérée, le Comité a tenu une séance de consultations informelles.

L'adresse du site Web du Comité est la suivante : www.un.org/french/sc/committees/2048/.

Chapitre 19

Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix

Entre le 1^{er} août 2012 et le 31 juillet 2013, le Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix s'est réuni à quatre reprises : une fois sous la présidence de Mohammed Loulichki (Maroc) en décembre 2012, et trois fois sous la présidence de Masood Khan (Pakistan), entre le 1^{er} janvier et le 31 juillet 2013.

À sa réunion du 7 décembre 2012, le Groupe de travail a examiné la question de la coopération entre les missions et a entendu un exposé présenté par deux représentants du Secrétariat – travaillant l'un pour le Département des opérations de maintien de la paix, et l'autre pour le Département de l'appui aux missions –, lesquels ont souligné que les deux Départements utilisaient de plus en plus la coopération entre les missions de maintien de la paix pour tirer le meilleur parti possible de la communication entre les missions agissant dans des pays voisins. Cette forme de coopération permet de définir des approches régionales pour faire face à des questions régionales, d'utiliser au mieux les faibles ressources militaires et d'atténuer temporairement, en temps de crise, les effets des graves carences. Elle a également permis de mettre rapidement à la disposition des missions des moyens supplémentaires, en temps de crise ou au démarrage.

Tout en reconnaissant que la coopération peut être utile, les États Membres participant à la réunion ont souligné que la coopération entre missions ne devait pas être perçue comme une solution toute trouvée aux problèmes structurels auxquels les opérations faisaient face et qui entravaient leur efficacité.

Dans les observations qu'il a faites pour résumer les discussions sur ce sujet, le Président du Groupe de travail a affirmé que dans les cas décrits par les représentants du Secrétariat, la coopération intermissions avait permis de mettre plus à profit les actifs existants tout en demandant aux États Membres davantage de moyens essentiels. Tout cela n'aurait pas pu être sans la coopération et la compréhension dont ont fait preuve les pays fournissant des contingents, qui ont consenti au rapide redéploiement de leur personnel et de leurs actifs. Le Président du Groupe de travail a souligné que, si la coopération intermissions pouvait permettre de faire face rapidement à des carences

urgentes, les problèmes à long terme ne pouvaient être réglés par des mesures à court terme.

À la réunion du Groupe de travail tenue le 25 février 2013, les discussions ont principalement porté sur la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), dont le mandat devait être reconduit par le Conseil de sécurité pendant la première semaine de mars. Des représentants de l'Union africaine et des pays fournissant des contingents ont participé à la réunion.

La Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions, Aameera Haq, a brièvement décrit l'appui logistique apporté par l'Organisation à l'AMISOM et fait part de son optimisme quant à l'avenir de la Somalie. Des représentants du Département de l'appui aux missions, du Département des opérations de maintien de la paix et du Département des affaires politiques ont ensuite présenté des exposés. Le représentant du Département de l'appui aux missions a insisté sur les mesures prises pour régler les problèmes logistiques qui se posent en Somalie et expliqué que, la zone contrôlée par les forces progouvernementales étant de plus en plus importante, les besoins logistiques augmentaient et les forces de l'AMISOM étaient de plus en plus dispersées. Le représentant du Département des opérations de maintien de la paix a affirmé que la guerre conventionnelle se poursuivait en Somalie et qu'il était prématuré dans ces conditions d'y déployer une mission de maintien de la paix des Nations Unies. Le Département était d'avis de suivre l'évolution de la situation et de définir des critères permettant d'apprécier l'opportunité de déployer des forces de maintien de la paix. Le représentant du Département des affaires politiques a présenté dans les grandes lignes la situation politique en Somalie et les dispositions qui sont prises pour créer une mission politique spéciale en Somalie.

Les représentants de l'Union africaine et des pays fournissant des contingents ont souligné qu'il fallait que le financement soit durable et prévisible et que l'AMISOM se voie fournir des éléments habilitants et des multiplicateurs de force. Ils ont demandé instamment qu'une attention particulière soit accordée au renforcement des institutions somaliennes du secteur de la sécurité, expliquant qu'il était indispensable que la communauté internationale apporte son soutien au pays pour y voir une évolution positive en matière de sécurité. Ils ont salué la décision de consacrer une réunion du Groupe de travail aux

travaux de l'AMISOM, estimant que cela allait dans le sens de la coopération triangulaire entre le Conseil de sécurité, les pays fournissant des contingents et le Secrétariat.

Les membres du Groupe de travail ont exprimé leur soutien à l'AMISOM et remercié les pays fournissant des contingents de leur action. Ils ont insisté sur la nécessité d'assurer un financement durable et prévisible pour l'AMISOM et un soutien à la Somalie aux fins de la stabilisation du pays et de la reconstruction des institutions nationales de sécurité. Ils ont salué la coopération stratégique entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies.

Le Groupe de travail s'est réuni le 3 juin 2013 pour examiner la question de la sécurité des missions de maintien de la paix des Nations Unies. Tous les membres du Comité spécial des opérations de maintien de la paix ont été invités à participer à la réunion. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, le Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité, le Conseiller pour les questions de police et le Conseiller militaire adjoint ont présenté des exposés au Groupe de travail.

Le Président du Groupe de travail, qui avait distribué un document de réflexion avant la réunion, a fait valoir dans ses observations préliminaires que le pays hôte, le Secrétariat, le Conseil de sécurité, les pays fournissant des contingents et du personnel de police, le Comité spécial et les États Membres de l'Organisation devaient œuvrer ensemble au renforcement de la sécurité des Casques bleus et proposé un ensemble de mesures que pourrait prendre chaque partie prenante en vue d'apporter des améliorations structurelles dans le domaine de la sécurité.

Dans son exposé, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Hervé Ladsous, a déclaré que la sécurité était une priorité pressante pour la gestion des opérations de maintien de la paix. Un certain nombre de mesures étaient en train d'être adoptées en matière de sécurité, notamment l'utilisation de véhicules blindés, la surveillance aérienne sans pilote pour apprécier les situations et l'intensification de l'échange d'informations par le biais de la Cellule d'analyse conjointe. Le Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité, Kevin Kennedy, a fait observer que le Département de la sûreté et de la sécurité, le Département des opérations

de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions avaient pris des mesures visant à ce qu'une formation à la sécurité soit donnée d'office pour toutes les missions de maintien de la paix déployées dans des environnements dangereux. Il a ajouté que le financement nécessaire pour assurer la sécurité devait être trouvé dès la création d'une mission. Le Conseiller pour les questions de police a insisté sur l'intérêt du renseignement et de la Cellule d'analyse conjointe. Le Conseiller militaire adjoint a fait une présentation PowerPoint sur les conditions de sécurité actuelles et les mesures d'atténuation des risques prises par le Secrétariat.

Les membres du Groupe de travail et le Comité spécial ont condamné les attaques armées menées contre des soldats de la paix. Ils ont demandé que les menaces contre leur sécurité soient analysées de manière plus approfondie et insisté pour que tout soit fait pour assurer leur sécurité. Bon nombre de participants ont souligné qu'il fallait adopter des mesures concrètes de protection du personnel, mettre en place des plans d'évacuation d'urgence et déployer des moyens essentiels. Pour assurer la sécurité des opérations de maintien de la paix, les mandats doivent être clairs et réalisables et des ressources suffisantes doivent être fournies.

Dans ses observations finales, le Président du Groupe de travail a affirmé que les exposés donnés par les Secrétaires généraux adjoints montraient que le Secrétariat estimait que les problèmes de sécurité pouvaient assurément être réglés. Pour cela, il faut garantir des ressources et le matériel essentiels pour assurer la sécurité, trouver les financements nécessaires et former les Casques bleus. En outre, les Casques bleus doivent continuer d'être perçus comme une partie neutre. Les États Membres ne voyaient pas tous du même œil la brigade d'intervention et l'utilisation des technologies modernes, que l'on devrait juger en fonction des effets positifs et négatifs qu'elles ont sur la sécurité. L'Organisation bénéficiait de l'appui sans faille des États Membres, qui étaient tous déterminés à protéger et à promouvoir la sécurité et la sûreté des opérations de maintien de la paix.

Le 19 juillet 2013, le Groupe de travail s'est réuni pour examiner la question de l'utilisation des technologies modernes dans les opérations de maintien de la paix. Tous les pays fournissant des contingents et du personnel de police ont été invités à participer à la réunion.

Le Président du Groupe de travail a fait distribuer un document de réflexion avant la réunion, qui faisait le point sur les applications de la technologie utiles au maintien de la paix et décrivait des mesures juridiques, opérationnelles, politiques et administratives devant servir de base à l'examen détaillé de la portée et de l'intérêt de la technologie dans le domaine du maintien de la paix. Dans ses observations préliminaires, le Président a demandé instamment que la question soit examinée de façon plus approfondie par plusieurs organes des Nations Unies et souligné qu'il fallait promouvoir la coopération triangulaire – entre le Secrétariat, le Conseil de sécurité et les pays fournissant des contingents – concernant l'utilisation de la technologie moderne dans les missions de maintien de la paix.

Dans son exposé, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a déclaré que la technologie était utile dans un grand nombre de fonctions de maintien de la paix, dans les domaines militaire, policier et civil. Par exemple, les missions de maintien de la paix utilisent le système d'information géographique pour analyser les tendances, notamment l'exploitation des ressources et les violations des droits de l'homme. Les capacités de chaque soldat de la paix pourraient être renforcées par l'utilisation de la technologie, comme les caméras montées sur casque, les dispositifs de vision nocturne, les radars de surveillance au sol, les dispositifs de surveillance électronique, les systèmes de chiffrement des communications et le blindage des véhicules. Le Secrétaire général adjoint a mis en avant quatre paramètres ayant guidé les travaux du Secrétariat sur la technologie : le respect du mandat de la mission; le consentement des autorités du pays hôte et la notification des pays voisins; la coordination avec les autorités du pays hôte; le strict respect de la confidentialité et la protection de toutes les informations nécessaires.

Dans son exposé, la Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions a affirmé que le Département des opérations de maintien de la paix et son département allaient former un groupe d'experts pour examiner la question de l'utilisation de la technologie dans les opérations de maintien de la paix. Ce groupe aurait pour objectif de trouver de nouveaux outils pour renforcer l'exécution des fonctions confiées aux missions, de proposer des moyens de tirer parti au mieux de la technologie et de mettre en lumière les

méthodes novatrices et les enseignements tirés d'une mission pour les mettre à profit dans une autre. La Secrétaire générale adjointe a insisté sur l'utilité de l'initiative régionale menée dans le domaine des technologies de l'information et des communications, qui vise à faire des économies et à améliorer la prestation de services. Les missions utilisent de plus en plus des techniques écologiques de production d'énergie et de conservation de l'eau, qui font appel à des technologies modernes.

Des membres du Groupe de travail et des représentants des pays fournissant des contingents ont convenu de l'importance de la technologie aux fins de l'appréciation des situations, tout en faisant remarquer qu'il fallait l'utiliser dans le respect de la Charte des Nations Unies. Il faut donc examiner toutes les questions politiques et juridiques qui découlent de l'utilisation de la technologie. Parmi les nombreuses applications considérées, on peut citer la surveillance aérienne sans pilote. La sécurité de l'information et la protection des données sont aussi essentielles. Certains États Membres ont averti que la technologie pouvait envenimer les relations avec les pays voisins. L'utilisation de la technologie devrait dépendre des besoins des missions; elle ne devrait pas donner lieu à des mesures militaires dépassant le mandat des missions et devrait être autorisée par des organes intergouvernementaux. Il convient de procéder à une analyse approfondie de la disponibilité et de l'applicabilité de la technologie dans le maintien de la paix. Les débats du Groupe de travail sur la technologie ont été considérés comme un moyen de renforcer la coopération triangulaire sur cet important sujet.

Dans son récapitulatif, le Président du Groupe de travail a fait observer que l'utilisation de la technologie dans les opérations de maintien de la paix avait été autorisée par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2098 \(2013\)](#). Son utilisation à l'avenir, en particulier la surveillance aérienne sans pilote, devrait toutefois dépendre des enseignements tirés de son utilisation dans les missions et les États Membres devraient attendre de recevoir des observations, positives ou négatives, avant de procéder à un examen plus en profondeur. Il n'existe pas de solution toute faite en ce qui concerne l'utilisation de la technologie. Les États Membres devraient examiner les aspects juridiques, financiers et opérationnels de cette question dans le cadre des travaux des organes compétents de

l'Organisation. La mise en avant des technologies écologiques était la bienvenue. Le groupe d'experts sur la technologie devrait être de composition non limitée et faire part de ses conclusions aux États Membres.

Chapitre 20

Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique

Le Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique continue d'agir en tant qu'organe subsidiaire du Conseil, conformément à la déclaration du Président en date du 31 janvier 2002 (S/PRST/2002/2), dans laquelle le Conseil faisait notamment valoir qu'il fallait prendre des mesures adéquates pour prévenir et régler les conflits en Afrique, et envisageait la création d'un groupe de travail spécial chargé de suivre l'application des recommandations formulées dans ladite déclaration et de renforcer la coordination du Conseil avec le Conseil économique et social. Le mandat du Groupe de travail, ainsi que sa composition, sa présidence et ses méthodes de travail ont été définis dans une note du Président du Conseil de sécurité datée du 1^{er} mars 2002 (S/2002/207).

Du 1^{er} août au 31 décembre 2012, le Groupe de travail était présidé par Baso Sangqu (Afrique du Sud). Du 1^{er} janvier au 31 juillet 2013, le Groupe de travail était présidé par Eugène-Richard Gasana (Rwanda). Au cours de la période considérée, le Groupe de travail s'est réuni quatre fois pour examiner des questions relevant de sa compétence.

Le 8 septembre 2012, le Groupe de travail a tenu une réunion publique sur la promotion et le respect de l'état de droit et de la justice dans la prévention et la résolution des conflits en Afrique. Parmi les intervenants invités à cette réunion figuraient M. Paul Seger, Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix et Représentant permanent de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. Tiyanjana Maluwa, doyen adjoint au département des affaires internationales de la faculté de droit de l'Université de l'État de Pennsylvanie (Penn State University), et José Alvarez, professeur de droit international à l'Université de New York (NYU). Après les exposés, les intervenants, les membres du Groupe de travail et les

représentants d'autres États Membres ont eu un échange de vues fructueux.

Le 19 mars 2013, le Groupe de travail s'est réuni pour examiner, sur la base des propositions de son président, les activités qu'il allait mener pendant l'année 2013. Après en avoir débattu, les membres du Groupe de travail ont approuvé le projet de programme de travail.

Le 31 mai, le Groupe de travail a tenu une réunion pour examiner ses travaux et trouver des moyens d'influencer davantage ceux du Conseil de sécurité. Des exposés ont été présentés par l'Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, Tête António, et par le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Tayé-Brook Zerihoun. Après les exposés, les membres du Groupe de travail et les représentants d'autres États Membres ont eu un échange de vues fructueux.

Le 26 juillet, le Groupe de travail a tenu une réunion publique consacrée au renforcement des institutions et à la bonne gouvernance pour la prévention des conflits en Afrique. Parmi les intervenants invités figuraient Tekeda Alemu, présent en sa qualité de Représentant permanent de l'Éthiopie auprès de l'Organisation des Nations Unies et de représentant du Président de l'Union africaine, João Honwana, Directeur de la Division de l'Afrique II du Département des affaires politiques, Jordan Ryan, Administrateur assistant au Programme des Nations Unies pour le développement, et Andrew Tomlinson, Directeur du Bureau de la Société des Amis auprès des Nations Unies. Après les exposés, les intervenants et les membres du Groupe de travail ont eu un échange de vues fructueux.

Chapitre 21

Groupe de travail créé par la résolution 1566 (2004)

Conformément aux paragraphes 9 et 10 de la résolution 1566 (2004) du Conseil de sécurité, le Groupe de travail est chargé d'examiner, d'une part, les mesures concrètes à prendre contre les particuliers, groupes et entités participant ou associés à des activités terroristes, autres que ceux visés par la liste arrêtée par

le Comité des sanctions contre Al-Qaida et les Taliban* et, d'autre part, la possibilité de créer un fonds international d'indemnisation des victimes d'actes de terrorisme et des membres de leur famille.

En 2012, la présidence a été assurée par Hardeep Singh Puri (Inde). En 2013, Mohammed Loulichki (Maroc) assure la présidence et les représentants de la Fédération de Russie, de la France et du Rwanda assurent la vice-présidence.

Chapitre 22

Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé

Le Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé est chargé par le Conseil de sécurité d'examiner les rapports du mécanisme de surveillance et de communication de l'information visé au paragraphe 2 de la résolution 1612 (2005), les progrès accomplis dans l'élaboration et l'exécution des plans d'action visés au paragraphe 7 de cette résolution et toute autre information qui lui serait communiquée.

Le mécanisme de surveillance et de communication de l'information surveille le recrutement et l'emploi d'enfants soldats, pratiques contraires au droit international et les autres infractions et sévices dont les enfants sont victimes dans les conflits armés : meurtres, mutilations, viols et autres violences sexuelles, enlèvements, attaques contre des écoles et des hôpitaux et entrave à l'acheminement de l'aide humanitaire.

En particulier, le Groupe de travail est chargé de recommander au Conseil des mesures susceptibles de favoriser la protection des enfants touchés par des conflits armés, y compris des mesures portant sur les mandats des opérations de maintien de la paix ou sur les parties au conflit, et de demander, s'il y a lieu, à d'autres organismes des Nations Unies de prendre, dans les limites de leur mandat, des mesures pour contribuer à l'application des résolutions 1612 (2005) et 1882 (2009).

* Conformément aux résolutions 1988 (2011) et 1989 (2011), les fonctions auparavant attribuées au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) ont été réparties entre le Comité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) et le Comité créé par la résolution 1988 (2011) (voir aussi partie VI, chap. 5 et 17).

Au cours de la période considérée, le Groupe de travail a examiné les rapports du Secrétaire général sur le sort des enfants touchés par les conflits armés au Soudan (S/2011/413), à Sri Lanka (S/2011/793), en Colombie (S/2012/171), au Myanmar (S/2013/258) et au Yémen (S/2013/383), ainsi qu'un rapport sur la situation des enfants victimes de l'Armée de résistance du Seigneur et le conflit armé (S/2012/365).

Pendant la même période, le Groupe de travail a adopté les conclusions sur le sort des enfants touchés par les conflits armés au Soudan (S/AC.51/2012/1), au Soudan du Sud (S/AC.51/2012/2), à Sri Lanka (S/AC.51/2012/3) et en Colombie (S/AC.51/2012/4), ainsi que sur la situation des enfants victimes de l'Armée de résistance du Seigneur et le conflit armé (S/AC.51/2013/1).

L'adresse du site Web du Comité est la suivante : www.un.org/french/sc/committees/WGCAAC/.

Chapitre 23

Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure

Durant la période considérée, le Groupe de travail a tenu neuf réunions informelles au cours desquelles il a examiné diverses questions liées à la documentation et aux procédures du Conseil de sécurité.

La présidence du Groupe a été assurée par José Filipe Moraes Cabral (Portugal) en 2012 et l'est en 2013 par María Cristina Perceval (Argentine).

Entre août 2012 et juillet 2013, le Groupe de travail a examiné de nombreuses questions : interactivité; débats publics; ordre de prise de parole; rapport annuel du Conseil de sécurité; récapitulatifs mensuels des travaux établis par les présidents du Conseil; séances d'information informelles consacrées aux travaux effectués pendant le mois; nomination des présidents; transfert de la présidence des organes subsidiaires; dialogue entre le Conseil de sécurité et les États Membres et d'autres organes; consultations du Conseil de sécurité avec les pays fournissant des contingents et du personnel de police; fonctions de rédaction des textes; etc.

Le 19 novembre 2012, le Président du Groupe de travail et le Président du Conseil de sécurité ont fait distribuer un document de réflexion établi

conjointement en prévision du débat public consacré aux méthodes de travail, tenu au Conseil de sécurité le 26 novembre 2012. Au cours du débat, le Représentant permanent du Portugal a informé le Conseil des débats et de l'état des travaux du Groupe de travail.

Le 12 décembre 2012, le Conseil de sécurité a approuvé une note de son président portant sur les débats publics, le rapport annuel du Conseil, les évaluations mensuelles faites par les présidents et les réunions d'information informelles consacrées aux travaux effectués pendant le mois (S/2012/922). Le 17 décembre 2012, il a approuvé une note concernant la nomination des présidents des organes subsidiaires (S/2012/937).

On trouvera des informations sur les travaux du Groupe de travail, dans toutes les langues officielles, à l'adresse suivante : www.un.org/french/sc/committees/wgdocs/.

Chapitre 24

Groupe de travail informel sur les tribunaux internationaux

Le Groupe de travail informel sur les tribunaux internationaux a été créé en 2000 pour étudier les questions concernant les tribunaux créés ou appuyés par l'Organisation des Nations Unies, en particulier les stratégies de fin de mandat et les questions résiduelles des Tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda. Il est composé des conseillers juridiques des missions des membres du Conseil de sécurité et épaulé par le Bureau des affaires juridiques et la Division des affaires du Conseil de sécurité du Département des affaires politiques.

En 2012 et 2013, le Guatemala a assuré la présidence du Groupe de travail. Au cours de la période considérée, le Groupe de travail a continué de se réunir régulièrement : il a tenu deux séances en 2012 et six en 2013, auxquelles ont notamment participé les présidents, procureurs et greffiers des tribunaux lorsqu'ils se trouvaient à New York pour s'exprimer devant le Conseil de sécurité. Les membres du Groupe de travail ont également eu des échanges de vues informels et mené des négociations concernant deux résolutions du Conseil de sécurité adoptées en 2012. Ils ont aussi envoyé une lettre et publié une déclaration à la presse en 2013.

En novembre 2012, le Groupe de travail a examiné des questions en rapport avec le Tribunal spécial pour la Sierra Leone et le Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone.

Le 4 décembre 2012, le Groupe de travail a eu, avec les présidents et procureurs des deux tribunaux, en prévision de l'exposé périodique que ces derniers devaient présenter au Conseil de sécurité le 5 décembre, un échange de vues à propos de leurs travaux (S/2012/836 et S/2012/847). L'échange de vues a porté également sur les travaux et activités de la division d'Arusha du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux (S/2012/849), qui a entamé ses travaux le 1^{er} juillet 2012. Après l'échange de vues, les experts ont négocié des projets de résolution concernant la prorogation du mandat de juges des deux tribunaux, sur la base de lettres adressées au Secrétaire général par le Président du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (S/2012/845) et le Président du Tribunal pénal international pour le Rwanda (S/2012/893).

Le 14 mars 2013, le Groupe de travail a eu un échange de vues avec les greffiers des tribunaux et du Mécanisme international. Le Groupe de travail a entendu un exposé présenté par John Hocking, Greffier du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et du Mécanisme, portant sur le transfert aux divisions d'Arusha et de La Haye d'activités telles que la protection des témoins, l'exécution des peines, l'aide aux juridictions nationales et la gestion des archives. Le Groupe de travail a également entendu un exposé portant sur la construction de nouveaux locaux de la division d'Arusha. Le Greffier du Tribunal pénal international pour le Rwanda, Bongani Majola, a ensuite donné au Groupe de travail des informations concernant les questions touchant les ressources humaines, en particulier les progrès accomplis en matière de réduction des effectifs à Arusha et à La Haye. Il a également évoqué les problèmes posés par la réinstallation dans des pays tiers des personnes acquittées et des personnes condamnées ayant purgé leur peine.

Le 21 mai, le Groupe de travail s'est réuni pour examiner la proposition tendant à nommer un juge supplémentaire au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, compte tenu des nombreux échanges d'informations nés des questions et observations présentées par les membres du Conseil de sécurité. Un premier échange de vues a été organisé concernant le

plan d'ensemble sur la stratégie d'achèvement des travaux, la fermeture et la transition au Mécanisme arrêté le 15 avril 2013 et présenté en application de la résolution 2081 (2012).

Le 10 juin, le Groupe de travail a entendu des exposés présentés par les Présidents et Procureurs des deux tribunaux sur les travaux des tribunaux et les activités entreprises dans le cadre de la stratégie de fin de mandat, en prévision de l'exposé périodique que les tribunaux devaient présenter au Conseil de sécurité en juin (S/2013/308 et S/2013/310). Les travaux du Mécanisme (S/2013/309) ont également fait l'objet d'un examen, et le Président et le Procureur du Mécanisme ont fait des exposés. Le Groupe de travail a une nouvelle fois examiné le plan d'ensemble du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie sur sa stratégie d'achèvement des travaux, sa fermeture et la transition au Mécanisme, qui avait été arrêté le 15 avril 2013. Un premier échange de vues a été organisé concernant le plan stratégique du Tribunal pénal international pour le Rwanda du 30 mai 2013 concernant la réinstallation des personnes acquittées et

des personnes libérées se trouvant actuellement à Arusha. Le Groupe de travail a également reçu un rapport du Président et du Procureur du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie faisant le point sur la demande formulée dans la lettre du représentant de la Serbie datée du 14 mai 2013 et portant sur l'exécution des peines.

Le 29 juillet et les 1^{er} et 5 août 2013, le Groupe de travail s'est réuni par suite d'une lettre adressée par le Président du Conseil de sécurité (S/2013/349) concernant les candidatures au poste de juge permanent du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, qui doit être élu par l'Assemblée générale. Conformément à cette lettre, il a été décidé que le Conseil de sécurité dresserait, sur la base des candidatures qu'il aurait reçues, une liste de trois candidats, ou de deux s'il n'y avait que deux candidatures, en tenant dûment compte de la nécessité d'assurer une représentation adéquate des principaux systèmes juridiques du monde et des nationalités des membres permanents actuels des deux tribunaux.

Appendices

I

Liste des membres du Conseil de sécurité en 2012 et 2013

2012		2013	
	Afrique du Sud		Argentine
	Allemagne		Australie
	Azerbaïdjan		Azerbaïdjan
	Chine		Chine
	Colombie		États-Unis d'Amérique
	États-Unis d'Amérique		Fédération de Russie
	Fédération de Russie		France
	France		Guatemala
	Guatemala		Luxembourg
	Inde		Maroc
	Maroc		Pakistan
	Pakistan		République de Corée
	Portugal		Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord		Rwanda
	Togo		Togo

II Nom des représentants, représentants adjoints, suppléants et chargés d'affaires accrédités auprès du Conseil de sécurité

Les représentants, représentants adjoints, suppléants et chargés d'affaires dont les noms suivent ont représenté leur pays au Conseil de sécurité au cours de la période allant du 1^{er} août 2012 au 31 juillet 2013 :

Afrique du Sud**

M^{me} Maite Nkoana-Mashabane^g
(Ministre des relations internationales et de la coopération)

M. Baso Sangqu

M. Doctor Mashabane

M. Zaheer Laher

M. Cedrick Charles Crowley

M. Dire David Tladi

M. Teboho Josiah Lebakeng

M. Godlip Lesiba Ratlou

Colonel Sipiwo Dlomo

M^{me} Nichola Nokulunga Sabelo

M. Maniemagen Govender

M. Mlungisi Cedrick Mbalati

M. Tshamano Combrick Milubi

M. Jongi Joseph Klaas

M. Mbali A. Machaba

M. David Robin Wensley

M^{me} Karen Hosking

Allemagne**

M. Guido Westerwelle^l
(Ministre des affaires étrangères)

M. Peter Wittig

M. Miguel Berger

M. Christophe Eick

M. Martin Huth

** Mandat ayant pris fin le 31 décembre 2012.

M. Daniel Krull
M. Ralf Schroer
M. Elmar Eich
M^{me} Susanne Fries-Gaier
M. Florian Laudi
M^{me} Sigrid Sommer
M. Holger Tillmann
M. Jens-Christian Gaedtke
M. Alexander Eberl
M^{me} Tatjana Schenke-Olivieri
M^{me} Sibylle Osten
M. Stefan Roessel
M^{me} Juliane Constanze Baumann
M. Christian Doktor
M. Heiko Nitzschke
M. Karsten Diethelm Geier
M. Peter Winkler
M. Hendrik Selle
M. Daniel Johannes Schemske

Argentine*

M. Eduardo Zuain^a
(Vice-Ministre des affaires étrangères)^b
M^{me} Maria del Carmen Squeff
(Sous-Secrétaire aux affaires étrangères)
M^{me} María Cristina Perceval
M. Mateo Estreme
M. Mario Oyarzábal
M^{me} Gabriela Martinic
M. Eduardo Porretti
M^{me} Fernanda Millicay
M. José Luis Fernández Valoni
M. Rafael Héctor Daló
M. Gerardo Díaz Bartolomé

* Mandat ayant commencé le 1^{er} janvier 2013.

M. Francisco Javier de Antueno

M^{me} Pía Poroli

M^{me} Josefina Bunge

M. Gustavo A. Rutilo

M. Marcos Stancanelli

M. Sebastián Di Luca

Australie*

M. Robert Carr^c
(Ministre des affaires étrangères)

M. Mike Kelly^d
(Secrétaire d'État à la défense)

M. Gary Francis Quinlan

M^{me} Philippa Jane King

M. Michael Bliss

M. Peter Lloyd Versegi

M. Will Nankervis

M. Damian White

M^{me} Chelsey Ute Martin

M^{me} Lara Nassau

M. Peter Scott

Colonel Brian James Walsh

M^{me} Alison Helena Chartres

M. Terry Nunn

M. Jared Potter

M^{me} Claire Paulien Elias

M^{me} Tanisha Hewanpola

M. Emil Stojanovski

Commandant Simon Andrews

M^{me} Julia O'Brien

M. Marcus Lumb

M^{me} Lauren Amy Patmore

M. Ryan Neelam

M^{me} Lauren Henschke

M^{me} Emily Street

M. Gareth Williams

M^{me} Peta McDougall

Azerbaïdjan

M. Elmar Maharram oglu Mammadyarov^c
(Ministre des affaires étrangères)

M. Yashar Aliyev^f
(Émissaire du Ministère des affaires étrangères)

M. Agshin Mehdiyev

M. Tofiq Musayev

M. Yusuf Mammadaliyev

M. Samir Sharifov

M. Elchin Huseynli

M^{me} Esmira Jafarova

M. Farid Jabrayilov

M. Farid Jafarov

M. Javid Nasirli

M. Habib Mikayilli

Chine

M. Yang Jiechi^g
(Ministre des affaires étrangères)

M. Cui Tiankai^b
(Vice-Ministre des affaires étrangères)

M. Li Baodong

M. Wang Min

M. Yang Tao

M^{me} Guo Xiaomei

M. Zhang Junan

M^{me} Li Jijuan

M. Wu Wei

M. Tian Lin

M^{me} Jiang Hua

M. Sun Xiabo

M. Shen Bo

Colombie**

M^{me} Maria Angela Holguín Cuéllar^h
(Ministre des affaires étrangères)
M. Néstor Osorio
M. Fernando Alzate
M. Miguel Camilo Ruiz Blanco
M^{me} Isaura Duarte
M^{me} Betty Escorcía
M. Juan José Quintana
M^{me} María Paulina Dávila
M. Germán Calderón
M. David Orlando Rodríguez Escandón
M^{me} Diana Moya
M^{me} Diana Lucía Rengifo
M. Camilo Louis
M. Fernando Buitrago

États-Unis d'Amérique

M. John F. Kerry^{ec}
(Secrétaire d'État)
M^{me} Hillary Rodham Clinton^g
(Secrétaire d'État)
M^{me} Susan E. Rice^{ff}
M^{me} Rosemary A. DiCarlo
M. Salman S. Ahmed
M. Peter Lord
M. James B. Donovan
M. Matthew A. Cenzler
M. Mark A. Simonoff
M. Jeffrey DeLaurentis
M. Joseph M. Torsella
M^{me} Tressa Rae Finerty
M^{me} Elizabeth M. Cousens
M. Christopher Klein

Fédération de Russie

M. Alexander Zmееvskiy^b
(Représentant spécial du Président pour la coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée transnationale)

M. Sergey V. Lavrov^g
(Ministre des affaires étrangères)

M. Vitaly I. Churkin

M. Alexander A. Pankin

M. Evgeny T. Zagaynov

M. Petr V. Ilichev

M. Albert V. Sitnikov

M. Oleg A. Demekhin

M. Sergey A. Zhdanov

M. Igor A. Panin

M. Mikael V. Agasandyan

M. Andrey A. Listov

M. Andrei A. Artasov

M. Evgeny A. Ustinov

M. Timur V. Salomatin

M. Andrey V. Demin

M^{me} Anna M. Evstigneeva

M. Dmitry A. Repkov

M. Oleg O. Filimonov

M. Alexander V. Letoshnev

France

M. Laurent Fabiusⁱ
(Ministre des affaires étrangères)

M^{me} Najat Vallaud-Belkacem^j
(Ministre des droits des femmes et porte-parole du Gouvernement)

M. Pascal Canfin^k
(Ministre délégué chargé du développement)

M. Gérard Araud

M. Martin Briens

M. Philippe Bertoux

M^{me} Béatrice Le Fraper

M. Alexis Lamek

Guatemala

M. Harold Caballeros^m
(Ministre des affaires étrangères)

M. Fernando Carrera Castroⁿ
(Ministre des affaires étrangères)

M. Gert Rosenthal

M. José Alberto Briz Gutiérrez

M^{me} Mónica Bolaños-Pérez

M^{me} Connie Taracena Secaira

M. Omar Castañeda Solares

M^{me} Ana Cristina Rodriguez Pineda

M^{me} María Soledad Urruela Arenales

M. Gabriel Orellana Zabalza

M. Joel Humberto Delgado Samayoa

M^{me} María José del Águila Castillo

M^{me} Viviana Raquel Arenas Aguilar

M^{me} Jimena Leiva Roesch

Inde**

M^{me} Preneet Kaur^o
(Vice-Ministre des affaires étrangères)

M. Ranjan Mathai^g
(Vice-Ministre des affaires étrangères)

M. E. Ahamed^p
(Vice-Ministre des affaires étrangères)

M. Pavan Kapoor^q
(Cosecrétaire au Ministère des affaires étrangères)

M. Hardeep Singh Puri

M. Manjeev Singh Puri

M. Vinay Kumar

M. Amit Kumar

M. Manish Gupta

M. Alok Amitabh Dimri

M. Randhir Kumar Jaiswal

M. Raguttahalli Ravindra
M. Rajeh Mishra
M. Pradip Kumar Choudhary
M. Vishnu Dutt Sharma
M. Vinod K. Jacob
M^{me} Namgya C. Khampa
M^{me} Pratibha Parkar
M. Prakash Gupta

Luxembourg*

M. Jean Asselborn^r
(Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères)
M^{me} Sylvie Lucas
M. Olivier Maes
M. Jacques Flies
Général Gaston Reinig (ER)
Lieutenant-colonel Guy Hoffmann
M. Patrick Hemmer
M. Gianmarco Rizzo
M. Luc Dockendorf
M. Thomas Reisen
M. Alain Germeaux
M. Sina Khabirpour
M^{me} Anne Dostert
M^{me} Anne Schintgen
M. Pierre Mousset

Maroc

M. Saad-Eddine El Othmani^s
(Ministre des affaires étrangères et de la coopération)
M. Youssef Amrani^t
(Ministre délégué auprès du Ministre des affaires étrangères et de la coopération)
M. Mohammed Loulichki
M. Lofti Bouchaara
M. Omar Kadiri

M. Bouchaib El Oumni
M. Abdellatif Erroja
M. Ismail Chekkori
M. Hassan El Mkhantar
M. Tarik Iziraren
M. Mohamed Achgalou
M^{me} Lalla Soumia Bouhamidi
M. Amine Chabi
M. Aziz El Haouari
M. Omar El Khadir
M. Isam Taib
M. Yasser Halfaoui
M. Brahim Benmoussa
M^{me} Bouteina Chraibi
M. Faiçal Souissi
M^{me} Jamila Alaoui

Pakistan

M^{me} Hina Rabbani Khan^u
(Ministre des affaires étrangères)
M. Jalil Abbas Jilani^d
(Secrétaire d'État aux affaires étrangères)
M. Masood Khan
M. Raza Bashir Tarar
M. Sahebzada Ahmed Khan
M. Ahmad Naseem Warraich
M. Asim Iftikhar Ahmad
M. Nabeel Munir
M. Khalil-ur-Rahman Hashmi
M. Marghoob Saleem Butt
M. Farrukh Iqbal Khan
M. Abdul Hameed
M. Suljuk Mustansar Tarar
M. Tahir Hussain Andrabi

M. Ahmad Farooq

M. Umer Siddique

Portugal**

M. José Filipe Moraes Cabral

M. João Maria Cabral

M. Francisco Vaz Patto

M. Luis Augusto Fernandes Gaspar da Silva

M^{me} Susana Vaz Patto

M. João Miguel Madureira

Lieutenant-colonel Marco António Teresa

M. Frederico Silva

M. Rui da Câmara Homem de Noronha

M. João Vasco Barradas Durão Palma Fialho

M. Pedro Courela

M. Pedro Bartolomeu Santos Matos Perestrelo Pinto

M^{me} Elisabete Proença Rodrigues e Cortes Palma

M^{me} Ana Isabel Teixeira Coelho

M^{me} Ana e Brito Maneira

M. Nuno Cabral

M^{me} Ana C. Gameiro

M^{me} Clotilde Mesquita

M^{me} Vanessa Gomes

M. Ivo Alexandre Nicolau Fernandes Inácio

République de Corée*

M. Kim Sung-hwan^e
(Ministre des affaires étrangères et du commerce)

M. Kim Kyou-hyun^a
(Vice-Ministre des affaires étrangères)

M. Cho Tae-yul^v
(Vice-Ministre des affaires étrangères)

M. Kim Bong-hyun^d
(Ministre adjoint chargé des affaires multilatérales et mondiales)

M. Kim Sook

M. Shin Dong-ik

M. Sul Kyung-hoon
M^{me} Paik Ji-ah
M. Park Chul-min
M. Lee Kyung-chul
M. Park Yong-min
M. You Ki-jun
M. Lim Sang-beom
M. Choi Yong Hoon
M. Kim Saeng
M. Kim Jungha
M^{me} Sohn Sung-Youn
M. Kim Ileung
M. Na Sang-deok
M. Kim Yeon Sik
M. Jang Won
M. Jung Jin Ho
M. Kim Il-hoon
M^{me} Han Woo Jung
M^{me} Yu Jeong A
Lieutenant-colonel Jung Suntae
Commandant Park Hyun Il

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

M. William Hague^{bb}
(Membre du Parlement, Ministre des affaires étrangères et du Commonwealth)
Baronne Sayeeda Warsi^b
(Ministre d'État)
M. Stephen O'Brien^{cc}
(Membre du Parlement, Envoyé spécial du Royaume-Uni pour le Sahel)
M. Mark Simmonds^{dd}
(Membre du Parlement, Sous-Secrétaire d'État)
Sir Mark Lyall Grant
M. Philip John Parham
M. Michael Tatham
M. Martin Shearman
M. Paul Williams

M. Paul McKell
M. Michael Redmond
M. Eric Penton-Voak
M. Thomas Meek
M. James Squire
M. Malcolm Green
M^{me} Catriona Mace
M^{me} Hanne Stevens
M. Robert Harrison
M. Simon Day
M. Jesse Clarke
M. Yasser Baki
M^{me} Alexandra Davison
M. Guy Denison-Smith
M. Iain Griffiths
M. Mohammed Tahir Khan
M. Owen Williams
M. Mungo Woodifield
M. Simon Billett
M. Simon Cleobury
M^{me} Alexandra Gregory
M. Dominic Rhodes
M. Peter Munford
M. Neil McKillop
M. Douglas Benedict
M^{me} Helen Walker
M^{me} Lisa Maguire
M. Nicholas Conway
M^{me} Iona Thomas
M. Alexander Horne
M. Christopher Hunter

Rwanda*

M^{me} Louise Mushikiwabo^w
(Ministre des affaires étrangères et de la coopération)

M. Eugène-Richard Gasana^x
(Ministre d'État chargé de la coopération et Représentant permanent auprès de
l'Organisation des Nations Unies)

M. Olivier Nduhungirehe

M^{me} Jeanne Karuretwa

M. Robert Kayinamura

M. Emmanuel Nibishaka

M. Lawrence Manzi

M. Sana Maboneza

Colonel Vincent Nyakarundi

M. Jimmy Hodari

M. Albert Rugaba

M. Emmanuel Biraro

M. Mustapha Sibomana

M. Isaïe Bagabo

M. Etienne Nkerabigwi

M^{me} Aline Mukashyaka

M^{me} Chantal Uwizera

Togo

M. Faure Essozimna Gnassingbé^y
(Président)

M. Elliott Ohin^z
(Ministre d'État, Ministre des affaires étrangères et de la coopération)

M. Kofi Esaw^{aa}
(Ministre, Conseiller principal à la présidence, chargé des questions
diplomatiques et de coopération)

M. Kodjo Menan

M. Limbiyè Kadangha-Bariki

M. Kokou Nayo Mbeou

M. Yakoley Kokou Johnson

M. Koffi Kumélio Afande

M. Fademba Madakome Waguena

M^{me} Kouméalo Balli

M. Mama Raouf Tchagnao
M. Waké Yagninim
M. Ousmane Afo Salifou
M. Amévi Akpoto Komlagan
M. Kokouda Bocco
M. Tmanawoe Tazo

^a A participé à la 6965^e séance, le 13 mai 2013.

^b A participé à la 6900^e séance, le 15 janvier 2013.

^c A participé à la 6935^e séance, le 19 mars 2013.

^d A participé à la 6903^e séance, le 21 janvier 2013.

^e A participé à la 6917^e séance, le 12 février 2013.

^f A participé aux 6882^e et 6900^e séances, le 10 décembre 2012 et le 15 janvier 2013.

^g A participé à la 6841^e séance, le 26 septembre 2012.

^h A participé aux 6826^e, 6841^e et 6882^e séances, les 30 août, 26 septembre et 10 décembre 2012.

ⁱ A présidé la 6826^e séance, le 30 août 2012, et participé à la 6841^e séance, le 26 septembre 2012.

^j A participé à la 6984^e séance, le 24 juin 2013.

^k A participé à la 7011^e séance, le 25 juillet 2013.

^l A présidé la 6841^e séance, le 26 septembre 2012.

^m A participé à la 6841^e séance, le 26 septembre 2012, et présidé les 6842^e et 6849^e séances, les 3 et 17 octobre 2013.

ⁿ A participé aux 6936^e, 6984^e et 7011^e séances, les 20 mars, 24 juin et 25 juillet 2013.

^o A participé aux 6848^e et 6849^e séances, les 16 et 17 octobre 2012.

^p A participé à la 6844^e séance, le 9 octobre 2012.

^q A participé à la 6886^e séance, le 12 décembre 2012.

^r A participé aux 6900^e, 6965^e, 6980^e et 7011^e séances, les 15 janvier, 13 mai, 17 juin et 25 juillet 2013.

^s A participé aux 6826^e, 6841^e et 6965^e séances, les 30 août et 26 septembre 2012 et le 13 mai 2013, et présidé la 6882^e séance, le 10 décembre 2012.

^t A participé aux 6900^e et 6984^e séances, les 15 janvier et 24 juin 2013.

^u A participé à la 6900^e séance, le 15 janvier 2013.

^v A participé à la 6948^e séance, le 17 avril 2013.

^w A participé aux 6917^e et 7011^e séances, les 12 février et 25 juillet 2013, et présidé les 6946^e et 6948^e séances, les 15 et 17 avril 2013.

^x A participé aux 6900^e et 6984^e séances, les 15 janvier et 24 juin 2013, en qualité de membre du cabinet du Président Kagame.

^y A présidé la 6965^e séance, le 13 mai 2013.

^z A participé aux 6826^e, 6841^e, 6882^e et 6946^e séances, les 30 août, 26 septembre et 10 décembre 2012 et le 15 avril 2013.

^{aa} A participé aux 6900^e et 7011^e séances, les 15 janvier et 25 juillet 2013.

^{bb} A participé à la 6841^e séance, le 26 septembre 2012, et présidé la 6984^e séance, le 24 juin 2013.

^{cc} A participé à la 6882^e séance, le 10 décembre 2012.

^{dd} A présidé la 6975^e séance, le 6 juin 2013.

^{ee} A présidé la 7011^e séance, le 25 juillet 2013.

^{ff} A participé aux 6826^e, 6882^e, 6900^e, 6917^e et 6965^e séances, les 30 août et 10 décembre 2012 et les 15 janvier, 12 février et 13 mai 2013, en qualité de membre du cabinet du Président Obama.

III

Présidents du Conseil de sécurité

Les représentants ci-après ont rempli les fonctions de président du Conseil de sécurité au cours de la période allant du 1^{er} août 2012 au 31 juillet 2013 :

France

M. Gérard Araud 1^{er}-31 août 2012

Allemagne

M. Peter Wittig 1^{er}-30 septembre 2012

Guatemala

M. Gert Rosenthal 1^{er}-31 octobre 2012

Inde

M. Hardeep Singh Puri 1^{er}-30 novembre 2012

Maroc

M. Mohammed Loulichki 1^{er}-31 décembre 2012

Pakistan

M. Masood Khan 1^{er}-31 janvier 2013

République de Corée

M. Kim Sook 1^{er}-28 février 2013

Fédération de Russie

M. Vitaly I. Churkin 1^{er}-31 mars 2013

Rwanda

M. Eugène-Richard Gasana 1^{er}-30 avril 2013

Togo

M. Kodjo Menan 1^{er}-31 mai 2013

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Sir Mark Lyall Grant 1^{er}-30 juin 2013

États-Unis d'Amérique

M^{me} Susan E. Rice 1^{er}-31 juillet 2013

IV Communications du Président du Conseil de sécurité ou du Secrétaire général reçues entre le 1^{er} août 2012 et le 31 juillet 2013

Questions concernant la situation au Moyen-Orient

Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve

S/2013/361	14 juin 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/362	18 juin 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Force intérimaire des Nations Unies au Liban et résolution [1701 \(2006\)](#) du Conseil de sécurité

S/2012/632	14 août 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/361	14 juin 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/362	18 juin 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Autres questions concernant la situation au Moyen-Orient

République arabe syrienne

S/2012/618	10 août 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/654	17 août 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2013/184	22 mars 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/370	21 juin 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Yémen

S/2013/61	25 janvier 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
---------------------------	-----------------	---

La situation concernant le Sahara occidental

S/2013/236	18 avril 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
----------------------------	---------------	---

La situation au Timor-Leste

S/2012/793	31 octobre 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
----------------------------	-----------------	---

La situation entre l'Iraq et le Koweït

S/2013/13	10 janvier 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/295	15 mai 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/296	17 mai 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2013/346	10 juin 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/347	12 juin 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2013/461	30 juillet 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/462	1 ^{er} août 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

La situation au Libéria

S/2012/885	23 novembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/886	27 novembre 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2013/12	10 janvier 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

La situation en Somalie

S/2012/631	14 août 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/666	23 août 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/764	12 octobre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/827	9 novembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/828	13 novembre 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2013/56	25 janvier 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/94	14 février 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/134	5 mars 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2013/239	19 avril 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/251	25 avril 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/252	29 avril 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2013/371	21 juin 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Questions concernant la situation dans l'ex-Yougoslavie

La situation en Bosnie-Herzégovine

S/2012/813	6 novembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/90	11 février 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/263	3 mai 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

S/2012/688	6 septembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/873	23 novembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/179	20 mars 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/317	24 mai 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

S/2012/845	14 novembre 2012	Lettres identiques adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/349	12 juin 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994

S/2012/664	17 août 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
----------------------------	--------------	---

[S/2012/779](#) 18 octobre 2012 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

[S/2012/893](#) 29 novembre 2012 Lettres identiques adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994

[S/2012/779](#) 18 octobre 2012 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

La question concernant Haïti

[S/2013/311](#) 6 décembre 2012 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

[S/2013/169](#) 18 mars 2013 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

[S/2013/170](#) 18 mars 2013 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

[S/2013/312](#) 23 mai 2013 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

La situation en Afghanistan

[S/2012/692](#) 7 septembre 2012 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

[S/2012/921](#) 12 décembre 2012 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

[S/2013/182](#) 22 mars 2013 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

[S/2013/363](#) 19 juin 2013 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

La situation en Sierra Leone

[S/2012/891](#) 8 novembre 2012 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

[S/2012/892](#) 28 novembre 2012 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

[S/2013/15](#) 9 janvier 2013 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

[S/2013/16](#) 11 janvier 2013 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

La situation dans la région des Grands Lacs

[S/2013/166](#) 15 mars 2013 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

[S/2013/167](#) 18 mars 2013 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

La situation concernant la République démocratique du Congo

[S/2013/43](#) 27 décembre 2012 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

[S/2012/967](#) 28 décembre 2012 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

[S/2013/1](#) 2 janvier 2013 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

[S/2013/44](#) 22 janvier 2013 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

[S/2013/131](#) 4 mars 2013 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

[S/2013/166](#) 15 mars 2013 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

[S/2013/167](#) 18 mars 2013 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

[S/2013/200](#) 25 mars 2013 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

[S/2013/201](#) 28 mars 2013 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

[S/2013/287](#) 14 mai 2013 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

[S/2013/288](#) 16 mai 2013 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

[S/2013/339](#) 6 juin 2013 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

[S/2013/340](#) 10 juin 2013 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

La situation en République centrafricaine

[S/2013/8](#) 4 janvier 2013 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

[S/2013/25](#) 16 janvier 2013 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2013/202	1 ^{er} avril 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/215	28 mars 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/216	4 avril 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2013/306	21 mai 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/343	7 juin 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/344	11 juin 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2013/397	3 juillet 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/398	5 juillet 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Le sort des enfants en temps de conflit armé

S/2012/879	26 novembre 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2012/880	26 novembre 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2013/65	28 janvier 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2013/319	28 mai 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

La situation en Guinée-Bissau

S/2012/973	27 décembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/974	31 décembre 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

S/2012/914	5 décembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/915	7 décembre 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2012/966	27 décembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/33	18 janvier 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

[S/2013/364](#) 17 juin 2013 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

[S/2013/365](#) 19 juin 2013 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

La situation en Côte d'Ivoire

[S/2012/772](#) 16 octobre 2012 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

[S/2013/278](#) 9 mai 2013 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

[S/2013/290](#) 14 mai 2013 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

[S/2013/291](#) 16 mai 2013 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

[S/2013/416](#) 11 juillet 2013 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Mission du Conseil de sécurité

[S/2012/793](#) 31 octobre 2012 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

[S/2013/61](#) 25 janvier 2013 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Promotion et renforcement de l'état de droit dans le cadre des activités de maintien de la paix et de la sécurité internationales

[S/2012/958](#) 19 décembre 2012 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

[S/2012/959](#) 24 décembre 2012 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Région de l'Afrique centrale

[S/2012/656](#) 21 août 2012 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

[S/2012/657](#) 21 août 2012 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

[S/2013/240](#) 19 avril 2013 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

[S/2012/624](#) 10 août 2012 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

[S/2012/753](#) 8 octobre 2012 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2012/823	8 novembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/908	3 décembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/909	6 décembre 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2012/943	14 décembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/944	18 décembre 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2013/146	7 mars 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/147	11 mars 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2013/148	11 mars 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/168	15 mars 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/203	28 mars 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/229	15 avril 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/329	30 mai 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/330	3 juin 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Consolidation de la paix après les conflits

S/2013/39	18 janvier 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
---------------------------	-----------------	---

La situation concernant l'Iraq

S/2013/461	30 juillet 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/462	1 ^{er} août 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Non-prolifération

S/2013/375	25 juin 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
----------------------------	--------------	---

Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest

La piraterie dans le golfe de Guinée

S/2012/656	13 août 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/657	21 août 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée

S/2012/619	10 août 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/693	10 septembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/912	7 décembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/936	17 décembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/108	22 février 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/199	28 mars 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/369	21 juin 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Paix et sécurité en Afrique

S/2012/739	4 octobre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/750	5 octobre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/751	9 octobre 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2013/192	27 mars 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/276	6 mai 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/277	9 mai 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2013/292	14 mai 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/293	16 mai 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

La situation en Libye

S/2012/699	10 septembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/700	11 septembre 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2013/212	3 avril 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/256	30 avril 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

La situation au Mali

S/2012/727	28 septembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/739	4 octobre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/784	23 octobre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/825	8 novembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/876	23 novembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/905	5 décembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/926	13 décembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/35	18 janvier 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/37	20 janvier 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/112	25 février 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/113	25 février 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/129	27 février 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2013/163	15 mars 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/192	27 mars 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/230	16 avril 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2013/231	16 avril 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/249	26 avril 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/265	3 mai 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/276	6 mai 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/277	9 mai 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2013/285	13 mai 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/286	15 mai 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2013/355	12 juin 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/356	14 juin 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Relations entre le Cameroun et le Nigéria

S/2012/954	19 décembre 2012	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2012/955	21 décembre 2012	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Réforme du secteur de la sécurité

S/2013/237	15 avril 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/238	19 avril 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme

S/2013/110	25 février 2013	Lettres identiques adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
----------------------------	-----------------	--

Responsabilité de protéger

S/2013/410	9 juillet 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/411	11 juillet 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Cour pénale internationale

S/2013/210	3 avril 2013	Lettres identiques adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/229	15 avril 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

